

Fonds d'investissement BMO

Prospectus simplifié

Le 28 mai 2025

Fonds axé sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Fonds FNB obligations totales
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds concentré mondial équilibré
(séries A, T6, F, F (couverte),
F6, I, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'obligations de base
(séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de base Plus
(séries A, F, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB obligations de sociétés
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mixtes
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Portefeuille diversifié de revenu
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
(séries A, F, I, I (non couverte) et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu mensuel
(séries A, T6, F et F6)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de croissance et de revenu
(séries T8, F, F6, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée*
(séries F, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II
(séries A, T5, T8, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de revenu mensuel
(séries A, T6, F, F6, G et I)
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations durables+
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mondiales
multisectorielles durables+
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB obligations à très court terme
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations américaines
à rendement élevé
(séries A, F, I, Fonds d'obligations américaines à
rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds universel d'obligations
(séries A, F, I et Conseiller)

Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Brookfield Fonds mondial
immobilier de technologie
(séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB,
Conseiller et Conseiller (couverte))

BMO Brookfield Fonds mondial
d'infrastructures d'énergie renouvelable+
(séries A, T6, F, F (couverte), F6, I, FNB,
Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds FNB de banques canadiennes
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
(séries A, F et I)
BMO Fonds d'actions canadiennes
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes
(séries A, T5, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
(séries A, F, I, NBA, NBF et Conseiller)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales
(séries A, T6, F, F (couverte), F6, I,
Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes
de sociétés canadiennes à dividendes élevés
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat
couvertes de banques canadiennes
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options
d'achat couvertes d'énergie
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes
de sociétés européennes à dividendes élevés
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB écart sur options
d'achat couvertes de lingots d'or
(séries F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options
d'achat couvertes de technologie
(séries F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes
de sociétés américaines à dividendes élevés
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes
de services aux collectivités
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Fonds européen
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de transition climatique mondiale+
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de dividendes
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux
(séries A, T5, F, I, FNB active et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu amélioré
(séries A, T6, F, F6, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds mondial d'actions
(séries A, T6, F, F6, I, FNB active et Conseiller)
BMO Fonds soins de la santé mondiaux
(séries A, F, I, FNB active et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
(séries A, F, I, FNB active et Conseiller)

BMO Fonds innovations mondiales
(séries A, T6, F, F6, I, FNB active et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de qualité
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FPI mondiaux
(séries A, F, I, FNB active et Conseiller)
BMO Fonds FNB lingots d'or
(séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds Chine élargie
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'occasions de croissance
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions internationales
(séries A, F et I)
BMO Fonds d'actions internationales
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds valeur internationale
(séries A, F, I, N et Conseiller)
BMO Fonds japonais
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
à faible volatilité
(séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines
à faible volatilité
(séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions multi-factorielles
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
(séries A, F et I)
BMO Fonds de dividendes nord-américains
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB à rendement bonifié
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
(séries A, F, I, S, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques
(séries A, F, I, S et Conseiller)
BMO Fonds mondial équilibré durable+
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes
à perspectives durables+
(séries A, F, I, Fonds d'actions canadiennes
à perspectives durables BMO privé,
série O et Conseiller)
BMO Fonds d'actions mondiales
à perspectives durables+
(séries A, F, I, Fonds d'actions mondiales
à perspectives durables BMO privé,
série O, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
(séries A, F, G, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
(séries A, T6, F, F6, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation
de l'actif gestion tactique
(séries A, T4, F, F4, I et Conseiller)

(suite au verso de la page couverture)



Fonds d'investissement

* L'objectif de placement du Fonds se rapporte au placement responsable.

* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

MD Marque déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et ailleurs.

MC Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada.

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
(séries A, T6, F, F6, I, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de croissance
gestion tactique
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions américaines
toutes capitalisations
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes américains
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines
(séries A, F et I)
BMO Fonds d'actions américaines
(séries A, A (couverte), F, F (couverte), I, N,
Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'actions américaines Plus
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds leadership féminin⁺
(séries A, F, I, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur les actions de croissance BMO

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre⁺
(séries A, F et I)
BMO Fonds des marchés en développement
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial énergie
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial à petite capitalisation
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de métaux précieux
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de ressources
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds américain à petite capitalisation
(séries A, F, I, S et Conseiller)

BMO Portefeuilles FNB

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
(séries A, F, F2, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB de revenu
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur
(séries A, T6, F, F2, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB croissance
(séries A, T6, F, F2, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)

Fonds en dollars US BMO

BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Fonds équilibré en dollars US
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes en dollars US
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds indice-actions en dollars US
(séries A et F)
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
(séries A, F, I, Fonds du marché monétaire en
dollars US BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds américain de revenu mensuel
en dollars US
(séries A, T5, T6, F, F6 et Conseiller)

Portefeuilles gérés BMO

BMO Portefeuille de revenu géré
(séries A, F et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur géré
(séries A, F et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré géré
(séries A, F, NBA et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance géré
(séries A, F, NBA et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance géré
(séries A, F, NBA et Conseiller)

Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance
FiducieSélect^{MD}
(séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
(séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
(séries A et F)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
(séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040
(séries A et F)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045
(séries A et F)

BMO Portefeuilles de retraite

BMO Portefeuille de retraite revenu
(séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite conservateur
(séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille de retraite équilibré
(séries A, T4, T6, F, F4, F6, G, I et Conseiller)

BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
(séries I)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque
(séries F et I)

BMO Portefeuilles Ascension^{MC}

BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}
(séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}
(séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}
(séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}
(séries A, T6, F et F6)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}
(séries A, T6, F et F6)

BMO Portefeuilles durables

BMO Portefeuille de revenu durable⁺
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille conservateur durable⁺
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille équilibré durable⁺
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille croissance durable⁺
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille actions de croissance durable⁺
(séries A, T6, F, F6, G, I et Conseiller)

Fonds d'investissement alternatifs BMO

BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation
(séries A, F, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines
à positions acheteur et vendeur
(séries F, I et Conseiller)
BMO Fonds privé à taux stratégique I (série A)

⁺ L'objectif de placement du Fonds se rapporte au placement responsable.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

^{MD} Marque déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et ailleurs.

^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada.

Les fonds d'investissement BMO décrits dans le présent prospectus simplifié sont offerts par BMO Investissements Inc.

Le Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, le Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, le Fonds mondial de revenu amélioré BMO, le Fonds mondial d'actions BMO, le Fonds soins de la santé mondiaux BMO, le Fonds d'infrastructures mondiales BMO, le Fonds innovations mondiales BMO, le Fonds FPI mondiaux BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds du marché monétaire BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent ou émettront des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB (au sens donné à ces termes ci-après). BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que BMO Investissements Inc., agit ou agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, du Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, du Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont actuellement inscrits à la cote de la TSX et sont offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, du Fonds mondial d'actions BMO, du Fonds soins de la santé mondiaux BMO, du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, du Fonds innovations mondiales BMO et du Fonds FPI mondiaux BMO sont actuellement inscrits à la cote de la Cboe Canada et seront offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels associés à l'achat et à la vente de titres de série FNB de ces fonds.

Aucun preneur ferme n'a pris part à la rédaction du présent prospectus ni n'a effectué un examen ou une vérification diligente indépendante de son contenu.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les fonds et les titres des fonds offerts dans le présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Introduction	1	BMO Fonds d'obligations durables	198
Responsabilité de l'administration d'un OPC	7	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	201
Évaluation des titres en portefeuille	45	BMO Fonds FNB obligations à très court terme	204
Calcul de la valeur liquidative	48	BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	207
Souscriptions, échanges et rachats	50	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	209
Services facultatifs	68	BMO Fonds universel d'obligations	212
Frais	73	Fonds axé sur la croissance BMO	
Incidences fiscales	87	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	215
Quels sont vos droits?	93	BMO Fonds de l'allocation de l'actif	218
Renseignements supplémentaires	94	BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	221
Dispenses et autorisations	95	BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	224
Attestation des fonds de fiducie et du gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie	96	BMO Fonds FNB de banques canadiennes	228
Attestation de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et du gestionnaire et promoteur	99	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	231
Attestation du placeur principal (titres de série G seulement)	100	BMO Fonds d'actions canadiennes	233
Attestation du placeur principal (titres des séries NBA et NBF seulement)	101	BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	235
Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document	102	BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	238
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	102	BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	240
Restrictions en matière de placement	118	BMO Fonds concentré d'actions mondiales	242
Description des titres offerts par les fonds	124	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	245
Nom, constitution et historique des fonds	127	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	248
Méthode de classification du risque de placement	137	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	251
Guide d'utilisation des descriptions des fonds	146	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	254
Fonds axé sur la sécurité BMO		BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or	257
BMO Fonds du marché monétaire	152	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie	260
Fonds axés sur le revenu BMO		BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	263
BMO Fonds FNB obligations totales	154	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	266
BMO Fonds concentré mondial équilibré	157	BMO Fonds de dividendes	269
BMO Fonds d'obligations de base	160	BMO Fonds européen	272
BMO Fonds d'obligations de base Plus	162	BMO Fonds de transition climatique mondiale	274
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	165	BMO Fonds mondial de dividendes	277
BMO Fonds d'obligations mixtes	167	BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	280
BMO Portefeuille diversifié de revenu	169	BMO Fonds mondial de revenu amélioré	283
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	172	BMO Fonds mondial d'actions	286
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	175	BMO Fonds soins de la santé mondiaux	289
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	178	BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	292
BMO Fonds de croissance et de revenu	182	BMO Fonds d'infrastructures mondiales	295
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	184	BMO Fonds innovations mondiales	298
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	186	BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité	301
BMO Fonds de revenu mensuel	188	BMO Fonds FNB mondial de qualité	304
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	191	BMO Fonds FPI mondiaux	307
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	195	BMO Fonds FNB lingots d'or	310
		BMO Fonds Chine élargie	312
		BMO Fonds d'occasions de croissance	314

BMO Fonds FNB d'actions internationales	316	BMO Fonds équilibré en dollars US	426
BMO Fonds d'actions internationales	318	BMO Fonds de dividendes en dollars US	428
BMO Fonds valeur internationale	320	BMO Fonds indice-actions en dollars US	430
BMO Fonds japonais	322	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	432
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	324	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	434
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	326	Portefeuilles gérés BMO	
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	328	BMO Portefeuille de revenu géré	437
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	330	BMO Portefeuille conservateur géré	439
BMO Fonds de dividendes nord-américains	332	BMO Portefeuille équilibré géré	441
BMO Fonds FNB à rendement bonifié	334	BMO Portefeuille croissance géré	443
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	337	BMO Portefeuille actions de croissance géré	445
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	340	Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO	
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques	343	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	447
BMO Fonds mondial équilibré durable	349	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	450
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	352	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	453
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	355	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	455
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	358	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	457
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	360	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	459
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	363	Portefeuilles d'éducation Objectif BMO	
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	366	BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	461
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	369	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	463
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	371	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	465
BMO Fonds de dividendes américains	373	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	467
BMO Fonds FNB d'actions américaines	375	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045	469
BMO Fonds d'actions américaines	377	BMO Portefeuilles de retraite	
BMO Fonds d'actions américaines Plus	380	BMO Portefeuille de retraite revenu	471
BMO Fonds leadership féminin	382	BMO Portefeuille de retraite conservateur	474
Fonds axés sur les actions de croissance BMO		BMO Portefeuille de retraite équilibré	477
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	385	BMO Fonds Réduction du risque	
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	387	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	480
BMO Fonds des marchés en développement	389	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	482
BMO Fonds mondial énergie	391	BMO Portefeuilles Ascension^{MC}	
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	393	BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	484
BMO Fonds de métaux précieux	395	BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	487
BMO Fonds de ressources	397	BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	490
BMO Fonds américain à petite capitalisation	399	BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	493
BMO Portefeuilles FNB		BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	496
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	401	BMO Portefeuilles durables	
BMO Portefeuille FNB de revenu	404	BMO Portefeuille de revenu durable	499
BMO Portefeuille FNB conservateur	407	BMO Portefeuille conservateur durable	502
BMO Portefeuille FNB équilibré	410	BMO Portefeuille équilibré durable	505
BMO Portefeuille FNB croissance	413	BMO Portefeuille croissance durable	508
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	416	BMO Portefeuille actions de croissance durable	511
Fonds en dollars US BMO		Fonds d'investissement alternatif BMO	
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	419	BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	514
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	421	BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	517
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	423	BMO Fonds privé à taux stratégique I	520

Introduction

Dans le présent document, les termes et expressions « **nous** », « **nos** », « **notre** » et le « **gestionnaire** » s'entendent de BMO Investissements Inc. Nous appelons les organismes de placement collectif que nous offrons les « **fonds d'investissement BMO** ». Nous appelons également les séries FNB des organismes de placement collectif que nous offrons les « **fonds négociés en bourse BMO** ». Nous appelons un ou les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié le ou les « **fonds** ». Nous appelons une part ou les parts des fonds une « **part** » ou des « **parts** » et une action ou des actions des fonds une « **action** » ou des « **actions** ». Nous appelons également les parts ou les actions des « **titres** » et les porteurs d'actions ou de parts, les « **porteurs de titres** ». Nous appelons les organismes de placement collectif, fonds négociés en bourse ou autres fonds d'investissement dans lesquels un fonds peut investir un « **fonds sous-jacent** » ou les « **fonds sous-jacents** ».

Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez des actions émises par BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, qui est une société, et vous devenez un « **actionnaire** ». Lorsque vous investissez dans les autres fonds mentionnés sur la page couverture, vous souscrivez des parts d'une fiducie et vous devenez un « **porteur de parts** ». Nous appelons ces fonds les « **fonds de fiducie BMO** ».

Sur la page couverture et dans le présent document, si la désignation d'une série comprend les mots « **série O** », nous appelons ces séries des titres de « **série O** » du fonds.

Sur la page couverture et dans le présent document, si la désignation d'une série comprend les mots « **série FNB** », nous appelons ces séries des titres de « **série FNB** » du fonds.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 7 à la page 151, contient de l'information générale sur tous les fonds. La deuxième partie, qui va de la page 152 à la page 522, contient de l'information propre à chaque fonds décrit dans le présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans les documents suivants :

- le dernier aperçu du fonds déposé;
- le dernier aperçu du FNB déposé relativement à la série FNB;
- les derniers états financiers annuels comparatifs déposés ainsi que le rapport de l'auditeur connexe;
- les états financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels comparatifs déposés;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante tout comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Les documents énumérés précédemment, s'ils sont déposés par les fonds entre la date du présent prospectus simplifié et la fin du placement aux termes des présentes, sont également réputés intégrés par renvoi aux présentes.

Nous fournissons ces documents sans frais. Vous pouvez aussi avoir accès à ces documents et à d'autres renseignements sur les fonds sur le site Web désigné des fonds pour les documents juridiques et réglementaires à l'adresse www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire ainsi que sur le site Web www.sedarplus.ca.

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 665-7700 ou consultez notre site Web :

En français : www.bmo.com/fonds
In English: www.bmo.com/mutualfunds

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 304-7151 ou consultez notre site Web :

En français : **www.bmogam.com/ca-fr/placements/**
In English: **www.bmogam.com/ca-en/investors/**

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds négociés en bourse BMO, composez sans frais le 1 800 361-1392 ou consultez notre site Web :

En français : **www.bmogam.com/ca-fr/produits/des-fonds-negocies-en-bourse**
In English: **www.bmogam.com/ca-en/products/exchange-traded-funds/**

Expressions et termes importants

Nous avons fait en sorte que les descriptions des fonds soient faciles à comprendre, mais vous rencontrerez quand même certains termes spécialisés. Ainsi, on entend par :

action ou actions : une action ou les actions de certains fonds;

actionnaires : les porteurs d'actions d'un fonds. Les investisseurs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont considérés comme des actionnaires;

adhérent à la CDS : un adhérent à la CDS qui détient des titres de série FNB pour le compte de propriétaires véritables de titres de série FNB;

agent aux fins du régime : State Street Trust Company Canada, l'agent aux fins du régime aux termes du régime de réinvestissement des distributions;

ARC : l'Agence du revenu du Canada;

capitalisation : la capitalisation boursière, soit la valeur d'une société, généralement mesurée en multipliant le prix de ses actions ordinaires par le nombre d'actions en circulation;

Cboe Canada : Cboe Canada Inc.

CDS : Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

CEI : le comité d'examen indépendant des fonds;

CELI : un compte d'épargne libre d'impôt;

CELIAPP : un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété;

courtier de FNB : un courtier inscrit (qui peut ou non être un courtier désigné), y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de placement continu aux termes de laquelle le courtier de FNB peut souscrire et vendre des titres de série FNB d'un ou de plusieurs fonds en continu à l'occasion;

courtier désigné : un courtier inscrit, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de désignation aux termes de laquelle il consent à accomplir

certaines fonctions à l'égard des titres de série FNB, notamment ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse applicable; ii) la souscription de titres de série FNB au moment des rachats de titres de série FNB en espèces; et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la bourse applicable;

couverture : une opération conclue afin de limiter le risque;

CPG : un certificat de placement garanti;

dérivés : des placements spécialisés comme les contrats à terme de gré à gré et standardisés, les options et les swaps, dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Veuillez vous reporter à la page 38 pour de plus amples renseignements;

échéance : la date à laquelle un placement, tel qu'une obligation ou un dérivé, doit être remboursé;

énergie propre : l'énergie propre peut comprendre l'énergie géothermique, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie tirée de l'éthanol et de l'alcool combustible, la biomasse et le biocarburant, les piles à combustible et les piles photovoltaïques;

ESG : environnement, société et gouvernance;

FERR : un fonds enregistré de revenu de retraite;

fiduciaire : BMO Investissements Inc., à titre de fiduciaire de chaque fonds de fiducie BMO;

FNB : fonds négocié en bourse;

fonds : les organismes de placement collectif offerts aux termes du présent prospectus simplifié;

fonds d'investissement alternatifs BMO : individuellement ou collectivement, le Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, le Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur BMO et le Fonds privé à taux stratégique I BMO;

fonds d'investissement BMO : tous les organismes de placement collectif offerts par BMO Investissements Inc., à titre de gestionnaire;

fonds de fiducie BMO : chacun des fonds, sauf BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée;

fonds en dollars US BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille FNB conservateur en dollars US BMO, le Portefeuille FNB de revenu en dollars US BMO, le Portefeuille FNB équilibré en dollars US BMO, le Fonds équilibré en dollars US BMO, le Fonds de dividendes en dollars US BMO, le Fonds indice actions en dollars US BMO, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO et le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO;

fonds sous-jacents : des organismes de placement collectif, des FNB ou d'autres fonds d'investissement dans lesquels un fonds peut investir;

FPI : fiducie de placement immobilier;

FRRI : un type de FERR qui peut être utilisé pour détenir des fonds de retraite immobilisés;

FRV : un type de FERR qui peut être utilisé pour détenir des fonds de retraite immobilisés;

gain en capital : en général, le montant de l'augmentation de la valeur d'un placement depuis son achat. Un gain en capital est réalisé lorsque le placement est vendu. Les gains en capital nets sont les gains en capital une fois les pertes en capital déduites;

gestionnaire ou nous : BMO Investissements Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal;

graves controverses sur le plan ESG : une société est déterminée comme faisant l'objet d'une grave controverse sur le plan ESG si elle est impliquée dans un ou plusieurs différends liés à un enjeu ESG pour lesquels i) il existe des allégations crédibles indiquant que la société ou sa direction a causé de sérieux dommages à grande échelle en violant des normes internationales, ou ii) si la société ou sa direction a adopté une mauvaise conduite qui a eu une incidence défavorable importante sur la réputation de la société et que des mesures de remédiation suffisantes n'ont pas été prises par la société pour répondre à la controverse (dans chaque cas, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille);

jour d'évaluation : chaque jour où la bourse de valeurs à la cote de laquelle la série FNB est inscrite est ouverte ou tout autre moment que nous désignons à l'occasion comme un jour d'évaluation à l'égard d'un fonds donné;

jour de bourse : pour chaque série FNB, un jour où i) une séance ordinaire de négociation est tenue à la bourse de valeurs à laquelle les titres de série FNB sont inscrits, et ii) le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par la série FNB est ouverte aux fins de négociation;

liquidité : la capacité d'un fonds à acheter et à vendre un titre, comme une action ou une obligation. Plus c'est facile, plus le placement est liquide;

Loi de l'impôt : la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version actuellement en vigueur et telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion, et comprend toutes les lois qui pourraient être promulguées en remplacement de celle-ci;

MSCI ESG : MSCI ESG Research LLC;

nombre prescrit de titres de série FNB : relativement à un fonds en particulier, le nombre de titres de série FNB que nous avons fixé à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges et des rachats et à d'autres fins;

panier de titres : relativement à la série FNB d'un fonds, un groupe de titres ou d'actifs choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les constituants du fonds et leur pondération dans celui-ci;

part ou parts : une part ou les parts de certains fonds;

Portefeuilles Ascension^{MC} BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille conservateur Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille croissance Ascension^{MC} BMO et le Portefeuille de revenu Ascension^{MC} BMO;

Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD} BMO;

porteurs de parts : les porteurs de parts d'un fonds. Les investisseurs de tous les fonds, sauf BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, sont considérés comme des porteurs de parts;

porteurs de titres : les porteurs d'actions ou de parts;

prix de base rajusté (« PBR ») : le prix d'un titre rajusté conformément à la Loi de l'impôt;

ratio des frais d'opérations (« RFO ») : le ratio des frais d'opérations désigne le total des commissions et autres frais d'opérations de portefeuille, exprimé sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série d'un fonds;

ratio des frais de gestion (« RFG ») : le ratio des frais de gestion désigne les frais de gestion et les charges d'exploitation (à l'exclusion des commissions et autres frais d'opérations du portefeuille) exprimés sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série d'un fonds, et est calculé en fonction de tels frais et charges;

REEE : un régime enregistré d'épargne-études;

REEI : un régime enregistré d'épargne-invalidité;

REER : un régime enregistré d'épargne-retraite;

régime de réinvestissement des distributions : le régime de réinvestissement des distributions de chaque série FNB;

régime enregistré : un REER, un FERR (notamment un FRV ou un FRRI), un REEI, un REEE, un CELI, un RPDB ou un CELIAPP;

Règlement 81-102 : le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, tel qu'il peut être modifié ou remplacé à l'occasion;

Règlement 81-107 : le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, tel qu'il peut être modifié ou remplacé à l'occasion;

remboursement de capital (un « RC ») : en règle générale, un fonds peut choisir de verser une distribution qui constitue un RC. En outre, une fiducie de fonds commun de placement est réputée faire une distribution qui constitue un RC si elle distribue plus que son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Dans l'un ou l'autre des cas, une distribution qui constitue un RC ne fait pas partie de votre revenu imposable, mais réduit plutôt le PBR des titres à l'égard desquels elle est versée. Au moment de faire racheter vos titres, vous pourriez réaliser un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus petite). Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro

alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro. Une distribution qui constitue un RC ne doit pas être confondue avec le rendement du capital investi ou le « rendement ». Vous ne devriez pas tirer de conclusion sur le rendement des placements du fonds en vous fondant sur le montant de cette distribution;

rendement : le revenu annuel distribué tiré d'un placement, exprimé en tant que pourcentage de la valeur actuelle du placement. Par exemple, un titre du marché monétaire qui paie 30 \$ en intérêts et qui a une valeur actuelle de 1 000 \$ a un rendement de 3 %;

revenu net : le revenu net d'un fonds correspond à l'intérêt, aux dividendes et à tout autre revenu de placement, y compris le revenu tiré de certains dérivés, gagné après la déduction de tous les frais. Il ne comprend ni les gains en capital ni les pertes en capital;

sans frais d'acquisition : le fait qu'aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés par les investisseurs à la souscription ou au rachat de titres des séries sans frais d'acquisition;

série FNB : une série de titres négociés en bourse offerte par certains fonds d'investissement BMO;

séries OPC : toutes les séries de titres d'un fonds, sauf la série FNB;

séries sans frais d'acquisition : les titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série NBF, de série O, de série N, de série S, de série FNB, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres : parts ou actions;

titres à revenu fixe : des titres qui rapportent un taux d'intérêt fixe. Il s'agit habituellement d'obligations d'États et de sociétés;

titres constituants : pour chaque fonds qui offre des titres de série FNB, les émetteurs qui composent le portefeuille de ce fonds à l'occasion;

titres des séries F : les titres de série F, de série F (couverte), de série F2, de série F4 et de série F6 d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres des séries T : les titres de série T4, de série T5, de série T6 et de série T8 d'un fonds, individuellement ou collectivement;

titres T+3 : les titres à l'égard desquels les opérations se règlent habituellement le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres est établi;

TSX : la Bourse de Toronto;

valeur liquidative : la valeur liquidative d'un fonds ou la valeur liquidative par titre de chaque série de titres d'un fonds, établie conformément aux actes constitutifs du fonds;

volatilité : le degré d'incertitude ou de risque lié à l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un titre. Une volatilité élevée signifie que la valeur d'un titre est susceptible de se situer dans une large fourchette de valeurs. La variation du cours du titre peut donc être beaucoup plus prononcée, à la hausse ou à la baisse, que celle d'un titre dont la volatilité est plus faible.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Vous trouverez, dans la présente rubrique, des renseignements sur les sociétés prenant part à la gestion des fonds ou à la prestation de services à ceux-ci.

Gestionnaire

À titre de gestionnaire des fonds, nous prenons en charge la gestion et l'administration quotidiennes des fonds ainsi que de leurs portefeuilles de placements respectifs, conformément aux documents constitutifs des fonds (c.-à-d. les déclarations de fiducie des fonds de fiducie BMO et les statuts constitutifs, dans leur version modifiée, de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée) et sous réserve du pouvoir de surveillance du conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, en ce qui a trait à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. De plus, nous sommes le placeur principal des titres de série G des fonds. Nous sommes à l'origine de la création de tous les fonds et nous pouvons être considérés comme le promoteur de tous les fonds. L'adresse de notre siège social et bureau principal est la suivante :

100, rue King Ouest, 43^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1
1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151
fonds@bmo.com

Si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à BMO Centre d'investissement en téléphonant au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.bmo.com/fonds.

Si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.bmo.com/gma/ca.

Pour de plus amples renseignements sur les fonds négociés en bourse BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 361-1392 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.fnb.bmo.com.

L'adresse de notre bureau d'administration est la suivante :

250, rue Yonge, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5B 2M8

Contrats de gestion

Le contrat de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 25 août 2023, avec l'annexe A modifiée et mise à jour en date du 28 mai 2025, l'annexe B modifiée et mise à jour en date du 28 mai 2025 et l'annexe C modifiée et mise à jour en date du 25 août 2023, à l'égard de chacun des fonds autres que les fonds BMO Guardian (comme cela est défini à la rubrique *Nom, constitution et historique des fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 127) et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (le « **contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO** ») et le contrat de placement et de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 4 mai 2018, avec l'annexe A modifiée et mise à jour en date du 30 mai 2023 et l'annexe B modifiée et mise à jour en date du 22 novembre 2024, à l'égard de chacun des fonds BMO Guardian et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (le « **contrat de gestion cadre BMO Guardian** »), prévoient la manière dont nous devons gérer les opérations quotidiennes de chaque fonds, superviser les placements de chaque fonds, aider à la gestion de l'investissement et du réinvestissement des actifs et placer, ou faire en sorte que soient placés, les titres des fonds. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO et le contrat de gestion cadre BMO Guardian prévoient également que nous avons droit à des frais de gestion en échange de nos services. Nous agissons pour le compte du fiduciaire des fonds de fiducie BMO et du conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et sous leur surveillance. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO peut être résilié en tout temps par un fonds autre qu'un fonds BMO Guardian ou par nous à l'égard de tout fonds au moyen d'un préavis écrit d'au moins 90 jours.

Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié en tout temps par un fonds BMO Guardian, par BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou par nous à l'égard de tout fonds BMO Guardian ou de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée au moyen d'un préavis écrit d'au moins six mois. Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié immédiatement à l'égard d'un fonds BMO Guardian ou de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un avis par écrit donné à l'autre partie lorsque :

- i) le gestionnaire cesse d'être dûment inscrit pour fournir les services prévus aux termes du contrat de gestion cadre BMO Guardian;
- ii) l'autre partie cesse d'exploiter son entreprise, fait faillite ou devient insolvable, se résout à liquider son actif ou si un séquestre est nommé relativement à l'un quelconque de ses éléments d'actif;
- iii) l'autre partie commet une violation importante aux dispositions du contrat de gestion cadre BMO Guardian et ne la corrige pas dans les 30 jours qui suivent l'envoi d'un avis écrit le lui demandant.

Nous faisons de notre mieux pour aider chaque fonds à effectuer des placements adéquats qui respectent ses objectifs et stratégies de placement. Nous avons l'obligation d'agir de façon juste et raisonnable dans le cadre de toutes nos responsabilités en matière de gestion.

Nous pouvons retenir les services d'experts pour donner des services de conseils en valeurs ou de gestion de portefeuille à un fonds. Nous pouvons également désigner des dirigeants ou des employés de chaque fonds et les rémunérer.

Nous pouvons désigner des succursales de la Banque de Montréal au Canada et retenir les services de courtiers inscrits pour placer les titres des fonds auprès du public. Nous supervisons les activités de placement de toutes les succursales de la Banque de Montréal.

Les fonds ne versent pas de frais de gestion au gestionnaire à l'égard de la série I, de la série I (non couverte) et de la série N. Les investisseurs qui investissent dans la série I et la série I (non couverte) versent les frais de gestion directement au gestionnaire. Dans le cas de la série N et de la série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.

Administrateurs et membres de la haute direction du gestionnaire

La liste suivante présente le nom des administrateurs et des membres de la haute direction de BMO Investissements Inc., ainsi que leur ville de résidence et leur poste actuel et fonctions exercées auprès de BMO Investissements Inc. :

Nom et ville de résidence	Fonctions auprès du gestionnaire
NELSON C. AVILA Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière
WILLIAM E.P. BAMBER Toronto (Ontario)	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur
MICHAEL E. BONNER Toronto (Ontario)	Chef, personne désignée responsable, Courtiers en épargne collective, et administrateur
DENISE T. (CARSON) FERNANDES Whitby (Ontario)	Chef de la conformité, Gestionnaires de fonds d'investissement
BENJAMIN K. IRAYA Oakville (Ontario)	Secrétaire général
CHRISTOPHER MULLIN Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Courtiers en épargne collective
GILLES G. OUELLETTE Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur
ASMA A. PANJWANI Toronto (Ontario)	Chef, Distribution et gestion clientèle, et administratrice
SARA PETRICH Toronto (Ontario)	Chef des fonds négociables en bourse et des solutions structurées, et administratrice
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, et administrateur
FIONA WONG Toronto (Ontario)	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité
FLORA YUNG Markham (Ontario)	Administratrice

Les droits de vote rattachés aux titres de fonds sous-jacents que détient un fonds qui est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe ne seront pas exercés, sauf si, à notre appréciation, nous prenons les dispositions nécessaires pour que les porteurs de titres du fonds exercent les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent.

Conseillers en valeurs

Nous avons retenu les services de gestionnaires de portefeuille pour nous aider à gérer les fonds. Tel qu'il est stipulé dans nos contrats avec eux, les gestionnaires de portefeuille nous aident à formuler les politiques et stratégies des fonds et font de temps à autre des recommandations spécifiques en matière de placement. Sous notre direction, ils achètent et vendent des placements conformément aux objectifs et aux stratégies des fonds et aux critères approuvés par le fiduciaire. Ils peuvent, à leurs frais, avoir recours aux services de sous-conseillers et de courtiers en valeurs dans tout pays. Cependant, nous sommes en tout temps responsables devant le fiduciaire de la gestion des portefeuilles des fonds. Il peut être difficile de faire valoir des droits contre les gestionnaires de portefeuille qui sont situés à l'extérieur du Canada puisque la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nous avons conclu, pour le compte de chaque fonds, un contrat avec les gestionnaires de portefeuille pertinents. Ces contrats décrivent les devoirs et pouvoirs du gestionnaire de portefeuille, y compris l'établissement des indices de référence et des politiques de placement à suivre, précisent le degré de prudence dont doit faire preuve le gestionnaire et établissent la fréquence et la nature des rapports qu'il doit remettre au gestionnaire et à State Street Trust Company Canada (à ce titre, le « **dépositaire** »). Les gestionnaires de portefeuille doivent respecter toutes les exigences des lois et des règlements applicables et toutes les autres directives et restrictions que peut imposer le gestionnaire. Nous versons des honoraires aux gestionnaires de portefeuille pour leurs services.

On trouve dans le tableau ci-après le nom des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers actuels, la ville où est situé leur bureau principal, leur lien avec le gestionnaire et le délai de préavis requis pour résilier la ou les ententes avec eux.

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Lien avec BMO Investissements Inc.	Délai du préavis de résiliation**
BMO Gestion d'actifs inc. (« BMOGA »)	Toronto (Ontario)	BMOGA est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.	60 jours
BMO Capital Markets Corp. (« BMOCMC »)	New York (New York)	BMOCMC est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.	90 jours BMOCMC est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Brookfield Public Securities Group LLC (« Brookfield »)	New York (New York)	Brookfield n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Columbia Management Investment Advisers LLC (« CMIA »)	Boston (Massachusetts)	CMIA n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours CMIA est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Columbia Threadneedle Management Limited (« CTML »)	Londres (Angleterre)	CTML n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours CTML est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
GuardCap Asset Management Limited (« GuardCap »)	Londres (Angleterre)	GuardCap n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	60 jours GuardCap est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Guardian Capital LP (« Guardian Capital »)	Toronto (Ontario)	Guardian Capital n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Matthews International Capital Management, LLC (« Matthews »)	San Francisco (Californie)	Matthews n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Matthews Global Investors (Hong Kong) Limited (« Matthews HK »)	Hong Kong	Matthews HK n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	30 jours Matthews HK est un sous-conseiller de Matthews pour certains fonds*

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Lien avec BMO Investissements Inc.	Délai du préavis de résiliation**
Polen Capital HK Limited (« Polen HK »)	Hong Kong	Polen HK n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Polen Capital UK LLP (« Polen UK »)	Londres (Angleterre)	Polen UK n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Pyrford International Limited (« Pyrford »)	Londres (Angleterre)	Pyrford n'est pas membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours
Patrimoine Quintessence (« Quintessence »)	Toronto (Ontario)	Quintessence n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	180 jours
SIA Wealth Management Inc. (« SIA »)	Calgary (Alberta)	SIA n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours SIA est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille pour certains fonds*
Threadneedle Asset Management Limited (« Threadneedle »)	Londres (Angleterre)	Threadneedle n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.	90 jours

*BMOGA est le gestionnaire de portefeuille auquel BMOCMC, CMIA (pour le Fonds de dividendes nord-américains BMO, le Fonds équilibré en dollars US BMO et le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO), CTML (pour le Portefeuille diversifié de revenu BMO et le Fonds de revenu mensuel BMO) et SIA fournissent des conseils en valeurs. Guardian Capital est le gestionnaire de portefeuille à qui GuardCap fournit des services en placement. Matthews est le gestionnaire de portefeuille à qui Matthews HK fournit des conseils en placement.

**Chaque contrat peut être résilié immédiatement si le gestionnaire de portefeuille devient insolvable (ou pour certaines autres raisons techniques).

Brookfield est une filiale en propriété exclusive indirecte de Brookfield Asset Management ULC, société à responsabilité illimitée constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique (« BAM ULC ») qui, à son tour, est i) détenue en propriété à 73 % par Brookfield Corporation, société cotée en bourse (NYSE : BN; TSX : BN), et ii) détenue en propriété à 27 % par Brookfield Asset Management Ltd. (NYSE : BAM; TSX : BAMA).

CMIA est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

CTML est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

GuardCap est une filiale en propriété exclusive de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

Guardian Capital est une société de conseils en placement indépendante et un membre de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

Matthews est une société fermée de gestion de placement indépendante dont le siège social est situé à San Francisco, en Californie.

Matthews HK est une filiale en propriété exclusive de Matthews International Capital Management, LLC, société fermée de gestion de placement indépendante.

Polen HK est une filiale indirecte de Polen Capital Management, LLC, société de gestion d'actifs établie aux États-Unis constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Boca Raton, en Floride. Polen HK est détenue en propriété exclusive par Polen Capital UK LLP.

Polen UK est une filiale en propriété exclusive de Polen Capital Management, LLC, société de gestion d'actifs établie aux États-Unis constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Boca Raton, en Floride.

Pyrford est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Quintessence est une société de gestion de placements située à Toronto. Elle a été constituée à titre de société par actions en novembre 2006 dénommée Gestion de capital ETF. En 2017, elle est devenue une société de personnes et a changé de dénomination pour Patrimoine Quintessence.

SIA est une société d'analyse technique indépendante.

Threadneedle est une filiale en propriété exclusive d'Ameriprise Financial, Inc., société de services financiers diversifiés et société de portefeuille bancaire constituée au Delaware et dont le siège social est situé à Minneapolis, au Minnesota.

Les décisions de placement sont prises par des équipes au sein de chaque société de gestion de portefeuille. Ces équipes sont généralement dirigées par un gestionnaire ou un chef d'équipe, et les décisions de placement sont assujetties à la surveillance d'un comité.

La liste suivante indique, à l'égard de chaque fonds, le ou les gestionnaires de portefeuille, ainsi que tout sous-conseiller, s'il y a lieu, de même que la ou les personnes qui sont responsables des décisions de placement pour le fonds.

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds FNB obligations totales	BMOGA	Matthew Montemurro Alizay Fatema
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	BMOGA	Sadiq Adatia Matthew Cardillo Steven Shepherd
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	BMOGA	Sadiq Adatia Matthew Cardillo Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	BMOGA	Sadiq Adatia Matthew Cardillo Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	BMOGA	Sadiq Adatia Matthew Cardillo Steven Shepherd
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	BMOGA	Sadiq Adatia Matthew Cardillo Steven Shepherd
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Matthews	Sojung Park
	Matthews HK (à titre de sous-conseiller ^{*)})	Sean Taylor
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Ariel Liang Sachal Mahajan Andrew Osterback Steven Shepherd Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Portefeuille FNB équilibré	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	Brookfield	Julian Perlmutter Tyler Strong
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	Brookfield	Joseph Idaszak Inigo Mijangos
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Earl Davis Jeff Elliott Marchello Holditch Lutz Zeitler
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	BMOGA	Valentin Padure Jordan Luckock
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	BMOGA	Jordan Luckock Jennifer So
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Guardian Capital	Sam Baldwin Denis Larose
	BMOGA	Matthew Cardillo Andrew Osterback Gordon Rumble Zoe Li
	GuardCap (à titre de sous-conseiller ^{*)})	Bojana Bidovec Michael Boyd Orlaith O'Connor Giles Warren
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Guardian Capital	Denis Larose
	GuardCap (à titre de sous-conseiller ^{*)})	Bojana Bidovec Michael Boyd Orlaith O'Connor Giles Warren

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille FNB conservateur	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds d'obligations de base	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Vishang Chawla Gordon Rumble
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMOGA	Earl Davis Andrew Osterback Vishang Chawla Gordon Rumble
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	BMOGA	Matthew Montemurro Alizay Fatema
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds d'obligations mixtes	CTML	Keith Patton Rebecca Seabrook Andrew Brown Abigail Mardlin
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMOGA portefeuille canadien	Lutz Zeitler Matthew Cardillo Philip Harrington Andrew Osterback Gordon Rumble Zoe Li
	CTML (à titre de sous-conseiller*) portefeuille d'actions EAO et portefeuille d'actions américaines	Christopher Childs Alan Xiao
BMO Fonds de dividendes	BMOGA	Lutz Zeitler Philip Harrington
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	BMOGA (gestion du change uniquement)	Earl Davis Gordon Rumble
	Threadneedle	Christopher Cooke Adrian Hilton
BMO Fonds des marchés en développement	Polen UK	Damian Bird Dafydd Lewis
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds européen	CTML	David Moss
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds de transition climatique mondiale	BMOGA	Massimo Bonansinga Hoa Hong Janice Wong Alex Yang
BMO Fonds mondial de dividendes	Guardian Capital	Adam Cilio Srikanth Iyer Fiona Wilson Yvonne Jin

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	BMOGA	Jeff Elliott Goshen Benzaquen Massimo Bonansinga John Hadwen
BMO Fonds mondial énergie	BMOGA	Hoa Hong Philip Harrington
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	BMOGA	Matthew Cardillo Zoe Li
BMO Fonds mondial d'actions	BMOGA	Sadiq Adatia Jeff Elliott Marchello Holditch
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	BMOGA	Jeff Elliott Carmen Tang
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Earl Davis Jeff Elliott Marchello Holditch
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	BMOGA	Massimo Bonansinga Janice Wong Alex Yang
BMO Fonds innovations mondiales	BMOGA	Malcolm White Jeremy Yeung
BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité	BMOGA	Matthew Cardillo Zoe Li
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMOGA	Matthew Cardillo Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg Zoe Li Gordon Rumble
BMO Fonds FNB mondial de qualité	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds FPI mondiaux	BMOGA	Kate MacDonald Jeff Elliott
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	CTML	Charlotte Friedrichs Scott Woods
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	BMOGA	Earl Davis Gordon Rumble Vishang Chawla Andrew Osterback
BMO Fonds FNB lingots d'or	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds Chine élargie	Polen HK	Kevin Chee Yingying Dong June Lui
BMO Fonds de croissance et de revenu	Guardian Capital	Sam Baldwin Kevin Hall
BMO Portefeuille FNB croissance	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMOGA	Jennifer So Valentin Padure
BMO Portefeuille FNB de revenu	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	BMOGA	Jimmy Xu Sang Hun Kang Ariel Liang Paul Borean Yadwinder Garg Duy Le Olivia Pei
BMO Fonds FNB d'actions internationales	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds d'actions internationales	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Fonds valeur internationale	Pyrford	Tony Cousins Daniel McDonagh Paul Simons Stefan Bain Peter Moran
BMO Fonds japonais	CTML	Christopher Childs Daisuke Nomoto
BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	BMOGA	Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille équilibré géré	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille conservateur géré	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille actions de croissance géré	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille croissance géré	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille de revenu géré	BMOGA	Sadiq Adatia Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds du marché monétaire	BMOGA	Earl Davis Vishang Chawla Gordon Rumble Andrew Osterback
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	Guardian Capital	Kevin Hall D. Edward Macklin
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	Guardian Capital	Kevin Hall D. Edward Macklin
BMO Fonds de revenu mensuel	BMOGA portefeuille canadien	Sadiq Adatia Marchello Holditch Ariel Liang Sachal Mahajan Andrew Osterback Steven Shepherd Gordon Rumble Paul Borean Yadwinder Garg
	CTML (à titre de sous-conseiller*) portefeuille d'actions américaines	Christopher Childs Alan Xiao Mark Sawyer

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMOGA	Earl Davis Gordon Rumble Vishang Chawla Andrew Osterback
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	CTML	Christopher Childs Alan Xiao
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds de dividendes nord-américains	BMOGA portefeuille canadien	Lutz Zeitler Philip Harrington Matthew Cardillo Zoe Li
	CMIA (à titre de sous-conseiller*) portefeuille américain	Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Fonds de métaux précieux	BMOGA	Hoang Hong Philip Harrington
BMO Fonds FNB à rendement bonifié	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds privé à taux stratégique I	BMOGA	Jimmy Xu Sang Hun Kang Duy Le Olivia Pei
BMO Fonds de ressources	BMOGA	Hoang Hong Philip Harrington
BMO Portefeuille de retraite équilibré	BMOGA	Marchello Holditch Taylor Evans Zoe Li
BMO Portefeuille de retraite conservateur	BMOGA	Marchello Holditch Taylor Evans Zoe Li
BMO Portefeuille de retraite revenu	BMOGA	Marchello Holditch Taylor Evans Zoe Li
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	BMOGA	Jimmy Xu Jonathan Lau Jimmy Guan Olivia Li
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	BMOGA	Earl Davis Gordon Rumble Vishang Chawla Andrew Osterback

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	BMOGA	Marchello Holditch Steven Shepherd Taylor Evans
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Colin Cieszynski
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Colin Cieszynski
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	BMOGA	Jimmy Xu Sang Hun Kang Duy Le Olivia Pei
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques	BMOGA	Jimmy Xu Sang Hun Kang Duy Le Olivia Pei
BMO Portefeuille équilibré durable	BMOGA	Zoe Li Matthew Cardillo
BMO Fonds d'obligations durables	BMOGA	Earl Davis Vishang Chawla Gordon Rumble
BMO Portefeuille conservateur durable	BMOGA	Zoe Li Matthew Cardillo
BMO Portefeuille actions de croissance durable	BMOGA	Zoe Li Matthew Cardillo

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds mondial équilibré durable	CTML	Keith Patton Rebecca Seabrook Eloise Robinson Paul Niven Nick Henderson Jamie Jenkins
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	CTML	Keith Patton Abigail Mardlin Rebecca Seabrook Aran Bajwa
BMO Portefeuille croissance durable	BMOGA	Zoe Li Matthew Cardillo
BMO Portefeuille de revenu durable	BMOGA	Zoe Li Matthew Cardillo
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	BMOGA	Jennifer So Lutz Zeitler
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	CTML	Pauline Grange Claire Franklin
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	Quintessence	Larry Berman
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	Quintessence	Larry Berman
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Colin Cieszynski
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	SIA (à titre de sous-conseiller*)	Colin Cieszynski
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Quintessence	Larry Berman
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	BMOGA	Taylor Evans Zoe Li
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	BMOGA	Taylor Evans Zoe Li
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	BMOGA	Taylor Evans Zoe Li

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045	BMOGA	Taylor Evans Zoe Li
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	BMOGA	Taylor Evans Zoe Li
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	BMOGA	Matthew Montemurro Alizay Fatema
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	BMOCMC (à titre de sous-conseiller*)	Brian Belski
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	BMOGA	Earl Davis Vishang Chawla Gordon Rumble
BMO Fonds de dividendes américains	CMIA	Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Fonds équilibré en dollars US	BMOGA	Matthew Cardillo Zoe Li
	CMIA (à titre de sous-conseiller*)	Jason Callan Alex Christensen Gene Tannuzzo
BMO Fonds de dividendes en dollars US	CMIA	Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Fonds indice-actions en dollars US	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	BMOGA	Earl Davis Vishang Chawla Gordon Rumble Andrew Osterback

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	BMOGA	Matthew Cardillo Ariel Liang Sachal Mahajan Paul Borean Yadwinder Garg Zoe Li Gordon Rumble
	CMIA (à titre de sous-conseiller*)	Jason Callan Alex Christensen Daniel DeYoung Spencer Sutcliffe Gene Tannuzzo Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Fonds FNB d'actions américaines	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
BMO Fonds d'actions américaines	CMIA	Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Fonds d'actions américaines Plus	BMOGA	Matthew Montemurro Raymond Chan
	BMOCMC (à titre de sous-conseiller*)	Brian Belski
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	CMIA	Daniel DeYoung Spencer Sutcliffe
BMO Fonds américain à petite capitalisation	CMIA	Jason Hans Raghavendran Sivaraman Oleg Nusinzon
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans

Fonds	Gestionnaires de portefeuille	Personne(s) responsable(s) des décisions de placement
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	BMOGA	Sadiq Adatia Steven Shepherd Taylor Evans
BMO Fonds leadership féminin	BMOGA	Jennifer So Valentin Padure
BMO Fonds universel d'obligations	CTML	Keith Patton Aran Bajwa Andrew Brown

* BMOGA est le gestionnaire de portefeuille de ces fonds ou d'un volet du portefeuille de ces fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre BMOCMC, Brookfield, CMIA, CTML, GuardCap, Matthews, Matthews HK, Polen HK, Polen UK, Pyrford et Threadneedle parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et qu'elles détiennent la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs à l'extérieur du Canada.

GuardCap n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et elle agit en qualité de sous-conseiller de certains fonds en vertu d'une dispense de l'exigence d'inscription. Guardian Capital, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, l'a nommée à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille, Guardian Capital est responsable des conseils donnés par GuardCap à titre de sous-conseiller.

BMOCMC n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et agit en qualité de sous-conseiller de certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé BMOCMC à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille, BMOGA est responsable des conseils donnés par BMOCMC à titre de sous-conseiller.

CMIA n'est pas inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada et agit à titre de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller pour certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé CMIA à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, BMOGA est responsable des conseils donnés par CMIA à titre de sous-conseiller de certains fonds. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à CMIA en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

CTML n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et agit en qualité de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller de certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. BMOGA, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, a nommé CTML à titre de sous-conseiller de certains fonds. En tant que gestionnaire de portefeuille des fonds pertinents, BMOGA est responsable des conseils donnés par CTML à titre de sous-conseiller de certains fonds. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à CTML en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Matthews, Polen HK, Polen UK et Threadneedle ne sont pas inscrites à titre de gestionnaires de portefeuille au Canada et agissent en qualité de gestionnaires de portefeuille pour certains fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à ces sociétés en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Matthews HK n'est pas un gestionnaire de portefeuille inscrit au Canada et agit à titre de sous-conseiller pour un fonds aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. Matthews HK a été nommée sous-conseiller pour un fonds par Matthews, agissant à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds en question. En tant que gestionnaire de portefeuille, Matthews est responsable des conseils donnés par Matthews HK à titre de sous-conseiller.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les personnes qui sont responsables des décisions de placement des fonds, leur titre et leur rôle dans ce processus.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement	Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Sadiq S. Adatia Chef des placements et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Chef des placements de BMO Gestion mondiale d'actifs (BMO GMA). Responsable de la stratégie d'investissement globale de BMO GMA ainsi que de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.	Damian Bird Gestionnaire de portefeuille Polen UK	Cogestionnaire de portefeuille responsable de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Stefan Bain Responsable de la gestion des portefeuilles, Asie/Pacifique Pyrford	Peut prendre des décisions de placement sous réserve du droit de veto du chef des placements.	Massimo Bonansinga Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Aran Bajwa Gestionnaire de portefeuille CTML	Gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe responsable de la gestion des stratégies axées sur les taux mondiaux dans les marchés locaux développés et émergents.	Paul Borean Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche sur les stratégies quantitatives.
Sam Baldwin Gestionnaire de portefeuille principal Guardian Capital	Membre de l'équipe des actions canadiennes, responsable de la gestion de portefeuille mettant l'accent sur les stratégies axées sur les actions canadiennes de base de sociétés à grande capitalisation.	Michael Boyd Gestionnaire de placements GuardCap	Membre de l'équipe des actions mondiales GuardCap, responsable de l'analyse et de la recherche de stratégies axées sur les actions mondiales fondamentales.
Brian Belski Directeur général et responsable du groupe des stratégies de placement, Marchés mondiaux BMOCMC	Chef du groupe des stratégies de placement BMO, responsable de la stratégie et de la recherche pour les portefeuilles d'actions de BMO Marchés des Capitaux et des produits de recherche en stratégies de placement.	Andrew Brown Gestionnaire de portefeuille principal CTML	Gestionnaire de portefeuille principal au sein de l'équipe de crédit mondial, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Goshen Benzaquen Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.	Jason Callan Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Chef de l'équipe Titres de base Plus, responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition selon les secteurs, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Larry Berman Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Quintessence	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille en chef responsable de la répartition de l'actif des stratégies équilibrées et axées sur les actions.	Matthew Cardillo Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Bojana Bidovec Gestionnaire de placements GuardCap	Membre de l'équipe des actions mondiales GuardCap, responsable de la stratégie, de la recherche et de l'analyse axées sur les actions mondiales fondamentales.	Raymond Chan Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres de capitaux propres.
		Vishang Chawla Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Kevin Chee Gestionnaire de portefeuille Polen HK	Cogestionnaire de portefeuille responsable de la recherche sur les sociétés, de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Christopher Childs Directeur et gestionnaire de portefeuille, placements quantitatifs, CTML	Directeur et gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe de répartition de l'actif, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Alex Christensen Gestionnaire de portefeuille CMIA	Membre de l'équipe des titres à revenu fixe multisectoriels, responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition selon les secteurs, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Colin Cieszynski Gestionnaire de portefeuille SIA	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche quantitative, des analyses et de la surveillance de tous les portefeuilles gérés, et de la communication des changements qui doivent être apportés à ces mandats.
Adam Cilio Gestionnaire de portefeuille principal et ingénieur, Investissements i ³ Guardian Capital	Membre de l'équipe Investissements i ³ , responsable de la recherche et de la modélisation.
Christopher Cooke Gestionnaire de portefeuille Threadneedle	Membre de l'équipe des titres à revenu fixe des marchés émergents, responsable de la sélection des titres à revenu fixe.
Tony Cousins Cochef de la direction et cochef des placements Pyrford	Président des comités de stratégies de placement ayant la capacité de déroger aux décisions de placement.
Earl Davis Directeur général et responsable des titres à revenu fixe BMOGA	Chef de l'équipe de titres à revenu fixe, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Daniel DeYoung Gestionnaire de portefeuille CMIA	Membre de l'équipe du secteur des titres à revenu fixe à rendement élevé, responsable de la composition du portefeuille, y compris de toutes les décisions d'achat et de vente, de la pondération des secteurs et de la taille des positions.
Yingying Dong Gestionnaire de portefeuille Polen HK	Cogestionnaire de portefeuille responsable de la recherche sur les sociétés, de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Jeff Elliott Directeur général et responsable des actions mondiales BMOGA	Chef de l'équipe des actions mondiales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Taylor Evans Associé principal et gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Alizay Fatema Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB, responsable de la gestion de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Claire Franklin Gestionnaire de portefeuille CTML	Gestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille.
Charlotte Friedrichs Gestionnaire de portefeuille CTML	Gestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille.
Yadwinder Garg Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche sur les stratégies quantitatives.
Pauline Grange Gestionnaire de portefeuille en chef CTML	Gestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Jimmy Guan Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB non linéaires, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
John Hadwen Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Kevin Hall Directeur général et gestionnaire de portefeuille Guardian Capital	Membre de l'équipe des actions canadiennes, responsable de la gestion de portefeuille mettant l'accent sur les mandats de revenu d'actions.
Jason Hans Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Gestionnaire de portefeuille principal, membre de l'équipe des stratégies systématiques.
Philip Harrington Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Nick Henderson Directeur et gestionnaire de portefeuille des actions mondiales responsables CTML	Directeur et gestionnaire de portefeuille principal de l'équipe des actions mondiales responsables, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Adrian Hilton Gestionnaire de portefeuille en chef Threadneedle	Chef de l'équipe des titres à revenu fixe des marchés émergents, responsable de la gestion du processus de placement en titres de créance des marchés émergents et de la sélection des titres à revenu fixe.
Marchello Holditch Directeur général et responsable des Solutions multi-actifs BMOGA	Chef de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Hoa Hong Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Joseph Idaszak Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Gestionnaire de portefeuille responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en oeuvre les décisions d'achat et de vente, et de couvrir les secteurs des services publics et des énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord pour l'équipe plus vaste des titres liés aux infrastructures.
Srikanth Iyer Directeur général, chef de l'équipe Investissements i ³ Guardian Capital	Chef de l'équipe Investissements i ³ , responsable de l'ensemble du développement et de la mise en oeuvre des stratégies systématiques.
Jamie Jenkins Directeur général et cochef, Actions mondiales CTML	Directeur général et cochef de l'équipe des actions mondiales, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Yvonne Jin Gestionnaire de portefeuille, Investissements i ³ Guardian Capital	Membre de l'équipe Investissements i ³ , responsable de la recherche, de la modélisation et de l'analyse.
Sang Hun Kang Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des solutions structurées, responsable de la structure et de l'analyse de portefeuilles d'actifs synthétiques et des stratégies liées aux dérivés.
Denis Larose Chef des placements Guardian Capital	Chef des placements responsable de la gestion des activités de gestion de placement de Guardian Capital.
Jonathan Lau Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB non linéaires, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Duy Le Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des solutions structurées, responsable de la structure et de l'analyse de portefeuilles d'actifs synthétiques et des stratégies liées aux dérivés.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Dafydd Lewis Gestionnaire de portefeuille Polen UK	Cogestionnaire de portefeuille responsable de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Olivia Li Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des FNB non linéaires, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Zoe Li Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Ariel Liang Directrice et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche sur les stratégies quantitatives.
Jordan Luckock Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
June Lui Gestionnaire de portefeuille Polen HK	Cogestionnaire de portefeuille responsable de la recherche sur les sociétés, de la composition du portefeuille, de la taille des positions, des décisions d'achat et de vente et du rendement du fonds.
Kate MacDonald Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
D. Edward Macklin Directeur général et responsable des actions canadiennes Guardian Capital	Chef de l'équipe des actions canadiennes, responsable de la gestion de portefeuille mettant l'accent sur les stratégies axées sur les actions canadiennes.
Sachal Mahajan Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de stratégies quantitatives.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Abigail Mardlin Gestionnaire de portefeuille CTML	Membre de l'équipe de gestion de portefeuille à rendement élevé, mettant l'accent sur le rendement élevé à l'échelle mondiale, et responsable de la sélection des titres à revenu fixe et de la composition du portefeuille.
Daniel McDonagh Cochef des placements Pyrford	Président des comités sur la sélection des actions, membre des comités de stratégies de placement et gestionnaire de portefeuille ayant la capacité d'opposer son veto aux décisions visant la sélection d'actions.
Inigo Mijangos Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Gestionnaire de portefeuille responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en oeuvre les décisions d'achat et de vente, et de couvrir les secteurs des services publics et des énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord pour l'équipe plus vaste des titres liés aux infrastructures.
Matthew Montemurro Directeur général et chef des FNB indicels de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe BMOGA	Chef de l'équipe des FINB, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de stratégies de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.
Peter Moran Chef de la gestion de portefeuille, Europe/RU Pyrford	Peut prendre des décisions de placement, sous réserve du droit de veto du chef des placements.
David Moss Directeur général et coresponsable, actions mondiales CTML	Directeur général et coresponsable de l'équipe des actions mondiales, responsable des décisions et de la composition du portefeuille finales.
Paul Niven Directeur général, gestionnaire de portefeuille et chef, Multi-actifs CTML	Directeur général, gestionnaire de portefeuille et chef de l'équipe de répartition de l'actif, responsable du positionnement global, de la position sur la répartition de l'actif et de la sélection des composantes de la stratégie sous-jacente.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Daisuke Nomoto Chef mondial des actions japonaises CTML	Gestionnaire de portefeuille et chef mondial des actions japonaises, responsable des décisions et de la composition du portefeuille finales.
Oleg Nusinzon Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Gestionnaire de portefeuille principal et membre de l'équipe des stratégies systématiques.
Orlaith O'Connor Gestionnaire de placements GuardCap	Membre de l'équipe des actions mondiales GuardCap, responsable de la stratégie, de la recherche et de l'analyse axées sur les actions mondiales fondamentales.
Andrew Osterback Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Valentin Padure Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Sojung Park Gestionnaire en chef, Croissance asiatique et stratégie de revenu Matthews	Gestionnaire de portefeuille de l'équipe de croissance asiatique et du revenu conjointement avec le chef des placements et responsable des décisions de placement quotidiennes.
Keith Patton Directeur général et chef, Taux mondiaux et marchés monétaires CTML	Directeur général et chef de l'équipe des taux mondiaux et des marchés monétaires, responsable de la composition de portefeuille et de la prise de décisions finales concernant la couverture du risque lié aux taux d'intérêt et du risque lié à la duration.
Olivia Pei Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des solutions structurées, responsable de la structure et de l'analyse de portefeuilles d'actifs synthétiques et des stratégies liées aux dérivés.
Julian Perlmutter Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Directeur et gestionnaire de portefeuille de l'équipe des titres de capitaux propres immobiliers, responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en œuvre les décisions d'achat et de vente.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Eloise Robinson Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille CTML	Membre de l'équipe de répartition de l'actif, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Gordon Rumble Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe de gestion active des titres à revenu fixe, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles de titres à revenu fixe.
Mark Sawyer Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Placements quantitatifs CTML	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Rebecca Seabrook Gestionnaire de portefeuille principale CTML	Gestionnaire de portefeuille principale au sein de l'équipe du crédit mondial, responsable de la prise de décisions et de la composition du portefeuille.
Steven Shepherd Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe Solutions multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles multi-actifs.
Paul Simons Cochef de la direction Pyrford	Président du forum sur les facteurs ESG, membre des comités de stratégies de placement et gestionnaire de portefeuille.
Raghavendran Sivaraman Gestionnaire de portefeuille principal CMIA	Gestionnaire de portefeuille principal, chef de l'équipe des stratégies systématiques.
Jennifer So Directrice et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Tyler Strong Directeur et gestionnaire de portefeuille Brookfield	Directeur et gestionnaire de portefeuille de l'équipe des titres de capitaux propres immobiliers, responsable de surveiller le processus de composition du portefeuille et d'y contribuer, y compris en mettant en œuvre les décisions d'achat et de vente.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Spencer Sutcliffe Gestionnaire de portefeuille CMIA	Membre de l'équipe du secteur des titres à revenu fixe à rendement élevé, responsable de la composition du portefeuille, y compris de toutes les décisions d'achat et de vente, de la pondération des secteurs et de la taille des positions.
Carmen Tang Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille adjointe BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Gene Tannuzzo Chef mondial des titres à revenu fixe CMIA	Chef mondial des titres à revenu fixe, responsable du rendement du portefeuille, du respect des budgets de risque et de la composition du portefeuille, y compris de la répartition sectorielle, de la courbe de rendement et du positionnement des échéances.
Sean Taylor Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Matthews HK	Chef des placements et gestionnaire de portefeuille de l'équipe de la croissance asiatique et du revenu, responsable des décisions de placement quotidiennes et d'assurer la supervision des placements pour tous les portefeuilles gérés par la société et d'établir le programme de recherche pour l'équipe de placement.
Giles Warren Gestionnaire de placements, Placements fondamentaux mondiaux GuardCap	Membre de l'équipe des actions mondiales GuardCap, responsable de l'analyse et de la recherche de stratégies axées sur les actions mondiales fondamentales.
Malcolm White Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Fiona Wilson Gestionnaire de portefeuille, Investissements i ³ Guardian Capital	Membre de l'équipe Investissements i ³ , responsable de la gestion du portefeuille et des risques pour la série de mandats axés sur les dividendes.
Scott Woods Gestionnaire de portefeuille en chef CTML	Gestionnaire de portefeuille et membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille.

Nom et titre	Rôle dans le processus de décisions de placement
Janice Wong Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille adjointe BMOGA	Membre de l'équipe actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Alan Xiao Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Placements quantitatifs CTML	Membre de l'équipe des placements quantitatifs, responsable de la prise de décisions de placement et de la composition du portefeuille.
Jimmy Xu Directeur général et responsable des placements alternatifs liquides BMOGA	Chef de l'équipe des placements alternatifs liquides et des FNB non linéaires, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions avec une concentration sur les stratégies liées aux dérivés.
Alex Yang Vice-président et gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Jeremy Yeung Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Lutz Zeitler Directeur général et responsable des actions canadiennes fondamentales BMOGA	Chef de l'équipe des actions canadiennes fondamentales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.

Accords relatifs au courtage

Chaque conseiller en valeurs et chaque sous-conseiller chargés d'effectuer des opérations pour le compte d'un fonds prennent des décisions concernant l'achat et la vente de titres du fonds, y compris à l'égard des parts des fonds sous-jacents et d'autres actifs des fonds (comme des liquidités et des dépôts à terme), ainsi que des décisions concernant l'exécution des opérations de portefeuille d'un fonds, y compris la sélection du marché, du courtier et la négociation des commissions.

Conseillers en valeurs

BMOGA

BMOGA confie, ou peut confier, des opérations de courtage assorties de courtages des fonds à un courtier en contrepartie de la fourniture de biens et services d'exécution d'ordres et/ou de biens et services relatifs à la recherche par le courtier ou un tiers.

Les biens et services d'exécution d'ordres comprennent notamment des systèmes de gestion d'ordres et des logiciels de négociation algorithmique dans la mesure où ils aident à l'exécution d'ordres, ainsi que des services de garde, de compensation et de règlement qui sont directement liés à un ordre exécuté qui génère des commissions. Les biens et services relatifs à la recherche peuvent comprendre des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres et des analyses et des rapports concernant des titres et des émetteurs, des données du marché et les frais d'organisation de séminaires et de conférences.

Au moment de choisir des courtiers pour effectuer des opérations sur titres, BMOGA prend en considération plusieurs facteurs compatibles avec son devoir continu de rechercher la meilleure exécution, notamment les suivants :

- le niveau de service, y compris l'expertise en matière de négociation et la capacité d'exécution du courtier
- l'accès à de grands blocs de titres
- la qualité et la quantité des biens et services relatifs à la recherche et l'expertise des analystes
- la gestion de comptes, y compris la réactivité et l'accès aux analystes, aux conférences et aux séminaires

BMOGA tient également compte du statut réglementaire d'un courtier, de sa solvabilité et de sa capacité à traiter efficacement les ordres de négociation et à régler les opérations lorsqu'elle envisage d'approuver un courtier. BMOGA effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que les fonds tirent un avantage raisonnable, compte tenu de l'utilisation des biens et services d'exécution des ordres et de la recherche connexe, et des courtages payés.

BMOGA applique les mêmes critères pour choisir tous ses courtiers, que le courtier à choisir soit ou non un membre du groupe de BMOGA. À l'heure actuelle, BMOGA a conclu des accords relatifs au courtage avec BMO Nesbitt Burns Inc. (« **BMONB** »), BMOCMC et BMO Capital Markets Limited (« **BMOCM Limited** »), qui sont toutes des membres du groupe de BMOGA et du gestionnaire. BMONB, BMOCMC et BMOCM Limited peuvent fournir des biens et services d'exécution d'ordres, ce qui peut comprendre de la recherche liée à l'exécution d'ordres.

Les biens et service d'exécution d'ordres et les biens et services relatifs à la recherche peuvent être à l'avantage non seulement des fonds dont les opérations ont généré le courtage, mais également d'autres fonds et clients auxquels le gestionnaire de portefeuille fournit des conseils. Des politiques et des procédures sont en place afin que, durant une période raisonnable, tous les clients, dont les fonds, reçoivent un avantage juste et raisonnable en échange des courtages générés.

Une liste de tout autre courtier qui fournit des biens et services d'exécution d'ordres peut être fournie sur demande. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez communiquer avec nous sans frais au numéro 1 800 665-7700 ou consulter notre site Web à l'adresse www.bmo.com/fonds. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez communiquer avec nous sans frais au numéro 1 800 304-7151 ou consulter notre site Web à l'adresse www.bmo.com/gma/ca ou www.fnb.bmo.com.

Autres conseillers en valeurs et sous conseillers en placement

À l'heure actuelle, les sociétés suivantes ne confient à aucun courtier des opérations de courtage comportant des courtages en échange de biens et de services de la part d'un courtier ou d'un tiers, à l'exception de l'exécution des ordres : CMIA, CTML, GuardCap, Pyrford et Threadneedle.

BMOCMC et SIA ne fournissent pas de services d'exécution d'opérations pour le compte des fonds pour lesquels elles agissent chacune à titre de sous-conseiller.

Brookfield

Brookfield confie à des courtiers et à d'autres intermédiaires financiers des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services relatifs à la recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres admissibles, conformément à l'article 28^e de la loi des États-Unis intitulée *Securities and Exchange Act of 1934* ainsi qu'aux publications réglementaires et orientations explicatives émises par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») (dans la présente rubrique seulement, désignés les « **paiements indirects au moyen de courtage** » (*Soft Dollars*) et les « **exigences réglementaires en matière de paiements indirects au moyen de courtage** » (*Soft Dollar Regulatory Requirements*). Le gestionnaire a été informé que le conseiller en valeurs a adopté des politiques et des procédures relatives aux paiements indirects au moyen de courtage en ce qui concerne le paiement de courtage en échange de biens et services relatifs à la recherche et de biens et services d'exécution d'ordres admissibles qui sont conformes aux exigences réglementaires en matière de paiements indirects au moyen de courtage applicables aux États-Unis. Selon ces exigences réglementaires en matière de paiements indirects au moyen de courtage, un conseiller en valeurs est autorisé à verser un courtage plus élevé à un courtier qui fournit des biens et services relatifs à la recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres (par rapport au courtage qui aurait été versé à un autre courtier pour l'exécution de l'opération), à condition que ce conseiller en valeurs détermine de bonne foi que le courtage est raisonnable compte tenu de la valeur des biens et des services fournis dans le cadre de l'opération en question ou de la responsabilité globale assumée par le conseiller en valeurs envers ses clients pour lesquelles il prend des décisions de placement discrétionnaires. Le conseiller en valeurs évalue périodiquement le caractère raisonnable des courtages pour les opérations confiées à des courtiers, en tenant compte du total des biens et services relatifs à la recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres fournis par chaque courtier de qui elle reçoit de tels services. Les biens et services relatifs à la recherche et les biens et services d'exécution d'ordres reçus par le conseiller en valeurs en échange de courtages peuvent être fournis directement par le courtier exécutant l'opération ou par une partie autre que ce courtier.

Brookfield peut utiliser des paiements indirects au moyen de courtage pour payer des logiciels, du matériel accessoire à la fourniture de services de gestion de placement, des flux de données provenant de bourses de valeurs, des arrangements de données de suivi, des services de cotation, des services informatiques et des logiciels utilisés pour effectuer des opérations sur titres et exécuter des fonctions relatives à l'exécution d'opérations, et d'autres services relatifs à la recherche et services de courtage admissibles.

Guardian Capital

Guardian Capital confie, ou peut confier, à un courtier des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services relatifs à la recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres fournis par le courtier ou par un tiers.

Lorsque Guardian Capital sélectionne des courtiers pour effectuer des opérations sur titres pour le compte des fonds, que ceux-ci soient ou non membres du groupe de Guardian Capital, elle tient compte d'un certain nombre de facteurs, dans le cadre de ses responsabilités fondamentales d'obtenir la meilleure exécution, notamment les suivants :

- la capacité d'exécution du courtier en ce qui concerne l'opération en question;
- les compétences de négociation et l'accès rapide à de grands blocs de titres;
- la volonté du courtier d'engager ses propres capitaux dans le but de faciliter l'opération;
- les compétences d'analyste;
- la qualité de la couverture commerciale, dont l'accès à des assemblées de sociétés, à des conférences, à des conférenciers économiques ou du secteur et à des séminaires;
- l'expertise internationale.

De plus, lors de la sélection d'un courtier pour une opération sur titres particulière, Guardian Capital peut prendre en considération la qualité et la quantité de la recherche (la « **recherche** ») fournie par certains courtiers en concurrence, dans la mesure où ces courtiers sont en mesure d'effectuer les opérations de manière efficace. L'utilisation de ces recherches est réputée faire partie intégrante du processus de gestion de portefeuille de placements et, par conséquent, elle est utile pour les Fonds.

Dans le cours normal des activités, chaque personne physique agissant au nom de Guardian Capital (un « **gestionnaire de portefeuille** »)

reçoit et peut utiliser la recherche fournie par les courtiers sans entente formelle de rémunération de ces courtiers à l'égard de la recherche. Chaque gestionnaire de portefeuille peut utiliser la recherche obtenue d'un courtier sans devoir verser directement des courtages à ce courtier. Ces courtiers peuvent continuer ou non de fournir de la recherche sans l'attribution de courtages.

Le comité de gouvernance de Guardian Capital doit approuver au préalable tout engagement officiel organisé au préalable aux termes duquel des courtages sont attribués en fonction d'une formule préétablie à titre de paiement pour des produits ou des services autres que l'exécution d'ordres (un « **accord de paiement indirect au moyen de courtage préapprouvé** »). Lorsqu'il approuvera un accord de paiement indirect au moyen de courtage préapprouvé, le comité de gouvernance exigera que les paiements indirects au moyen de courtage applicables soient fournis par les groupes de clients qui sont les plus susceptibles de bénéficier directement des produits ou des services visés.

Au cours de la plus récente période annuelle, les types de biens et de services, autres que l'exécution d'ordres, qui ont été fournis par suite de l'utilisation de courtages des fonds sont ceux qui suivent :

- prévisions et recherches relatives au pétrole et au gaz;
- recherches sur des placements en actions qui mettent l'accent sur l'information financière communiquée et les flux de trésorerie;
- services de données;
- conseils relatifs à la valeur de titres donnés ou à la convenance d'une opération à l'égard d'un titre donné;
- autres analyses et rapports de recherches, sous forme orale ou écrite, à l'égard de titres donnés, de stratégies de portefeuille, d'émetteurs, d'industries et de facteurs ou de tendances économiques et politiques.

Étant donné que les courtages sont des actifs des clients, Guardian Capital a l'obligation de déterminer, de bonne foi, que les courtages versés sont raisonnables à l'égard de la recherche et des produits et services de courtage obtenus. Pour faire cette détermination de bonne foi, Guardian Capital tiendra compte du prix dégroupé (si ce prix est disponible) qu'un courtier demande pour la recherche. Cependant, selon l'expérience de Guardian Capital, les prix dégroupés sont rares.

Au contraire, dans le cours normal, les courtages excédentaires versés aux courtiers supérieurs au taux de courtage le plus bas offert pour une opération donnée ne sont pas seulement fonction de la recherche fournie, mais également d'un ensemble de facteurs, dont la qualité de l'exécution et les autres facteurs que Guardian Capital prend habituellement en compte dans le cadre de son processus de sélection des courtiers. Par conséquent, dans le cours normal, Guardian Capital ne fait pas cette détermination de bonne foi pour des opérations en particulier, mais plutôt dans le cadre de ses responsabilités globales relatives aux comptes à l'égard desquels elle a un pouvoir discrétionnaire en matière de placement.

Au fil du temps, comme le permettent les exigences réglementaires, les clients bénéficient collectivement de la recherche fournie à Guardian Capital grâce à l'utilisation de leurs courtages collectifs.

Matthews et Matthews HK

Matthews et Matthews HK confient des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services relatifs à la recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres. Le gestionnaire a été informé que Matthews et Matthews HK ont adopté des politiques et des procédures en ce qui concerne le paiement de courtage en échange de biens et services relatifs à la recherche et de biens et services d'exécution d'ordres qui sont conformes aux exigences prévues à l'article 28^e) de la loi des États-Unis intitulée *Securities and Exchange Act of 1934* ainsi qu'aux publications réglementaires et orientations explicatives émises par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (dans la présente rubrique seulement, désignés les « **paiements indirects au moyen de courtage** » (*Soft Dollars*) et les « **exigences réglementaires en matière de paiements indirects au moyen de courtage** » (*Soft Dollar Regulatory Requirements*)). Aux termes de cette disposition, un conseiller en valeurs est autorisé à verser un courtage plus élevé à un courtier qui fournit des biens et services relatifs à la recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres (par rapport au courtage qui aurait été versé à un autre courtier pour l'exécution de l'opération), à condition que ce conseiller en valeurs détermine de bonne foi que le courtage est raisonnable compte tenu de la valeur des biens et des services fournis dans le cadre de l'opération en

question ou de la responsabilité globale assumée par le conseiller en valeurs envers ses clients pour lesquelles il prend des décisions de placement discrétionnaires.

Au cours de la plus récente période annuelle, les types de biens et de services, autres que l'exécution d'ordres, qui ont été fournis par suite de l'utilisation de courtages des fonds sont ceux qui suivent :

- des publications ou des écrits concernant la valeur des titres ou la convenance d'un placement dans des titres ou de l'achat ou de la vente de titres;
- des analyses, des publications et des rapports concernant les émetteurs, les industries, les titres, les facteurs économiques et les tendances;
- des analyses et des rapports concernant la stratégie de portefeuille ou le rendement de comptes;
- des services de consultation de tiers qui constituent de la recherche. Dans de tels cas, l'entente de consultation précise les services rendus et les frais détaillés;
- des conférences et des séminaires portant sur la valeur des titres, la convenance d'un placement dans des titres ou de l'achat ou de la vente de titres ou des méthodologies visant ce qui précède, ou sur des analyses, des publications et des rapports concernant les émetteurs, les industries, les titres, les facteurs économiques et les tendances. Les frais de déplacement et d'hébergement engagés en lien avec les conférences ou les séminaires ne constituent pas des services de « recherche » et ne peuvent être réglés en utilisant des paiements indirects au moyen de courtage;
- des logiciels. Seule la tranche des frais attribuable à la fourniture et à la surveillance de conseils en placement peut être payée en utilisant des paiements indirects au moyen de courtage. La tranche utilisée à d'autres fins (services de bureau, fonctions administratives, comptabilité, commercialisation, etc.) ne peut être payée en utilisant des paiements indirects au moyen de courtage;
- des abonnements à des magazines et à d'autres publications utilisées par Matthews dans le cadre de la fourniture de conseils en placement;
- certains services de garde, exclusion faite des frais de règlement et de compensation en lien avec des opérations à terme et des frais de garde de base pour la maintenance des comptes, qui ne peuvent être payés en utilisant des paiements indirects au moyen de courtage.

Matthews et Matthews HK évaluent périodiquement le caractère raisonnable des courtages pour les opérations confiées à des courtiers, en tenant compte du total des biens et services relatifs à la recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres fournis par chaque courtier de qui elles reçoivent de tels services. Les biens et services relatifs à la recherche et les biens et services d'exécution d'ordres reçus par Matthews et Matthews HK en échange de courtages peuvent être fournis directement par le courtier exécutant l'opération ou par une partie autre que ce courtier.

Polen HK et Polen UK

Polen HK et Polen UK (collectivement, « **Polen Capital** ») acceptent que les clients demandent l'utilisation de programmes de récupération des courtages, mais font toujours de leur mieux pour obtenir la meilleure exécution.

Polen Capital tient à jour une liste de courtiers approuvés (la « **liste des courtiers approuvés** ») qui indique les courtiers avec lesquels les équipes de négociation des actions et des titres de créance peuvent souhaiter négocier pour le compte des fonds et des comptes gérés. Chaque fois que l'équipe de négociation souhaite traiter avec un nouveau courtier qui ne figure pas sur la liste des courtiers approuvés, l'équipe des opérations mène d'abord un processus d'intégration diligent concernant ce courtier, qui peut inclure, notamment, un examen des derniers états financiers annuels audités de ce courtier et/ou un examen du rapport FINRA Financial and Operational Combined Uniform Single (FOCUS) de ce courtier, un examen de son rapport sur le capital net réglementaire, un examen de sa notation de crédit (le cas échéant), les prix obtenus, les taux de courtage appliqués, la capacité à négocier les courtages, la capacité à obtenir des remises sur le volume, la capacité du courtier à traiter différents types d'ordres et de titres et un examen de toute nouvelle récente concernant le courtier susceptible d'avoir une incidence sur la solvabilité du courtier. À l'issue de cet examen, le courtier est présenté au comité de la meilleure exécution pour approbation formelle de son inscription sur la liste des courtiers approuvés de la société. Une fois que le comité de la meilleure exécution a approuvé l'inscription d'un courtier sur la liste des courtiers approuvés, la société met à jour la liste des courtiers approuvés en conséquence, et ce courtier est alors ajouté dans le ou les systèmes de gestion des ordres applicables à titre de courtier admissible pour la négociation.

Quintessence

Quintessence confie à des courtiers des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services relatifs à la recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres par ce courtier.

Lorsque Quintessence sélectionne des courtiers pour effectuer des opérations sur titres, que ceux-ci soient ou non membres de son groupe, elle tient compte d'un certain nombre de facteurs dans le cadre d'une opération donnée, notamment les suivants :

- le prix;
- la taille et le type d'opération, et l'expérience/expertise relative dans la négociation de l'instrument en question;
- la réduction du coût global des opérations (coût de mise en œuvre);
- le courtage demandé;
- l'inscription;
- la réputation, l'expérience et stabilité financière;
- la vitesse d'exécution et la certitude quant à l'exécution;
- les marchés sur lesquels l'instrument est négocié;
- la liquidité de l'instrument;
- la fiabilité et le rendement antérieur du courtier;
- les besoins du client ou les objectifs de son portefeuille;
- la relation générale avec le courtier;
- la possibilité de fournir des biens et services relatifs à la recherche.

Quintessence dispose actuellement d'un accord relatif au courtage avec un courtier qui exécute les ordres aux termes duquel le courtier peut fournir des biens et services de recherche et des biens et services d'exécution d'ordres en échange de l'exécution d'opérations de courtage.

Les types de biens ou services de recherche qui peuvent être fournis comprennent notamment les suivants :

- licences de bourse;
- abonnements à Bloomberg;
- abonnements à des fournisseurs de données de marché;
- abonnements à des fournisseurs de données économiques et de recherche sur les marchés des capitaux.

Quintessence procède à un examen annuel pour déterminer, de bonne foi, que le fonds, pour le compte duquel Quintessence confie des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services relatifs à la recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres par le courtier, tire un avantage raisonnable, compte tenu de l'utilisation des biens et services relatifs à la recherche et des courtages payés par le fonds.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié de chacun des fonds d'investissement BMO, aucune société membre du même groupe n'a fourni au gestionnaire ou à une personne nommée par celui-ci des services de prise de décision en matière de placements sous la forme d'analyses et de rapports de recherche concernant les titres et stratégies de portefeuille, ainsi que des services de statistique ou autres services similaires, en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié de chacun des fonds d'investissement BMO, les services autres que l'exécution des ordres fournis aux gestionnaires de portefeuille par des courtiers qui ne sont pas membres du même groupe ou des tiers en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages ont compris des services de recherche, des analyses et des conseils, des licences pour opérations sur devises, des conférences et des séminaires, certains types de logiciels, des abonnements à des magazines et à d'autres publications, certains services de garde, des services de données, y compris des flux de données, des arrangements de données de suivi, des services de cotation, des analyses économiques et des abonnements à des services d'informations boursières.

Le nom de tout autre courtier non membre du même groupe ou tiers qui a fourni aux fonds de tels biens ou de tels services en échange de l'attribution d'opérations entraînant des courtages sera fourni sur demande. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à BMO Centre d'investissement en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.bmo.com/fonds. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en

épargne collective, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à notre bureau d'administration en composant le numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.bmo.com/gma/ca ou www.fnb.bmo.com.

Placeur principal

BMO Investissements Inc. agit également à titre de placeur principal des titres de série G des fonds. Lorsque BMO Investissements Inc. agit à titre de placeur principal, une équipe spécialisée en gouvernance et en processus des fonds d'investissement BMO est responsable des séances de formation, de la documentation ainsi que de la vente et du placement des titres de série G des fonds, et des agents chargés de la conformité au niveau des succursales supervisent le placement; au niveau des provinces ou des divisions, un autre agent chargé de la conformité à l'échelle de la province/division s'assure que ses homologues travaillant dans les succursales s'acquittent de leurs devoirs; et le service de la conformité des fonds d'investissement BMO encadre la surveillance des opérations sur titres, les changements à la réglementation ainsi que les opérations impliquant des conflits réels ou potentiels.

BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, est le placeur principal des titres de série NBA et de série NBF des fonds, ce qui signifie qu'il vend des titres de série NBA et de série NBF des fonds. Son adresse est le 1, First Canadian Place, 100, rue King Ouest, 3^e étage, podium, C.P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1H3.

Il n'y a aucun placeur principal pour les autres séries.

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'autorité exclusive sur les activités de celle-ci. Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut exercer tous les pouvoirs qui ne doivent pas obligatoirement être exercés par les actionnaires aux termes de la loi, des statuts ou des règlements de la société. Bien que les dirigeants de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée soient responsables de la gestion des activités et des affaires quotidiennes de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le gestionnaire gère les activités quotidiennes de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

Le tableau suivant présente le nom, la ville de résidence ainsi que d'autres renseignements concernant chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée :

Nom et ville de résidence	Poste auprès des BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	Lien avec le gestionnaire
WILLIAM E.P. BAMBER Toronto (Ontario)	Chef	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement, et administrateur, BMO Investissements Inc.
BENJAMIN K. IRAYA Oakville (Ontario)	Secrétaire	Secrétaire, BMO Investissements Inc.
DOUGLAS E. KIRK*	Administrateur	Aucun
GILLES G. QUELLETTE Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil et administrateur, BMO Investissements Inc.
THOMAS A. PIPPY*	Administrateur	Aucun
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière et administrateur	Chef, Exploitation des fonds d'investissement et administrateur, BMO Investissements Inc.
IOANA VULPE**	Administratrice	Aucun
Toronto (Ontario)		

* Membre du comité d'audit de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

** Présidente du comité d'audit de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

Fonds de fiducie BMO

BMO Investissements Inc. est le fiduciaire de chaque fonds de fiducie BMO (à ce titre, le « **fiduciaire** ») et son siège et bureau principal est situé à Toronto, en Ontario. Le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO. Il a la responsabilité, en tant que fiduciaire, d'agir dans l'intérêt des porteurs de parts des fonds de fiducie BMO. Le gestionnaire s'occupe des activités quotidiennes des fonds de fiducie BMO.

Dépositaire

State Street Trust Company Canada est le dépositaire des fonds, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario. À ce titre, elle détient les liquidités et les titres des fonds conformément à un contrat de garde daté du 1^{er} juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion, intervenu entre le gestionnaire, BMOGA, pour le compte des fonds d'investissement qu'elle gère, et le dépositaire (le « **contrat de garde** »). Le dépositaire n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Le contrat de garde peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours aux autres parties, à moins que les parties ne conviennent par écrit d'un autre délai. Le gestionnaire peut résilier le contrat de garde sans délai à l'égard de lui-même et des fonds moyennant la remise d'un avis écrit au dépositaire si i) le dépositaire ne répond plus aux critères d'admissibilité à titre de dépositaire des fonds aux termes du Règlement 81-102, ii) il y a changement de contrôle du dépositaire, iii) le gestionnaire est tenu par les lois applicables ou l'instruction d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de cesser d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds, iv) le dépositaire commet une violation importante ou constante des dispositions du contrat de garde à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou à laquelle il est en mesure de remédier, mais qu'il ne l'a pas fait dans les 60 jours, ou au cours de toute autre période convenue entre le gestionnaire et le dépositaire, suivant la réception de l'avis du gestionnaire lui demandant d'y remédier, ou v) le dépositaire fait faillite ou devient insolvable ou si une résolution est adoptée en vue de sa dissolution ou si une ordonnance est prise visant sa dissolution ou encore si le dépositaire fait une cession générale au profit de ses créanciers.

Tous les titres négociables sont détenus aux bureaux principaux du dépositaire situés à Toronto, en Ontario, à l'exception des actifs étrangers. Les actifs étrangers peuvent être détenus par des sous-dépositaires locaux nommés par le dépositaire ou être sous leur surveillance dans divers territoires étrangers où un fonds peut avoir investi des actifs. Le dépositaire et les sous-dépositaires peuvent utiliser les installations de tout dépositaire ou de toute chambre de compensation canadien ou étranger autorisé à exploiter un système d'inscription en compte. Les sous-dépositaires désignés pour détenir les actifs des fonds seront répertoriés dans le rapport sur le respect de la réglementation rédigé par le dépositaire et déposé sur SEDAR au nom des fonds conformément aux exigences du Règlement 81-102.

Auditeur

L'auditeur des fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

Les agents chargés de la tenue des registres et agents des transferts des fonds sont State Street Trust Company Canada et BMO Investissements Inc., et l'établissement principal de chacun d'eux est situé à Toronto, en Ontario. State Street Trust Company Canada n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Séries OPC

State Street Trust Company Canada et BMO Investissements Inc. sont les agents chargés de la tenue des registres des séries OPC. À ce titre, les agents chargés de la tenue des registres traitent les ordres, inscrivent toutes les opérations de placement des investisseurs, émettent ou annulent les certificats, selon le cas, envoient des relevés de compte aux porteurs de titres et traitent les demandes des investisseurs et des courtiers. BMO Investissements Inc. est l'agent chargé de la tenue des registres à l'égard des parts des séries OPC souscrites auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, et State Street Trust Company Canada est l'agent chargé de la tenue des registres à l'égard de toutes les autres parts des séries OPC.

Le registre des titres des séries OPC des fonds est conservé par BMO Investissements Inc. à Montréal, au Québec, et par State Street Trust Company Canada à Toronto, en Ontario.

Série FNB

State Street Trust Company Canada est l'agent chargé de la tenue des registres de la série FNB. À ce titre, State Street Trust Company Canada conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres de série FNB et traite les ordres. Le registre des titres de série FNB des fonds est conservé à Toronto, en Ontario.

Mandataires d'opérations de prêt de titres

State Street Bank and Trust Company et Securities Finance Trust Company (« **eSecLending** ») agissent toutes deux à titre de mandataires dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Le siège social de State Street Bank and Trust Company et d'eSecLending est situé à Boston, au Massachusetts. Ni State Street Bank and Trust Company ni eSecLending ne sont des membres du groupe du gestionnaire.

Convention de prêt de titres de State Street

State Street Bank and Trust Company agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations, conformément à une convention d'autorisation de prêt de titres conclue entre le gestionnaire, pour le compte des fonds, et State Street Bank and Trust Company datée du 12 juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion (la « **convention de prêt de titres de State Street** »).

La convention de prêt de titres de State Street prévoit les modalités aux termes desquelles State Street Bank and Trust Company, et tout membre de son groupe qu'elle a nommé à titre de mandataire de State Street Bank and Trust Company aux termes des modalités de la convention de prêt de titres de State Street (State Street Bank and Trust Company et ce membre de son groupe sont collectivement appelés « **State Street** »), est autorisée par le gestionnaire à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire ou par State Street Bank and Trust Company à titre de sous-dépositaire. Conformément à la convention de prêt de titres de State Street, State Street détermine la valeur des titres prêtés et des garanties chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur marchande de la garantie reçue de chaque emprunteur correspond à au moins 105 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres de State Street, State Street convient d'indemniser un fonds de l'ensemble des pertes, dommages, responsabilités, frais et dépenses directs (une « **perte** ») que le fonds a réellement subis et qui découlent directement d'une réclamation ou d'une demande faite par un tiers relativement au défaut de State Street de respecter ses normes de diligence; cependant, une telle indemnisation ne s'applique pas i) si State Street a manqué à ses obligations en raison d'événements ou de circonstances qui sont hors de son contrôle raisonnable, notamment la nationalisation, l'expropriation, une restriction sur les devises, un acte de guerre ou de terrorisme, une émeute, une révolution, un cas de force majeure ou tout autre événement ou toute autre mesure similaire, et ii) dans la mesure où la perte découle de la négligence ou de l'omission du fonds ou de son mandataire.

Le gestionnaire, pour le compte d'un fonds, et State Street peuvent chacun résilier en tout temps la convention de prêt de titres de State Street moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrables à l'autre partie.

Convention de prêt de titres d'eSecLending

L'entreprise eSecLending agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations, conformément à une convention d'autorisation de prêt de titres conclue entre le gestionnaire, pour le compte des fonds, et eSecLending datée du 22 février 2024, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion (la « **convention de prêt de titres d'eSecLending** »).

La convention de prêt de titres d'eSecLending prévoit les modalités aux termes desquelles eSecLending est autorisée par le gestionnaire à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire. Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres d'eSecLending, eSecLending détermine la valeur des titres prêtés et des garanties chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur marchande de la garantie reçue de chaque emprunteur correspond à au moins 105 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres d'eSecLending, eSecLending accepte d'indemniser un fonds de l'ensemble des pertes, coûts, dépenses, dommages-intérêts, charges, responsabilités, demandes ou réclamations (y compris les honoraires juridiques et comptables) (les « **pertes** ») dans la mesure où ces pertes sont causées par ce qui suit, ou en découlent directement :

- i) une violation importante par eSecLending de ses obligations;
- ii) l'inexactitude d'une déclaration faite ou d'une garantie donnée par eSecLending; et
- iii) la négligence, la mauvaise foi, la faute intentionnelle ou la violation des normes de diligence par eSecLending dans l'exercice de ses fonctions, sauf, dans chaque cas, dans la mesure où de telles pertes sont causées par la négligence, la mauvaise foi ou la faute intentionnelle du gestionnaire ou des fonds.

La convention de prêt de titres d'eSecLending peut être résiliée par chaque partie à tout moment, avec prise d'effet immédiate sur remise d'un avis écrit de cette résiliation à l'autre partie si :

- i) une déclaration faite par l'autre partie concernant la convention est incorrecte ou fautive, à tous égards importants, lorsqu'elle a été faite ou réputée avoir été réaffirmée;
- ii) une partie avise l'autre partie de son incapacité à exécuter ses obligations prévues dans la convention ou de son intention de ne pas le faire;
- iii) l'autre partie a) n'a pas respecté une obligation importante au titre de la convention, et b) n'a pas remédié à ce manquement dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification de ce manquement par la partie non défaillante; ou
- iv) l'autre partie se voit retirer, suspendre ou révoquer sa licence, sa charte ou toute autre autorisation nécessaire à la prestation des services ou à l'exécution d'une partie importante de ses activités par tout gouvernement fédéral ou d'État applicable ou par l'un de ses organismes.

En outre, chaque partie peut résilier la convention de prêt de titres d'eSecLending, avec prise d'effet immédiate sur remise d'un avis écrit de cette résiliation à l'autre partie, dans le cas où eSecLending informe par écrit le gestionnaire qu'il ne mettra pas en œuvre des changements demandés par le gestionnaire ou l'un des fonds, si eSecLending détermine, à sa seule appréciation, qu'il n'est pas commercialement réalisable :

- i) de mettre en œuvre des changements qui peuvent être exigés par une entité dotée d'une autorité de régulation sur les

fonds; et/ou

- ii) d'apporter des changements a) à la convention afin de se conformer au Règlement 81-102; ou b) aux contrôles et procédures internes pertinents d'eSecLending afin de s'assurer qu'ils sont adéquats et appropriés.

Veillez vous reporter à la rubrique *Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres* à la page 148 pour obtenir de plus amples renseignements.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des fonds

Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a constitué le comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des fonds d'investissement BMO. Le CEI passe en revue les questions de conflit d'intérêts relatives au gestionnaire et aux fonds d'investissement BMO et formule des commentaires à cet égard. Comme l'exige le Règlement 81-107, le gestionnaire a des politiques et des procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts.

Au moins une fois l'an, le CEI procédera à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité :

- des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux fonds d'investissement BMO;
- des instructions permanentes que le CEI a données au gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux fonds d'investissement BMO;
- de la conformité du gestionnaire et des fonds d'investissement BMO avec les conditions imposées par le CEI dans une recommandation ou une approbation donnée au gestionnaire.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois par année, l'indépendance et la rémunération de ses membres, son efficacité en tant que comité, ainsi que l'efficacité et l'apport de chacun de ses membres. Le CEI fournira au gestionnaire un rapport sur les résultats de cette évaluation.

Le CEI est composé à l'heure actuelle de quatre membres, soit Marlene Davidge (présidente), Jacqueline Allen, Jim Falle et Wendy Hannam. Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire, des fonds et des entités liées au gestionnaire.

Le CEI prépare, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités destiné aux porteurs de titres et rend de tels rapports accessibles sur le site Web désigné des fonds d'investissement BMO à l'adresse www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire; les porteurs de titres peuvent également les obtenir, sur demande et sans frais, en communiquant avec nous à l'adresse fonds@bmo.com ou en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1. Ce rapport et d'autres renseignements sur le CEI sont aussi disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

Gouvernance des fonds

Surveillance générale

Comme il est mentionné précédemment, le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO et en a la responsabilité définitive. Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est responsable de l'administration et des activités de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Tant le fiduciaire que le conseil d'administration délèguent l'administration et l'exploitation quotidiennes des fonds au gestionnaire.

Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient une réunion tous les semestres pour recevoir le rapport du gestionnaire, examiner l'entreprise et les activités du fonds, et en discuter. Le conseil d'administration est également doté d'un comité d'audit. Le comité d'audit de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient habituellement une réunion tous les semestres pour discuter des questions financières, des rendements des placements et de la conformité à la réglementation applicables à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Veuillez vous reporter à la rubrique *BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* à la page 31 pour une description du niveau d'indépendance des membres du conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée par rapport au gestionnaire.

Nous avons également établi un comité de surveillance des risques et d'examen du rendement qui, en règle générale, tient une réunion trimestrielle pour passer en revue les rendements des placements, le processus de gestion des risques, ce qui comprend des politiques internes documentées concernant

la mesure, la surveillance, l'atténuation et la déclaration des risques de liquidité au sein des fonds, et d'autres questions connexes concernant les fonds. Ce comité a la responsabilité de surveiller les politiques et les procédures liées à la gestion du risque de liquidité. Le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement est composé d'au moins un membre indépendant de la fonction de gestion de portefeuille.

Nous avons retenu les services de certains gestionnaires de portefeuille et les avons chargés de fournir des conseils en valeurs et des services de gestion de portefeuille aux fonds. Leurs activités sont surveillées attentivement et régulièrement par le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement du gestionnaire, pour s'assurer du respect des directives de placement et contrôler leur conduite et les résultats financiers obtenus.

Nous avons établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour nous assurer de la bonne gestion des fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107, des politiques et des procédures portant sur les questions de conflit d'intérêts. Ces politiques comprennent une politique sur les opérations personnelles sur valeurs à l'intention des employés du gestionnaire. La politique sur les opérations personnelles sur valeurs est conçue pour empêcher les conflits potentiels, perçus ou réels entre les intérêts du gestionnaire et de ses employés et ceux des fonds. Aux termes de cette politique, certains membres du personnel du gestionnaire doivent obtenir une approbation au préalable avant d'effectuer toute opération sur des titres pour leur compte personnel afin d'assurer que les opérations ne sont pas en conflit avec les intérêts des fonds et qu'elles ne sont pas réalisées par l'employé en raison du poste qu'il occupe, de ce qu'il sait au sujet des fonds ou de sa relation avec les fonds.

Gestion des risques

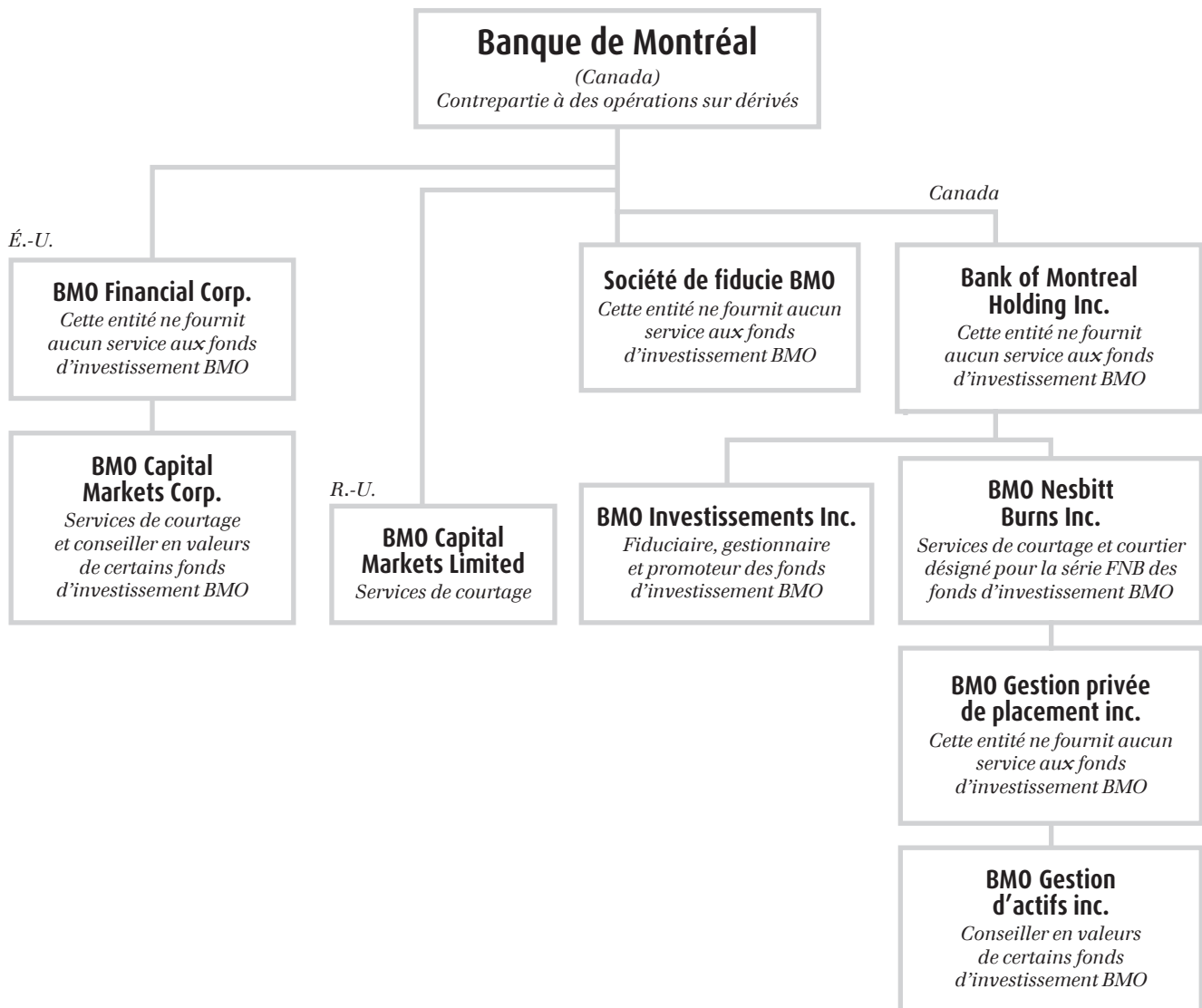
La gestion des risques est assurée à divers niveaux. Les contrats conclus entre le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille énoncent les objectifs et les stratégies d'un fonds, les restrictions et politiques de placement prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et tous autres critères et directives que le gestionnaire juge appropriés. Diverses méthodes d'évaluation des

risques sont employées, telles que l'évaluation à la valeur du marché des titres, la comptabilité selon la juste valeur, la déclaration de l'exposition réelle aux risques et les rapprochements de la position de trésorerie et de la position en titres. La conformité des portefeuilles des fonds avec la réglementation est examinée continuellement. Les fonds sont évalués tous les jours, ce qui vise à faire en sorte que leur évaluation reflète bien les mouvements du marché. Veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des fonds – Surveillance générale* à la page 35 pour une description de l'examen du

processus de gestion des risques réalisé par le comité de surveillance des risques et d'examen du rendement.

Entités membres du groupe

Le diagramme ci-après fait état des liens entre les entités du même groupe qui fournissent des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds. Sauf indication contraire, toutes les entités présentées ci-après sont détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, par la Banque de Montréal.



Le montant des frais que les fonds ont versé à chaque entité membre du groupe fournissant des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds est ou sera indiqué dans les états financiers audités des fonds.

Fonds de fonds

Un fonds peut acheter des titres de fonds sous-jacents (ou obtenir une exposition à des fonds sous-jacents en concluant des opérations sur dérivés). Un fonds peut investir dans des fonds sous-jacents d'une façon conforme à ses objectifs et stratégies de placement, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en double des frais de gestion facturables à l'égard des titres détenus indirectement par un fonds par l'intermédiaire de ses placements dans des fonds sous-jacents et des frais de gestion facturés directement au fonds. Advenant qu'un fonds investisse dans un fonds sous-jacent et que les frais de gestion payables par le fonds sous-jacent soient supérieurs à ceux du fonds, le fonds pourrait payer indirectement les frais de gestion plus élevés sur la tranche de son actif investie dans le fonds sous-jacent, que le fonds sous-jacent soit géré par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous ou par un gestionnaire de fonds indépendant.

Dans certains cas, lorsqu'un fonds investit dans des fonds sous-jacents, il investira principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens (les « **fonds BMO sous-jacents** »).

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit d'investir dans des fonds BMO sous-jacents, il le fait généralement en raison des efficiences économiques qui peuvent être réalisées en investissant dans des fonds BMO sous-jacents et de ses bonnes connaissances i) des capacités des équipes de placement fournissant des services de gestion de placements à ces fonds BMO sous-jacents; ii) de la concordance de la stratégie de placement sous-jacente des fonds BMO sous-jacents avec l'objectif de placement général du fonds; et iii) de la réaction des fonds BMO sous-jacents dans diverses conditions de marché. Plus particulièrement, un placement dans des fonds BMO sous-jacents donne au gestionnaire davantage de souplesse en ce qui a trait à la renonciation aux frais de gestion, ce qui aide à maintenir les fonds dans une situation viable sur le plan commercial.

L'utilisation prédominante de fonds BMO sous-jacents crée des conflits d'intérêts puisqu'elle procure des avantages accessoires au gestionnaire, dont une hausse des actifs totaux sous gestion du gestionnaire

et une hausse des actifs des fonds et des fonds BMO sous-jacents, augmentant ainsi possiblement la viabilité commerciale des fonds et des fonds BMO sous-jacents grâce à une hausse des actifs et à de meilleures économies d'échelle. Malgré l'utilisation prédominante de fonds BMO sous-jacents pour les raisons susmentionnées, le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré et à tout moment, choisir des fonds sous-jacents indépendants pour toute catégorie d'actifs, même si un fonds sous-jacent membre du groupe existe dans une catégorie d'actifs similaire.

Information concernant le courtier gérant

Un fonds est un « **fonds d'investissement géré par un courtier** » (au sens du Règlement 81-102) si un courtier, ou un actionnaire principal d'un courtier, détient plus de 10 % des droits de vote du conseiller en valeurs du fonds.

Certains des fonds sont des fonds d'investissement gérés par un courtier. Par conséquent, ces fonds sont assujettis aux restrictions exposées à l'article 4.1 du Règlement 81-102. En règle générale, un fonds d'investissement géré par un courtier ne doit pas sciemment investir dans une catégorie de titres d'un émetteur, que ce soit pendant le placement (placement initial) ou pendant la période de 60 jours suivant la période de placement (marché secondaire), si une entité apparentée a agi en qualité de preneur ferme à l'occasion du placement des titres de cette catégorie de titres, à moins que certaines exceptions ne s'appliquent (l'« **interdiction de prise ferme par une partie apparentée** »). De plus, un fonds d'investissement géré par un courtier ne doit pas sciemment investir dans les titres d'un émetteur si un associé, un administrateur, un dirigeant ou un membre du personnel du conseiller en valeurs est un associé, un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur des titres, à moins que certaines exceptions ne s'appliquent. Dans les deux cas, une exception s'applique pour un placement dans une catégorie de titres émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada. Une autre exception s'applique à l'égard de l'interdiction de prise ferme par une partie apparentée si, notamment, le CEI du fonds a approuvé l'opération et que l'opération respecte le Règlement 81-102.

Politiques et procédures

Opérations sur dérivés

Les fonds peuvent avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dérivés peuvent être utilisés pour participer à l'évolution d'un marché ou d'un groupe de titres donné sans acquérir directement les titres, pour réduire temporairement une participation sur un marché donné lorsque le fonds sous-jacent a fait des placements sur ce marché ou pour atténuer un risque lié aux actifs en portefeuille détenus par le fonds. Les dérivés qui peuvent être utilisés par un fonds peuvent comprendre les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les options ou les options sur contrats à terme et les swaps.

Le gestionnaire prévoit le recours aux dérivés sous réserve de certaines conditions et limites. Le gestionnaire a mis en place des politiques et des procédures écrites sur la gestion des risques, ainsi que sur l'utilisation de dérivés comme placement au sein des fonds et la supervision des gestionnaires de portefeuille qui y ont recours. Ces politiques et procédures sont examinées périodiquement par le gestionnaire.

Les gestionnaires de portefeuille ont le pouvoir de conclure des opérations sur dérivés pour le compte des fonds uniquement dans la mesure indiquée dans le présent prospectus simplifié et selon les modalités de leurs contrats de gestion de placements respectifs intervenus avec le gestionnaire. Les restrictions comprennent entre autres le fait que toutes les opérations sur dérivés doivent être conformes aux objectifs et aux stratégies de placement de chacun des fonds qui les utilisent. Les gestionnaires de portefeuille sont également tenus d'observer les lois et règlements sur les valeurs mobilières, y compris les restrictions prévues dans le Règlement 81-102, sous réserve de l'obtention d'une dispense de l'application de celles-ci. Bien que les règles du Règlement 81-102 soient utilisées comme normes pour ce qui est des plafonds de négociation concernant les opérations sur dérivés, les fonds peuvent, de manière individuelle, utiliser des lignes directrices plus prudentes, qui sont par ailleurs surveillées par le gestionnaire de manière continue au moyen de confirmations de la part des gestionnaires de portefeuille et de contrôles diligents de ces derniers. Le gestionnaire surveille

les activités des gestionnaires de portefeuille au moyen d'attestations de conformité trimestrielles reçues des gestionnaires de portefeuille concernés selon lesquelles les fonds respectent les lois sur les valeurs mobilières pour ce qui de leur utilisation de dérivés. Il effectue également chaque année un contrôle diligent de chaque gestionnaire de portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille ont chacun des politiques et des procédures en place relativement aux opérations sur dérivés qui sont examinées dans le cadre du contrôle diligent annuel du gestionnaire. Ces procédures établissent les règles d'utilisation de dérivés en tant que placements dans les fonds, y compris les procédures propres à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies liées aux dérivés et aux positions sur dérivés. Lorsqu'ils ont recours à des dérivés, les gestionnaires de portefeuille utilisent généralement diverses mesures pour évaluer les risques, y compris l'évaluation des titres à la valeur marchande, la comptabilité à la juste valeur, les rapprochements des titres et des positions de trésorerie. Aucune simulation de risque n'est effectuée relativement aux positions sur dérivés conservées par les fonds. Toutefois, les gestionnaires de portefeuille doivent procéder à un examen de l'exposition de tous leurs portefeuilles gérés, y compris les fonds, de la façon indiquée précédemment.

Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

Le programme de prêt de titres des fonds est administré par State Street Bank and Trust Company et eSecLending aux termes des modalités de la convention de prêt de titres de State Street et de la convention de prêt de titres d'eSecLending, respectivement.

La convention de prêt de titres de State Street et la convention de prêt de titres d'eSecLending respectent chacune les dispositions applicables du Règlement 81-102. Le gestionnaire gère les risques des fonds associés aux opérations de prêt de titres (qui sont décrits sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement* à la page 105) en exigeant du mandataire d'opérations de prêt de titres concerné :

- de conclure des opérations de prêt de titres avec des institutions et des courtiers canadiens et étrangers réputés et bien établis (les « **contreparties** »);

- de maintenir des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste de contreparties autorisées selon les normes de crédit généralement reconnues, ainsi que des limites d'opérations et de crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification de garantie;
- d'établir chaque jour la valeur marchande tant des titres prêtés par un fonds aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus par un fonds dans le cadre d'une mise en pension de titres, que des espèces ou des garanties détenues par le fonds. Si, un jour ouvrable donné, la valeur marchande des espèces ou des garanties est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés ou vendus, le dépositaire demandera à la contrepartie de fournir au fonds d'autres espèces ou garanties pour compenser le déficit;
- de s'assurer que la garantie qui doit être fournie au fonds est sous forme de l'un ou de plusieurs des actifs suivants : des espèces, des titres admissibles ou des titres pouvant être immédiatement convertis en titres du même émetteur, de même catégorie ou type et de même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds ou échangés contre de tels titres.

Un fonds peut mettre fin à une opération en tout temps et reprendre les titres prêtés pendant la période de règlement habituelle d'une telle opération.

Le gestionnaire examine régulièrement ses politiques et procédures écrites pour s'assurer que les risques associés aux opérations de prêt de titres sont gérés d'une façon adéquate. State Street Bank and Trust Company et eSecLending auront chacune recours à des procédures ou à des simulations pour mesurer les risques associés à chaque portefeuille dans des conditions difficiles, s'il y a lieu.

Même s'ils ont le droit de le faire, aucun des fonds n'effectue actuellement de mises en pension ou de prises en pension de titres.

Vente à découvert

Chacun des fonds peut avoir recours à la vente à découvert de titres conformément au Règlement 81-102. D'une façon générale, la vente à découvert peut offrir à un fonds une possibilité de gain lorsque l'équipe de gestion du portefeuille de ce fonds prévoit que le prix d'un titre diminuera.

Une « **vente à découvert** » est une vente aux termes de laquelle un fonds emprunte des titres d'un agent prêteur (en règle générale, un dépositaire ou un courtier) et vend ensuite les titres empruntés sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète le même nombre et le même type de titres et les rend à l'agent prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit fournir en garantie des titres empruntés une couverture à l'agent prêteur duquel il a emprunté des titres. Cette couverture peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de verser des frais d'emprunt à l'agent prêteur sur les titres empruntés, le fonds pourrait également devoir payer d'autres frais relativement à la vente à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend à l'agent prêteur, le fonds tire profit du montant de la variation de la valeur des titres (après déduction des frais d'emprunt et d'opérations).

Un OPC ne peut avoir recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et que si cette stratégie est conforme à ses objectifs de placement.

Les risques associés à la vente à découvert et la stratégie de placement du fonds concernant la vente à découvert sont présentés à la rubrique *Risque propre à la vente à découvert* à la page 117.

La vente à découvert par un fonds sera assujettie aux mesures de contrôle et aux restrictions qui suivent conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire :

- toutes les ventes à découvert seront effectuées par l'intermédiaire des services du marché au moyen desquels ces titres sont normalement achetés et vendus;
- les titres seront vendus à découvert en contrepartie d'espèces, le fonds assumant l'obligation de rendre les titres empruntés au prêteur. Le fonds recevra le produit en espèces dans le délai de règlement des opérations habituel du marché sur lequel la vente à découvert est effectuée;
- la sûreté donnée par le fonds sur l'actif du fonds sera accordée conformément à la pratique du secteur en matière d'opérations de vente à découvert et ne se rapportera qu'aux obligations rattachées à de telles opérations;

- les titres vendus à découvert seront des titres liquides qui sont :
 - a) inscrits à la cote d'une bourse et i) chaque émetteur d'un titre vendu à découvert a une capitalisation boursière d'au moins 300 millions de dollars canadiens au moment de la vente à découvert ou ii) le fonds a pris des arrangements préalables pour emprunter aux fins d'une telle vente, ou
 - b) des obligations, des débiteures ou d'autres titres de créance du gouvernement du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou qui sont garantis par ceux-ci;
- le fonds empruntera des titres uniquement auprès de son dépositaire ou d'un courtier réglementé. Dans le cas des opérations de vente à découvert effectuées au Canada, le courtier devra être un courtier inscrit et un membre d'un organisme d'autoréglementation qui est membre participant du Fonds canadien de protection des investisseurs. En ce qui a trait aux opérations de vente à découvert effectuées à l'extérieur du Canada, le courtier devra se soumettre à l'occasion à une inspection réglementaire à titre de membre d'une bourse des valeurs mobilières, et avoir une valeur nette supérieure à 50 millions de dollars canadiens, d'après ses derniers états financiers audités qui ont été publiés;
- la valeur marchande totale de l'ensemble des titres d'un émetteur vendus à découvert par le fonds ne sera pas supérieure à 5 % de l'actif net total du fonds, et le fonds passera un ordre stop auprès d'un courtier pour que ce dernier achète immédiatement pour le compte du fonds un nombre égal des mêmes titres si le cours des titres est supérieur à 120 % (ou un pourcentage moins élevé déterminé par le gestionnaire) du prix auquel les titres ont été vendus à découvert;
- lorsqu'un actif d'un fonds est déposé en garantie auprès d'un courtier en rapport avec une opération de vente à découvert, le montant de cet actif déposé, ajouté au montant de l'actif du fonds déjà détenu par le courtier en garantie des opérations de vente à découvert en cours relativement au fonds, ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net du fonds, calculé à la valeur marchande au moment du dépôt;
- la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 20 % de l'actif net du fonds sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande;

- le fonds détiendra une « **couverture en espèces** » (selon la définition donnée dans le Règlement 81-102) d'un montant correspondant à au moins 150 % de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande. L'actif du fonds déposé en garantie auprès des prêteurs en attendant que les titres empruntés soient rendus sera compris dans ce montant. Le fonds n'utilisera pas le produit tiré des opérations de vente à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux de la couverture en espèces.

Certains fonds ont indiqué qu'ils pourraient avoir recours à la vente à découvert, comme il est indiqué dans leurs stratégies de placement. Si un autre fonds souhaite avoir recours à la vente à découvert, il doit envoyer aux porteurs de titres actuels un avis écrit au moins 60 jours avant d'effectuer des opérations de vente à découvert.

Le service de placement du gestionnaire présentera chaque année au conseil d'administration du gestionnaire un rapport sur les stratégies de vente à découvert, s'il y a lieu, et les procédés de gestion des risques auxquels les fonds ont recours. Les fonds n'utilisent pas de simulations de mesure des risques pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

Opérations avec des personnes physiques ou morales reliées ou associées

Le gestionnaire est membre d'un groupe de sociétés reliées connu sous le nom de « **BMO Groupe financier** ». La législation en matière de valeurs mobilières applicable prévoit des restrictions à l'égard des circonstances dans lesquelles les fonds, ou le gestionnaire au nom des fonds, peuvent conclure des opérations ou des ententes avec d'autres membres de BMO Groupe financier ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier.

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom des fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines personnes physiques ou morales qui sont reliées ou associées au gestionnaire ou aux fonds. Ces opérations ou ententes peuvent comprendre celles conclues avec la Banque de Montréal, BMOGA, BMO Ligne d'action Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Gestion privée de placements inc. ou d'autres fonds d'investissement apparentés ou concerner ces personnes et peuvent

viser l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise d'un membre de BMO Groupe financier, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre de BMO Groupe financier, la conclusion par un fonds d'un contrat à terme de gré à gré, d'options, de swaps ou d'autres types de dérivés hors cote avec un membre de BMO Groupe financier agissant à titre de contrepartie, l'achat ou le rachat de titres d'autres OPC gérés par nous ou par un autre membre de BMO Groupe financier (ce qui comprend des fonds négociés en bourse) ou la fourniture de services au gestionnaire. Toutefois, ces opérations et ententes ne seront conclues que si elles sont autorisées par la législation en matière de valeurs mobilières applicable ou par les autorités en valeurs mobilières ayant compétence et, le cas échéant, si elles sont autorisées par le CEI (ou si elles font l'objet d'une recommandation favorable de la part du CEI) et si elles sont, de l'avis du gestionnaire, dans l'intérêt fondamental des fonds.

Politiques et procédures de vote par procuration

Le gestionnaire a délégué l'exercice des droits de vote conférés par procuration relativement aux titres détenus dans le portefeuille de chaque fonds au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller de ce fonds, le cas échéant, dans le cadre des services de gestion de placements fournis au fonds, sous réserve de la surveillance continue effectuée par le gestionnaire. Un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller, le cas échéant, qui exerce des votes par procuration au nom d'un fonds doit le faire dans l'intérêt du fonds et de ses porteurs de titres.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé suivant des politiques et des procédures de vote par procuration n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. En outre, un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller peut déroger à ses propres politiques et procédures de vote par procuration ou ne pas exercer les droits de vote rattachés à une procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de titres.

Les droits de vote rattachés aux titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens que détient un fonds ne seront exercés que si le gestionnaire prend, à son gré, des arrangements

pour que les porteurs de titres du fonds exercent les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. En raison de la complexité de tels arrangements et des coûts qui y sont associés, cela ne fait pas partie des pratiques courantes du gestionnaire.

Le processus de vote par procuration varie d'un fonds à l'autre selon que la responsabilité du vote par procuration relève de BMOGA ou d'un gestionnaire de portefeuille ou d'un sous conseiller indépendant. Un gestionnaire de portefeuille ou un sous conseiller peut également s'entretenir avec la direction et les administrateurs des sociétés émettrices dont les titres composent le portefeuille des fonds dans le but de mieux comprendre la gestion des risques et des occasions liés aux ESG de ces sociétés et d'en discuter. Un tel engagement auprès des sociétés peut englober tout un éventail d'enjeux ESG répartis dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

BMO Gestion d'actifs inc.

BMOGA, en sa qualité de gestionnaire de portefeuille pour certains fonds (y compris les fonds pour lesquels BMOCMC agit à titre de sous conseiller) fournit des services liés au vote par procuration et à l'engagement à l'aide de son équipe d'investissement responsable (« **équipe IR** »), qui est composée d'experts ESG, et de toute autre ressource existante ou éventuelle qui serait adéquate à cette fin. L'équipe IR travaille en collaboration avec les analystes en placements et les gestionnaires de portefeuille de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de BMOGA. L'équipe IR s'occupe des activités d'engagement de même que de la recherche et de l'analyse en matière de vote par procuration. Elle aide également à l'élaboration des lignes directrices en matière de gouvernance de BMOGA et des attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, qui sont accessibles au public et énoncent les attentes de BMOGA par rapport aux sociétés en ce qui concerne les pratiques ESG visant à créer de la valeur financière et à atténuer les risques financiers en plus de guider BMOGA lors d'un vote sur des questions ESG. L'équipe IR se concentre sur l'engagement auprès des sociétés émettrices nord américaines dans lesquelles les fonds investissent et exerce activement les droits de vote aux assemblées des sociétés faisant partie du marché canadien. BMOGA a retenu des services de stratégie d'engagement responsable (*responsible engagement*

overlay) (« **reo**® »), d'un tiers prestataire de services, pour lui fournir des services d'engagement et de vote par procuration afin de s'assurer que sa couverture s'étende aux marchés internationaux et afin que celui-ci exerce les droits de vote en son nom et conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance. L'équipe IR supervise les instructions de vote soumises par reo® à travers l'ensemble des marchés et peut déroger à celles-ci.

BMOGA a mis en place des politiques et des procédures de vote par procuration à l'égard des fonds, qui comprennent les lignes directrices en matière de gouvernance, les attentes quant aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et les directives permanentes concernant le vote (collectivement, les « **directives de vote par procuration** »). Les directives de vote par procuration renferment des renseignements à l'intention des personnes exerçant des droits de vote sur les questions pour lesquelles les fonds ont reçu des procurations pour un émetteur.

Pour sa prestation de services liés au vote par procuration, BMOGA, par l'intermédiaire de reo®, retient les services d'International Shareholder Services (« **ISS** »), un tiers administrateur du vote par procuration, pour exécuter automatiquement, sans aucune indication, la majorité des votes conformément aux directives permanentes concernant le vote, qui reflètent les lignes directrices en matière de gouvernance. Lorsqu'ISS ou reo® ont besoin d'indications au sujet des directives permanentes concernant le vote, ou lorsque l'équipe IR souhaite examiner davantage comment voter à l'égard de certaines questions, ISS et reo® consultent l'équipe IR et obtiennent des instructions sur la façon de procéder.

Bien que l'équipe IR souscrive généralement aux directives de vote par procuration au moment de voter et qu'elle se fie en outre à reo® et à ISS pour exercer les droits de vote, toute question qui peut être soumise au vote par procuration et qui diffère des directives de vote par procuration est examinée à la lumière des circonstances particulières qui s'y rapportent. Cette mesure assure la souplesse nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du processus de vote par procuration. En outre, BMOGA peut s'écarter des directives de vote par procuration afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de titres.

L'équipe IR échange de façon dynamique avec les sociétés détenues avant, pendant et après la saison des procurations pour voter de façon éclairée et pour mieux comprendre la gestion des risques et des occasions liés aux enjeux ESG de ces sociétés et en discuter.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé des directives de vote par procuration qui suit n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas. Les directives de vote par procuration comprennent :

- a) une politique permanente de traitement des questions courantes sur lesquelles un fonds peut voter, comme l'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'émission d'actions;
- b) les circonstances dans lesquelles un fonds s'écartera de la politique permanente relative aux questions courantes. Les directives de vote par procuration prévoient, par exemple, que les fonds appuieront habituellement la recommandation de la direction en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, mais qu'ils peuvent voter contre si l'indépendance de l'auditeur est en doute;
- c) des politiques et des procédures permettant à un fonds de déterminer comment voter sur des questions extraordinaires, comme les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les propositions touchant les droits des actionnaires (autres que l'émission d'actions), la gouvernance d'entreprise, la rémunération et des questions sociales et environnementales. Ainsi, concernant les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les directives de vote par procuration prévoient que les fonds soutiendront habituellement l'équipe de direction en place, pourvu que les modalités financières, les avantages synergétiques et la qualité de la direction soient solides;
- d) des procédures assurant que les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille d'un fonds sont exercés conformément aux instructions du fonds. Le gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, selon le cas, doit attester au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille, selon le cas, qu'il a exercé les droits de vote rattachés aux titres détenus par les fonds qu'il gère conformément aux directives de vote par procuration et/ou à ses propres politiques de vote par procuration.

BMOGA a mis en place des politiques visant à repérer et à traiter des conflits d'intérêts potentiels relativement au vote par procuration, comme dans les situations suivantes qui impliquent l'exercice de droits de vote par procuration :

- a) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque la société est un client de BMO Groupe financier ou entretient par ailleurs des relations d'affaires avec celle-ci;
- b) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal ou d'un membre de son groupe (y compris les assemblées de fonds d'investissement gérés par BMOGA ou un membre de son groupe) ou à une assemblée des actionnaires d'une société relativement à une opération stratégique sur le capital, comme une fusion ou une acquisition visant la société (ou un membre de son groupe) et un membre de BMO Groupe financier;
- c) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lors de laquelle un dirigeant, un administrateur ou un employé du gestionnaire, de BMOGA ou de BMO Groupe financier siège au conseil ou est candidat aux fins d'élection de la société en question;
- d) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société portant sur une question dont l'issue du vote pourrait avantager un client (y compris un fonds d'investissement) plutôt qu'un autre;
- e) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires d'une société lorsque différents gestionnaires de portefeuille de BMOGA préfèrent une issue du vote différente.

Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers tiers

La responsabilité du vote par procuration à l'égard des titres en portefeuille des fonds a été déléguée au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller tiers pertinent, chacun d'entre eux ayant adopté des politiques et des procédures de vote par procuration semblables aux directives de vote par procuration; il est entendu, toutefois, que les questions ESG peuvent être prises en compte différemment par de tels gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers dans le cadre de leurs politiques et procédures de vote par procuration. Ces gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers exerceront les

droits de vote par procuration d'une façon qui est conforme à l'intérêt du fonds et de ses porteurs de titres et sans tenir compte du gestionnaire ou être influencés par celui-ci, à moins que ce tiers gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller n'ait également convenu de respecter les directives de vote par procuration.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire des directives de vote par procuration et des politiques et des procédures de vote par procuration de gestionnaires de portefeuille et de sous-conseillers tiers, en composant sans frais le 1 800 665-7700 (si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement), ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 (si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier), ou en écrivant au gestionnaire au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

En tant que porteur de titres, vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, les résultats des votes par procuration de chaque fonds pour la dernière période terminée le 30 juin de chaque année après le 31 août de la même année, en composant le numéro 1 800 665-7700 (si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement), ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 (si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier).

On peut également consulter les résultats des votes par procuration de chacun des fonds sur le site Web des fonds à l'adresse www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire.

Membres de la haute direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Le gestionnaire, pour le compte des fonds qui offrent des titres de série FNB, peut conclure diverses conventions visant le placement continu avec des courtiers inscrits (qui peuvent ou non être des courtiers désignés) aux termes desquelles les courtiers peuvent souscrire des titres de série FNB d'un ou de plusieurs fonds qui offrent des titres de série FNB, de la façon décrite à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Souscription de titres des fonds – Souscription de titres de série FNB*.

Le gestionnaire recevra une rémunération en contrepartie de ses services fournis aux fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73.

Nous avons le droit de recevoir des frais de gestion des fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 7 pour de plus amples renseignements. Les frais que nous recevons comme frais de gestion sont divulgués dans les états financiers audités des fonds.

BMOGA et BMOCMC ont des liens avec nous et, à titre de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller de certains fonds, ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire en contrepartie des services de conseils en valeurs et de gestion de portefeuille.

Les fonds paient à BMO Nesbitt Burns Inc. les courtages habituels aux taux du marché pour les opérations exécutées par BMO Nesbitt Burns Inc.

La Banque de Montréal, BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Ligne d'action Inc. peuvent acheter des titres d'emprunt des fonds ou leur en vendre, sous réserve de certaines conditions établies dans le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et des exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118 pour de plus amples renseignements.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO peut effectuer des opérations de dépôt ou des opérations bancaires similaires auprès de la Banque de Montréal et peut emprunter des fonds de la Banque de Montréal de façon provisoire. Le gestionnaire, pour le compte du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense afin de continuer à vendre des créances hypothécaires et d'autres placements à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP et d'en acheter auprès de celles-ci. La Banque de Montréal et/ou la Société financière MCAP ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire aux termes de l'entente de service des créances hypothécaires. Les prix respectifs de vente et d'achat de créances hypothécaires et d'autres placements vendus à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP ou achetés auprès de celles-ci continueront d'être évalués selon les directives mentionnées sous *Acquisition de créances hypothécaires* sous le profil *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme* à la page 193, étant entendu que les créances hypothécaires vendues par le fonds à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour

des raisons de liquidités sont vendues à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour un prix équivalent ou supérieur à 95 % de leur valeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO* à la page 47 ainsi qu'à *Liquidités* à la page 193 et *Acquisition de créances hypothécaires* à la page 193 sous le profil *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme*.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Rémunération du fiduciaire

Le gestionnaire ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour agir à titre de fiduciaire des fonds de fiducie BMO.

Rémunération des employés

Les fonctions de gestion de chaque fonds sont prises en charge par des employés du gestionnaire. Les fonds ne comptent aucun employé.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne reçoivent aucune rémunération de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

Rémunération des membres du comité d'examen indépendant

Les membres du CEI des fonds d'investissement BMO ont droit à une rémunération. L'exercice de certains des fonds d'investissement BMO se termine en décembre tandis que l'exercice d'autres fonds d'investissement BMO se termine en septembre.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les membres du CEI ont reçu les montants suivants à titre d'honoraires annuels et de remboursements de frais relativement à l'exécution de leurs fonctions pour les fonds d'investissement BMO : Jacqueline Allen, 30 142 \$; Marlene Davidge, 43 329 \$; Jim Falle, 30 142 \$; et Wendy Hannam, 30 142 \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les membres du CEI ont reçu les montants suivants à titre d'honoraires annuels et de remboursements de frais relativement à l'exécution de leurs fonctions pour les fonds d'investissement BMO : Jacqueline Allen, 5 001 \$; Marlene Davidge, 7 191 \$; Jim Falle, 5 001 \$; et Wendy Hannam, 5 001 \$.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, les membres du CEI ont reçu les montants suivants à titre d'honoraires annuels et de remboursements de

frais relativement à l'exécution de leurs fonctions pour les fonds d'investissement BMO : Jim Falle, 30 913 \$; Wendy Hannam, 30 912 \$; Jacqueline Allen, 30 913 \$; et Marlene Davidge, 44 437 \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les membres du CEI ont reçu les montants suivants à titre d'honoraires annuels et de remboursements de frais relativement à l'exécution de leurs fonctions pour les fonds d'investissement BMO : Jim Falle, 4 662 \$; Wendy Hannam, 4 662 \$; Jacqueline Allen, 4 662 \$; et Marlene Davidge, 6 703 \$.

Des honoraires fixes de 500 \$ sont facturés à chaque fonds et les autres frais sont répartis proportionnellement entre les fonds d'après la complexité de leur valeur liquidative respective. La complexité de la valeur liquidative de chaque fonds est déterminée au moyen de facteurs attribués au fonds. Ces facteurs comprennent l'existence d'une structure de fonds de fonds et le nombre de séries offertes par le fonds, deux éléments qui font augmenter l'attribution de frais à un fonds.

Contrats importants

Les contrats importants ayant trait à chacun des fonds ou conclus par eux sont les suivants :

- les déclarations de fiducie (fonds de fiducie BMO), dans leur version modifiée, décrites à la rubrique *Nom, constitution et historique des fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 127;
- les statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée, décrits à la rubrique *BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée* à la page 133;
- le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 7;
- le contrat de gestion cadre BMO Guardian, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Contrats de gestion* à la page 7;
- le contrat de garde, dans sa version modifiée, décrit à la rubrique *Dépositaire* à la page 32;
- les contrats de gestion de placements intervenus entre BMO Investissements Inc. et chacun des gestionnaires de portefeuille, dans leur version modifiée, décrits à la rubrique *Conseillers en valeurs* à la page 9;
- la convention de licence relative aux indices entre BMO Investissements Inc. et Nasdaq, Inc., datée du 26 mai 2021, décrite à la rubrique *Renseignements supplémentaires* à la page 94.

Vous pouvez consulter des exemplaires de ces contrats importants à notre siège social, au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1, pendant les heures d'ouverture normales. Pour obtenir un exemplaire des déclarations de fiducie ou des statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée, faites-nous en la demande par écrit.

Poursuites judiciaires

Nous n'avons connaissance d'aucune poursuite importante, en attente ou en cours, à laquelle les fonds ou BMO Investissements Inc., à titre de gestionnaire ou de placeur principal des fonds, est partie.

Site Web désigné

Un OPC est tenu d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. On trouvera le site Web désigné des OPC auxquels le présent document se rapporte à l'adresse www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire.

Évaluation des titres en portefeuille

Évaluation des titres en portefeuille

Actifs

Les éléments d'actif des fonds peuvent comprendre :

- l'encaisse et les fonds en dépôt et à vue;
- tous les effets, billets et débiteurs;
- l'ensemble des actions, des droits de souscription et des autres titres;
- l'ensemble des dividendes en actions et en espèces et des distributions en espèces non encore reçus par le fonds mais déclarés payables aux actionnaires inscrits avant que la valeur liquidative par part ne soit établie;
- l'ensemble des obligations, des débentures, des créances hypothécaires et des autres titres de créance;
- tous les intérêts courus sur des titres à taux d'intérêt fixe;
- tous les dérivés;
- la valeur du dépôt de garantie à recevoir sur les contrats à terme standardisés; et
- tout autre bien, y compris les frais payés d'avance.

Valeur des actifs

Nous établissons la valeur des actifs de chaque fonds de la façon suivante :

- La valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes à recevoir et des intérêts déclarés ou courus et non encore reçus est réputée correspondre à leur plein montant ou à ce que le gestionnaire estime être la juste valeur.
- Les placements dans des instruments du marché monétaire ou à court terme sont évalués au coût amorti, lequel correspond environ à leur juste valeur en raison de leur échéance courte.
- Les titres inscrits à la cote de toute bourse ou négociés sur un marché hors cote sont évalués d'après leur cours de clôture situé dans l'écart acheteur-vendeur ou, à défaut d'un tel cours ou si ce cours ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur, en fonction des circonstances et des faits précis. En l'absence de ventes récentes, le gestionnaire peut utiliser sa discrétion pour établir la juste valeur de ces titres, selon ce qu'il estime juste.
- Les titres d'un OPC qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués d'après leur valeur liquidative établie par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds au jour d'évaluation pertinent.
- Les titres de créance sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond au dernier cours négocié ou cours de clôture établi par les teneurs de marché, lorsque le cours de clôture se situe dans l'écart acheteur-vendeur du titre. Si le dernier cours négocié ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur.
- Les titres ou les biens pour lesquels aucun cours n'est disponible sont évalués à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- La valeur des comptes en devises est exprimée en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) en tenant compte :
 - de la valeur des placements et autres éléments d'actif établie en fonction du taux de change en vigueur à la date d'évaluation; et
 - de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisée en fonction du taux de change en vigueur à la date de ces opérations.
- La valeur des titres en portefeuille des fonds est établie en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) avant de calculer la valeur liquidative du fonds.
- La valeur des contrats de change à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question. Les options sur contrats de change sont évaluées selon le cours du marché. Lorsque le contrat ou l'option est liquidé ou expire, un gain ou une perte de change réalisé est constaté.
- La valeur des contrats à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question.
- Les titres dérivés, comme les options négociables, sont évalués à leur juste valeur, qui est établie comme la valeur d'une option qui aurait pour effet de liquider la position à la date d'évaluation.
- Lorsqu'un fonds vend une option négociable couverte, le prix reçu est inscrit comme un crédit reporté, évalué à la valeur marchande de l'option qu'il faudrait acquérir pour liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte non réalisé. Les crédits reportés seront déduits pour calculer la valeur de l'actif net du fonds.
- Les contrats à terme standardisés sont évalués selon le dépôt de garantie courant à payer ou à recevoir.
- Les lingots, pièces de monnaie, certificats ou autres attestations d'achats de métaux précieux sont évalués à leur valeur marchande.
- Les titres de négociation restreinte sont évalués au moindre de deux valeurs suivantes : i) leur valeur établie selon les cotations publiées d'usage commun; et ii) la proportion de la valeur au marché de titres qui ne sont pas des titres de négociation restreinte de même catégorie, cette proportion étant égale à la proportion de la valeur au marché de ces titres au moment de l'acquisition que représentait le coût d'acquisition, pourvu que, lorsque la durée des restrictions est connue, nous puissions ajuster le prix pour tenir compte de cette durée.

- Tout autre actif est évalué à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- Si le gestionnaire juge que ces principes d'évaluation sont inappropriés dans les circonstances ou s'il ne peut pas évaluer un placement selon ces principes, il peut estimer la juste valeur d'un placement à l'aide de moyens d'évaluation de la juste valeur reconnus, tels que l'examen de renseignements publics, de cotes fournies par un courtier et de modèles d'évaluation. Le gestionnaire peut en outre faire appel à des services externes d'évaluation de la juste valeur. La valeur calculée relativement à des titres à leur juste valeur aux fins du calcul de la valeur liquidative d'un fonds peut être différente du cours de clôture le plus récent de ces titres sur le marché.

Le gestionnaire peut également établir la juste valeur d'un titre dans les cas suivants :

- lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative du fonds et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre au moment de son évaluation; et
- lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du fonds de liquider les actifs détenus sur ce marché.

La valeur liquidative par titre d'un fonds est calculée en dollars canadiens ou en dollars américains, selon le cas, conformément aux règles et aux politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou conformément à une dispense de ces règles que le fonds peut obtenir. La valeur liquidative par titre d'un fonds établie conformément aux principes susmentionnés pourrait être différente de la valeur liquidative par titre d'un fonds établie selon les Normes internationales d'information financière.

Le gestionnaire a évalué les titres détenus par les fonds conformément aux pratiques communiquées et, plus précisément, conformément aux principes établis précédemment. Le gestionnaire n'a pas de pouvoir discrétionnaire lui permettant de s'écarter des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus.

Passifs

Les éléments de passif des fonds comprennent :

- tous les effets, les billets et les créanciers ou charges à payer et/ou accumulés;
- tous les frais d'administration ou d'exploitation à payer ou accumulés, y compris les frais de gestion;
- toutes les obligations contractuelles visant des sommes d'argent ou des biens, y compris le montant des distributions impayées créditées aux porteurs de titres la veille du calcul de la valeur liquidative par titre;
- toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités;
- la valeur du dépôt de garantie payable sur les contrats à terme standardisés; et
- tous les autres éléments de passif du fonds.

Les titres des fonds sont toujours réputés en circulation le jour où nous recevons une demande visant leur rachat. Ils sont évalués au prix de rachat par titre en vigueur à cette date, mais ne sont considérés comme des éléments de passif du fonds qu'après la fermeture des bureaux à cette date.

Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO

Pour calculer la valeur liquidative par part du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO, nous appliquons les dispositions suivantes en plus des dispositions générales qui précèdent :

- nous évaluons les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal selon la méthode 4 décrite sous le titre *Acquisition de créances hypothécaires* sous le profil *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme* à la page 193;
- les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal ayant des versements en souffrance sont évaluées sur la même base que toute autre créance hypothécaire.

Calcul de la valeur liquidative

Mode de calcul de la valeur liquidative

Le prix de souscription et le prix de rachat de titres d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative du titre établie immédiatement après la réception d'un ordre de souscription ou de rachat.

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour d'évaluation. La valeur liquidative par titre pour les séries OPC de titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au **www.bmo.com/fonds**. La valeur liquidative par titre pour les autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au **www.bmo.com/gma/ca** et au **www.fnb.bmo.com**.

Pour établir la valeur liquidative de chaque série de titres, nous calculons d'abord les valeurs suivantes :

A = la valeur marchande totale en dollars canadiens (en dollars US pour les fonds en dollars US BMO) de la quote-part de l'actif du fonds de la série

P = les éléments de passif du fonds attribués à cette série de titres

N = l'actif net attribuable à la série du fonds

T = le nombre total de titres de cette série en circulation

Pour les fonds de fiducie BMO, $N = A$ moins P .

Pour BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, N = l'actif de la société affecté à la série pertinente de la société moins sa quote-part du passif de la société et moins sa quote-part du passif de la série en question.

L'équation suivante sert alors à établir la valeur liquidative par titre :

$$N \div T$$

Bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée qu'il en sera toujours ainsi, nous avons l'intention de maintenir une valeur liquidative par titre de 1,00 \$ pour les titres des séries A, F, I et Conseiller du Fonds du marché monétaire BMO et de 1,00 \$ US pour chacune des séries du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, dans chaque cas, en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois.

Bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée qu'il en sera toujours ainsi, nous avons l'intention de maintenir une valeur liquidative par titre de 50,00 \$ ou plus pour les titres de série FNB du Fonds du marché monétaire BMO en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois.

Pour les fonds qui ont créé une série couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries ordinaires, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes;
- pour les séries couvertes, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
 - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes; plus
 - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes et répartis uniquement entre ces séries.

Pour les fonds qui ont créé une catégorie non couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série de chaque catégorie non couverte et chaque catégorie ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie non couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire;
- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
 - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire; plus
 - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire, qui est répartie uniquement entre les séries de cette catégorie.

Pour la souscription en dollars américains de titres des fonds libellés en dollars canadiens (les « **fonds en dollars canadiens** », qui comprennent tous les fonds d'investissement BMO à l'exception des fonds en dollars US BMO), la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars américains leur valeur en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur.

Pour la souscription en dollars canadiens de titres des fonds libellés en dollars américains (les fonds en dollars US BMO), la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars canadiens leur valeur en dollars américains selon le taux de change en vigueur.

Les échanges de titres souscrits en dollars américains seront traités en dollars américains, et le produit de leur rachat sera versé en dollars américains.

Souscriptions, échanges et rachats

Les séries de titres

Tous les fonds offerts dans le présent prospectus simplifié émettent plus d'une série de titres. Vous trouverez le type de titres que chaque fonds offre dans le présent prospectus simplifié à la rubrique *Détails du fonds* de la description du fonds en question. Chaque série s'adresse à différents types d'investisseurs et comporte des frais différents. Pour obtenir des détails, voyez les rubriques *Frais* à la page 73 et *Rémunération du courtier* à la page 82.

Titres	Caractéristiques
Série A*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription sans frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode sans frais d'acquisition).
Série A (couverte)*	Offerte aux mêmes investisseurs que la série A. Toutefois, la série A (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Séries T*	Offertes à tous les investisseurs qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries T4, T5, T6 et T8 sont conçues pour fournir aux investisseurs une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 4 %, de 5 %, de 6 % et de 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.
Série F	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais, aux investisseurs qui détiennent un compte auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance, notamment BMO Ligne d'action Inc., courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance au sein de BMO Groupe financier, ou à d'autres investisseurs, à notre entière appréciation. Les titres de série F ne peuvent être souscrits que par l'entremise d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et qu'après avoir obtenu notre autorisation pour ce faire. Plutôt que de verser des frais d'acquisition et des commissions de suivi, les investisseurs pourraient verser des frais annuels ou d'autres frais directement à leur courtier. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Les titres de série F sont assortis de frais de gestion moins élevés que les autres séries puisque nous ne versons pas de commissions de suivi à leur égard. BMO Ligne d'action Inc. et les autres courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance ne fournissent aucune recommandation de placements ni aucun conseil en placement à leurs clients.
Série F (couverte)	Offerte aux mêmes investisseurs que la série F. Toutefois, la série F (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série F2 Série F4 Série F6	Offertes aux mêmes investisseurs que la série F. Toutefois, les séries F2, F4 et F6 sont destinées aux investisseurs qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries F2, F4 et F6 sont conçues pour fournir aux investisseurs une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 2 %, de 4 % et de 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.

Titres	Caractéristiques
Série G*	Offertes aux investisseurs qui sont membres d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, d'un régime de participation différée aux bénéfices, d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou d'un régime de retraite (un « régime collectif ») que nous offrons. Nous pouvons, en tout temps et à notre seule appréciation, offrir cette série Aux investisseurs qui sont membres d'autres types de régimes collectifs. Nous versons une commission de suivi réduite à l'égard des titres de série G, ce qui fait en sorte que nous pouvons exiger des frais de gestion moins élevés à leur égard.
Série I	Offerte dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés aux investisseurs institutionnels qui ont reçu notre approbation préalable. Les titres de série I ne sont pas offerts au public. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les titres de série I parce que les investisseurs négocient avec nous et nous versent directement les frais relatifs à la série I.
Série I (non couverte)	Offerte aux mêmes investisseurs que la série I. Toutefois, la série I (non couverte) ne couvrira pas l'exposition aux devises des placements libellés en devises attribués à la série I (non couverte) et est destinée aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition à des placements à l'étranger afin qu'ils comprennent un rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien.
Série O	Offerte aux investisseurs qui ont conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. et qui ont reçu notre approbation préalable. Les porteurs de titres de série O versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.
Série N	Offerte aux investisseurs qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les titres de série N parce que les porteurs de titres de série N versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de la série N sont établis par le courtier.
Série NBA*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription avec frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode avec frais d'acquisition) par l'entremise des représentants des ventes de BMO Nesbitt Burns Inc. (les « conseillers Nesbitt Burns »).
Série NBF	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais fixes offerts par l'entremise d'un conseiller Nesbitt Burns et qui ont obtenu notre autorisation. Plutôt que de verser des frais d'acquisition et des commissions de suivi, les investisseurs pourraient devoir verser des frais annuels ou d'autres honoraires directement aux conseillers Nesbitt Burns. Les titres de série NBF sont assortis de frais de gestion moins élevés que ceux des autres séries puisque nous ne versons pas de commissions de suivi à leur égard.

Titres	Caractéristiques
Série S	Offerte aux investisseurs qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche, ou à d'autres investisseurs, à notre entière appréciation. Les titres de série S ne peuvent être souscrits que par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous, et suivant notre autorisation préalable. Les investisseurs paient des frais de gestion de patrimoine directement à leur courtier.
Série FNB active	Offerte aux investisseurs qui souscrivent ces titres à la Cboe Canada.
Série FNB	Offerte aux investisseurs qui souscrivent ces titres à la TSX.
Série Conseiller*	Offerte à tous les investisseurs qui effectuent une souscription avec frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode avec frais d'acquisition).
Série Conseiller (couverte)*	Offerte aux mêmes investisseurs que la série Conseiller. Toutefois, la série Conseiller (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série Classique*	Offerte aux investisseurs qui investissent au moins 50 000 \$ dans cette série du fonds.

* En date du 1^{er} juin 2022, les titres des séries A, A (couverte), T4, T5, T6, T8, G, NBA, Conseiller, Conseiller (couverte) et Classique (collectivement, les « **séries assorties de commissions de suivi** ») ne sont plus offerts aux fins de souscription aux investisseurs qui les détiennent dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients. Les courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance et les organisations d'OPC sont dispensés de l'interdiction de paiement de commissions de suivi aux courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance à l'égard i) des titres de séries assorties de commissions de suivi existants qui n'ont pas été convertis avant le 1^{er} juin 2022 et ii) des titres de séries assorties de commissions de suivi transférés par les investisseurs dans un compte auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance à compter du 1^{er} juin 2022, à condition que le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance verse une remise correspondant au montant de la commission de suivi que nous payons.

Souscription de titres des fonds

Souscription de titres des séries OPC

Auprès de nous

Vous pouvez souscrire sans frais des titres de série A, de série A (couverte), de série T4 (la « **série T4 sans frais d'acquisition** ») et de série T6 (la « **série T6 sans frais d'acquisition** ») des fonds souscrits selon le mode sans frais d'acquisition :

- en personne auprès de toute succursale de la BMO Banque de Montréal;
- par téléphone, lorsque vous avez pris des dispositions pour le paiement :
 - auprès de votre succursale de la BMO Banque de Montréal;
 - par l'entremise de BMO Centre d'investissement au 1 800 665-7700;
- par Internet (sauf pour les REEI) au **www.bmo.com/fonds**, lorsque vous avez pris des dispositions d'autorisation;
- par courrier. Votre ordre de souscription doit être envoyé par la poste accompagné d'un chèque certifié libellé au nom du fonds dont vous souscrivez des titres;
- automatiquement, par l'entremise d'un programme d'épargne continue.

Si vous souscrivez des titres d'un fonds en dollars US BMO (défini ci-dessus) ou des titres d'un autre fonds au moyen de l'option d'achat en dollars américains, lorsque cette option est offerte, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement ni aucun REEI ou REEE établi de la manière décrite précédemment ou par l'entremise d'un courtier ne peut détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO (à l'exception d'un REEI ou d'un REEE) établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régimes enregistrés* à la page 69 pour obtenir de plus amples renseignements.

Par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc. dans le cas de la série F

Vous pouvez souscrire des titres de série F des fonds par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc., courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance de BMO Groupe financier.

Par notre entremise dans le cas de la série G

Vous pouvez souscrire des titres de série G des fonds par l'entremise des régimes collectifs que nous offrons.

Par l'entremise d'un autre courtier

Vous pouvez également souscrire des titres de série A, de série A (couverte), des séries T, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) et de série Classique des fonds par l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez contacter votre courtier pour savoir comment procéder pour passer des ordres. Certains courtiers pourraient vous facturer des frais pour leurs services.

Vous pouvez souscrire des titres des séries F des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits, y compris des courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance, qui ont conclu une convention relative aux titres de série F avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. La faculté pour un courtier de vendre des titres des séries F est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série N et de série S des fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers inscrits si vous participez à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche offert par des courtiers qui ont conclu une convention avec nous, et ce, uniquement suivant notre autorisation préalable. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série N et de série S.

Vous pouvez souscrire des titres de série NBA et de série NBF des fonds par l'intermédiaire de conseillers Nesbitt Burns. Votre conseiller Nesbitt Burns peut vous facturer des frais pour ses services. Veuillez communiquer avec votre conseiller Nesbitt Burns pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série NBA et de série NBF.

Vous pouvez souscrire des titres de série I et de série I (non couverte) des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits, pourvu que vous ayez conclu une convention relative aux titres de série I avec nous et obtenu notre autorisation préalable. La capacité d'un courtier de vendre des titres de série I et de série I (non couverte) est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série O des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série O.

Souscription de titres de série FNB

Par l'entremise d'une bourse dans le cas de la série FNB

Vous pouvez souscrire ou vendre des titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Vous pourriez devoir payer les courtages habituels associés à la souscription ou à la vente de titres de série FNB. Vous ne versez aucuns frais ni à nous ni à un fonds pour la souscription ou la vente de titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

Le tableau suivant présente la dénomination officielle complète ainsi que le symbole boursier à la TSX ou à la Cboe Canada de chacun des fonds qui offrent des titres de série FNB :

Nom du fonds d'investissement BMO	Symbole boursier à la TSX
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	TOWR
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	GRNI
BMO Fonds d'obligations de base Plus	ZCPB
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	ZWQT
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	ZGSB
BMO Fonds du marché monétaire	ZMMK
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	ZFC
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	ZFN
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	ZMSB
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	ZZZD
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	ZACE
BMO Fonds leadership féminin	WOMN

Nom du fonds d'investissement BMO	Symbole boursier à la Cboe Canada
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	BGDV
BMO Fonds mondial d'actions	BGEQ
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	BGHC
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	BGIF
BMO Fonds innovations mondiales	BGIN
BMO Fonds FPI mondiaux	BGRT

Modes de souscription dans le cas des séries OPC

Votre choix de mode de souscription a une incidence sur les courtages que vous paierez ou que nous paierons à votre courtier et sur les commissions de suivi que nous paierons à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 et la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 82.

Mode sans frais d'acquisition

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des titres de série sans frais d'acquisition des fonds.

Mode avec frais d'acquisition

Selon le mode avec frais d'acquisition, vous versez une commission à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. La commission est négociable entre vous et votre courtier, mais ne peut être supérieure à 5 % du montant que vous investissez. Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, la commission ne peut être supérieure à 4 % du montant que vous investissez. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le mode avec frais reportés habituels et le mode avec frais reportés réduits ne sont plus offerts pour les nouvelles souscriptions.

Modes avec frais reportés

Il y a deux modes avec frais reportés, le mode avec frais reportés habituels ou le mode avec frais reportés réduits. Aux termes de ces modes avec frais reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds.

Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels depuis le 4 juillet 2008 et après que le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* à partir de la page 82 pour plus de renseignements sur les commissions de suivi visant les titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

Mode de souscription en dollars canadiens

En plus d'être offertes en dollars américains, les séries de titres des fonds en dollars US BMO suivants sont également offertes en dollars canadiens, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars canadiens
BMO Fonds équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars US BMO en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

Mode de souscription en dollars américains

En plus d'être offertes en dollars canadiens, les séries de titres des fonds en dollars canadiens suivants sont également offertes en dollars américains, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré mondial équilibré	Offert à l'égard de la série T6, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds des marchés en développement	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds européen	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de dividendes	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	Offert à l'égard de la série A, de la série T5, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial d'actions	Offert à l'égard de la série T6, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds innovations mondiales	Offert à l'égard de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de ressources	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Offert à l'égard de la série O du Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	Offert à l'égard de la série F, de la série I et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars canadiens en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

La possibilité de souscrire des titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains et des titres des fonds en dollars US BMO en dollars canadiens est offerte aux investisseurs uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre les deux monnaies.

Comment les fonds sont-ils structurés?

Différents types d'OPC sont offerts aux termes du présent prospectus simplifié, soit :

- les fonds de fiducie BMO, dont chacun est constitué en tant que fiducie qui émet des titres appelés des parts;
- BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, une société qui émet des titres appelés actions.

Lorsque vous investissez dans un fonds qui est constitué en fiducie, vous souscrivez des parts. Chaque fonds de fiducie BMO distribue ses gains en versant son revenu et ses gains en capital nets aux porteurs de parts et en les répartissant entre eux.

De façon générale, le revenu et les gains en capital qui vous sont distribués par une fiducie sont imposés comme si vous les aviez reçus directement. Un fonds de fiducie BMO peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduiront le PBR de vos actions.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société. Son capital est divisé en séries d'actions. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez des actions ordinaires d'une série donnée de la société. Chaque année, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'intention de verser suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires aux actionnaires pour ne pas que la société ait à payer de l'impôt sur le revenu sur ses gains en capital nets réalisés ou ses dividendes de source canadienne. Il pourrait ne pas être nécessaire de verser des dividendes sur les gains en capital ou des dividendes ordinaires à l'égard de chaque série d'actions tous les ans. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduisent le PBR de vos actions.

Nous pouvons en tout temps dissoudre ou fermer un fonds ou une série d'un fonds, selon le cas, et vous rendre la partie de la valeur liquidative de ce fonds ou de cette série qui vous revient. Nous vous donnerons un préavis concernant une telle décision. Dans le cas de la dissolution d'un fonds, nous vous ferons parvenir un préavis de 60 jours.

Fréquence à laquelle nous calculons la valeur liquidative d'un fonds

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est (« HE »), chaque jour d'évaluation. La valeur liquidative par titre des séries OPC à l'égard des titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au www.bmo.com/fonds. La valeur liquidative par titre des autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au www.bmo.com/gma/ca et au www.fnb.bmo.com.

Pour en savoir plus sur les méthodes utilisées pour calculer la valeur liquidative des fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Calcul de la valeur liquidative* à la page 48.

Comment nous traitons votre ordre

Séries OPC

Lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des titres des séries OPC, vous le faites à la valeur liquidative du titre. Votre ordre de souscription, d'échange ou de rachat de titres des séries OPC doit nous être transmis par votre courtier. Si nous le recevons au plus tard à 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre à cette date. Si nous recevons votre ordre après 16 h (HE) ou un jour qui n'est pas un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre du jour d'évaluation suivant. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous pourrions avancer l'heure limite. Nous ne traitons votre ordre que s'il est complet. Le prix de souscription et le prix de rachat des titres des séries OPC d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative par titre de ce fonds déterminée immédiatement après la réception de votre ordre par le fonds.

Si vous souscrivez des titres des séries OPC, vous devez inclure le paiement avec votre ordre. Si nous ne recevons pas le paiement dans un délai de un (1) jour ouvrable suivant le traitement de votre ordre de souscription, nous devons racheter vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, le fonds visé conserve la différence. Si le produit est inférieur au montant que vous devez, nous verserons la différence au fonds visé en votre nom et recouvrerons ce montant ainsi que tous les frais additionnels auprès de votre courtier qui, à son tour, pourra les recouvrer auprès de vous.

Nous verserons au fonds dont vous souscrivez des parts l'intérêt gagné entre le moment où vous faites le paiement et le moment où la souscription est conclue. En général, nous n'émettons pas de certificat. Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons un avis d'exécution de votre ordre; cet avis constitue votre confirmation de l'opération. Si vous vous inscrivez à notre programme

d'épargne continue ou à notre programme de retrait systématique, vous ne recevrez un avis d'exécution que pour la première opération effectuée aux termes de ce programme. Si nous refusons votre ordre, nous vous rembourserons toutes les sommes reçues, sans intérêt.

Si vous faites racheter des titres des séries OPC, nous transmettrons les fonds ou vous enverrons par la poste un chèque au montant du produit du rachat dans un délai de un (1) jour ouvrable suivant l'établissement du prix de rachat, pourvu que nous ayons reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires. Vous recevrez le produit du rachat en dollars américains lorsque vous ferez racheter des titres qui ont été souscrits en dollars américains. Dans les autres cas, vous recevrez le produit du rachat en dollars canadiens lorsque vous ferez racheter des titres des fonds.

Les parts d'un fonds en dollars US BMO et les titres des séries OPC des fonds en dollars canadiens qui sont détenus en dollars US seront rachetés en dollars US. Cependant, le PBR et le produit de la disposition doivent être convertis en dollars canadiens, en se servant du taux de change en vigueur le jour de l'opération pour calculer le gain réalisé ou la perte subie.

Si vous faites racheter des parts du Fonds du marché monétaire BMO ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO avant qu'une distribution de revenu soit payable, vous recevez également le revenu accumulé qui est attribué à vos parts. Votre courtier peut stipuler dans une entente qu'il a conclue avec vous que vous êtes tenu de le dédommager de toute perte subie en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences à l'égard d'un rachat de titres d'un fonds.

Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série A (couverte), de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition offerts selon le mode sans frais d'acquisition par notre entremise. Vous ne versez également aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez certaines autres séries de titres, dont les titres de série Conseiller, de série Conseiller (couverte), de série Classique et de série NBA selon le mode avec frais d'acquisition par l'entremise de votre courtier. Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série O, de série N, de série S ou de série NBF.

Titres de série FNB

Courtiers désignés

Nous avons conclu, au nom des fonds qui offrent des titres de série FNB, une convention de désignation avec un courtier désigné aux termes de laquelle le courtier désigné convient d'accomplir certaines fonctions à l'égard de ces fonds, notamment ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas; ii) la souscription de titres de série FNB sur une base continue dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du portefeuille pertinent et lorsque des titres de série FNB sont rachetés en espèces, et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada. Nous pouvons, à notre appréciation et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais qu'il a engagés dans l'exercice de ces fonctions.

La convention de désignation prévoit que nous pouvons, à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger du courtier désigné qu'il souscrive en espèces des titres de série FNB d'un fonds en contrepartie d'une somme en dollars n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du fonds. Le nombre de titres de série FNB émis correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par titre de la série FNB calculée après que nous avons remis un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les titres de série FNB, et les titres de série FNB seront émis au plus tard le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour que nous déterminons, suivant la remise de l'avis de souscription.

Émission de titres de série FNB

En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB

Tous les ordres visant à acheter des titres de série FNB directement des fonds doivent être passés par les courtiers désignés ou les courtiers de FNB. Nous nous réservons le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier de FNB. Aucuns frais ne seront payables par un fonds à un courtier désigné ou à un courtier de FNB dans le cadre de l'émission de titres de série FNB. À l'émission de titres de série FNB, nous pouvons, à notre appréciation, imposer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser les frais (notamment les droits d'inscription additionnelle à la cote de la TSX ou de la Cboe Canada) engagés dans le cadre de l'émission de titres de série FNB.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier de FNB peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci ou le nombre de titres de série FNB que nous pouvons autoriser) d'un fonds. S'il reçoit un ordre de souscription au plus tard à 16 h (HE) le jour ouvrable précédant immédiatement un jour de bourse (ou à une heure ultérieure ce jour ouvrable ou jour de bourse que nous pouvons autoriser), le fonds émettra en faveur du courtier désigné ou du courtier de FNB les titres de série FNB i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle l'avis de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le prochain jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ou iii) dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents, dans chaque cas, à la condition qu'il ait reçu le paiement des titres de série FNB souscrits.

Pour chaque nombre prescrit de titres de série FNB émis, un courtier désigné ou un courtier de FNB doit remettre un paiement composé, à notre appréciation, i) d'un panier de titres et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, selon ce que nous déterminons, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Chaque jour de bourse, le panier de titres de chaque fonds sera offert à ses courtiers désignés et courtiers de FNB. Nous pouvons, à notre gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de titres de série FNB à l'occasion.

En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de courtiers désignés dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du fonds ou de son portefeuille et lorsque les titres de série FNB sont rachetés en espèces.

En faveur des porteurs de parts à titre de distributions réinvesties

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de porteurs de titres du fonds au moment du réinvestissement automatique de distributions extraordinaires et d'autres distributions réinvesties.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

À l'occasion, si un fonds, les courtiers désignés et les courtiers de FNB en conviennent, les courtiers désignés et les courtiers de FNB peuvent accepter, de la part d'acheteurs éventuels, des titres constituant en guise de paiement pour les titres de série FNB.

Points particuliers devant être examinés par les porteurs de titres de série FNB

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières applicables ne s'appliquent pas à l'acquisition de titres de série FNB. En outre, les fonds ont obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de titres d'acquérir plus de 20 % des titres de série FNB de tout fonds par l'entremise de la TSX sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prescrites par les lois sur les valeurs mobilières applicables, à la condition que le porteur de titres, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des titres de série FNB de ce fonds à une assemblée des porteurs de titres.

Chaque fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres série FNB est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement au plus tard un à deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi.

Opérations à court terme

Nous dissuadons les investisseurs d'effectuer des opérations à court terme. Les opérations à court terme peuvent comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou échange. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un fonds et à la valeur des placements dans un fonds d'autres investisseurs puisqu'elles peuvent augmenter le courtage et les autres frais administratifs d'un fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille.

Politiques et procédures relatives aux opérations à court terme

Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme ou excessives, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de titres actuels et futurs et vous facturer des frais d'opérations à court terme.

Séries OPC

Nous assurons une surveillance afin de détecter les opérations abusives à notre siège social. Nous utilisons un système de surveillance électronique pour examiner et mettre en évidence les problèmes possibles, et nous examinons aussi les opérations pour repérer les opérations excessives ou à court terme. Les opérations mises en évidence sont examinées par les responsables de la conformité, et des avertissements, écrits ou verbaux, peuvent être envoyés. Si nous jugeons, à notre discrétion, que vous effectuez des opérations à court terme, en plus

d'avoir recours aux autres moyens dont il dispose, le fonds concerné peut rejeter votre ou vos ordres de souscription ou d'échange ou peut imposer des frais d'opérations à court terme payables directement au fonds au moyen du produit du rachat, ce qui réduira par ailleurs le montant qui vous est payable au moment du rachat ou de l'échange. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* à la page 79 pour de plus amples renseignements. Nous pouvons éliminer cette pénalité en tout temps. Si d'autres opérations à court terme sont effectuées, toute autre opération, mis à part les rachats, pourrait être refusée.

Les restrictions imposées à l'égard de la négociation à court terme, y compris les frais pour négociation à court terme, ne s'appliqueront généralement pas à l'égard des rachats ou des échanges : qui visent les fonds du marché monétaire et des fonds analogues, qui sont entrepris par nous, qui sont faits suivant des circonstances spéciales ainsi que nous le décidons à notre seule appréciation, ou qui sont effectués dans le cadre de programmes facultatifs, y compris un rééquilibrage concernant les portefeuilles BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et le service d'investissement BMO Graduation^{MD} ou suivant les programmes de retrait systématique.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Série FNB

À l'heure actuelle, nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer aux porteurs de titres de série FNB des restrictions sur les opérations à court terme puisque les titres de série FNB des fonds sont généralement négociés par des investisseurs à une bourse de valeurs sur le marché secondaire de la même façon que le sont d'autres titres inscrits. Dans les quelques cas où les titres de série FNB des fonds ne sont pas souscrits sur le marché secondaire, un courtier désigné ou un courtier de FNB participe habituellement aux souscriptions et nous pourrions leur imposer des frais de rachat visant à indemniser le fonds applicable pour les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'opération.

Votre guide pour la souscription de titres des fonds

Le tableau suivant vous présente les montants minimaux pour ce qui est de la souscription de titres d'un fonds et pour le maintien d'un compte ou d'un placement dans un fonds. Ces montants dépendent du type de compte et de fonds ou de série que vous choisissez. Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous pouvons racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre

placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Nous pouvons changer les montants minimaux à tout moment sans avis.

Les seuils minimaux concernant les titres de série I, de série I (non couverte), de série N, de série O ou de série S sont établis par contrat. Nous avons le droit d'exiger un placement total minimal de 50 000 \$ pour la souscription de titres de série Classique. Ces seuils minimaux ne sont pas actuellement exigés, mais pourraient l'être à notre gré.

Les titres de série FNB ne comportent aucun montant minimal de placement initial ou additionnel.

Souscription de titres des fonds

Tous les montants minimaux sont en dollars américains lorsque des titres des fonds sont souscrits dans cette devise.

	Montant minimal que vous pouvez souscrire		Solde minimal
	Votre première souscription	Chaque souscription supplémentaire	

TOUS LES FONDS ET TOUTES LES SÉRIES, sauf les Portefeuilles Ascension^{MC} BMO et les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O et de série S

SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire (\$ US pour les fonds en dollars US BMO et tout autre fonds dont les titres ont été souscrits selon le mode de souscription en dollars américains)	500 \$	50 \$	500 \$
Compte FERR	5 000 \$	—	—

TITRES DE SÉRIE NBA ET DE SÉRIE NBF

SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	1 000 \$	100 \$	500 \$
Compte FERR	5 000 \$		

PORTEFEUILLES ASCENSION^{MC} BMO

SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	75 000 \$	50 \$	60 000 \$
Compte FERR	75 000 \$	—	—

Échanges

Un échange suppose le transfert de votre placement d'un fonds d'investissement BMO ou d'une série d'un fonds d'investissement BMO à un autre fonds d'investissement BMO ou à une autre série. Nous décrivons les types d'échange que vous pouvez effectuer ci-après.

Lorsque nous recevons votre demande d'échange, nous échangerons vos titres des séries OPC d'un fonds d'investissement BMO ou d'une autre série contre des titres des séries OPC d'un autre fonds d'investissement BMO ou d'une autre série en fonction de la valeur liquidative par titre déterminée après la réception de votre demande d'échange.

Vous pouvez également échanger des titres des séries OPC des fonds d'investissement BMO par l'entremise de votre courtier. Si vous échangez vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, vous pourriez être tenu de payer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres rachetés lorsque vous faites un échange entre fonds d'investissement BMO. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. De plus, la souscription de titres des séries OPC du nouveau fonds d'investissement BMO ou de la nouvelle série pourrait comporter des frais selon la série des titres souscrits et les arrangements pris entre vous et votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* qui commence à la page 73 pour obtenir de plus amples renseignements. Au besoin, des titres des fonds d'investissement BMO pourraient être rachetés pour acquitter les frais. Nous pourrions exiger un montant minimum de 50 \$ pour les échanges, à notre seule appréciation.

Vous ne pouvez échanger des titres des fonds d'investissement BMO souscrits en dollars américains contre des titres des fonds d'investissement BMO souscrits en dollars canadiens. Vous ne pouvez faire d'échange qu'entre des titres des fonds d'investissement BMO souscrits dans la même devise.

Vous pouvez effectuer deux types d'échanges :

- *Échange entre des séries OPC du même fonds d'investissement BMO*

Vous pouvez échanger vos titres d'une série OPC d'un fonds contre des titres d'une série OPC du même fonds si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée. Sauf dans le cas d'un échange entre des titres des séries de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds ou entre des titres de la catégorie non couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds, il s'agit d'un changement de désignation ou d'une conversion qui ne devrait pas constituer une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. Un échange entre des titres des séries de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire du même fonds ou entre des titres de la catégorie non couverte et des titres de la catégorie ordinaire du même fonds constitue une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de titres détenus dans un compte non enregistré peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB contre des titres de série OPC du même fonds n'est pas permis.

- *Échange entre des fonds d'investissement BMO*

Vous pouvez échanger vos titres de série OPC d'un fonds contre des titres d'une série OPC identique ou différente d'un autre fonds d'investissement BMO si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée et que le prix des titres de cette série est libellé dans la même monnaie. Il s'agit d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. L'échange visant des titres que vous détenez dans un compte non enregistré, notamment un compte BMO « Fonds sur mesure »^{MD}, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB d'un fonds contre des titres d'une série Identique ou différente d'un autre fonds d'investissement BMO n'est pas permis.

Pour obtenir des détails sur la façon dont les échanges sont imposés, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Échange entre modes de souscription

Les échanges entre modes de souscription peuvent comporter une modification de la rémunération versée à votre courtier et des frais de rachat. Nous ne vous recommandons pas d'effectuer un échange entre modes de souscription différents puisqu'il peut entraîner des frais supplémentaires.

Échange entre des titres de série NBA et de série NBF

Vous pouvez procéder à un échange en vue d'obtenir des titres de série NBA et de série NBF uniquement par l'entremise de votre conseiller Nesbitt Burns.

Échange de titres par le gestionnaire

Sauf si vous détenez des titres de série F et de série I du Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes BMO, des titres de série I du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO et des titres de série I du Fonds mondial à petite capitalisation BMO, si vous ou votre courtier n'êtes plus admissible à détenir des titres de série D, des séries F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBA, de série NBF, de série O ou de série S (selon le cas), nous pouvons, à notre seule appréciation, échanger vos titres de série D, des séries F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBA, de série NBF, de série O ou de série S (selon le cas) contre des titres de série A ou de série Conseiller (selon le mode avec frais d'acquisition) du même fonds. Si nous procédons à un des échanges décrits précédemment, nous vous ferons parvenir un préavis d'au moins 30 jours, sauf dans le cas du Fonds mondial à petite capitalisation BMO et du Fonds de revenu mensuel élevé II BMO. Dans le cas du Fonds mondial à petite capitalisation BMO et du Fonds de revenu mensuel élevé II BMO, nous vous ferons parvenir un préavis d'au moins 90 jours. Au cours de cette période, vous pourrez donner des instructions quant à la série contre laquelle vous préférez que vos titres soient échangées (entre les titres de série A ou les titres de série Conseiller) ou vous pourrez prouver que vous êtes toujours admissible à la série actuelle. En outre, si nous échangeons vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds dans les circonstances décrites précédemment, les frais de gestion exigés de la nouvelle série de titres et la commission de suivi que nous payons aux courtiers, le cas échéant, peuvent être plus élevés que ceux qui s'appliquaient à la série de titres que vous déteniez auparavant. Pour connaître les frais de

gestion et les commissions de suivi de chaque série d'un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Détails du fonds* dans les descriptions de chaque fonds et à la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 82.

Sauf en ce qui concerne les titres des séries Conseiller et T5 du Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes BMO et les titres de série FNB, dans tous les autres cas, pourvu que les conditions ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation, échanger vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds. Nous pouvons dans un tel cas échanger vos titres si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous recevez des titres de la même valeur;
- les frais de gestion et frais d'administration de la nouvelle série ne sont pas plus élevés que ceux des titres dont vous étiez auparavant propriétaire;
- l'échange est effectué sans frais pour vous;
- l'échange ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt;
- les commissions de suivi payables aux courtiers inscrits, s'il y a lieu, restent les mêmes ou diminuent.

Échange de titres par un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance

Si vous transférez vos titres de séries assorties de commissions de suivi d'un fonds qui sont détenus dans un compte auprès d'un courtier de plein exercice vers un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients, le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance échangera les titres de séries assorties de commissions de suivi contre des titres d'une série non assortie de commissions de suivi du même fonds, étant donné qu'aucune commission de suivi ne peut être versée à un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance. Le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance échangera vos titres de séries assorties de commissions de suivi contre des titres équivalents de séries non assorties de

commissions de suivi dans la mesure du possible (par ex., en échangeant des titres de série A contre des titres de série F). Lorsqu'il n'existe aucune série non assortie de commissions de suivi équivalente, le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance échangera les titres de séries assorties de commissions de suivi contre des titres de la série non assortie de commissions de suivi qui s'en rapproche le plus (par ex., en échangeant des titres de série T8 contre des titres de série F6).

Rachat de titres

Titres des séries OPC

Pour faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez nous faire parvenir une demande à cet effet. Veuillez vous reporter à la rubrique *Comment nous traitons votre ordre* à la page 57 pour obtenir plus de renseignements.

Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat et nous pouvons exiger que vous fassiez avaliser votre signature par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

L'investisseur peut faire racheter des titres des séries OPC des fonds à son gré un jour d'évaluation quelconque.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos titres de série A, de série A (couverte), de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition : 1) en personne à toute succursale de la Banque de Montréal; 2) par téléphone, après avoir rempli le formulaire de rachat requis auprès de votre succursale de la Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, au 1 800 665-7700; 3) par Internet (sauf pour les REEI, les REEE et les CELI) à l'adresse www.bmo.com/fonds après avoir rempli un formulaire d'autorisation; 4) par la poste, ou 5) automatiquement, par l'entremise d'un programme de retrait systématique.

Vous pouvez également demander le rachat de vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier. Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat, et nous pourrions exiger que votre signature soit authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier. Votre demande de rachat nous sera transmise par messagerie, poste prioritaire ou moyen de télécommunication, sans frais pour vous, le même

jour ouvrable où vous remplissez le formulaire en question. Toutefois, si vous n'avez pas complètement rempli le formulaire, nous ne pourrions pas répondre à votre demande de rachat.

Si vous faites racheter vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, si possible, celui-ci doit transmettre votre ordre de rachat par messenger ou par des moyens de télécommunication afin que le gestionnaire reçoive votre ordre de rachat rapidement. Les frais associés à une telle transmission, peu importe le moyen utilisé, sont pris en charge par votre courtier. Pour des raisons de sécurité, nous n'accepterons pas les ordres de rachat qui nous sont transmis par un moyen de télécommunication directement par un investisseur. Vos ordres de rachat doivent nous être transmis par votre courtier le jour ouvrable où il les reçoit.

Si nous n'avons pas reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires pour régler votre demande de rachat dans les dix (10) jours ouvrables après la date de rachat des titres des séries OPC du fonds pertinents, nous sommes tenus, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, d'acheter le nombre équivalent de titres des séries OPC que vous avez demandé de faire racheter, en date de la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le prix de souscription de ces titres des séries OPC est inférieur au prix de rachat initial, le fonds gardera la différence. Si le montant du prix de souscription de ces titres des séries OPC est supérieur au prix de rachat initial, nous paierons la différence au fonds sur-le-champ et pourrions chercher à nous faire rembourser par votre courtier, frais en sus. Votre courtier pourrait avoir le droit de recouvrer ces sommes auprès de vous.

Le rachat de titres des séries OPC que vous détenez dans un compte non enregistré, y compris un compte BMO « Fonds sur mesure »^{MD}, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Pour des détails concernant l'imposition de titres détenus dans un compte non enregistré, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90.

Si vous demandez le rachat de parts du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO valant plus de 1 million de dollars, vous devez nous donner un avis de 30 jours par écrit.

Si votre avoir en titres est attesté par un certificat immatriculé et que vous désirez faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez remettre votre certificat au gestionnaire avec l'ordre de rachat de ces titres. Pour des raisons de sécurité, votre signature sur tout ordre de rachat ou au verso de tout certificat doit être authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

D'autres documents peuvent être exigés pour des sociétés et pour d'autres comptes qui ne sont pas au nom d'un particulier.

Si tous les documents nécessaires au rachat, dûment remplis, accompagnent l'ordre de rachat, dans un délai de un (1) jour ouvrable suivant l'établissement du prix de rachat, nous ferons ce qui suit :

- vous envoyer un chèque, effectuer un dépôt direct dans votre compte bancaire ou envoyer de l'argent à votre courtier à titre de paiement pour les titres des séries OPC que vous avez fait racheter; et
- vous envoyer ou envoyer à votre courtier un avis d'exécution de l'opération mentionnant le solde de votre compte.

Rachat et échange de titres de série FNB

Rachat de titres de série FNB contre une somme en espèces

Tout jour de bourse, les porteurs de titres peuvent faire racheter leurs titres de série FNB d'un fonds contre une somme en espèces à un prix de rachat par titre équivalant i) à 95 % du cours de clôture des titres de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par titre à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de titres seront généralement en mesure de vendre leurs titres de série FNB au cours alors en vigueur à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs titres de série FNB contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon

le modèle que nous prescrivons à l'occasion doit être remise au fonds pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure limite indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le prochain jour ouvrable suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ou iii) dans chaque cas, dans un délai plus court que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit. Selon la nature du titre faisant l'objet du placement, les rachats de titres de série FNB peuvent être réglés dans une période de règlement T+2, au plus tard le deuxième jour ouvrable après la date de prise d'effet du rachat.

Les porteurs de titres qui font racheter des titres de série FNB avant la date ex-dividende relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

Dans le cadre du rachat de titres de série FNB, un fonds se dessaisira généralement de titres ou d'autres actifs afin de financer le rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Échange de titres de série FNB contre des paniers de titres

Les porteurs de titres peuvent échanger, pendant tout jour de bourse, le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. Cependant, au gré du gestionnaire, certains fonds pourraient ne payer qu'une somme en espèces lorsqu'un porteur de titres exerce son droit d'échanger un nombre prescrit de titres de série FNB.

Pour effectuer un échange de titres de série FNB, le porteur de titres doit présenter une demande

d'échange selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion au fonds applicable à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des titres de série FNB le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable par la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces ou, dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO, d'une somme en espèces seulement. Les titres de série FNB seront rachetés au moment de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces ou, dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO, contre une somme en espèces seulement, sera effectué i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le prochain jour ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ou iii) dans un délai plus court que le gestionnaire peut fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. Le gestionnaire sélectionnera, à son appréciation, les titres qui seront compris dans les paniers de titres remis au moment de l'échange. Selon la nature du titre faisant l'objet du placement, les rachats de titres de série FNB peuvent être réglés dans une période de règlement T+2, au plus tard le deuxième jour ouvrable après la date de prise d'effet du rachat.

Les porteurs de titres doivent savoir que la valeur liquidative par titre baissera à la date ex-dividende de toute distribution payable en espèces sur les titres de série FNB. Un porteur de titres qui n'est plus un porteur inscrit à compter de la date ex-dividende n'aura pas le droit de recevoir cette distribution.

Si des titres constituants font l'objet à un moment donné d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un

porteur de titres au moment d'un échange du nombre prescrit de titres de série FNB pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par la loi.

Demandes d'échange et de rachat de titres de série FNB

Le porteur de titres qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé nous déclarer et déclarer au fonds ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les titres de série FNB en vue de leur échange ou de leur rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les titres de série FNB n'ont pas été prêtés ni donnés en garantie et ne font pas l'objet d'une convention de mise en pension, d'une convention de prêt de titres ni d'une convention de même nature qui pourrait empêcher leur livraison au fonds. Nous nous réservons le droit de vérifier ces déclarations, à notre appréciation. En règle générale, nous procéderons à une telle vérification à l'égard d'une demande d'échange ou de rachat si le nombre d'échanges ou de rachats ou de ventes à découvert visant le fonds pertinent est inhabituellement élevé. Si, suivant la réception d'une demande de vérification, le porteur de titres ne nous fournit pas une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée avoir été reçue en bonne et due forme et sera rejetée.

Frais associés à l'échange et au rachat de titres de série FNB

Nous pouvons, à notre appréciation, imposer aux porteurs de titres des frais d'administration pouvant atteindre 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du fonds afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB d'un fonds.

Échange et rachat de titres de série FNB par l'entremise d'adhérents à la CDS

Les droits d'échange et de rachat décrits précédemment doivent être exercés par l'entremise du courtier (appelé l'adhérent à la CDS) par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des titres de série FNB. Les propriétaires véritables de titres de série FNB doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des titres de série FNB dans un délai suffisant avant les heures limites indiquées précédemment pour permettre aux adhérents à la CDS d'aviser la CDS et à la CDS de nous aviser avant la date limite pertinente.

Rachat automatique

Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous vous donnerons un préavis écrit de 30 jours avant de racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Pour connaître les montants minimums pour souscrire des titres d'un fonds ou pour maintenir un compte ou un placement dans un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* pour obtenir de plus amples renseignements. Le gestionnaire peut modifier les montants minimums à tout moment sans préavis.

Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres

Un fonds peut suspendre votre droit de demander un rachat de titres pendant la totalité ou une partie d'une période :

- où la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs ou sur un marché d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'extérieur du Canada où sont négociés des titres ou des dérivés représentant en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du fonds, et où ces titres ou dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou sur un autre marché qui représente une solution de rechange raisonnable pour le fonds; ou
- avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du fonds difficile ou qui nuit à la capacité de l'agent d'évaluation de déterminer leur valeur.

Un fonds peut retarder le paiement du produit d'un rachat pendant toute période où votre droit de rachat est suspendu pour les raisons données ci-dessus ou avec l'autorisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Un fonds n'acceptera peut-être pas d'ordres de souscription de titres pendant toute période où le rachat de ses titres est suspendu.

La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de titres qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé au premier jour d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de titres auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les fonds, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

Services facultatifs

Vous trouverez, dans la présente rubrique, des renseignements sur les programmes et les services qui sont offerts aux investisseurs des fonds d'investissement BMO relativement aux titres des séries OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous aux numéros sans frais 1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151 ou adressez-vous à votre courtier.

Programme d'épargne continue

En règle générale, vous pouvez effectuer des placements hebdomadaires, à la quinzaine, bimensuels, mensuels ou trimestriels dans les fonds en utilisant notre programme d'épargne continue. Voici son mode de fonctionnement :

- nous transférons automatiquement votre argent de votre compte bancaire pour souscrire des titres des fonds que vous choisissez
- si vous choisissez des fonds en dollars US BMO ou tout autre fonds qui seront souscrits en devises américaines, nous retirerons les sommes d'argent de votre compte bancaire canadien en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série	Montant minimal que vous pouvez souscrire	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les Portefeuilles Ascension ^{MC} BMO* et les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O et de série S	50 \$ par mois	—
Titres de série NBA et de série NBF	50 \$ par mois	5 000 \$
Portefeuilles Ascension ^{MC} BMO	50 \$ par mois*	60 000 \$*

* Votre premier achat doit être d'au moins 75 000 \$.

Étalement du coût de vos placements

Le fait d'effectuer des placements réguliers au moyen de notre programme d'épargne continue peut réduire le coût de vos placements. Voici comment. Si, par exemple, vous investissez chaque mois 100 \$ dans un fonds, cet argent permet de souscrire plus de titres du fonds lorsque le prix est bas et moins de titres lorsque le prix est élevé. Après un certain temps, il se peut que vous ayez un coût par titre moyen moins élevé que si vous aviez effectué une seule souscription.

Les courtiers transmettront les derniers aperçus du fonds déposés aux participants à un programme d'épargne continue une seule fois au moment de leur souscription initiale de titres d'un fonds, sans avoir à le faire au moment des souscriptions subséquentes dans le même fonds effectuées aux termes du programme d'épargne continue, sauf si les participants en font la demande. Vous pouvez obtenir, en tout temps et sans frais, le dernier aperçu du fonds de vos fonds en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700, si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, ou le numéro sans frais 1 800 304-7151, si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, pour demander un exemplaire de l'aperçu du fonds. On trouvera également les derniers aperçus du fonds et les prospectus simplifiés des fonds sur le site Web de SEDAR, au www.sedarplus.ca, ou sur nos sites Web au www.bmo.com/fonds et au www.bmo.com/gma/ca.

Les lois sur les valeurs mobilières applicables ne vous accordent aucun droit de résoudre l'engagement de souscrire des titres des fonds dans le cadre d'un programme d'épargne continue, sauf en ce qui concerne votre souscription initiale des titres concernés. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment un droit d'action si le présent prospectus simplifié ou un document qui y est intégré par renvoi renferment des informations fausses ou trompeuses. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont vos droits?* à la page 93. Vous pouvez mettre fin en tout temps à votre participation au programme d'épargne continue en nous en avisant au moins quatre (4) jours ouvrables avant la prochaine date d'investissement prévue.

Programme de retrait systématique

Vous pouvez retirer de l'argent de vos fonds tous les mois, trimestres, semestres ou années au moyen de notre programme de retrait systématique. Voici son mode de fonctionnement :

- vous devez détenir vos titres de fonds dans un compte non enregistré
- nous rachetons suffisamment de titres pour retirer de l'argent de votre compte et vous faire des versements
- si vous détenez des titres de fonds en devise américaine, nous déposerons les paiements directement dans votre compte bancaire en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne ou vous posterons un chèque
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série/Compte	Montant minimal que vous pouvez retirer	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les titres de série I, de série I (non couverte), de série FNB, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O et de série S	100 \$ mensuellement, trimestriellement ou semestriellement	10 000 \$
Titres de série NBA et de série NBF	100 \$ par mois	20 000 \$
Comptes FERR, FRV et FRRI	Montant minimal requis en vertu de la Loi de l'impôt	—

Si vous retirez plus d'argent que vos titres de fonds n'en gagnent, vous réduirez votre placement initial et pourriez le réduire à néant.

Régimes enregistrés

Sauf en ce qui concerne les parts du Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, du Fonds privé à taux stratégique I BMO, du Fonds d'actions Réduction du risque BMO et du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, les titres de chaque fonds devraient être des « **placements admissibles** » au sens de la Loi de l'impôt en tout temps pour les REER, les FERR, les REEI, les REEE, les CELI, les CELIAPP ou les RPDB et vous pouvez souscrire des titres de ces fonds dans des régimes enregistrés offerts par nous ou d'autres institutions, sous réserve de certaines restrictions.

Vous ne pouvez souscrire des titres des fonds suivants s'il sont destinés à un régime enregistré : le Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, le Fonds privé à taux stratégique I BMO, le Fonds d'actions Réduction du risque BMO et le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO.

Même si les titres d'un fonds constituent un placement admissible pour votre REER, FERR, REEI, REEE, CELI ou CELIAPP, vous ferez l'objet d'incidences fiscales défavorables si ces titres sont un « **placement interdit** » pour votre régime enregistré pour l'application de la Loi de l'impôt.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE, CELI ou CELIAPP si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint ou conjointe, vos enfants, vos frères et sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE, CELI ou CELIAPP si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint ou conjointe, vos enfants, vos frères et sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE, CELI ou CELIAPP, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « **bien exclu** ».

Au cours du dernier exercice, aucun des fonds de fiducie BMO constitués avant 2025 (à l'exception du Fonds d'actions Réduction du risque BMO, du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, du Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO, du Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, du Fonds de transition climatique mondiale BMO, du Portefeuille conservateur géré BMO, du Fonds FNB à rendement bonifié BMO, du Portefeuille actions de croissance durable BMO, du Fonds d'obligations de sociétés américaines BMO

et du Fonds d'obligations durables BMO) n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'il doit être une fiducie de fonds commun de placement pour que ses parts constituent des placements admissibles. Les parts du Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO, du Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, du Fonds de transition climatique mondiale BMO, du Portefeuille conservateur géré BMO, du Fonds FNB à rendement bonifié BMO, du Portefeuille actions de croissance durable BMO, du Fonds d'obligations de sociétés américaines BMO et du Fonds d'obligations durables BMO (chacun, un « **fonds d'investissement enregistré** ») sont des placements admissibles, car ces fonds sont des placements enregistrés. Aucun des fonds d'investissement enregistrés n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt au cours du dernier exercice pour être considéré comme un placement enregistré.

Au cours du dernier exercice, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée n'a pas dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'elle doit être une société de placement à capital variable pour que ses actions constituent des placements admissibles.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré particulier, notamment pour savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Nous pouvons également établir un régime enregistré pour vous. Pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement et aucun REEI ou REEE ne peut détenir des titres des fonds en dollars US BMO et des parts des fonds souscrites en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO (sauf un REEI ou un REEE) établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des titres des fonds en dollars US BMO ou des parts des fonds souscrites en dollars américains.

Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et service d'investissement BMO Graduaction^{MD}

Le service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} vous permet de trouver, parmi nos portefeuilles stratégiques de fonds d'investissement BMO et nos portefeuilles d'épargne, un portefeuille correspondant à vos objectifs de placement et au degré de risque que vous êtes prêt à accepter. BMO Graduaction^{MD}, l'un de nos produits de REEE, vous offre un choix de plusieurs portefeuilles stratégiques et d'un portefeuille d'épargne. Vous ne payez aucuns frais pour ces services. Voici leur mode de fonctionnement :

- vos cotisations seront réparties automatiquement entre les placements dans le portefeuille que vous avez choisi en tenant compte de la pondération recommandée pour chaque placement dans ce portefeuille
- si vous choisissez un portefeuille stratégique, celui-ci sera passé en revue au cours du dernier mois de chaque trimestre civil (c'est-à-dire en mars, en juin, en septembre et en décembre). Si la pondération exprimée en pourcentage d'un fonds quelconque dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible, tous les fonds dans votre portefeuille seront automatiquement rééquilibrés au moyen d'échanges de titres entre les fonds à la fin ou vers la fin du trimestre, afin de rétablir les fourchettes cibles. Les fourchettes cibles établies pour les portefeuilles sont énumérées dans le tableau ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*
- nous avons obtenu une dispense des organismes de réglementation afin qu'ils permettent à BMOGA de revoir périodiquement la composition des portefeuilles stratégiques et celle des portefeuilles d'épargne. Aux termes de cette dispense, BMOGA exercera un pouvoir discrétionnaire limité pour apporter des modifications à votre portefeuille dans le cadre de ces révisions périodiques en changeant la pondération exprimée en pourcentage des fonds (et, dans le cas des portefeuilles d'épargne, des CPG) de chaque portefeuille, ou en y ajoutant ou en y retirant des fonds, de façon à optimiser le rendement sur vos titres en tenant compte de votre tolérance au risque. Vous ne devriez pas investir dans un portefeuille du service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service BMO Graduaction^{MD} si vous ne voulez pas que BMOGA exerce ce pouvoir discrétionnaire limité sur votre portefeuille. Il n'y aura pas de frais associés à cette mesure du service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service BMO Graduaction^{MD}.

Le service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et le service d'investissement BMO Graduation^{MD} sont offerts uniquement par l'entremise des succursales de BMO Banque de Montréal ou du BMO Centre d'investissement.

Fourchettes de rééquilibrage pour le service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et le service d'investissement BMO Graduation^{MD}

Tel qu'il est indiqué précédemment, l'un des principaux avantages que comportent les placements dans un portefeuille stratégique du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service d'investissement BMO Graduation^{MD} réside dans le rééquilibrage automatique de votre portefeuille pour faire en sorte que votre portefeuille continue de vous rapporter le meilleur rendement possible compte tenu du degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Toutefois, votre portefeuille ne sera rééquilibré automatiquement que si la pondération exprimée en pourcentage d'au moins un des fonds dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible établie. Les fourchettes cibles pour les fonds détenus dans chaque portefeuille stratégique sont énumérées dans le tableau ci-après.

Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure » ^{MD}	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %

Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO Graduation ^{MD}	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %

Pour de plus amples renseignements sur notre service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et notre service d'investissement BMO Graduation^{MD}, y compris des précisions sur les fonds détenus dans les divers portefeuilles stratégiques, consultez notre site Web au www.bmo.com/fonds ou appelez-nous au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou encore, rendez-vous à votre succursale de la BMO Banque de Montréal.

Programme d'achats périodiques des fonds d'investissement BMO

Ce programme offre uniquement par l'entremise de courtiers vous permet de faire effectuer des transferts périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) d'un montant forfaitaire tiré d'un placement dans le Fonds du marché monétaire BMO ou dans le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO dans des titres des séries OPC d'un maximum de cinq autres fonds d'investissement BMO de votre choix. La mise de fonds initiale est d'au moins 5 000 \$ et le montant de transfert minimum dans n'importe lequel de ces cinq fonds, d'au moins 50 \$ chaque fois.

Service de rééquilibrage automatique des fonds d'investissement BMO

Le service de rééquilibrage automatique est un outil de gestion de portefeuille utilisé pour maintenir les comptes à certaines répartitions d'actifs définies. Dans le cadre de ce programme, qui n'est disponible que par l'intermédiaire des courtiers, vous pouvez demander un rééquilibrage régulier. Le programme rajustera la composition de l'actif en fonction des valeurs de marché actuelles pour la maintenir à celle que vous avez indiquée. Le programme déterminera si les valeurs de marché actuelles correspondent à la composition souhaitée de l'actif. Tout écart par rapport à la composition souhaitée de l'actif sera évalué en fonction d'un seuil. Si le seuil est atteint ou dépassé, le programme déclenche automatiquement les opérations nécessaires (échanges) pour rééquilibrer le compte en fonction de la composition de l'actif visée.

Programme de transfert des distributions des fonds d'investissement BMO

Aux termes de ce programme, qui est offert uniquement par l'entremise de courtiers, vous pouvez faire réinvestir automatiquement les distributions versées par un fonds d'investissement BMO dans des titres de série OPC d'un autre ou d'autres fonds d'investissement BMO de la même série et devise. Le réinvestissement sera exécuté et daté à la même date d'évaluation. Ce service n'est pas offert aux investisseurs qui détiennent leurs titres des séries OPC dans un régime enregistré.

Régime de réinvestissement des distributions de la série FNB

Si vous êtes un porteur de titres de série FNB (un « **participant au régime** »), vous pouvez choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces qui vous sont versées sur les titres de série FNB que vous détenez dans des titres de série FNB supplémentaires (les « **titres du régime** ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont il est possible d'obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et à la convention relative à l'agent chargé du réinvestissement des distributions intervenue entre le gestionnaire, agissant pour le compte de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les principales modalités du régime de réinvestissement des distributions sont décrites ci-après.

Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous ne pouvez pas participer au régime de réinvestissement des distributions. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vous devrez mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions. Aucune série FNB ne sera tenue de souscrire des titres du régime s'il était illégal qu'elle en souscrive.

Si vous souhaitez vous inscrire au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière, vous devez en aviser l'adhérent à la CDS par l'intermédiaire duquel vous détenez vos titres de série FNB suffisamment à l'avance pour que l'adhérent à la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que vous devez recevoir seront affectées à la souscription de titres du régime pour votre compte sur le marché. Aucune fraction de titre du régime ne sera distribuée aux termes du régime de réinvestissement des distributions. Le solde des fonds non investis vous sera crédité par l'intermédiaire de votre adhérent à la CDS plutôt que vous receviez des fractions de titres du régime.

Le réinvestissement automatique des distributions aux termes du régime de réinvestissement des distributions ne vous soustraira pas à votre obligation de payer l'impôt sur le revenu applicable à cette distribution.

Vous pouvez volontairement mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions à une date de référence relative à une distribution particulière en avisant votre adhérent à la CDS suffisamment à l'avance. Vous devriez communiquer avec votre adhérent à la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de votre adhésion au régime de réinvestissement des distributions. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis de votre part et son acceptation par un adhérent à la CDS, les distributions qui vous sont versées seront versées en espèces. Vous serez responsable des frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis pour exercer votre droit de mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions. Le gestionnaire pourra résilier le régime de réinvestissement des distributions, à son

seul gré, moyennant l'envoi d'un préavis d'au moins 30 jours i) aux participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) aux adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB, iii) à l'agent aux fins du régime et iv) s'il y a lieu, à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas.

Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement des distributions à tout moment, à son seul gré, pourvu qu'il obtienne d'abord l'approbation des modifications par la TSX ou la Cboe Canada, selon le cas, et qu'il en avise i) les participants inscrits au régime de réinvestissement des distributions, ii) les adhérents à la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB; iii) l'agent aux fins du régime, et iv) au besoin, la TSX ou la Cboe Canada, selon le cas.

Frais

Le tableau suivant indique les frais payables par les fonds et les frais que vous pourriez devoir payer directement si vous investissez dans les fonds. Les frais sont payés par les fonds avant qu'ils calculent leur prix par titre. Ces frais réduisent indirectement la valeur de votre placement.

En règle générale, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard des titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série sans frais d'acquisition ou de ses porteurs de titres, ou si de nouveaux frais devant être imposés aux titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais imposés aux séries sans frais d'acquisition ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à toute autre série d'un fonds autre qu'une série sans frais d'acquisition risque d'entraîner une augmentation des frais des séries ou des porteurs de titres de ces séries, ou si des frais devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Lorsqu'un fonds détient des titres d'un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent paie des frais en plus des frais que paie le fonds. Un fonds ne paie aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service. Le fonds ne paie aucuns frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres du fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un investisseur qui fait des placements dans le fonds. En outre, sauf dans les cas où nous avons obtenu une dispense, un fonds ne paie aucuns frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres d'un fonds sous-jacent si celui-ci est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe. Veuillez vous reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Frais et charges payables par les fonds

Frais de gestion	Chaque fonds nous paie des frais pour nos services de gestion. En échange de ces frais de gestion, divers services sont offerts aux fonds, notamment des services de conseils et de gestion de placements, le paiement de courtages et de commissions de suivi aux courtiers inscrits lorsque des titres des fonds sont placés et d'autres services qui comprennent les services de publicité et de promotion, les frais indirects liés aux activités du gestionnaire et tous les autres services nécessaires ou souhaitables pour exercer les activités des fonds de façon efficace. Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de la série et varient selon le fonds et la série. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables. Vous trouverez les frais de gestion que nous pourrions facturer pour les séries de titres de chaque fonds dans la section <i>Détails du fonds</i>. Les titres des séries F, NBF et S comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous ne payons aucune commission de suivi sur les titres des séries F, NBF et S. Les titres de série G comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous payons des commissions de suivi réduites sur les titres de série G. Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte). Les frais de gestion et charges annuels maximaux de la série I et de la série I (non couverte) ne dépasseront pas le taux imposé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, 2,50 %. Dans le cas des titres de série FNB, nous ne versons aucune commission de suivi. Cependant, les titres de série FNB d'un fonds comportent des frais de gestion plus élevés que les titres de série F du même fonds, puisque nous sommes responsables du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-après. Dans le cas des titres de série N, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés de la série F du fonds pertinent. Ces frais sont établis par le courtier. Dans le cas des titres de série O, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Ces frais sont établis par le courtier. Dans le cas de chaque série, nous pouvons, à notre gré et à quelque moment que ce soit, renoncer à une partie ou à la totalité du montant des frais de gestion pouvant être exigés. Compte tenu de divers facteurs, nous pouvons réduire les frais de gestion payables par certains investisseurs d'un fonds ou leur consentir une remise sur la totalité ou une partie des frais de gestion. Ainsi, la valeur d'un placement dans le fonds et la nature d'un placement, par exemple les placements importants des investisseurs institutionnels, peuvent entrer en ligne de compte.
Charges opérationnelles	Tous les fonds, sauf les fonds d'investissement BMO à frais variables et les fonds d'investissement BMO à charges combinées Sauf à l'égard des fonds indiqués ci-après aux rubriques <i>Fonds d'investissement BMO à frais variables</i> et <i>Fonds d'investissement BMO à charges combinées</i>, et sauf tel qu'il est indiqué aux sous-rubriques <i>Série I et série I (non couverte)</i> et <i>Série FNB</i>, le gestionnaire paie certaines charges opérationnelles de chacun des fonds. Parmi ces charges, on compte les frais et les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, les frais de garde et d'agence de transfert, les coûts attribuables à l'émission, au rachat et à l'échange de titres, dont ceux se rapportant au système de tenue des registres des porteurs de titres, les frais engagés pour la rédaction et la distribution des prospectus, des rapports financiers et autres types de rapports, de relevés et de communications s'adressant aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation des fonds et les droits de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). Pour ces fonds, des frais d'administration fixes sont payés au gestionnaire.

Frais et charges payables par les fonds (suite)

Charges opérationnelles (suite)

Les frais d'administration peuvent varier en fonction du fonds et correspondent à un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du fonds. Les frais d'administration qu'un fonds verse au gestionnaire à l'égard d'une série pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux charges opérationnelles que le gestionnaire engage réellement pour fournir des services à l'égard de cette série du fonds. Les frais d'administration actuellement payés sont supérieurs aux charges opérationnelles que le gestionnaire engage pour fournir des services à plusieurs des fonds ou à certaines séries de ces fonds, ce qui pourrait changer dans l'avenir. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables.

Dans certains cas, le gestionnaire pourrait renoncer à une tranche des frais d'administration qu'il touche d'un fonds ou de certaines séries d'un fonds. Par conséquent, les frais d'administration qu'un fonds ou une série d'un fonds doit payer au gestionnaire pourraient être inférieurs aux frais présentés aux rubriques *Détails du Fonds* dans les descriptions des fonds pertinents. Le gestionnaire pourrait, à son entière appréciation, suspendre toute renonciation aux frais d'administration, ou y mettre fin, à tout moment et sans aviser les porteurs de titres.

Chaque fonds paie également directement les charges opérationnelles suivantes (les « **frais du fonds** ») : les frais engagés pour la rédaction et la distribution des aperçus du fonds et des aperçus du FNB, les intérêts et les autres frais d'emprunt, tous les coûts et les frais raisonnables engagés pour le respect du Règlement 81-107, notamment les frais et la rémunération payables aux membres du CEI et à tout conseiller juridique ou autre conseiller indépendant dont les services ont été retenus par le CEI, les frais liés à l'initiation et à la formation continue des membres du CEI et les frais et charges liés à la tenue des réunions du CEI, les taxes ou impôts de toute sorte auxquels le fonds est ou peut être assujéti et les coûts associés au respect de toute exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après le 1^{er} décembre 2007 (ou après le 4 mai 2018, à l'égard des frais qui touchent la série FNB). Les fonds qui offrent plus d'une série de titres répartissent les frais du fonds en proportion entre les séries. Les frais du fonds qui sont particuliers à une série sont attribués à cette série.

Certains frais du fonds sont assujettis aux taxes applicables. Les frais d'administration fixes (le cas échéant) et les frais du fonds sont compris dans les ratios des frais de gestion de ces fonds.

Série I et série I (non couverte)

Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte). Les frais de gestion et charges annuels maximaux de la série I et de la série I (non couverte) ne dépasseront pas le taux imposé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, 2,50 %.

Série FNB

Dans le cas des titres de série FNB des fonds, aucuns frais d'administration fixes ne sont payés. Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-dessus.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'administration* figurant dans le tableau *Détails du fonds* de chaque fonds.

Fonds d'investissement BMO à frais variables

Le texte qui suit s'applique aux fonds suivants :

- BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}
- BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}
- BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}
- BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}
- BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}
- BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
- BMO Fonds canadien de revenu et de croissance
- BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes
- BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries NBA et NBF seulement)
- BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre

Frais et charges payables par les fonds (suite)

Charges opérationnelles (suite)	• BMO Fonds concentré mondial équilibré • BMO Fonds concentré d'actions mondiales • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés • BMO Fonds d'obligations mixtes • BMO Fonds de transition climatique mondiale • BMO Fonds mondial de revenu amélioré • BMO Fonds soins de la santé mondiaux • BMO Fonds mondial de revenu et de croissance • BMO Fonds innovations mondiales • BMO Fonds FPI mondiaux • BMO Fonds mondial à petite capitalisation • BMO Fonds de croissance et de revenu • BMO Fonds d'actions internationales • BMO Fonds japonais • BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité • BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité • BMO Portefeuille équilibré géré (série NBA seulement) • BMO Portefeuille actions de croissance géré (série NBA seulement) • BMO Portefeuille croissance géré (série NBA seulement) • BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée • BMO Fonds de revenu mensuel élevé II • BMO Fonds d'actions multi-factorielles • BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100 • BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes • BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines • BMO Portefeuille équilibré durable • BMO Fonds d'obligations durables • BMO Portefeuille conservateur durable • BMO Portefeuille actions de croissance durable • BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables • BMO Portefeuille croissance durable • BMO Portefeuille de revenu durable • BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables • BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables • BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique • BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique • BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040 • BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations • BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines • BMO Fonds américain à petite capitalisation • BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US • BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US • BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US • BMO Fonds leadership féminin (collectivement, les « fonds d'investissement BMO à frais variables »)

Frais et charges payables par les fonds (suite)

Charges opérationnelles (suite)

Sauf dans la mesure décrite ci-après aux sous-rubriques *Série I et série I (non couverte)*, *Série FNB*, *Série NBA et série NBF*, et *Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO*, chacun des fonds d'investissement BMO à frais variables paie toutes ses charges opérationnelles directement. Ces charges opérationnelles comprennent les frais d'administration et les frais du fonds. Les fonds d'investissement BMO à frais variables répartissent ces charges opérationnelles en proportion entre leurs séries. Les charges opérationnelles propres à une série sont attribuées à cette série. En ce qui concerne chaque série d'un fonds d'investissement BMO à frais variables, nous pouvons, à notre gré, prendre en charge la totalité ou une partie de ces charges opérationnelles en tout temps.

Certaines charges opérationnelles sont assujetties aux taxes applicables. Les charges opérationnelles payées par les fonds d'investissement BMO à frais variables sont inclus dans les ratios des frais de gestion des fonds.

Série I et série I (non couverte)

Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte) des fonds d'investissement BMO à frais variables, des frais distincts sont négociés par chaque porteur de titres de série I/de série I (non couverte).

Série FNB

Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration qui sont attribués à la série FNB des fonds d'investissement BMO à frais variables, à l'exception des frais du fonds.

Série NBA et série NBF

Les charges opérationnelles (à l'exclusion des commissions relatives au portefeuille) des séries NBA et NBF des fonds d'investissement BMO à frais variables énumérés dans le tableau qui suit ont été plafonnées aux taux indiqués ci-après, et ces plafonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation du fonds et du gestionnaire et sur préavis écrit de 60 jours aux porteurs de parts de la série concernée.

Fonds	Série	Plafond des charges opérationnelles
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	NBA et NBF	0,50 %
BMO Portefeuille équilibré géré	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille croissance géré	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille actions de croissance géré	NBA	les charges engagées

Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO

Les charges opérationnelles de chaque série du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO ont été plafonnées à 0,25 %.

Frais et charges payables par les fonds (suite)

Charges opérationnelles (suite)	Fonds d'investissement BMO à charges combinées Le texte qui suit s'applique aux fonds suivants : • BMO Fonds FNB obligations totales • BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie • BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable • BMO Fonds FNB de banques canadiennes • BMO Fonds FNB d'actions canadiennes • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie • BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités • BMO Fonds FNB obligations de sociétés • BMO Fonds FNB mondial de qualité • BMO Fonds FNB lingots d'or • BMO Fonds FNB d'actions internationales • BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur • BMO Fonds du marché monétaire • BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (à compter du 1^{er} septembre 2025) • BMO Fonds FNB à rendement bonifié • BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques • BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique • BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045 • BMO Fonds FNB obligations à très court terme • BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (pour la série Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O, à compter du 1^{er} septembre 2025) • BMO Fonds FNB d'actions américaines (collectivement, les « fonds d'investissement BMO à charges combinées ») Sauf dans la mesure décrite ci-dessous à la sous-rubrique <i>Série I et série I (non couverte)</i>, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration à l'égard de chacun des fonds d'investissement BMO à charges combinées, à l'exception des frais du fonds. Chaque fonds d'investissement BMO à charges combinées paie ses frais du fonds directement. Les frais du fonds qui sont particuliers à une série sont attribués à cette série. Certains frais du fonds sont assujettis aux taxes applicables. Les frais du fonds sont compris dans les ratios des frais de gestion des fonds. <i>Série I et série I (non couverte)</i> Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte) des fonds d'investissement BMO à charges combinées, des frais distincts sont négociés par chaque porteur de titres de série I/de série I (non couverte). Frais et charges du CEI Chaque membre du CEI reçoit une rémunération pour l'exercice de ses fonctions à titre de membre du CEI. En outre, chaque membre du CEI a droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI. Des honoraires fixes de 500 \$ sont facturés à chaque fonds et les autres frais sont répartis proportionnellement entre les fonds d'après la complexité de leur valeur liquidative respective. La complexité de la valeur liquidative de chaque fonds est déterminée au moyen de facteurs attribués au fonds. Ces facteurs comprennent l'existence d'une structure de fonds de fonds et le nombre de séries offertes par le fonds, deux éléments qui font augmenter l'attribution de frais à un fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires – Rémunération des membres du comité d'examen indépendant</i> à la page 44 pour obtenir des précisions.

Frais et charges payables directement par vous

Pour ce qui est des frais et des charges payables directement par vous, les taux applicables de la TPS, de la TVH ou de la TVQ, selon le cas, seront déterminés en fonction de votre province ou territoire de résidence.

Frais d'acquisition	0 à 5 % du montant du placement, dans le cas de tous les fonds autres que les fonds du marché monétaire et les titres de série NBA 0 à 2 % du montant du placement, dans le cas des fonds du marché monétaire 0 à 4 % du montant du placement, dans le cas des titres de série NBA
Frais d'échange	0 à 2 % du montant de l'échange
Frais de rachat	Aucuns
Frais de la série I et de la série I (non couverte)	Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des arrangements particuliers au sujet des frais sont pris et payés par chaque porteur de titres de série I et de série I (non couverte).
Frais de la série N ou de la série O	Les porteurs de titres de série N ou de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Ces frais sont établis par le courtier.
Frais d'opérations à court terme	Les opérations à court terme effectuées par les investisseurs peuvent nuire à tous les investisseurs du fonds. Pour vous dissuader d'effectuer des opérations à court terme, un fonds peut, à notre appréciation, vous facturer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous souscrivez ou échangez, puis faites racheter ou échangez des titres du fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou leur échange. Ces frais seront payés directement au fonds. Bien que ces frais soient en général payés sur le produit de rachat du fonds en question, nous avons le droit de racheter les titres des autres fonds dans votre compte sans devoir vous prévenir de payer ces frais. Nous pouvons, à notre appréciation, décider quels titres seront rachetés et la façon dont ils le seront. Vous serez responsable de tous les frais et de toutes les conséquences fiscales découlant de la perception de ces frais. Nous pouvons éliminer ces frais à tout moment. Le gestionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire de restreindre les opérations à court terme sur la série FNB à ce moment puisque ces séries se négocient surtout sur le marché secondaire. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Opérations à court terme</i> à la page 60.
Frais payables par les CD/Courtier de FNB	Un montant peut être imposé à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser certains frais d'opérations et d'autres frais associés à une inscription, à une émission, à un échange et/ou à un rachat de titres de série FNB d'un fonds. Ces frais, payables au fonds applicable, ne s'appliquent pas aux porteurs de titres qui souscrivent et vendent leurs titres de série FNB par l'intermédiaire de la TSX ou d'une autre bourse ou d'un autre marché.
Frais d'administration du FNB	Le gestionnaire peut imposer, à son gré, aux porteurs de titres des frais d'administration d'au plus 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat des titres de série FNB d'un fonds afin de compenser certains frais d'opération associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB du fonds.

Frais et charges payables directement par vous (*suite*)

Courtages du FNB	Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds pertinents émettent des titres de série FNB directement aux courtiers désignés et aux courtiers de FNB.
Frais liés aux régimes enregistrés	Des frais administratifs annuels de 10 \$ (majorés des taxes applicables) sont exigés pour chaque compte de REER et de REEE. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous. Des frais de 50 \$ (majorés des taxes applicables) peuvent être facturés à un compte de régime enregistré au moment où vous le transférez, en totalité ou en partie, à une autre institution. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous.
Autres frais	Programme d'épargne continue – aucuns Programme de retrait systématique – aucuns Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} – aucuns Service d'investissement BMO Graduation^{MD} – aucuns Programme BMO de transfert des distributions – aucuns Votre courtier peut exiger des frais pour des services semblables. Frais pour paiement refusé – 25 \$ (majorés des taxes applicables)

Remises sur les frais de gestion ou programmes de distributions

En contrepartie de nos services, chaque série de chaque fonds (à l'exception de la série I, de la série I (non couverte), de la série N et, jusqu'au 1^{er} septembre 2025, de la série O du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO) nous verse des frais de gestion (taxes applicables en sus). Les frais que nous pouvons facturer pour les séries de titres de chaque fonds sont calculés quotidiennement et payables chaque mois. Vous trouverez dans le présent prospectus simplifié le détail des frais de gestion que nous pouvons imposer à l'égard des séries de titres de chaque fonds. Chaque porteur de titres de série I négocie avec le gestionnaire les frais distincts (taxes applicables en sus) qu'il verse à celui-ci. Chaque porteur de titres de série N verse des frais distincts directement à son courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les porteurs de parts de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables.

Nous pouvons renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série d'un fonds à notre gré et en tout temps sans préavis.

Afin d'encourager les placements importants dans les fonds ou dans certains cas particuliers, nous pouvons réduire nos frais de gestion ou offrir une remise sur la totalité ou une partie de ceux-ci facturés à un fonds à l'égard de certains porteurs de titres d'un fonds. La réduction est fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris le type d'investisseur, le nombre et la valeur des titres que l'investisseur détient et la relation que l'investisseur a établie avec le gestionnaire.

Si vos placements sont admissibles, nous calculerons la réduction des frais de gestion en fonction d'un barème que nous pouvons modifier à notre gré. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans un fonds de fiducie BMO, le fonds vous versera un montant correspondant à la réduction sous forme de distribution spéciale que l'on appelle distribution sur les frais de gestion. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, nous vous remettrons directement la réduction à titre de remise.

Nous calculons les distributions ou les remises sur les frais de gestion chaque jour d'évaluation, et elles sont versées périodiquement aux investisseurs admissibles. Nous réinvestirons la distribution ou la remise dans des titres supplémentaires du fonds.

Pour les fonds de fiducie BMO, les distributions sur les frais de gestion sont d'abord faites à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés et ensuite à partir du capital. Un porteur de parts qui n'est pas exonéré d'impôt et qui reçoit une distribution sur les frais de gestion d'un fonds de fiducie BMO doit tenir compte, dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, de la tranche payée de revenu net et de gains en capital nets réalisés du fonds de fiducie BMO. En règle générale, un actionnaire qui investit dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, qui n'est pas exonéré d'impôt et qui reçoit une remise sur les frais de gestion de notre part doit l'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements sur les conséquences fiscales des distributions et des remises sur les frais de gestion.

Les distributions et remises sur les frais de gestion n'entraîneront aucune incidence fiscale défavorable pour un fonds.

À tout moment, le gestionnaire est en droit d'imposer au fonds ou à l'investisseur, selon le cas, des frais de gestion aux taux énoncés dans le présent prospectus simplifié. Dans le cas des titres de série I et de série I (non couverte), des frais de gestion distincts sont négociés avec chaque investisseur de la série I et de la série I (non couverte), et payés par celui-ci. Dans le cas des titres de série N, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Dans le cas des titres de série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Le gestionnaire peut réduire les taux des réductions des frais de gestion ou annuler toute réduction des frais de gestion en tout temps.

Rémunération du courtier

Courtages

Si vous souscrivez des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) ou de série Classique aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous pourriez devoir payer à votre courtier un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 5 % du montant que vous investissez dans des fonds autres que des fonds du marché monétaire et de 2 % du montant que vous investissez dans des fonds du marché monétaire. Le courtage est négociable entre vous et votre courtier.

Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous payez à votre conseiller Nesbitt Burns un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 4 % du montant que vous investissez. Le courtage est négociable entre vous et votre conseiller Nesbitt Burns.

Les courtages ne sont pas payés lorsque vous effectuez un échange entre des fonds, mais votre courtier peut vous facturer des frais d'échange de 2 %. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. Aucun courtage n'est payé lorsque vous recevez des titres à la suite d'un réinvestissement de distributions.

Commissions de suivi

Pour certaines séries des fonds, nous versons à votre courtier inscrit, à partir des frais de gestion que nous recevons, des commissions de suivi calculées tous les jours et versés tous les mois ou chaque trimestre, au gré du courtier. Les commissions de suivi correspondent à un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des titres que vous détenez. Les commissions de suivi varient d'un fonds à l'autre et selon le mode de souscription. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les titres de série FNB, de série F, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBF, de série O ou de série S.

En date du 1^{er} juin 2022, les titres des séries assorties de commissions de suivi ne sont plus offerts aux fins de souscription aux investisseurs qui les détiennent dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. (un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance au sein de BMO Groupe financier) ou auprès d'un autre courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance qui ne fait pas de recommandations de placement ni ne donne de conseils à ses clients. Les courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance et les organisations d'OPC sont dispensés de l'interdiction de paiement de commissions de suivi aux courtiers offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance à l'égard i) des titres de séries assorties de commissions de suivi existants qui n'ont pas été convertis avant le 1^{er} juin 2022 et ii) des titres de séries assorties de commissions de suivi transférés par les investisseurs dans un compte auprès d'un courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance à compter du 1^{er} juin 2022, à condition que le courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans réaliser d'évaluation de la convenance verse une remise correspondant au montant de la commission de suivi que nous payons.

Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels le 4 juillet 2008 ou après cette date et si le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

Le tableau suivant résume les commissions de suivi annuelles que nous versons à votre courtier sur les titres de série A, de série G, des séries T, de série NBA, de série Conseiller et de série Classique.

Nous payons également des frais à la Banque de Montréal pour couvrir les frais engagés pour le placement des titres des fonds vendus par l'intermédiaire de son réseau de succursales.

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)				
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)		
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition et série T6 sans frais d'acquisition	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique
BMO Fonds du marché monétaire ¹	—	0,20	—	0,20	—
BMO Fonds FNB obligations totales	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds concentré mondial équilibré	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'obligations de base	0,25	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations de base Plus	0,25	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations mixtes	—	0,50	—	0,50	—
BMO Portefeuille diversifié de revenu	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	—	0,75	—	0,75	—
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	—	0,75	—	0,75	—
BMO Fonds de croissance et de revenu	—	—	—	1,00	0,25
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	—	—	—	1,00	0,25
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de revenu mensuel	0,35	0,80	—	—	—
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations durables	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	—	0,75	—	0,75	—
BMO Fonds universel d'obligations	—	0,50	—	0,50	—
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	—	1,00	—	1,00	—
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'actions canadiennes	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	—	1,00	1,00	1,00	—
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	—	1,00	—	1,00	—

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)				
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)		
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition et série T6 sans frais d'acquisition	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or	—	—	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie	—	—	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de dividendes	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds européen	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de transition climatique mondiale	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial de dividendes	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial d'actions	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds innovations mondiales	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB mondial de qualité	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FPI mondiaux	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB lingots d'or	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds Chine élargie	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'occasions de croissance	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions internationales	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'actions internationales	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds valeur internationale	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds japonais	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds de dividendes nord-américains	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB à rendement bonifié	—	1,00	—	1,00	—
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	—	1,00	—	1,00	—
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques	—	1,00	—	1,00	—

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)				
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)		
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition et série T6 sans frais d'acquisition	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique
BMO Fonds mondial équilibré durable	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de dividendes américains	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions américaines	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'actions américaines	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'actions américaines Plus	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds leadership féminin	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds des marchés en développement	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial énergie	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de métaux précieux	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de ressources	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds américain à petite capitalisation	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	0,25	0,50	—	0,50	—
BMO Portefeuille FNB de revenu	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB conservateur	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB équilibré	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB croissance	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds équilibré en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds de dividendes en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds indice-actions en dollars US	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US ¹	—	0,20	—	0,20	—
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille de revenu géré	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille conservateur géré	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille équilibré géré	—	1,00	1,00	1,00	—

Fonds	Commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)				
	Mode sans frais d'acquisition		Mode avec frais d'acquisition (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)		
	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition et série T6 sans frais d'acquisition	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique
BMO Portefeuille croissance géré	—	1,00	1,00	1,00	—
BMO Portefeuille actions de croissance géré	—	1,00	1,00	1,00	—
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	—	0,50	—	0,50	—
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	—	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	—	0,20	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	—	0,60	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	—	0,60	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	—	0,60	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045	—	0,60	—	—	—
BMO Portefeuille de retraite revenu	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille de retraite conservateur	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille de retraite équilibré	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	—	0,75	—	—	—
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	—	0,75	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	—	0,75	—	—	—
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	—	0,75	—	—	—
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	—	0,75	—	—	—
BMO Portefeuille de revenu durable	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille conservateur durable	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille équilibré durable	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille croissance durable	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Portefeuille actions de croissance durable	0,35	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	—	1,00	—	1,00	—
BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	—	—	—	1,00	—
BMO Fonds privé à taux stratégique I	—	0,30	—	—	—

¹⁾ Le taux maximum annuel des commissions de suivi que nous versons à votre courtier est indiqué sous chaque mode de souscription pour chaque série du Fonds du marché monétaire BMO et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

Autres incitations à la vente

Nous prenons en charge les frais de tout nouveau programme de rémunération que nous pouvons offrir, ainsi qu'une partie des frais des programmes éducatifs et de mise en marché. Aucun des programmes de rémunération n'est pris en charge par les fonds ou leurs porteurs de titres.

Programmes d'incitation à la vente

Nous payons les frais des documents de commercialisation que nous donnons aux courtiers pour appuyer leurs efforts de vente. Nous pouvons aussi partager avec les courtiers jusqu'à 50 % de leurs frais de commercialisation des fonds.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des frais directs totaux de certains courtiers participants pour organiser à l'intention de leurs représentants des séances d'information ou des conférences sur la situation dans le secteur des OPC, sur la planification financière ou sur de nouveaux produits financiers. Le courtier participant décide de la date et de l'endroit de la conférence et des personnes qui peuvent y assister.

Nous pouvons organiser des séances d'information à l'intention des représentants des courtiers pour les tenir au courant des nouveautés au niveau de nos fonds d'investissement, de nos produits et services et des questions se rapportant au secteur des OPC. Nous invitons les courtiers à faire participer leurs représentants à nos séances d'information, mais nous ne prenons aucune décision quant aux personnes autorisées à y assister. Les représentants doivent payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que leurs frais personnels engagés dans le cadre de leur participation à ces séances.

Participations

Bank of Montreal Holding Inc. est propriétaire de la totalité des actions émises du gestionnaire. Bank of Montreal Holding Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Ligne d'action Inc. et BMO Gestion privée de placements inc., toutes des filiales en propriété exclusive, détenues indirectement, de la Banque de Montréal, peuvent vendre des titres des fonds. Ces ventes sont faites selon les mêmes modalités que celles des autres courtiers, sans aucune rémunération préférentielle.

Incidences fiscales

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la Loi de l'impôt à la date des présentes qui s'appliquent en général aux fonds et à vous si, à tout moment important, vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie) et que vous détenez directement les titres en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré, que vous n'avez pas de lien de dépendance avec les fonds et que vous n'êtes pas membre du groupe des fonds, au sens de la Loi de l'impôt.

En ce qui a trait au Fonds de rendement d'actions stratégiques BMO, d'autres incidences fiscales fédérales canadiennes et risques connexes pourraient s'appliquer à vous ainsi qu'à ce fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales supplémentaires* à la page 344 afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application et, sous réserve de l'information qui figure dans le prochain paragraphe, sur toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et les règlements annoncées publiquement avant la date des présentes dont nous supposons l'adoption dans la forme proposée, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard. Il tient également compte de notre interprétation des politiques administratives et des pratiques de cotisation de l'ARC publiées par écrit avant la date des présentes.

Le présent résumé ne constitue pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous nous sommes efforcés de le rendre facile à comprendre. Par conséquent, nous ne pouvons être précis en termes techniques ni couvrir toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des détails concernant votre situation.

Revenu des fonds

Les fonds de fiducie BMO et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée doivent calculer leur revenu net, y compris leurs gains en capital nets imposables, en dollars canadiens, pour chaque année d'imposition conformément à la Loi de l'impôt. En règle générale, le revenu doit inclure l'intérêt au fur et à mesure qu'il s'accumule, les dividendes lorsqu'il sont reçus, et les gains en capital et les pertes en capital lorsqu'ils sont réalisés. Le revenu de fiducie payé ou payable à un fonds au cours de l'année d'imposition de la fiducie doit habituellement être inclus dans le calcul du revenu du fonds pour l'année d'imposition du fonds au cours de laquelle l'année d'imposition de la fiducie prend fin. Toutefois, dans certains cas, le revenu d'entreprise et les autres gains hors portefeuille des fiducies de revenu et d'autres fiducies cotées en bourse qui sont des résidentes du Canada (autres que certaines fiducies de placement immobilier canadiennes) qui sont versés ou payables à un fonds sont traités de la même façon que les dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables. Chaque année, un fonds est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu les intérêts théoriques courus sur les obligations coupons détachés, les obligations coupon zéro et certaines autres créances visées par règlement détenues par le fonds, et ce, même si le fonds n'a pas le droit de recevoir des intérêts sur l'instrument de créance. Un revenu de source étrangère reçu par un fonds (directement ou indirectement par l'entremise d'une fiducie sous-jacente) sera généralement net de tout impôt retenu dans le territoire étranger. Les impôts de source étrangère ainsi retenus seront inclus dans le calcul du revenu du fonds. Un fonds peut être réputé avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités étrangères. Les gains provenant de la disposition de marchandises, comme des métaux précieux, d'autres métaux et des minéraux, sont

imposés comme s'il s'agissait de revenu plutôt que de gains en capital. Les gains et les pertes réalisés dans le cadre de contrats à terme standardisés, de contrats à terme de gré à gré, d'options et d'autres dérivés peuvent être considérés comme un revenu ou une perte ordinaire ou comme un gain en capital ou une perte en capital, selon le cas. Les gains et les pertes réalisés dans le cadre la vente à découvert de titres par un fonds seront généralement comptabilisés comme du revenu, à moins que les titres soient des « **titres canadiens** » au sens de la Loi de l'impôt et, dans le cas d'un fonds de fiducie BMO, que le fonds de fiducie BMO ait fait le choix irrévocable que les gains et les pertes réalisés sur des titres canadiens soient comptabilisés au compte de capital.

Dans le cadre du calcul du revenu net d'un fonds, tous les frais déductibles du fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de titres du fonds et les frais propres à une série de titres donnée du fonds, seront pris en compte pour le fonds dans son ensemble.

Un fonds peut recevoir d'un fonds sous-jacent des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital qui seront, en règle générale, traités comme des gains en capital réalisés par le fonds.

Un fonds qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un fonds peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO peut réaliser et distribuer un gain en capital en raison de la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Le montant des gains en capital réalisés au cours d'une année d'imposition est réduit du montant des pertes en capital subies au cours de cette année. Les pertes en capital nettes réalisées au cours d'une année d'imposition peuvent servir à compenser les gains en capital nets réalisés au cours d'années d'imposition ultérieures sous réserve de certaines restrictions. Dans certaines circonstances, une perte en capital subie par un fonds peut ne pas être prise en compte ou être annulée et, par conséquent,

ne pourrait servir à réduire les gains en capital. Par exemple, une perte en capital subie par un fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, un fonds (ou une personne affiliée au fonds aux fins de la Loi de l'impôt) acquiert le bien particulier sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique et est propriétaire de ce bien à la fin de la période en question. Une telle situation est plus susceptible de s'appliquer à un fonds qui investit dans des fonds sous-jacents.

En général, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé, plus la chance qu'il réalise des gains en capital et que vous receviez une distribution de gains en capital ou un dividende sur les gains en capital du fonds est grande. Les gains en capital réalisés seraient réduits par les pertes en capital disponibles subies sur les opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Imposition des fonds de fiducie BMO

Chaque fonds de fiducie BMO sera tenu de distribuer aux porteurs de parts un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets, le cas échéant, au cours de chaque année d'imposition, de sorte qu'il n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu ordinaire prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour chaque année d'imposition, après avoir tenu compte de tout remboursement au titre des gains en capital auquel il a droit s'il est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tout au long de l'année d'imposition.

Un fonds de fiducie BMO qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt pendant toute son année d'imposition ne pourra pas demander un remboursement au titre des gains en capital pour l'année en question et pourrait être assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

Nous nous attendons à ce que chaque fonds de fiducie BMO (à l'exception du Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO, du Fonds de transition climatique mondiale BMO, du Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, du Fonds privé à taux stratégique I BMO, du Portefeuille actions de croissance durable BMO, du Fonds

d'obligations durables BMO, du Fonds d'actions Réduction du risque BMO et du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO) soit admissible ou réputé admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt à tout moment important.

La Loi de l'impôt a été modifiée afin d'éliminer la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer un revenu ordinaire en tant que prix de rachat de parts et de restreindre la capacité d'une fiducie de fonds commun de placement à distribuer des gains en capital en tant que prix de rachat de parts. Même si les fonds de fiducie BMO qui constituent des fiducies de fonds commun de placement n'ont généralement pas eu recours à cette procédure pour effectuer des rachats dans le cours normal des affaires, les modifications pourraient faire en sorte que certains fonds de fiducie BMO devront effectuer des distributions imposables plus importantes aux porteurs de parts qui demeurent dans le fonds.

Imposition des fonds constitués en société

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est assujettie à l'impôt sur son revenu net, en excluant les dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables, mais en incluant les gains en capital nets imposables, au taux complet des sociétés, sans réduction du taux général.

Si BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est admissible à titre de « société de placement » aux termes de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition donnée, elle peut déduire de ses impôts à payer par ailleurs pour l'année un montant égal à 20 % du montant de son revenu imposable en excédent de ses « gains en capital imposés » pour l'année.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée verse, en général, suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour que la société n'ait pas à payer un impôt remboursable sur ses dividendes de source canadienne ni d'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En général, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée distribue son revenu de dividendes de source canadienne aux investisseurs sous forme de dividendes ordinaires et ses gains en capital nets réalisés sous forme de dividendes sur les gains en capital.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée paiera de l'impôt sur les autres types de revenu si ce revenu est supérieur aux frais déductibles de la société et à ses pertes sur placement. Les autres types de revenu englobent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains de revenu découlant de ventes à découvert et de certains dérivés.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Comptes non enregistrés

Si vous détenez vos titres dans votre compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu au cours d'une année d'imposition la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais de gestion reçues d'un fonds de fiducie BMO) et de tous les dividendes qui vous sont payés ou payables par un fonds au cours de l'année, que ces distributions ou dividendes vous soient versés en espèces ou soient réinvestis dans des titres additionnels. Les distributions en dollars américains doivent être converties en dollars canadiens. Le montant des distributions ou des dividendes réinvestis est ajouté au PBR de vos titres. Ainsi, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le même montant à une date ultérieure.

Les distributions versées par un fonds de fiducie BMO peuvent être composées de gains en capital, de dividendes, de revenu de source étrangère, d'autre revenu et/ou de RC.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut verser des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou des RC ou les trois.

La moitié d'une distribution de gains en capital provenant d'un fonds de fiducie BMO ou d'un dividende sur les gains en capital provenant de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est un « **gain en capital imposable** » et est incluse dans votre revenu. Vous pouvez être admissible à des crédits pour impôts étrangers relativement aux impôts étrangers payés par un fonds de fiducie BMO à l'égard du revenu de source étrangère qui vous est distribué. Les dividendes de sociétés canadiennes distribués par un fonds de fiducie BMO et les dividendes ordinaires reçus de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée seront admissibles au crédit d'impôt pour dividendes.

Le RC n'est pas immédiatement imposable pour vous mais il réduira le PBR des parts sur lesquelles il a été versé. Par conséquent, le montant d'un gain en capital que vous réalisez au rachat de vos titres sera supérieur (ou la perte en capital sera inférieure), à moins que le RC ne soit réinvesti dans des titres additionnels. Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro. Les distributions mensuelles sur les titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 devraient comprendre un RC.

Vous devez inclure dans votre revenu toute remise sur les frais de gestion que vous recevez relativement à votre placement dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, que vous receviez cette remise en espèces ou qu'elle soit réinvestie dans des titres additionnels.

Les frais de gestion que vous payez directement ne sont généralement pas déductibles dans le calcul de votre revenu. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin d'obtenir de l'information sur le traitement fiscal des frais que vous nous versez directement ou que vous versez directement à votre courtier ou de tous les autres frais payables directement par vous.

Achat de titres avant une date de distribution

Vous devez inclure dans votre revenu la partie imposable d'une distribution ou d'un dividende reçu d'un fonds, même si le fonds a gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à la distribution ou au dividende avant le moment où vous devenez propriétaire des titres. Si vous investissez dans un fonds vers la fin de l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année au complet.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition payés au moment de la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais ils sont ajoutés au PBR de vos titres.

Échange de vos titres

Si vous échangez vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds (sauf s'il s'agit d'un échange de titres i) d'une catégorie couverte contre des titres d'une catégorie ordinaire, ou l'inverse; ou ii) d'une catégorie non couverte contre des titres d'une catégorie ordinaire, ou l'inverse), l'échange constitue soit un changement de désignation soit une conversion de vos titres, selon le cas. En d'autres mots, l'échange devrait être réalisé avec report d'impôt de sorte que vous ne réaliserez pas de gain en capital ni ne subirez de perte en capital sur les titres échangés. Le prix de vos nouveaux titres correspondra généralement au PBR des titres échangés. Dans le cadre d'un échange avec report d'impôt, certains titres peuvent être rachetés afin de payer les frais connexes.

Tout autre type d'échange comporte le rachat de vos titres et constitue une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu.

Rachat de vos titres

Vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital au moment du rachat ou de toute autre disposition de vos titres. Le gain en capital (ou la perte en capital) sera la différence entre le produit de disposition et le PBR total du titre, et tous frais de disposition raisonnables. Si vous souscrivez ou faites racheter des titres en dollars américains, les frais et le produit de disposition doivent être convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date de la souscription ou du rachat, le cas échéant.

En général, vous devez inclure la moitié d'un gain en capital (« **gain en capital imposable** ») dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt et vous devez déduire la moitié d'une perte en capital (« **perte en capital déductible** ») pour contrebalancer vos gains en capital imposables. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années, sous réserve de certaines restrictions.

Dans certains cas, lorsque vous disposez de titres d'un fonds et que vous réalisez par ailleurs une perte en capital, cette perte vous sera refusée. Cette situation peut se produire lorsque vous, votre conjoint ou une autre personne qui a des liens avec vous pour l'application de la Loi de l'impôt faites l'acquisition de titres du fonds dans les 30 jours avant ou après la disposition de vos titres, les nouveaux titres étant alors considérés comme des « **biens de remplacement** ». Dans une telle situation, la perte en capital peut être réputée constituer une « **perte apparente** » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au PBR des titres qui sont des « **biens de remplacement** ».

Nous vous fournirons les détails sur le produit du rachat. Cependant, pour calculer votre gain ou votre perte, vous devrez connaître le PBR de vos titres à la date du rachat.

Calcul du PBR

Dans la plupart des cas, voici comment le PBR total de vos titres d'une série d'un fonds en particulier est calculé. Si vous souscrivez vos titres en dollars américains, vous devez convertir le prix de souscription en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la souscription, y compris le réinvestissement des distributions dans des parts supplémentaires.

- Prenez d'abord le coût de votre placement initial, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le coût de tout placement supplémentaire, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le montant des distributions qui ont été réinvesties (y compris le RC et les distributions sur les frais de gestion).
- Soustrayez le montant des RC.
- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour obtenir des titres de la série, ajoutez le PBR des titres échangés.
- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour vous départir des titres de la série, soustrayez le PBR des titres échangés.
- Soustrayez le PBR des titres rachetés auparavant.

Le PBR d'un titre donné correspond à la moyenne du PBR de tous les titres identiques.

Relevés d'impôt

Nous vous enverrons tous les ans un relevé d'impôt contenant des renseignements détaillés sur les distributions qui vous ont été versées sur les titres détenus dans un compte non enregistré. Pour calculer votre PBR, vous devrez garder dans vos dossiers les renseignements sur le coût de toutes les souscriptions et le montant de toutes les distributions qui vous ont été versées, ainsi que les taux de change, s'il y a lieu.

Impôt minimum

Les particuliers (autres que certaines fiducies) sont assujettis à un impôt minimum de remplacement (« **IMR** »). Le revenu net d'un fonds de fiducie BMO payé ou payable à un porteur de parts qui est attribué sous forme de dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes imposables, les gains en capital nets réalisés imposables, les dividendes ordinaires ou dividendes sur les gains en capital reçus de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ainsi que les gains en capital imposables réalisés à la disposition de titres d'un fonds peuvent entraîner l'obligation de payer cet IMR. De récentes modifications à la Loi de l'impôt ont entraîné la modification de l'IMR pour les années d'imposition commençant après 2023 afin d'augmenter le taux d'imposition, d'accroître le montant d'exonération et d'élargir l'assiette fiscale. Plus particulièrement, le montant total de la majorité des gains en capital sera inclus dans l'assiette fiscale plutôt qu'au taux de 80 %.

Imposition des régimes enregistrés

Les titres du Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, du Fonds privé à taux stratégique I BMO, du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et du Fonds d'actions Réduction du risque BMO ne sont pas offerts aux fins de vente pour les régimes enregistrés, car ils ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés et ne devraient pas l'être.

Les titres de chaque fonds (autre que le Fonds d'opportunités liées à l'inflation BMO, le Fonds privé à taux stratégique I BMO, le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et le Fonds d'actions Réduction du risque BMO) constituent, ou devraient constituer, des placements admissibles pour les

régimes enregistrés à tout moment important. En général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions versées sur ces titres ni sur les gains en capital réalisés lorsque ces titres sont rachetés ou échangés. Cependant, même si les titres d'un fonds sont des placements admissibles pour votre régime enregistré, vous pouvez être assujetti à l'impôt si un titre détenu dans votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE, votre CELI ou votre CELIAPP est un « **placement interdit** » pour ce régime enregistré.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE, votre CELI ou votre CELIAPP si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE, votre CELI ou votre CELIAPP si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE, votre CELI ou votre CELIAPP, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « **bien exclu** ».

Il faudra généralement payer l'impôt sur les sommes retirées d'un régime enregistré (sauf pour un CELI, un retrait de cotisations à un REEE, certains retraits à un REEI ou un retrait admissible d'un CELIAPP).

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré en particulier, dont la question de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE, CELI ou CELIAPP.

Échange de renseignements fiscaux

En conséquence de l'adoption d'obligations de contrôle diligent et de déclaration dans la Loi de l'impôt, il pourrait être demandé aux porteurs de titres de fournir à leur courtier des renseignements sur leur citoyenneté et leur résidence fiscale. Si un porteur de titres est considéré comme un citoyen des États-Unis (notamment un citoyen américain habitant au Canada) et/ou comme un résident étranger aux fins de l'impôt, les renseignements sur le porteur de titres et ses placements dans les fonds seront transmis à l'ARC, à moins que les titres des fonds ne soient détenus dans un régime enregistré. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes si le pays étranger concerné a signé une entente d'échange de renseignements avec le Canada. Les porteurs de titres sont tenus par la loi de fournir certains renseignements pour permettre cet échange de renseignements, à moins que leur placement ne soit détenu dans le cadre d'un régime enregistré.

Quels sont vos droits?

Séries OPC

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds,
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Série FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres de FNB qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres de FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou la modification contient de l'information fausse ou trompeuse ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Nous avons obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus aux termes d'une décision rendue en application de l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de titres de série FNB ne pourra pas se prévaloir d'une attestation d'un preneur ferme jointe au prospectus ou à toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre avocat.

Renseignements supplémentaires

Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les titres de série FNB et les transferts de ces titres ne seront effectués que par l'intermédiaire de la CDS. Les titres de série FNB doivent être achetés, transférés et remis aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent à la CDS. La CDS ou l'adhérent à la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des titres de série FNB doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de titres de série FNB. À l'achat d'un titre de série FNB, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel puisqu'aucun certificat physique attestant la propriété ne sera délivré. Lorsque, dans le présent prospectus simplifié, il est fait mention d'un porteur de titres de série FNB, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable des titres de série FNB.

Les fonds et nous ne sommes pas responsables :

i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les titres de série FNB ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ou iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents à la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de titres de série FNB de donner en garantie ces titres de série FNB ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur ceux-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent à la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat format papier.

Les fonds ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des titres de série FNB au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces titres de série FNB à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

Déclaration concernant le Fonds FNB actions du Nasdaq 100 BMO

Le gestionnaire a conclu une convention datée du 26 mai 2021 avec Nasdaq, Inc. (la « **convention de licence conclue avec Nasdaq** ») aux termes de laquelle il a le droit, conformément aux modalités de la convention de licence conclue avec Nasdaq et sous réserve de celles-ci, d'utiliser l'indice NASDAQ-100^{MD} pour l'exploitation du Fonds FNB actions du Nasdaq 100 BMO (le « **produit** ») et d'utiliser certaines marques de commerce à l'égard de l'indice NASDAQ-100^{MD} et du produit. La convention de licence conclue avec Nasdaq est renouvelée automatiquement chaque année à l'égard de l'indice NASDAQ-100^{MD}, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un avis de résiliation d'au moins 90 jours avant son expiration ou que la convention ne soit autrement résiliée plus tôt conformément à ses modalités. Si la convention de licence conclue avec Nasdaq est résiliée à l'égard de l'indice NASDAQ-100^{MD} pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra plus exploiter le Fonds FNB actions du Nasdaq 100 BMO qui utilise l'indice NASDAQ-100^{MD}.

Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (Nasdaq et, collectivement avec les membres de son groupe, les « **sociétés** ») ne parrainent pas le produit, ne le garantissent pas, ne vendent pas ses parts et n'en font pas la promotion. Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou la convenance du produit, ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions de celui-ci et des renseignements s'y rapportant. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires du produit ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le produit en particulier, ni quant à la capacité de l'indice NASDAQ-100^{MD} de reproduire le rendement général du marché boursier. Le seul lien qui unit les sociétés à BMO Investissements Inc.

(le « **titulaire de la licence** ») se résume à l'octroi d'une licence d'utilisation des marques Nasdaq^{MD} et Nasdaq 100^{MD} ainsi que de certaines appellations commerciales des sociétés et à l'utilisation de l'indice NASDAQ-100^{MD} qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans égard au titulaire de

licence ou au produit. Nasdaq n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ni de ceux des souscripteurs du produit lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice NASDAQ-100^{MD}. Les sociétés ne sont pas chargées d'établir le moment où le produit sera émis ni d'établir son prix ou son volume à l'émission et n'ont pas participé à leur établissement, ni à l'établissement ou au calcul de l'équation aux termes de laquelle le produit doit être converti en comptant. Les sociétés n'ont aucune obligation à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du produit.

Les sociétés ne garantissent pas l'exactitude et/ou le calcul continu de l'indice NASDAQ-100^{MD} ou des données qui y sont incluses. Les sociétés ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant au résultat qu'obtiendront le titulaire de la licence, les propriétaires du produit ou une autre personne ou entité par suite de l'utilisation de l'indice NASDAQ-100^{MD} ou des données qui y figurent. Elles ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, à l'égard de l'indice NASDAQ-100^{MD} ou des données qui y sont incluses et rejettent expressément toutes les garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier à l'égard de celui-ci. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, les sociétés ne sont en aucun cas responsables de la perte de profits, des dommages-intérêts particuliers ou des dommages-intérêts punitifs, même si elles ont été avisées de la possibilité de tels dommages ou dommages-intérêts.

Dispenses et autorisations

Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118 pour une description de toutes les dispenses et approbations en lien avec le Règlement 81-102 que les fonds ou le gestionnaire ont obtenu et dont les fonds ou le gestionnaire continuent de se prévaloir.

Attestation des fonds de fiducie et du gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie

BMO Fonds du marché monétaire	BMO Fonds FNB vente d'options
BMO Fonds FNB obligations totales	d'achat couvertes de sociétés
BMO Fonds concentré mondial équilibré	européennes à dividendes élevés
BMO Fonds d'obligations de base	BMO Fonds FNB écart sur options
BMO Fonds d'obligations de base Plus	d'achat couvertes de lingots d'or
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat
BMO Fonds d'obligations mixtes	couvertes de technologie
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMO Fonds FNB vente d'options
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	d'achat couvertes de sociétés
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	américaines à dividendes élevés
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	BMO Fonds FNB vente d'options
BMO Fonds de croissance et de revenu	d'achat couvertes de services
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	aux collectivités
BMO Fonds de revenu mensuel	BMO Fonds de dividendes
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMO Fonds européen
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	BMO Fonds de transition climatique mondiale
BMO Fonds d'obligations durables	BMO Fonds mondial de dividendes
BMO Fonds d'obligations mondiales	BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux
multisectorielles durables	BMO Fonds mondial de revenu amélioré
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	BMO Fonds soins de la santé mondiaux
BMO Fonds d'obligations américaines	BMO Fonds mondial de revenu et de croissance
à rendement élevé	BMO Fonds d'infrastructures mondiales
BMO Fonds universel d'obligations	BMO Fonds innovations mondiales
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMO Fonds FNB mondial de qualité
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier	BMO Fonds FPI mondiaux
de technologie	BMO Fonds FNB lingots d'or
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures	BMO Fonds Chine élargie
d'énergie renouvelable	BMO Fonds d'occasions de croissance
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	BMO Fonds FNB d'actions internationales
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMO Fonds d'actions internationales
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMO Fonds valeur internationale
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	BMO Fonds japonais
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	à faible volatilité
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds FNB vente d'options	à faible volatilité
d'achat couvertes de sociétés canadiennes	BMO Fonds d'actions multi-factorielles
à dividendes élevés	BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100
BMO Fonds FNB vente d'options	BMO Fonds de dividendes nord-américains
d'achat couvertes de banques canadiennes	BMO Fonds FNB à rendement bonifié
BMO Fonds FNB vente d'options	
d'achat couvertes d'énergie	

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
 BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
 BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques
 BMO Fonds mondial équilibré durable
 BMO Fonds d'actions canadiennes
 à perspectives durables
 BMO Fonds d'actions mondiales
 à perspectives durables
 BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
 BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
 BMO Fonds FNB mondial d'allocation
 de l'actif gestion tactique
 BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
 BMO Fonds FNB mondial de croissance
 gestion tactique
 BMO Fonds d'actions américaines
 toutes capitalisations
 BMO Fonds de dividendes américains
 BMO Fonds FNB d'actions américaines
 BMO Fonds d'actions américaines
 BMO Fonds d'actions américaines Plus
 BMO Fonds leadership féminin
 BMO Fonds canadien d'actions
 à faible capitalisation
 BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre
 BMO Fonds des marchés en développement
 BMO Fonds mondial énergie
 BMO Fonds mondial à petite capitalisation
 BMO Fonds de métaux précieux
 BMO Fonds de ressources
 BMO Fonds américain à petite capitalisation
 BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
 BMO Portefeuille FNB de revenu
 BMO Portefeuille FNB conservateur
 BMO Portefeuille FNB équilibré
 BMO Portefeuille FNB croissance
 BMO Portefeuille FNB actions de croissance
 BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
 BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
 BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
 BMO Fonds équilibré en dollars US
 BMO Fonds de dividendes en dollars US

BMO Fonds indice-actions en dollars US
 BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
 BMO Fonds américain de revenu mensuel
 en dollars US
 BMO Portefeuille de revenu géré
 BMO Portefeuille conservateur géré
 BMO Portefeuille équilibré géré
 BMO Portefeuille croissance géré
 BMO Portefeuille actions de croissance géré
 BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille actions de croissance
 FiducieSélect^{MD}
 BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
 BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
 BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
 BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040
 BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045
 BMO Portefeuille de retraite revenu
 BMO Portefeuille de retraite conservateur
 BMO Portefeuille de retraite équilibré
 BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
 BMO Fonds d'actions Réduction du risque
 BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}
 BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}
 BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}
 BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}
 BMO Portefeuille actions
 de croissance Ascension^{MC}
 BMO Portefeuille de revenu durable
 BMO Portefeuille conservateur durable
 BMO Portefeuille équilibré durable
 BMO Portefeuille croissance durable
 BMO Portefeuille actions de croissance durable
 BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation
 BMO Fonds FNB d'actions américaines
 à positions acheteur et vendeur
 BMO Fonds privé à taux stratégique I

(collectivement, les « **fonds de fiducie** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 28 mai 2025

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire des fonds de fiducie

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire des fonds de fiducie

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie

(signé) « Gilles G. Ouellette »

GILLES G. OUELLETTE
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et du gestionnaire et promoteur

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 28 mai 2025

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Chef de la direction financière
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE

(signé) « Gilles G. Ouellette »

GILLES G. OUELLETTE
Administrateur

(signé) « Thomas A. Pippy »

THOMAS A. PIPPY
Administrateur

BMO INVESTISSEMENTS INC.,
en sa qualité de gestionnaire et promoteur de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc.

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le gestionnaire et promoteur de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

(signé) « Gilles G. Ouellette »

GILLES G. OUELLETTE
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation du placeur principal (titres de série G seulement)

BMO Fonds d'obligations de base	BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Fonds de revenu mensuel	BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMO Portefeuille de retraite revenu
BMO Fonds de dividendes	BMO Portefeuille de retraite conservateur
BMO Fonds FNB lingots d'or	BMO Portefeuille de retraite équilibré
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	BMO Portefeuille de revenu durable
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	BMO Portefeuille conservateur durable
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	BMO Portefeuille équilibré durable
BMO Portefeuille FNB de revenu	BMO Portefeuille croissance durable
BMO Portefeuille FNB conservateur	BMO Portefeuille actions de croissance durable

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 28 mai 2025

PLACEUR PRINCIPAL
BMO INVESTISSEMENTS INC.

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER

Agissant à titre de chef de la direction

Attestation du placeur principal (titres des séries NBA et NBF seulement)

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
BMO Portefeuille équilibré géré
BMO Portefeuille croissance géré
BMO Portefeuille actions de croissance géré

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 28 mai 2025

PLACEUR PRINCIPAL,
BMO NESBITT BURNS INC.

(signé) « *Deland Kamanga* »

DELAND KAMANGA
Chef de la direction

Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est une mise en commun de placements gérés par des gestionnaires financiers professionnels. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous mettez votre argent en commun avec celui d'autres personnes qui ont des objectifs de placement similaires. Un gestionnaire de portefeuille investit cet argent au nom de l'ensemble du groupe. Si les placements génèrent de l'argent, tout le monde profite du gain. Si les placements entraînent une perte d'argent, tout le monde subit la perte.

Les sociétés qui gèrent les OPC suivent l'évolution de la participation de chaque investisseur dans les OPC en vendant des titres d'OPC sous forme de parts ou d'actions. Plus vous investissez, plus vous possédez de parts ou d'actions et plus votre participation aux revenus, aux gains et aux pertes des OPC est importante. En tant qu'investisseur, vous partagez également une partie des frais des fonds.

Les OPC existent sous diverses formes pour pouvoir répondre aux différents besoins des investisseurs. Un fonds peut donc détenir des placements comme des actions, des obligations, des liquidités, des dérivés, des fonds sous-jacents ou une combinaison de ceux-ci, en fonction de ses objectifs de placement.

La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse. Elle peut être influencée entre autres par la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change, la situation économique au Canada ou à l'étranger, les pandémies ou crises sanitaires mondiales ou les nouvelles au sujet de sociétés dans lesquelles le fonds investit. La fluctuation de la valeur des placements peut entraîner la hausse ou la baisse du prix des titres de l'OPC. Ce qui explique pourquoi la valeur des placements dans un OPC peut augmenter ou diminuer après que vous les ayez souscrits et pourquoi la valeur de votre placement dans un OPC, au moment où vous le faites racheter, peut être supérieure ou inférieure à la valeur au moment où vous l'avez souscrit.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC pourrait vous interdire de faire racheter vos titres. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 67.

Quelle est la structure des organismes de placement collectif?

Un OPC peut être constitué sous forme de fiducie ou de société. Vous pouvez, dans les deux cas, mettre en commun votre argent avec celui d'autres investisseurs, mais ces deux structures comportent certaines différences. Lorsque vous investissez dans une fiducie, vous souscrivez des parts de fiducie.

Lorsque vous investissez dans une société, vous souscrivez des actions de la société. Certaines sociétés d'investissement à capital variable peuvent émettre diverses catégories d'actions, chaque catégorie d'actions fonctionnant comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement.

La principale différence entre un placement dans une fiducie et une société porte sur la façon dont l'entité et votre placement dans l'entité sont imposés. En règle générale, cette différence est plus importante si vous investissez à l'extérieur d'un régime enregistré. Les distributions qui sont versées par un OPC constitué en fiducie sont, en général, considérées différemment aux fins de l'impôt de celles versées par un OPC constitué en société.

Les parts d'une fiducie de fonds commun de placement et les catégories d'une société d'investissement à capital variable peuvent être émises en différentes séries. Chaque série s'adresse à différents types d'investisseurs et peut comporter des frais différents ou des politiques en matière de distributions différentes.

Catégories et séries de titres des fonds constitués sous forme de fiducies

Un fonds constitué sous forme de fiducie peut émettre des titres en une ou en plusieurs catégories et une catégorie peut être émise en une ou en plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. Dans le cas d'un fonds constitué sous forme de fiducie, à certaines fins, comme le calcul des frais et des charges, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des

titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement du portefeuille d'un fonds, toutes les catégories et les séries de titres du fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seuls le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds d'actions américaines BMO et le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO ont créé deux catégories de titres. Le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO et le Fonds d'actions américaines BMO offrent des titres de catégorie couverte et de catégorie ordinaire alors que le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO offre des titres de catégorie non couverte et de catégorie ordinaire. La catégorie couverte compte trois séries de titres (la série A (couverte), la série F (couverte) et la série Conseiller (couverte), selon le cas), la catégorie non couverte compte une série de titres (la série I (non couverte)) et la catégorie ordinaire compte de multiples séries de titres (la série A, la série F, la série G, la série I, la série FNB, la série N, la série NBA, la série NBF et la série Conseiller, selon le cas). Sauf en ce qui a trait aux dérivés de couverture du change et aux frais connexes conclus précisément à l'égard de la catégorie couverte d'un fonds, les autres catégories distinctes d'un fonds (catégorie ordinaire et catégorie non couverte, selon le cas) tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Pour le Fonds concentré mondial équilibré BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO et le Fonds d'actions américaines BMO, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série du fonds est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte;

- pour les séries de la catégorie couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :

- la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte; plus
- la quote-part attribuable à la série des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie couverte et répartis uniquement entre les séries de la catégorie couverte.

Pour le Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série du fonds est établie comme suit :

- pour les séries de la catégorie non couverte, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire;
- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
 - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour la catégorie ordinaire; plus
 - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés pour la catégorie ordinaire et répartis uniquement entre les séries de la catégorie ordinaire.

Tous les autres fonds ont créé une seule catégorie de titres, soit la catégorie ordinaire. Les séries de la catégorie ordinaire qui sont émises sont indiquées à la page couverture du prospectus simplifié. Les séries de chaque fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Veillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 50, pour obtenir plus de renseignements concernant les différentes séries de titres offertes.

Qu'est-ce qu'une série FNB?

Une série FNB est une série de titres négociés en bourse offerte par certains des fonds. Les titres de série FNB de ces fonds sont émis et vendus de façon continue.

Le Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, le Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, le Fonds mondial de revenu amélioré BMO, le Fonds mondial d'actions BMO, le Fonds soins de la santé mondiaux BMO, le Fonds d'infrastructures mondiales BMO, le Fonds innovations mondiales BMO, le Fonds FPI mondiaux BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds du marché monétaire BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent ou émettront des titres de série FNB directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB (au sens donné à ces termes ci-après). BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que BMO Investissements Inc., agit ou agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield, du Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable BMO Brookfield, du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO, du Fonds d'actions américaines toutes capitalisations BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont actuellement inscrits à la cote de la TSX et sont offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, du Fonds mondial d'actions BMO, du Fonds soins de la santé mondiaux BMO, du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, du Fonds innovations mondiales BMO et du Fonds FPI mondiaux BMO sont actuellement inscrits à la cote de la Cboe Canada et offerts de façon continue. Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB de ces fonds à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers dans la province ou le territoire où il réside. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels associés à l'achat et à la vente de titres de série FNB de ces fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Les risques varient d'un fonds à l'autre. Vous pouvez évaluer l'ampleur du risque en tenant compte de la fréquence des fluctuations de la valeur du fonds et de l'importance de ces fluctuations. C'est ce qu'on appelle la volatilité. Plus les changements de la valeur sont importants et nombreux, plus le fonds est volatil.

Chaque fonds comporte un degré différent de volatilité, qui dépend en grande partie du type de placements que fait le fonds. Par exemple, si un fonds n'investit que dans des instruments du marché monétaire produisant de l'intérêt offerts par le gouvernement canadien, le degré de volatilité sera minime. Cette situation s'explique par le fait que le gouvernement garantit le versement d'un certain taux d'intérêt et qu'il y a très peu de chances qu'il ne respecte pas sa promesse. Par contre, certains fonds peuvent investir massivement dans des actions du secteur de la technologie. Étant donné que la valeur de ces actions peut changer considérablement et fréquemment selon que les produits d'une société sont en demande ou non, les fonds qui ont une exposition importante à de telles actions peuvent être assez volatils.

En règle générale, plus le risque est élevé, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera élevé, et plus le risque est faible, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera faible. Un des meilleurs moyens de réduire la volatilité de l'ensemble de votre portefeuille est de détenir une grande variété de placements.

Chaque Fonds d'investissement alternatif BMO est un « **OPC alternatif** » pour l'application des lois sur les valeurs mobilières et peut utiliser des stratégies qui ne sont généralement pas permises pour les OPC classiques, comme investir plus de 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, emprunter des fonds, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et utiliser l'effet de levier de façon générale. Même si ces stratégies seront uniquement employées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement d'un Fonds d'investissement alternatif BMO, dans certaines conditions du marché, elles pourraient accentuer le risque qu'un placement dans un Fonds d'investissement alternatif BMO perde de la valeur.

Le Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or BMO et le Fonds FNB lingots d'or BMO sont des « **OPC métaux précieux** » pour l'application de la loi sur les valeurs mobilières.

Lorsque vous décidez dans quels fonds investir, vous devez vous demander si vous pouvez tolérer une certaine volatilité. Vous trouverez ci-après certains critères importants qui peuvent vous permettre d'arrêter votre choix :

- *La période de temps pendant laquelle vous voulez investir.* Plus vous disposez de temps avant de devoir encaisser vos placements, plus vous devriez penser à investir dans des fonds qui ont une exposition à des placements en actions. Ces placements peuvent être plus volatils à court terme, mais à long terme, ils ont tendance à vous procurer un rendement supérieur à celui d'autres types de placements.
- *Vos objectifs de placement.* Vous avez vos propres objectifs qui détermineront le degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Si vous ne pouvez atteindre votre objectif qu'en réalisant un rendement supérieur sur vos placements, vous devriez penser à assumer un plus grand niveau de risque en accordant plus d'importance aux fonds volatils dans votre portefeuille.
- *Votre portefeuille dans son ensemble.* Un fonds qui peut sembler trop risqué par lui-même peut convenir s'il ne représente qu'un petit pourcentage de votre portefeuille. Quelle est la raison? La diversification. Lorsque vous détenez divers fonds productifs d'intérêt et fonds d'actions dans votre portefeuille, vous augmentez vos chances d'obtenir un rendement supérieur. En même temps, une bonne combinaison de placements a

tendance à réduire les écarts marqués de valeur de votre portefeuille. Cette situation s'explique par le fait que les divers types de placements que détiennent les fonds ont tendance à réagir de façon différente aux fluctuations économiques et du marché.

Les placements dans les organismes de placement collectif ne sont pas garantis

Contrairement aux comptes bancaires ou aux CPG, les titres des fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et ils ne sont garantis ni par la Banque de Montréal ni par aucune autre personne. La valeur de chacun des fonds variera en fonction des fluctuations de la valeur des placements du fonds.

Dans des circonstances exceptionnelles, un fonds peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique *Circonstances extraordinaires de suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 67.

Risques généraux en matière de placement

Un placement dans un fonds devrait être fait tout en comprenant que la valeur d'un fonds fluctuera en fonction de l'évolution de la situation financière des placements sous-jacents du fonds. Les placements sous-jacents et la valeur d'un fonds peuvent fluctuer sur de courtes périodes en raison des mouvements sur les marchés à court terme et sur de longues périodes pendant des périodes prolongées de redressement ou de ralentissement des marchés. En plus des variations de la condition des marchés de manière générale, d'autres facteurs, comme des événements locaux, régionaux et mondiaux, notamment la guerre, des actes de terrorisme, la propagation d'une maladie infectieuse ou d'autres problèmes de santé publique, des récessions, des modifications aux politiques gouvernementales (y compris les politiques commerciales et fiscales), l'imposition ou l'augmentation de tarifs douaniers ou d'autres restrictions financières ou commerciales, ou d'autres événements, ou la perception que ces événements pourraient survenir, pourraient avoir une incidence considérable sur un fonds et ses placements et entraîner des fluctuations de la valeur d'un fonds et de ses placements. Les récentes mesures tarifaires imposées par les États-Unis et d'autres pays ont entraîné de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés. Il est impossible de

déterminer dans quelle mesure des tarifs douaniers additionnels et/ou d'autres restrictions commerciales pourraient être imposés, si des changements quelconques seront apportés aux tarifs douaniers annoncés à l'heure actuelle, pendant combien de temps ceux-ci pourraient être en vigueur et quelle sera l'ampleur des mesures de rétorsion supplémentaires éventuelles qui seront imposées. La modification des politiques et des lois d'un pays, y compris la modification des tarifs douaniers ou des restrictions commerciales, peut avoir une incidence importante sur les marchés nord-américains en général et sur les marchés canadiens plus particulièrement ainsi que sur la valeur des titres détenus par un fonds. Certaines économies étrangères pourraient également être plus vulnérables aux tensions diplomatiques, à l'imposition de sanctions économiques à l'encontre d'un ou de plusieurs pays en particulier, aux changements dans les habitudes de négociation internationales, aux obstacles au commerce et à d'autres mesures protectionnistes ou mesures de rétorsion. Le texte qui suit présente les facteurs de risque les plus courants qui pourraient entraîner une variation de la valeur d'un fonds. Les risques ne s'appliquent pas tous à tous les fonds ni à toutes les séries de titres d'un fonds.

Le Fonds de rendement d'actions stratégiques BMO comporte certains facteurs de risque supplémentaires. Veuillez vous reporter à la rubrique *Autres facteurs de risque liés à la fiscalité* à la page 347 afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
Même si les titres de série FNB de certains fonds sont inscrits à la cote de la TSX ou de la Cboe Canada, rien ne garantit qu'un marché public actif sera maintenu pour les titres de série FNB.

Risque propre aux emprunts

Un OPC alternatif peut emprunter des fonds ou des titres, ce qui pourrait amplifier l'effet des fluctuations des cours des placements sous-jacents et avoir une incidence sur la valeur de votre placement. Par conséquent, les gains ou les pertes sur des placements enregistrés par un OPC alternatif pourraient être plus volatils comparativement à un placement dans les mêmes catégories d'actifs et les mêmes titres sans recours à des emprunts.

Risque propre à la vente d'options d'achat

Certains des fonds doivent assumer le risque intégral lié à leur placement dans les titres qui composent leur portefeuille, y compris les titres qui sont visés par des options d'achat qu'ils vendent, si le cours de ces titres baisse. De plus, ces fonds ne devraient pas avoir droit aux gains réalisés sur un titre visé par une option d'achat dont le coût est supérieur au prix d'exercice de l'option. Dans de tels cas, le titulaire de l'option exercera vraisemblablement l'option. Les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes pourraient ne pas excéder les rendements qui seraient produits si les fonds concernés avaient continué d'investir directement dans les titres visés par les options d'achat. L'utilisation d'options peut avoir l'effet de restreindre ou de réduire le rendement total d'un fonds.

Rien ne garantit qu'il existera une bourse de valeurs ou un autre marché hors cote liquide permettant aux fonds de vendre des options d'achat couvertes selon des modalités acceptables ou de liquider des options s'ils souhaitent le faire. La capacité d'un fonds de liquider ses positions pourrait également être touchée par des restrictions quotidiennes à la négociation d'options imposées par une bourse de valeurs. De plus, les bourses de valeurs pourraient suspendre la négociation d'options si le marché est volatil. Si un fonds n'est pas en mesure de racheter une option d'achat en cours, il ne pourra plus toucher des profits ni limiter ses pertes avant que l'option puisse être exercée ou vienne à échéance.

Risque propre à l'épuisement du capital

Les titres des séries F2, F4, T4, T5, T6, F6 et T8 versent des distributions mensuelles d'un montant fixe composé, en totalité ou en partie, d'un RC fondé sur 2 %, 4 %, 5 %, 6 % et 8 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série au 31 décembre de l'année précédente ou de la valeur liquidative initiale. En outre, certaines autres séries des fonds peuvent faire des distributions composées, en totalité ou en partie, d'un RC. Un RC réduit le montant de votre placement initial et peut faire en sorte que le montant intégral de votre placement initial vous soit remboursé. Un RC qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du fonds à générer un revenu à l'avenir. Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un fonds ne peut effectuer des RC à l'égard d'une série que dans la mesure où le solde du compte de capital est positif pour la série visée. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Pour plus de renseignements concernant le RC, veuillez vous reporter à la page 5.

Risque propre aux marchandises

Si un fonds est directement exposé à des marchandises ou à des sociétés dont l'entreprise est tributaire de marchandises, comme le pétrole et l'or, la fluctuation du prix des marchandises peut se répercuter sur la valeur du portefeuille du fonds. Lorsque les prix des marchandises baissent, on peut s'attendre à un effet défavorable important sur les bénéfices des sociétés dont les affaires dépendent des marchandises et du rendement de fonds qui investissent dans de telles sociétés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société, le gouvernement ou une autre entité (y compris une structure spécifique) qui a émis une obligation ou un autre titre à revenu fixe (y compris des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances hypothécaires) ne soit pas en mesure de payer l'intérêt ou de rembourser le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque est moins élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit élevée attribuée par une agence d'évaluation du crédit. Il est plus élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit peu élevée ou qui n'ont pas une telle note. Les placements ayant une note de crédit peu élevée offrent habituellement un rendement plus élevé que les instruments de plus grande qualité, mais présentent des possibilités de pertes ainsi que de gains importants, de même que les fonds qui les achètent.

Les titres à revenu plus élevé et à plus grand risque dans lesquels peuvent investir certains fonds, sont assujettis à un risque plus grand de perte du capital et du revenu que les titres à revenu fixe qui ont une note plus élevée, et ils sont considérés comme moins sûrs en ce qui concerne la capacité de l'émetteur de payer l'intérêt et de rembourser le capital.

Une agence spécialisée dans l'évaluation de la solvabilité, comme Standard & Poor's ou DBRS, peut revoir à la baisse la notation des titres de créance d'un émetteur. Les baisses de notation inattendues diminuent habituellement la valeur de tels titres.

Risque de change

Les fonds qui investissent dans des titres étrangers les achètent au moyen de devises. Par exemple, les fonds utilisent des dollars américains pour acheter des actions ou des obligations des États-Unis. Puisque les monnaies fluctuent les unes par rapport aux autres, il est possible qu'une fluctuation défavorable du taux de change réduise, voire élimine, toute augmentation de la valeur de ce placement. L'inverse peut également être vrai, le fonds peut profiter des fluctuations des taux de change. Ce risque s'applique également aux dérivés dont l'élément sous-jacent est libellé en devise.

Risque propre à la surveillance de la garde

Certains fonds peuvent investir directement dans des lingots d'or ou dans un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or. La Banque de Montréal agit, ou peut agir, à titre de dépositaire de tels lingots d'or et, en cette qualité, elle est, ou sera, responsable de la garde de ces lingots d'or. La Banque de Montréal facilite également, ou peut faciliter, le transfert d'or à l'intérieur et à l'extérieur d'un tel fonds ou fonds sous-jacent par l'intermédiaire de comptes d'or non attribué qu'elle maintient pour les courtiers de FNB et les courtiers désignés ainsi que pour le fonds. La Banque de Montréal est un teneur de marché (*market maker*), une chambre de compensation (*clearer*) et un pondérateur autorisé (*approved weigher*) aux termes des règles de la LBMA, qui établit les bonnes pratiques pour les participants au marché des lingots. Cependant, la LBMA n'est pas un organisme de réglementation gouvernemental ni un organisme de réglementation officiel. De plus, bien que la Banque de Montréal soit réglementée de façon générale au Royaume-Uni par la Prudential Regulation Authority et la Financial Conduct Authority, ces organismes de réglementation ne couvrent pas directement les opérations de garde de lingots d'or des dépositaires. Par conséquent, un fonds ou un fonds sous-jacent qui investit dans des lingots d'or qui sont sous la garde de la Banque de Montréal dépend du respect par la Banque de Montréal des pratiques exemplaires de la LBMA et de la mise en œuvre par la Banque de Montréal de contrôles internes satisfaisants pour ses opérations de garde de lingots d'or afin de garantir la sécurité de son or.

Risque propre à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à des risques connexes. En règle générale, les cyberincidents peuvent résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit. Les cyberattaques peuvent prendre la forme, entre autres, d'un accès non autorisé aux systèmes numériques (p. ex., par piratage ou au moyen d'un logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles. Les cyberattaques peuvent également prendre une forme autre qu'un accès non autorisé; c'est le cas des attaques de type déni de service sur les sites Web (c'est-à-dire des efforts visant à rendre les services d'un réseau inaccessibles à ses utilisateurs visés). Les cyberincidents qui touchent les fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des fonds (notamment le gestionnaire de portefeuille, le ou les sous-conseillers, l'agent des transferts, le dépositaire ou les sous-dépositaires des fonds) pourraient perturber leurs activités commerciales respectives ou avoir une incidence sur celles-ci. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes financières, l'incapacité des fonds de calculer leur valeur liquidative, des entraves à la négociation, l'incapacité des porteurs de titres d'effectuer des opérations auprès des fonds, l'incapacité des fonds de traiter des opérations, notamment des rachats de titres, des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à la réputation ainsi que des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des conséquences défavorables semblables pourraient découler des cyberincidents visant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

En outre, des sommes importantes pourraient devoir être engagées pour prévenir les cyberincidents dans l'avenir. Même si le gestionnaire et les fonds ont mis en place des plans de continuité des

activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques pour les prévenir, ces plans et systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés. De plus, le gestionnaire et les fonds n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou de tout autre tiers dont les activités peuvent avoir une incidence sur les fonds ou leurs porteurs de titres. En conséquence, les fonds et leurs porteurs de titres pourraient être défavorablement touchés.

Risque propre à la diminution du nombre de lingots d'or

Certains fonds peuvent investir directement dans des lingots d'or ou dans un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or. Un fonds ou un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or pourrait ne pas générer de revenu net. Par conséquent, il pourrait être tenu de vendre des lingots d'or au fil du temps, au besoin, pour régler certains de ses frais et pour financer certains rachats. En conséquence, la quantité de lingots d'or que représente chaque part d'un tel fonds diminuera, et la valeur liquidative par part pourrait diminuer graduellement au fil du temps, peu importe si le cours des parts du fonds augmente ou diminue en réponse à la fluctuation du cours de l'or. Le placement continu de parts d'un fonds ne renversera pas cette tendance, puisque la quantité de lingots d'or acquise grâce au produit tiré du placement tiendra proportionnellement compte de la quantité de lingots d'or que représentaient les parts du fonds émises dans le cadre du placement.

Risque propre aux dépôts

Certains fonds peuvent déposer une partie ou la totalité de leurs actifs dans des comptes de dépôt auprès d'une ou de plusieurs banques ou sociétés de fiducie canadiennes. Par conséquent, de tels fonds peuvent s'exposer au risque de contrepartie associé aux banques et aux sociétés de fiducie qui détiennent les actifs. Il n'est pas prévu que les espèces de la plupart des fonds déposés auprès de telles banques ou sociétés de fiducie canadiennes soient garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Risque propre aux dérivés

Les fonds peuvent avoir recours à des dérivés à deux fins principales : couvrir le risque ou obtenir une exposition à un placement. Les dérivés comportent leurs propres risques. Voici quelques-uns des risques les plus courants :

- rien ne garantit que la stratégie de couverture ou de placement sera efficace ou aura l'effet escompté;
- les dérivés conclus à des fins de couverture peuvent réduire les possibilités de gain si la valeur de l'instrument couvert augmente, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente, et une opération de couverture pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile;
- l'utilisation de dérivés à des fins de placement ne protège pas un OPC contre la baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont le dérivé est un substitut;
- lorsqu'il conclut un contrat sur dérivés, un fonds peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat, situation qui expose le fonds au risque de crédit de la contrepartie. Si la contrepartie devient insolvable, le fonds pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou engager des frais pour les recouvrer;
- l'autre partie à un contrat sur dérivés pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations afin de mener à bien l'opération;
- de nombreux dérivés, notamment ceux qui sont négociés en privé, sont complexes et souvent évalués de manière subjective; les évaluations incorrectes peuvent entraîner une augmentation des paiements en espèces devant être versés aux contreparties ou une perte de valeur pour un fonds;
- le prix d'un dérivé peut fluctuer davantage que le cours de l'actif ou du titre sous-jacent, et le prix d'un dérivé peut être touché par des facteurs autres que le cours de l'actif ou du titre sous-jacent;
- rien ne garantit qu'un fonds puisse liquider un dérivé au moment voulu à un prix qui correspond au prix auquel le dérivé a été évalué aux fins du calcul de la valeur liquidative, ce qui pourrait faire en sorte que le fonds subisse une perte.

Par exemple,

- les bourses de valeurs mobilières pourraient imposer des limites quotidiennes sur les dérivés négociés en bourse, ce qui pourrait empêcher un fonds d'effectuer des opérations sur sa position dans un dérivé ou de liquider celle-ci;

- le prix des options sur indice boursier pourrait être faussé si les opérations sur certaines ou la totalité des actions qui forment l'indice sont interrompues, et un fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider sa position sur ces options si la négociation en bourse est interrompue ou si des restrictions à la négociation sont imposées;
- une contrepartie pourrait ne pas vouloir convenir, lorsqu'un fonds lui en fait la demande, d'une liquidation anticipée d'un contrat sur dérivés à un prix qui reflète la valeur marchande courante du contrat sur dérivés.
- il pourrait être plus difficile de fixer le prix des dérivés négociés sur certains marchés étrangers, ou de les liquider, qu'il ne l'est pour les dérivés négociés en Amérique du Nord, et les dérivés négociés sur certains marchés étrangers pourraient comporter un risque de crédit plus élevé que celui des dérivés négociés en Amérique du Nord;
- les dérivés (autres que les dérivés négociés en bourse) sont conclus à des prix et selon des modalités qui sont négociés de façon bilatérale entre la contrepartie et le fonds et, par conséquent, les échelons de prix négociés ne tirent pas profit d'un prix négocié en bourse (qui procure généralement de la liquidité et une concurrence active sur le plan des prix). De plus, le prix de dérivés négociés bilatéralement offerts au fonds peut devenir moins attrayant au fil du temps si les contreparties considèrent que le fonds n'est pas sensible au prix ou comporte des options de rechange limitées.

De plus, pour établir son revenu aux fins de l'impôt, un fonds entend considérer comme des gains et des pertes en capital les gains et les pertes réalisés dans le cadre de dérivés utilisés pour couvrir les fluctuations du cours des titres qu'il détient comme immobilisations, dans la mesure où il existe un lien suffisant. Un fonds considérera les primes reçues à la vente d'options d'achat et de vente couvertes sur immobilisations et les gains réalisés et pertes subies à la liquidation d'options comme des gains et des pertes en capital, conformément à la pratique administrative publiée de l'ARC. Un fonds considérera généralement les gains et les pertes réalisés dans le cadre d'autres dérivés comme du revenu.

La pratique de l'ARC consiste à ne pas rendre de décision anticipée en matière d'impôt en ce qui concerne la nature d'éléments comme le capital ou le revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée ni obtenue. En conséquence, il est possible que l'ARC soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par le fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et, dans le cas d'un fonds de fiducie BMO, la partie imposable des distributions versées aux investisseurs pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les investisseurs ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux porteurs de titres non résidents, ce qui réduirait la valeur du fonds et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci.

Risque propre aux titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, confèrent à leurs porteurs la propriété partielle d'une société. La valeur d'un titre de capitaux propres varie en fonction de la situation financière de la société qui l'a émis. La conjoncture des marchés et la vigueur de l'économie dans son ensemble peuvent aussi avoir une influence sur le cours des titres de capitaux propres. Certains titres peuvent être particulièrement sensibles à la fluctuation générale des marchés, ce qui risque de donner lieu à un degré élevé de volatilité du cours de ces titres et de la valeur liquidative d'un fonds qui investit dans ces titres dans certaines conditions du marché et au fil du temps. Les titres rattachés à des titres de capitaux propres qui fournissent une exposition indirecte aux titres de capitaux propres d'un émetteur, comme les débentures convertibles, peuvent être touchés par le risque propre aux titres de capitaux propres.

Risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs

Les types et le nombre d'occasions de placement qui s'offrent aux fonds ou aux fonds sous-jacents qui cherchent à maximiser l'exposition à certains facteurs cibles, comme les dividendes, la faible volatilité, la qualité et la valeur, peuvent être limités en raison de l'utilisation d'une stratégie de placement fondée sur des facteurs. Même si les facteurs cibles

représentent généralement des composantes jugées positives, ils peuvent également comporter des risques qui leur sont propres. Les modèles statistiques et mathématiques qui guident la sélection rigoureuse de titres utilisée dans le cadre de placements fondés sur des facteurs se fient à des données historiques. Les modèles fondés sur des règles peuvent entraîner des résultats imprévus, qui peuvent à leur tour avoir une incidence sur le rendement d'un fonds ou d'un fonds sous-jacent pour diverses raisons, notamment lorsque les marchés se comportent d'une façon imprévisible ou encore lorsqu'il y a des erreurs ou des omissions dans les données utilisées par les modèles ou dans la pondération accordée à chaque facteur et/ou à une hypothèse dans le modèle ainsi que les problèmes techniques dans la conception, le développement, la mise en œuvre et la maintenance du modèle. Ces fonds ou fonds sous-jacents peuvent avoir un rendement inférieur à celui d'autres fonds qui ne cherchent pas à obtenir une exposition aux facteurs cibles visés.

Le choix des critères à appliquer à l'examen d'un facteur et l'évaluation d'une société ou d'un secteur par un fournisseur d'indice, un tiers fournisseur de données ou un gestionnaire de portefeuille peuvent différer des critères utilisés ou des évaluations faites par quelqu'un d'autre. Par conséquent, les sociétés ou les fonds sous-jacents choisis par un gestionnaire de portefeuille pourraient ne pas représenter les valeurs d'un investisseur donné.

En outre, dans le cas des fonds sous-jacents qui cherchent à reproduire un indice, les fournisseurs d'indices pourraient ne pas réussir à créer un indice composé d'émetteurs qui présentent les facteurs cibles. Pareillement, dans le cas des fonds ou des fonds sous-jacents qui utilisent une stratégie active de placement fondée sur des règles pour cibler certains facteurs, le gestionnaire de portefeuille pourrait ne pas parvenir à repérer des émetteurs qui présentent les facteurs souhaités. En règle générale, la méthode utilisée n'éliminera pas la possibilité que ces fonds sous-jacents soient exposés à des facteurs autres que les facteurs cibles, y compris à des facteurs défavorables.

Dans le cas des fonds sous-jacents qui ont recours à un facteur dans le cadre de la création d'un indice, le gestionnaire de portefeuille se fie à la méthodologie et à la prise de décision du fournisseur d'indice pertinent à l'égard des titres inclus dans l'indice. Si

un fournisseur d'indice n'applique pas correctement un facteur, que ce soit en raison d'une erreur dans la méthodologie ou de données incomplètes relatives à un émetteur, un fonds sous-jacent pourrait détenir un titre qui ne respecte pas le facteur cible prévu. Dans le cas des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille s'appuie sur des données provenant de divers fournisseurs de données lorsqu'il choisit les titres, des erreurs dans les données reçues pourraient également faire en sorte qu'un fonds sous-jacent détienne un titre qui ne serait pas normalement détenu.

Les indices qui sont construits en fonction de facteurs cibles utilisent une méthode de pondération qui n'est pas fondée sur la capitalisation boursière, ce qui pourrait entraîner un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que lorsqu'une méthode fondée sur la capitalisation boursière est utilisée. Un taux de rotation plus élevé pourrait faire en sorte qu'un fonds sous-jacent réalise des gains en capital plus fréquemment et engage des frais d'opérations plus élevés.

Risque propre au titre et à la qualité

Certains fonds peuvent investir directement dans des lingots d'or ou dans un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or. La Banque de Montréal agit, ou peut agir, à titre de dépositaire de tels actifs sous forme de lingots d'or. La Banque de Montréal peut ne pas vérifier le titre ou la qualité des lingots d'or qui lui sont remis. Rien ne garantit le titre ni la qualité des lingots d'or appartenant à un fonds ou à un fonds sous-jacent ou acquis par le fonds ou le fonds sous-jacent.

Risque propre aux obligations à taux variable

En règle générale, les obligations à taux variable sont assujetties à des restrictions à la revente imposées par la loi ou par contrat. La liquidité des obligations à taux variable, notamment le volume et la fréquence des opérations portant sur ces créances sur le marché secondaire, varie grandement au fil du temps et selon l'obligation à taux variable dont il s'agit. Si une obligation à taux variable est négociée de façon sporadique, il pourrait être plus difficile d'établir sa valeur, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles ou retardés. Le fait d'avoir de la difficulté à vendre une obligation à taux variable peut entraîner une perte.

La baisse de la note de crédit accordée à une obligation à taux variable peut résulter d'une détérioration de la situation financière de l'émetteur de l'obligation. Les notes de crédit accordées par les agences de notation se fondent sur divers facteurs et pourraient ne tenir compte ni de la situation financière actuelle de l'émetteur ni de la volatilité ou de la liquidité de l'obligation à taux variable. Si l'émetteur de l'obligation à taux variable fait faillite, les fonds qui investissent dans de telles obligations pourraient voir leur possibilité de réaliser la sûreté qui garantit l'obligation limitée ou retardée. Pour faire valoir leur droit en cas de défaut, de faillite ou dans une situation semblable, ces fonds pourraient devoir faire appel à un conseiller, notamment à un conseiller juridique, ce qui pourrait faire en sorte d'augmenter leurs charges opérationnelles et avoir une incidence défavorable sur leur valeur liquidative.

En outre, de façon générale, les obligations à taux variable peuvent être remboursées par anticipation avant leur échéance. Dans un tel cas, l'obligation à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Risque propre aux placements étrangers

Lorsqu'un fonds investit dans des titres étrangers, sa valeur est influencée par les marchés financiers et les tendances économiques générales des pays où les titres ont été émis. Il existe des normes sur le marché américain qui sont semblables à celles du marché canadien, mais ce n'est pas toujours le cas sur d'autres marchés étrangers. Par exemple, certains marchés étrangers peuvent ne pas être aussi rigoureusement réglementés que les marchés du Canada et des États-Unis. Leurs lois peuvent faire en sorte qu'il est difficile de protéger les droits des investisseurs. Le climat politique peut être moins stable et il peut exister des tensions sociales, religieuses et régionales. Les normes de divulgation commerciales et comptables peuvent être moins sévères qu'au Canada et aux États-Unis, faisant ainsi en sorte qu'il est difficile d'obtenir de l'information exhaustive sur un placement éventuel. Les marchés des valeurs mobilières peuvent être plus petits que ceux des pays développés; ainsi, il pourrait être plus difficile de vendre des titres afin de réaliser un bénéfice ou d'éviter des pertes. Par conséquent, la valeur des titres étrangers et la valeur des fonds qui

les détiennent peuvent augmenter ou baisser plus rapidement et de manière plus importante que les placements au Canada et aux États-Unis. De façon générale, les titres émis sur des marchés plus développés comportent moins de risques propres aux placements étrangers. Les titres émis sur des marchés émergents ou en développement comportent des risques propres aux placements étrangers plus élevés.

Les fonds qui concentrent leurs placements dans un seul pays ou une seule région du monde ont tendance à comporter plus de risques que les fonds ayant une meilleure diversification sur le plan géographique étant donné que les prix des titres sur les mêmes marchés ont tendance à fluctuer à la hausse et à la baisse ensemble.

En outre, un fonds qui investit dans des titres étrangers peut devenir assujéti à des retenues d'impôt étranger sur les dividendes ou d'autres distributions à l'égard de ces titres et à la disposition de ceux-ci. Selon les circonstances, il se peut qu'une partie ou que la totalité de cet impôt étranger ne soit pas admissible à une exonération en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt qui permettent à un fonds ou à des porteurs de titres d'obtenir un crédit ou une déduction à l'égard de certains impôts étrangers.

Risque propre à un fonds de fonds

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains fonds investissent directement dans d'autres fonds d'investissement, ou obtiennent une exposition à ceux-ci. En conséquence, ces fonds comportent les risques des fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le fonds d'investissement qui investit dans le fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas être en mesure de racheter des titres.

Certains fonds peuvent être réputés avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités de placement étrangères. Il est possible que l'ARC soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par un fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions versées aux investisseurs pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les investisseurs ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle

cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux investisseurs non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci.

Risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB

La négociation des titres de série FNB sur certains marchés peut être suspendue par le déclenchement d'un mécanisme individuel ou généralisé de suspension des opérations (lequel suspend la négociation pendant une période précise lorsque le cours d'un titre donné ou que les cours sur l'ensemble du marché chutent d'un certain pourcentage). Dans le cas de la TSX ou de la Cboe Canada, la négociation des titres de série FNB peut également être suspendue si i) les titres de série FNB sont radiées de la cote de la TSX ou de la Cboe Canada sans avoir préalablement été inscrites à la cote d'une autre bourse, ou ii) les représentants officiels de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas, jugent que cette mesure s'impose dans l'intérêt du maintien d'un marché équitable et ordonné ou pour la protection des investisseurs.

Risque propre à des frais d'opérations plus élevés

Certains fonds peuvent investir directement dans des lingots d'or ou dans un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or. Les achats directs de lingots d'or par un fonds peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres types d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact sur le rendement du fonds.

Risque propre aux indices

Certains fonds, dont les fonds indiciels et certains fonds négociés en bourse, ont recours à diverses stratégies indicielles ou ont une exposition à des OPC sous-jacents qui ont recours à des stratégies indicielles. Les fonds qui adoptent une stratégie indicielle tentent de reproduire le rendement des placements inclus dans l'indice et, par conséquent, le rendement d'un indice. Une corrélation parfaite entre le fonds ou un OPC sous-jacent utilisant une stratégie indicielle et son indice de référence est peu probable, puisque le fonds et l'OPC sous-jacent, à la différence de l'indice, engagent leurs propres charges opérationnelles et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements.

De plus, un fonds ou un OPC sous-jacent peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est normalement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement d'émetteurs particuliers.

En outre, la concentration par un fonds ou un OPC sous-jacent de ses placements dans les titres faisant partie d'un indice précis lui permettra de se concentrer sur le potentiel de cet indice; toutefois, cela signifie également qu'il peut avoir tendance à être plus volatil qu'un fonds ou un OPC sous-jacent qui investit dans des titres de plusieurs indices puisque les cours des titres compris dans un même indice ont tendance à fluctuer de la même façon. Si ses objectifs de placement le prévoient, le fonds ou l'OPC sous-jacent doit continuer à investir dans les titres de l'indice, même si celui-ci affiche un mauvais rendement. Cela signifie que le fonds ou l'OPC sous-jacent ne pourra pas réduire le risque en diversifiant ses placements et en souscrivant des titres qui font partie d'autres indices.

De plus, si le marché boursier sur lequel l'indice se fonde n'est pas ouvert, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut être incapable de déterminer sa valeur liquidative par titre et, en conséquence, peut être dans l'impossibilité de répondre aux demandes de rachat.

Risque propre à la concentration dans un secteur

Certains OPC concentrent leurs placements dans un secteur particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de ce secteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux secteurs. Les fonds investissant dans un seul secteur sont touchés de la même façon par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation réglementaire et financière et du marché. Lorsque leurs objectifs de placement les obligent à investir dans un secteur donné, ces fonds doivent continuer d'investir dans ce secteur particulier, même si le secteur affiche un mauvais rendement. Les fonds ne pourront donc pas réduire le risque en diversifiant leurs placements dans d'autres secteurs.

Risque de taux d'intérêt

La valeur des fonds investissant dans des titres à revenu fixe peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Voici pourquoi. Les titres à revenu fixe, notamment les obligations, les créances hypothécaires, les bons du Trésor et le papier commercial, procurent un taux d'intérêt déterminé au moment de leur émission. Leur valeur a tendance à fluctuer dans le sens contraire de l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur d'une obligation existante sera à la baisse parce que le taux d'intérêt de cette obligation est inférieur au taux du marché et vice versa. Ces changements se répercutent sur la valeur de tout fonds investissant dans des titres à revenu fixe. En outre, dans la mesure où un fonds investit dans des instruments dont le rendement est négatif (p. ex. lorsque les taux d'intérêt sont négatifs), sa valeur pourrait en être touchée défavorablement.

Dans le cas des fonds du marché monétaire en particulier, leur rendement est influencé par les taux d'intérêt à court terme et variera en fonction de ceux-ci.

Risque propre à la concentration sur un émetteur

Certains OPC concentrent leurs placements sur un émetteur en particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de cet émetteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux émetteurs et que leur liquidité, et donc leur capacité de répondre aux demandes de rachat, soit affectée de manière défavorable. Comme ces fonds investissent dans un moins grand nombre d'émetteurs, ils sont davantage touchés par le rendement (bon ou mauvais) d'un émetteur. Ces fonds comportent un risque plus élevé que d'autres fonds qui investissent dans un plus grand nombre d'émetteurs.

Risque d'opérations importantes

Un fonds peut avoir un ou plusieurs investisseurs qui détiennent ou acquièrent un nombre important de titres du fonds, y compris d'autres OPC. Par exemple, une institution financière peut acheter ou vendre des quantités importantes de titres d'un fonds pour couvrir ses obligations à l'égard d'un produit de placement garanti dont le rendement est lié au rendement du fonds. En outre, certains OPC,

y compris certains fonds d'investissement BMO, peuvent investir directement dans les fonds. Si un ou plusieurs de ces investisseurs (y compris ces fonds qui effectuent des placements) décident de faire racheter leur placement dans un fonds, celui-ci pourrait devoir vendre un nombre important de titres pour répondre à ces demandes. Le gestionnaire de portefeuille pourrait devoir remanier la composition du portefeuille du fonds de façon importante ou pourrait être obligé de vendre des placements à des prix défavorables, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement du fonds. Réciproquement, si un ou plusieurs de ces investisseurs décident d'augmenter leur investissement dans un fonds, le fonds pourrait devoir détenir une position relativement importante en espèces pour une certaine période pendant que le gestionnaire de portefeuille essaie de trouver des placements convenables, situation qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement du fonds.

Une fiducie, et notamment un fonds de fiducie BMO, connaît un « fait lié à la restriction de pertes » aux fins de la Loi de l'impôt lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO, au sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO est un porteur de parts qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient des parts dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du fonds de fiducie BMO. Si un fonds de fiducie BMO connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui donnera lieu à une attribution du revenu imposable du fonds de fiducie BMO à ce moment aux porteurs de parts pour que le fonds de fiducie BMO n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de

reporter prospectivement les pertes. En conséquence de l'application de ces règles, le montant des distributions versées par le fonds de fiducie BMO suivant un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qui aurait été par ailleurs versé. Toutefois, aucune personne ni aucun groupe de personnes ne devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire ou un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO tant que celui-ci est une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt parce qu'il respecte certaines conditions, dont des conditions portant sur la diversification des placements. Il pourrait être impossible pour un fonds de fiducie BMO qui émet des titres de série FNB de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes s'est produit ou quand il s'est produit en raison de la manière dont les titres de série FNB sont achetés et vendus. Rien ne garantit qu'un fonds de fiducie BMO ne sera pas assujéti aux règles concernant la restriction de pertes, et il n'y a pas de certitude quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront versées.

Risque propre à l'effet de levier

Lorsqu'un Fonds d'investissement alternatif BMO investit dans des dérivés, emprunte des fonds aux fins d'investissement ou effectue des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds d'investissement alternatif BMO. Il y a effet de levier lorsque l'exposition notionnelle d'un Fonds d'investissement alternatif BMO aux actifs sous-jacents est plus grande que le montant investi. Il s'agit d'une technique de placement qui peut amplifier les gains et les pertes. Par conséquent, tout changement défavorable dans la valeur ou le niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent peut amplifier les pertes comparativement aux pertes qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été détenu directement par le Fonds d'investissement alternatif BMO et pourrait entraîner des pertes plus élevées que le montant investi dans le dérivé. L'effet de levier peut accroître la volatilité, nuire à la liquidité d'un Fonds d'investissement alternatif BMO et l'obliger à liquider des positions à des moments défavorables.

Risque de liquidité

Certains titres pourraient être difficiles à acheter ou à vendre parce qu'ils ne sont pas bien connus ou parce qu'ils sont très sensibles aux événements politiques ou économiques. C'est le cas par exemple des placements dans des secteurs précis, surtout dans les secteurs des marchandises, et des placements sur des marchés restreints ou émergents. De plus, les sociétés de plus petite envergure peuvent être difficiles à évaluer parce qu'elles créent de nouveaux produits ou services pour lesquels aucun marché n'existe encore ou ne génère pas encore de revenus. Elles peuvent n'avoir qu'un petit nombre d'actions sur le marché, ce qui peut compliquer l'achat ou la vente d'actions par un fonds au moment voulu. La valeur des fonds qui détiennent de tels placements peut augmenter ou diminuer de façon importante.

Risque propre à la perte de lingots d'or

Certains fonds peuvent investir directement dans des lingots d'or ou dans un fonds sous-jacent qui investit directement dans des lingots d'or. Il existe un risque qu'une partie ou la totalité des lingots d'or d'un tel fonds soit perdue, endommagée ou volée, malgré le fait que la Banque de Montréal assure la livraison et l'entreposage des lingots d'or dans ses chambres fortes. De plus, des catastrophes naturelles (p. ex., des tremblements de terre), des interventions humaines (p. ex., des guerres ou des attentats terroristes) ou des situations de pandémie pourraient restreindre l'accès aux lingots d'or détenus par un fonds ou un fonds sous-jacent. Les lingots d'or achetés par un fonds ou un fonds sous-jacent pourraient être attribués par la contrepartie applicable d'une manière et dans des délais raisonnables sur le plan commercial. Durant un certain laps de temps entre l'achat des lingots d'or par un tel fonds et leur attribution intégrale au fonds, ou lorsque le fonds rachète des parts, le fonds détiendra des lingots d'or qui n'auront pas été attribués. Le fonds ou le fonds sous-jacent tentera de réduire au minimum la durée de la période au cours de laquelle des lingots d'or ne sont pas attribués. Durant cette période, il sera assujéti à un risque lié au crédit de la contrepartie et/ou des vendeurs des lingots d'or. Rien ne garantit que les pertes attribuables à la détention de lingots d'or non attribués pourront être recouvrées par le fonds ou le fonds sous-jacent. Un fonds ou un fonds sous-

jacent qui investit dans des lingots d'or n'assure pas ses lingots d'or. La Banque de Montréal souscrit une assurance contre certains risques de perte physique ou de dommages. Cependant, le fonds ou le fonds sous-jacent ne sera pas un bénéficiaire direct d'une telle assurance et il n'aura pas le pouvoir d'exiger une couverture ou d'en établir la nature ou le montant. Rien ne garantit que cette assurance sera suffisante pour garantir les pertes qu'un fonds ou un fonds sous-jacent pourrait subir.

Risque propre à la vente d'options de vente

Certains fonds percevront des primes sur les options qu'ils vendent. Leur risque de perte, si au moins une de leurs options est exercée et expire dans le cours, peut éclipser considérablement leurs gains découlant de la réception de ces primes sur les options. Ces fonds réserveront ou sépareront des actifs liquides en quantité suffisante pour couvrir leurs obligations aux termes de chaque option de façon continue. La stratégie relative aux options de vente se veut rentable dans des marchés neutres, haussiers et modérément baissiers. Cependant, une baisse importante des marchés peut avoir une incidence défavorable sur le rendement de ces fonds.

Rien ne garantit qu'il existera une bourse de valeurs ou un autre marché hors cote liquide permettant aux fonds de vendre des options de vente selon des modalités acceptables ou de liquider des options s'ils souhaitent le faire. La capacité d'un fonds de liquider ses positions pourrait également être touchée par des restrictions quotidiennes à la négociation d'options imposées par une bourse de valeurs. De plus, les bourses de valeurs pourraient suspendre la négociation d'options si le marché est volatil. Si un fonds n'est pas en mesure de racheter une option de vente en cours, il ne pourra pas réaliser ses profits ou limiter ses pertes jusqu'à ce que l'option qu'il a vendue puisse être exercée ou ne vienne à échéance.

Risque propre au modèle quantitatif

Certains fonds utilisent dans le cadre de leur processus de placement des modèles quantitatifs qui ont recours en partie à l'intelligence artificielle (« IA »). L'utilisation de modèles quantitatifs comporte le risque de problèmes potentiels liés à la conception, à la programmation, à la mise en œuvre et à la maintenance des programmes informatiques, des données et/ou des autres technologies utilisés dans les modèles quantitatifs. Ces problèmes

pourraient nuire aux rendements des placements. En outre, à l'instar de bon nombre de technologies en développement, l'IA présente des risques et des défis qui pourraient nuire à son développement, à son adoption et à son utilisation et, par conséquent, nuire aux fonds qui utilisent la technologie de l'IA. Les algorithmes d'IA peuvent être imparfaits, et les techniques comme l'apprentissage automatique, l'apprentissage profond et les grands modèles de langage peuvent s'avérer inefficaces. Les ensembles de données peuvent être insuffisants, de mauvaise qualité ou contenir des renseignements biaisés. Toute déficience ou inexactitude dans les analyses que les applications d'IA et/ou les modèles quantitatifs produisent ou aident à produire pour un fonds peut entraîner une diminution de la valeur du portefeuille du fonds. Ces risques doivent être considérés comme un élément inhérent au fait d'investir dans une stratégie de placement qui repose sur un modèle quantitatif utilisant une nouvelle technologie telle que l'IA.

Risque propre au placement responsable

Certains fonds ont des objectifs de placement qui se rapportent au placement responsable. Ces fonds, ainsi que certains autres fonds, utilisent des stratégies de placement responsable pour atteindre leurs objectifs de placement.

Un fonds qui utilise des stratégies de placement responsable peut afficher des rendements inférieurs à des fonds similaires qui n'utilisent pas de telles stratégies :

- Le fonds peut refuser d'investir — ou peut sous-pondérer ou aliéner son placement — dans un émetteur, un secteur ou une région en particulier en raison de considérations en matière de placement responsable lorsque d'autres considérations en matière de placement suggèrent qu'un tel placement serait avantageux.
- Le fonds peut investir — ou peut surpondérer ou maintenir son placement — dans un émetteur, un secteur ou une région en particulier en raison de considérations en matière de placement responsable lorsque d'autres considérations en matière de placement suggèrent qu'un tel placement serait désavantageux.

L'utilisation par un fonds de stratégies de placement responsable peut être guidée par l'évaluation, par le gestionnaire de portefeuille, des facteurs ESG relatifs aux émetteurs, aux secteurs ou aux pays qui composent l'univers de placement du fonds. Le processus d'évaluation des facteurs ESG

est au moins partiellement subjectif. Pour un fonds qui utilise des stratégies de placement responsable, il n'existe aucune garantie que l'évaluation des facteurs ESG qui guide ces stratégies reflète les croyances ou les valeurs des investisseurs du fonds.

Les fonds peuvent utiliser des recherches de tiers ainsi que des recherches exclusives pour évaluer les caractéristiques, les risques et les occasions en matière ESG d'un émetteur. Ces informations et données de recherche peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, ce qui peut entraîner des évaluations incorrectes des pratiques ESG d'un émetteur. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et/ou les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence considérable sur la qualité et la comparabilité de ces informations et données de recherche.

Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Les fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Une opération de prêt de titres est une entente dans le cadre de laquelle un fonds prête des titres par l'entremise d'un mandataire autorisé, en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Lors d'une mise en pension, un fonds convient de vendre des titres en contrepartie d'espèces tout en assumant au même moment une obligation de racheter les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix supérieur), à une date ultérieure. Une prise en pension est une opération dans le cadre de laquelle un fonds achète des titres en contrepartie d'espèces tout en convenant au même moment de revendre les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix plus élevé), à une date ultérieure.

Les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres se matérialisent lorsqu'une contrepartie est en défaut aux termes de l'entente attestant l'opération et que le fonds est forcé de faire une réclamation pour recouvrer son investissement. Lors d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus a augmenté par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il

détient. Dans le cas d'une prise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés diminue par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il détient.

Dans le but de limiter ces risques :

- la valeur des biens donnés en garantie et détenus par le fonds doit être égale à un minimum de 102 % de la valeur marchande des titres vendus, prêtés ou de la contrepartie en espèces versée (les biens donnés en garantie font l'objet d'un rajustement tous les jours ouvrables pour permettre de s'assurer que cette valeur est maintenue);
- les mises en pension de titres et les conventions de prêt de titres sont limitées à 50 % de la valeur des actifs du fonds. La valeur des biens donnés en garantie et le montant des contreparties en espèces versées pour des titres reçus ne sont pas considérés aux fins de ce calcul;
- nous ne concluons de telles opérations qu'avec des parties qui semblent posséder les ressources et la capacité financière nécessaires pour respecter leurs engagements aux termes des conventions.

Risque propre aux séries

Les fonds émettent plus d'une série de titres. Chaque série comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés de façon distincte. Toutefois, si une série ne peut s'acquitter de ses obligations financières, les autres séries sont tenues d'acquitter la différence parce que le fonds dans son ensemble est responsable, en droit, des obligations financières de toutes les séries.

Risque propre à la vente à découvert

Les stratégies de vente à découvert peuvent donner à un fonds l'occasion de gérer la volatilité et d'augmenter le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. La vente à découvert de titres comporte un risque puisque rien ne garantit que la valeur des titres diminuera suffisamment au cours de la période de la vente à découvert pour compenser l'intérêt versé par le fonds ni que le fonds pourra faire un profit, et la valeur des titres de la vente à découvert peut plutôt augmenter. Le fonds peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés. L'agent emprunteur de qui le fonds a emprunté les titres peut faire faillite et le fonds peut perdre la garantie qu'il a déposée auprès de l'agent emprunteur.

Afin de limiter ces risques, un fonds établira des contrôles lorsqu'il se livre à une vente à découvert :

- le titre vendu à découvert doit être liquide;
- au moment où le fonds vend le titre à découvert :
 - le fonds a emprunté ou a pris des dispositions en vue d'emprunter le titre auprès d'un agent emprunteur
 - la valeur marchande globale de l'ensemble des titres de l'émetteur qui sont vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 5 % de la valeur liquidative du fonds
 - la valeur marchande globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 20 % de la valeur liquidative du fonds
 - le fonds doit détenir une couverture en espèces dont le montant, avec les actifs en portefeuille déposés auprès des agents emprunteurs en garantie relativement aux ventes à découvert de titres par le fonds, représente au moins 150 % de la valeur marchande globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, selon leur évaluation quotidienne à la valeur de marché
- le fonds ne doit pas utiliser la couverture en espèces d'une vente à découvert pour acheter une position acheteur dans un titre, sauf s'il s'agit d'un titre qui constituerait par ailleurs une couverture en espèces.

Risque propre aux modifications fiscales

Rien ne garantit que les lois fiscales, fédérales ou provinciales du Canada, les lois fiscales étrangères ou les politiques administratives ou pratiques de cotisation de l'ARC concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement et des sociétés de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une manière qui aurait une incidence défavorable sur les fonds ou les porteurs de titres.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et des règles fiscales ont été adoptées (les « **règles de RDEIF** »), lesquelles, lorsqu'elles s'appliquent, limitent la déductibilité des intérêts nets et des dépenses de financement aux fins de l'impôt canadien. En règle générale, les règles de RDEIF s'appliquent aux années d'imposition à compter du 1^{er} octobre 2023. Si ces règles de RDEIF devaient s'appliquer à un fonds et lui refuser la déduction d'intérêts nets ou de dépenses de financement autrement déductibles, le fonds serait tenu de verser de plus grandes distributions imposables aux porteurs de parts.

L'ARC a pour pratique de ne pas rendre de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu à l'égard de la caractérisation d'éléments à titre de gains en capital ou de revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été demandée ni obtenue de l'ARC. En conséquence, il est possible que l'ARC soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par un fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et, dans le cas d'un fonds de fiducie BMO, la partie imposable des distributions versées aux investisseurs pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les investisseurs ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux porteurs de titres non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci.

Risque propre au cours des titres de série FNB

Les titres de série FNB peuvent se négocier sur le marché selon une prime ou un escompte par rapport à la valeur liquidative par titre. Rien ne garantit qu'ils se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative du fonds ainsi que de l'offre et de la demande du marché sur la TSX ou sur la Cboe Canada ou sur une autre bourse. Toutefois, étant donné que, en règle générale, seul un nombre prescrit de titres de série FNB (terme défini à la rubrique *Émission de titres de série FNB – En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB* à la page 58) sont émis en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB, et que les porteurs d'un nombre prescrit de titres de série FNB (ou d'un multiple entier de ce nombre) pourraient faire racheter ces titres à leur valeur liquidative, nous sommes d'avis que des escomptes ou des primes élevés par rapport à la valeur liquidative des titres de série FNB ne devraient perdurer.

Risque propre aux titres coupon zéro

Certain fonds peuvent investir dans des titres coupon zéro. Les titres coupon zéro ont tendance à être plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les titres de durée semblable qui versent un intérêt.

Restrictions en matière de placement

Les fonds sont assujettis à certaines restrictions et exigences contenues dans la législation en valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds soient gérés de façon adéquate. Les fonds sont gérés conformément à ces restrictions et obligations, sous réserve des dispenses de ces restrictions et obligations, décrites ci-après.

Approbation de l'autorité en valeurs mobilières

Le gestionnaire a reçu d'une autorité en valeurs mobilières l'approbation de modifier certaines des restrictions et obligations en matière de placement prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable, y compris le Règlement 81-102.

Placements dans des OPCVM et des SICAV

Les fonds ont obtenu une dispense d'application des paragraphes 2.5(2)a), a.1) et c) du Règlement 81-102, afin de permettre à chaque fonds d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, à la valeur marchande au moment du placement, dans des fonds sous-jacents qui sont des *organismes de placement collectif en valeurs mobilières* (« OPCVM ») ou des *sociétés d'investissement à capital variable* (« SICAV »), même si les OPCVM ou les SICAV ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 et ne sont pas des émetteurs assujettis dans une province ou un territoire du Canada.

Dispense relative à l'interdiction de regroupement

Les fonds ont obtenu une dispense d'application du paragraphe 5.1(4) du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement* pour permettre au gestionnaire de regrouper le prospectus d'OPC classiques qu'il gère avec le prospectus d'« OPC alternatifs » (au sens du Règlement 81-102) qu'il gère.

Dispense relative aux opérations intéressées et dispense de déclaration

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet aux fonds d'investir une partie de leurs actifs dans ce qui suit : i) tout mécanisme de placement collectif qui n'est pas un fonds d'investissement et qui est, ou sera, géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe; ii) BMO Georgian Alignment II Access Fund LP, société en commandite de l'Ontario qui est un fonds d'investissement à capital fixe et qui n'est pas un émetteur assujetti; iii) BMO Partners Group Private Markets Fund, fiducie de l'Ontario

qui est un OPC et qui n'est pas un émetteur assujéti; et iv) tout fonds d'investissement futur qui est, ou sera, géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe et qui aura des stratégies de placement non traditionnelles similaires.

Nomination d'eSecLending à titre de mandataire

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui lui permet de nommer eSecLending à titre de mandataire pour agir pour le compte des fonds afin d'administrer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres qui sont effectuées par les fonds, même si eSecLending n'est pas un dépositaire ou un sous-dépositaire des fonds.

Investir dans des titres placés par une entité apparentée

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui permet aux fonds d'investir dans des titres de créance de sociétés qui ne sont pas des émetteurs assujettis au Canada, que les titres aient reçu ou non une notation désignée (au sens défini dans le Règlement 81-102) et qu'ils aient été placés ou non par une entité apparentée aux fonds, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment que les fonds aient obtenu l'approbation préalable du CEL.

Opérations en nature

Le gestionnaire a obtenu une dispense qui autorise les fonds à se livrer à des opérations en nature, sous réserve du respect de certaines conditions.

Titres visés par la Règle 144A

Les fonds ont obtenu une dispense des exigences de la législation en valeurs mobilières visant l'achat et la détention d'actifs illiquides à l'égard de certains titres à revenu fixe qui sont admissibles et peuvent être négociés conformément à une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), comme il est mentionné dans la Règle 144A de la Loi de 1933 à l'égard de la revente de certains titres à revenu fixe à des « **acheteurs institutionnels admissibles** » (au sens attribué à *qualified institutional buyers* dans la Loi de 1933). La dispense fait l'objet de certaines conditions.

De plus, le gestionnaire, au nom des fonds ou de certains des fonds (selon le cas), a obtenu des dispenses du Règlement 81-105 ou de l'Instruction générale canadienne n° C-39, ou les approbations s'y rapportant, comme indiqué ci-après.

Remise des aperçus du fonds

Les fonds ont obtenu une dispense de l'obligation de remettre les aperçus du fonds pour les achats de titres des fonds effectués dans le cadre d'activités de rééquilibrage du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et du service d'investissement BMO Graduaction^{MD}, sous réserve de certaines conditions.

Prix et notations

Les fonds ont obtenu une dispense qui leur permet de mentionner dans les communications publicitaires les prix Lipper et les notations Lipper Leader, les trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade attribués aux fonds, sous réserve de certaines conditions.

Placement de titres de FNB

Les fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense relativement au placement des titres de série FNB aux fins suivantes :

1. accorder au fonds une dispense de l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ordinaire détaillé relativement aux titres de série FNB en conformité avec le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* selon la forme prescrite par l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que le fonds dépose un prospectus à l'égard des titres de série FNB conformément aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les obligations relatives au dépôt d'un document d'aperçu du fonds;
2. permettre au fonds de se soustraire à l'obligation selon laquelle un placement par prospectus de titres de série FNB doit contenir une attestation des preneurs fermes;
3. permettre à une personne physique ou morale souscrivant des titres de série FNB dans le cours normal des affaires par l'intermédiaire des services de la TSX ou d'une autre bourse de se soustraire aux exigences relatives aux offres publiques d'achat des lois sur les valeurs mobilières du Canada;

4. permettre au fonds d'emprunter des fonds auprès du dépositaire du fonds et, si ce dernier l'exige, d'accorder une garantie grevant ses actifs en portefeuille comme mesure temporaire en vue de financer la tranche des distributions payable aux investisseurs qui correspond, dans l'ensemble, à des sommes que le fonds doit recevoir mais qu'il n'a pas encore reçues;
5. traiter la série FNB et les séries OPC du fonds comme si ces séries étaient deux fonds distincts en ce qui a trait à leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

Titres T+3

Chaque fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement au plus tard dans un délai de un ou deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi.

Structure à trois niveaux

Le gestionnaire a demandé une dispense de la restriction relative aux fonds de fonds multiniveaux énoncée au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 de l'article 2.5 du Règlement 81-102 afin de permettre une structure à trois niveaux dans laquelle un fonds peut acheter et détenir directement ou indirectement des titres d'un ou de plusieurs autres OPC, sauf des OPC alternatifs, dont chacun est ou sera assujéti au Règlement 81-102 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe, ce fonds sous-jacent détenant à son tour, directement ou indirectement, plus de 10 % de sa valeur liquidative en titres d'un ou de plusieurs autres OPC, sauf des OPC alternatifs, dont chacun est ou sera assujéti au Règlement 81-102 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques et BMO Fonds universel d'obligations

Le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et le Fonds universel d'obligations BMO ont obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande

au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service, et jusqu'à concurrence de 35 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme et BMO Portefeuille diversifié de revenu

Le gestionnaire, au nom du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières relativement à l'interdiction d'opérations intéressées de l'article 4.2 du Règlement 81-102 afin de permettre à ces fonds de continuer d'acheter des créances hypothécaires auprès de certaines parties liées, y compris la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément aux conditions suivantes :

- l'achat ou la vente est conforme aux objectifs de placement des fonds ou est nécessaire pour respecter ceux-ci;
- le CEI des fonds approuve l'opération, conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107;
- le gestionnaire respecte ses obligations aux termes de l'article 5.1 du Règlement 81-107;
- le gestionnaire et le CEI des fonds respectent l'article 5.4 du Règlement 81-107 en ce qui a trait à toute instruction permanente fournie par le CEI à l'égard des opérations;
- les fonds conservent les dossiers écrits exigés par l'alinéa 6.1(2)(g) du Règlement 81-107;
- les créances hypothécaires sont achetées de la Banque de Montréal et/ou de la Société financière MCAP ou leur sont vendues conformément au *Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires*.

BMO Fonds de métaux précieux et BMO Fonds de ressources

Le Fonds de métaux précieux BMO et le Fonds de ressources BMO sont tous deux autorisés à s'écarter des restrictions et pratiques ordinaires concernant l'achat et la vente de marchandises.

Le Fonds de métaux précieux BMO peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des métaux précieux, y compris l'argent et le platine.

Le Fonds de ressources BMO peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets directement dans des marchandises comme des métaux précieux et d'autres métaux et minéraux, ou encore dans des certificats représentant de tels métaux précieux ou autres métaux et minéraux pourvu que ces certificats soient délivrés par un émetteur approuvé par les autorités en valeurs mobilières. Aux fins de cette dispense, toute banque figurant aux annexes I ou II de la *Loi sur les banques* (Canada) est un émetteur de certificats autorisé.

BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}

Les Portefeuilles Ascension^{MC} BMO, les Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO et les autres fonds d'investissement BMO qui ont des objectifs de placement similaires, qui sont assujettis au Règlement 81-102 et qui pourraient être gérés par BMOGA ou un membre de son groupe ou son remplaçant à l'occasion, peuvent, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l'investissement, dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement absolu BMO Gestion d'actifs, qui est un fonds alternatif géré par BMOGA et n'est pas un émetteur assujetti.

BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux, BMO Fonds mondial énergie, BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité et BMO Fonds Chine élargie

Dans le cadre de la fusion de certains fonds qui étaient des catégories des actions de Catégorie de société BMO Inc. (les « **fonds catégorie de société** ») avec les séries correspondantes des fonds de fiducie pertinents, le Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, le Fonds mondial énergie BMO, le Fonds FNB mondial à faible volatilité BMO et le Fonds Chine élargie BMO ont chacun obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense pour utiliser la

date de constitution et l'historique de rendement du fonds catégorie de société pertinent dans le prospectus simplifié, les aperçus du fonds, les communications publicitaires et les rapports aux porteurs de titres, et utiliser les données de rendement et les renseignements tirés des états financiers du fonds catégorie de société pertinent dans les états financiers annuels et intermédiaires et les rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires, le cas échéant et sous réserve de certaines conditions.

Approbation du CEI

Les fonds ont reçu l'approbation du CEI, et peuvent se prévaloir de cette approbation et des exigences pertinentes du Règlement 81-107, afin de modifier certaines des restrictions et obligations en matière de placement prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable, y compris le Règlement 81-102, en vue d'effectuer certains opérations avec une partie apparentée (chacune, une « **opération entre parties apparentées** »). Un résumé de chaque opération entre parties apparentées est présenté ci-après. Le CEI a donné son approbation à l'égard de chaque opération entre parties apparentées par voie d'une instruction permanente.

Opérations sur des titres d'émetteurs apparentés

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un conseiller en valeurs inscrit de sciemment faire en sorte qu'un fonds achète un titre d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire ou conserver un placement dans les titres d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire lorsque certaines conditions sont remplies, y compris le fait que l'achat est effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits et sur laquelle ils sont négociés.

De plus, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire un placement sur le marché secondaire dans les titres de créance hors bourse d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire et conserver ces titres lorsque certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

Finalement, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut faire un placement dans les titres de créance à long terme d'un émetteur apparenté à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire, pourvu que le placement soit fait dans le cadre d'un placement de titres de créance à long terme de cet émetteur (c.-à-d. dans le cadre d'un placement principal) et que certaines conditions soient remplies, y compris le fait que les titres de créance aient une durée à l'échéance supérieure à 365 jours, qu'ils ne soient pas des billets de trésorerie adossés à des actifs et que, immédiatement après que le fonds a fait son placement, il respecte les limites de détention.

Opérations pour compte propre sur des titres de créance

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un fonds d'acheter des titres d'une entité apparentée à lui, à son gestionnaire ou à une entité apparentée à son gestionnaire ou de vendre des titres à une telle entité, à moins que les titres soient négociés à la cote d'une bourse et que certaines conditions relatives à l'établissement du prix soient remplies.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, un fonds peut acheter des titres de créance d'un émetteur auprès d'un courtier apparenté au gestionnaire de portefeuille ou vendre des titres de créance d'un émetteur à un tel courtier, agissant pour son propre compte, lorsque certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

Placements dans des titres placés par une entité apparentée

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent à un fonds de sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur pendant la période durant laquelle une entité apparentée agit à titre de preneur ferme aux fins du placement des titres de la catégorie visée, sauf à titre de membre du syndicat de placement plaçant tout au plus cinq pour cent de l'émission, ni dans les 60 jours qui suivent cette période. Cette interdiction ne s'applique pas non plus à un placement dans une catégorie de titres émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou d'un territoire canadien.

Toutefois, conformément au Règlement 81-102, cette interdiction ne s'applique pas à un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur assujéti au Canada lorsque certaines conditions sont remplies. Si le placement est fait durant le placement des titres, les conditions comprennent le fait que le placement des titres de l'émetteur assujéti soit effectué aux termes d'un prospectus ou d'une dispense de l'exigence de prospectus. Si le placement est fait dans les 60 jours qui suivent le placement des titres, les conditions comprennent le fait que le placement soit effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur assujéti sont inscrits et sur laquelle ils sont négociés et le respect de certaines conditions relatives à l'établissement du prix (dans le cas d'un titre de créance qui ne se négocie pas à la cote d'une bourse).

Opérations entre fonds

Les restrictions et les exigences en matière de placement contenues dans la législation en valeurs mobilières applicable interdisent au gestionnaire de portefeuille d'un fonds ou d'un compte géré de sciemment faire acheter par un fonds ou un compte géré un titre d'un émetteur auprès d'un autre fonds d'investissement à l'égard duquel le gestionnaire de portefeuille est le conseiller en valeurs, ou de vendre un titre d'un émetteur à un tel autre fonds d'investissement.

Toutefois, conformément au Règlement 81-107, cette interdiction ne s'applique pas à une opération conclue entre deux fonds d'investissement ou deux comptes gérés qui sont gérés par le même gestionnaire ou un membre de son groupe si certaines conditions sont remplies, notamment certaines conditions relatives à l'établissement du prix.

Le CEI des fonds a donné son approbation et des instructions permanentes à l'égard de chacune des opérations entre parties apparentées décrites précédemment. Conformément aux conditions prévues dans les instructions permanentes applicables du CEI, le CEI examine chaque opération entre parties apparentées au moins chaque trimestre. Dans le cadre de son examen, le CEI détermine si les décisions en matière de placement à l'égard des opérations entre parties apparentées :

- ont été prises par le gestionnaire dans l'intérêt fondamental des fonds et ont été prises libres de toute influence du gestionnaire ou d'une entité apparentée au gestionnaire et sans tenir compte de considérations se rapportant au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire;

- respectaient les conditions prévues dans les politiques et procédures du gestionnaire;
- étaient conformes aux instructions permanentes applicables du CEI;
- ont abouti à un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Si une décision de placement à l'égard d'une opération entre parties apparentées n'est pas prise conformément à une condition imposée par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI dans son approbation, le gestionnaire doit en aviser le CEI et le CEI doit, aussitôt que possible, en aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI est également tenu de faire état d'une telle opération dans son rapport annuel aux porteurs de titres des fonds.

Des renseignements additionnels sur le mandat, les tâches et les responsabilités du CEI se trouvent sous la rubrique *Comité d'examen indépendant et gouvernance des fonds* à la page 35.

Restrictions en matière de placement découlant de la Loi de l'impôt

Le gestionnaire a l'intention de faire en sorte que les parts de chaque fonds de fiducie BMO (à l'exception du Fonds d'actions Réduction du risque BMO et du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO) constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés à un moment donné sur la base que chaque fonds de fiducie BMO est une « **fiducie de fonds commun de placement** » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt à ce moment donné ou, s'il n'est pas une fiducie de fonds commun de placement, en raison du fait que le fonds de fiducie BMO est un « **placement enregistré** » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt.

Afin qu'un fonds de fiducie BMO soit une fiducie de fonds commun de placement, il ne doit exercer aucune activité autre que le placement de ses fonds dans des biens pour l'application de la Loi de l'impôt et il doit respecter certaines conditions prescrites relativement au placement de ses parts auprès du public, notamment le fait qu'en règle générale, au moins 150 porteurs de parts doivent détenir un placement minimum prescrit dans ses parts (l'« **exigence de placement prescrit** »).

Un fonds de fiducie BMO peut déposer une demande auprès de l'ARC afin de devenir un placement enregistré. Si le fonds de fiducie BMO est une fiducie de fonds commun de placement, il n'a aucune exigence supplémentaire à remplir. Si le fonds de fiducie BMO n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement parce qu'il ne respecte pas l'exigence de placement prescrit, il doit restreindre ses placements à ceux qui constitueraient des placements admissibles pour les régimes enregistrés; autrement, il pourrait devoir payer une pénalité fiscale. S'il devient par la suite une fiducie de fonds commun de placement en respectant l'exigence de placement prescrit, il n'est plus tenu de restreindre ses placements.

Au cours du dernier exercice, aucun des fonds de fiducie BMO constitués avant 2025 (à l'exception du Fonds d'actions Réduction du risque BMO, du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, du Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO, du Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, du Fonds de transition climatique mondiale BMO, du Portefeuille conservateur géré BMO, du Fonds FNB à rendement bonifié BMO, du Portefeuille actions de croissance durable BMO, du Fonds d'obligations de sociétés américaines BMO et du Fonds d'obligations durables BMO) n'a dérogé aux exigences prévues dans la Loi de l'impôt stipulant qu'il doit être une fiducie de fonds commun de placement pour que ses parts constituent des placements admissibles.

Les parts du Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie BMO, du Fonds d'obligations de marchés émergents BMO, du Fonds de transition climatique mondiale BMO, du Portefeuille conservateur géré BMO, du Fonds FNB à rendement bonifié BMO, du Portefeuille actions de croissance durable BMO, du Fonds d'obligations de sociétés américaines BMO et du Fonds d'obligations durables BMO (chacun, un « **fonds d'investissement enregistré** ») sont des placements admissibles, car ces fonds sont des placements enregistrés. Aucun des fonds d'investissement enregistrés n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt au cours du dernier exercice pour être considéré comme un placement enregistré ni n'a dû payer une pénalité fiscale.

Les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés, puisque BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une « **société de placement à capital variable** » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt. Afin que BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée soit une société de placement à capital variable, elle ne doit exercer aucune activité autre que le placement de ses fonds dans des biens pour l'application de la Loi de l'impôt et elle doit respecter certaines conditions prescrites relativement au placement de ses actions auprès du public.

Au cours du dernier exercice, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée n'a pas dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'elle doit être une société de placement à capital variable pour que ses actions constituent des placements admissibles.

Description des titres offerts par les fonds

Tous les fonds offerts dans le présent prospectus simplifié émettent plus d'une série de titres. Vous trouverez le type de titres que chaque fonds offre dans le présent prospectus simplifié à la rubrique *Détails du fonds* de la description du fonds en question. Veuillez consulter la sous-rubrique *Les séries de titres* sous la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 50 pour obtenir une description des séries de titres offertes par chaque fonds ainsi que les critères d'admissibilité liés à chaque série de titres. Chaque série est destinée à différents types d'investisseurs et comporte des frais et des charges différents. Pour obtenir des détails, voyez les rubriques *Frais* à la page 73 et *Rémunération du courtier* à la page 82.

Fonds de fiducie BMO

Chacun des fonds de fiducie BMO est divisé en parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts et de fractions de parts. En règle générale, aucun certificat n'est émis au nom des porteurs de parts.

Tous les fonds de fiducie BMO peuvent émettre plus d'une série de parts. Les principales différences entre chaque série portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir les titres, le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries et, dans le cas de la série FNB, la possibilité d'acheter ou de vendre les titres de cette série à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

En tant que porteur de parts, vous avez généralement droit à une participation proportionnelle du revenu net et des gains en capital nets du fonds de fiducie BMO attribuables aux parts que vous détenez. En cas de liquidation, vous avez droit à une participation proportionnelle au solde de l'actif net du fonds de fiducie BMO après le règlement des dettes impayées qui sont attribuables à la série de parts que vous détenez. Vous ne pouvez pas transférer ni céder des parts d'un fonds de fiducie BMO, mais pouvez demander qu'elles soient rachetées et les donner en gage en tant que garantie. Vous n'avez aucun droit de propriété sur quelque élément d'actif que ce soit d'un fonds de fiducie BMO. Aucune part d'un fonds ne comporte de droit à l'égard d'un autre OPC offert par le gestionnaire ou les membres de son groupe. Le fait d'être porteur de parts ne vous confère pas un droit spécial de souscrire d'autres parts. Veuillez vous reporter à la rubrique *Assemblées des porteurs de titres* à la page 125, pour une description de vos droits de vote.

Toutes les parts sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars canadiens (sauf pour ce qui est des parts des fonds en dollars US BMO qui sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars américains), de sorte qu'aucune autre somme ne peut être exigée de vous par les fonds de fiducie BMO relativement à ces parts.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Le Fonds tient une assemblée annuelle où les actionnaires du fonds exercent leur droit de vote notamment pour élire les administrateurs de la société et nommer ses auditeurs. À toute assemblée des actionnaires, chaque actionnaire a droit à un vote par action entière inscrite à son nom. Les actionnaires n'auront aucun droit de vote à l'égard de toute fraction d'action détenue. En règle générale, aucun certificat n'est émis aux actionnaires.

Modifications des actes constitutifs

Nous pouvons apporter certaines modifications aux actes constitutifs pertinents (c.-à-d. les déclarations de fiducie et les statuts de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée) de chaque fonds, dans la mesure permise par la législation applicable. Vous aurez le droit de voter à l'égard de certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs d'un fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Assemblées des porteurs de titres* à la page 125 pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Modifications requérant un avis écrit aux porteurs de parts

À l'égard de tout fonds de fiducie BMO et sous réserve de toute exigence relative à une période de préavis plus longue imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, le fiduciaire a le droit de modifier les déclarations de fiducie en donnant un préavis d'au moins 30 jours aux porteurs de parts du fonds touché par la modification proposée dans les circonstances suivantes :

- a) les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent qu'un avis écrit soit donné aux porteurs de parts avant que la modification ne prenne effet;
- b) les lois sur les valeurs mobilières applicables n'interdiraient pas la modification et le fiduciaire croit raisonnablement que la modification proposée pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts, et qu'il est donc juste et convenable de donner aux porteurs de parts un préavis de la modification proposée.

Modifications ne requérant pas un avis écrit aux porteurs de parts

À l'égard de tout fonds de fiducie BMO, le fiduciaire peut, sans avoir obtenu l'approbation des porteurs de parts du fonds concerné ni leur avoir donné un préavis, modifier les déclarations de fiducie s'il croit raisonnablement que la modification proposée ne risque pas d'avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts du fonds ou que la modification proposée est nécessaire pour l'une des situations suivantes :

- a) s'assurer de la conformité avec les lois, les règlements ou les politiques applicables de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur le fonds ou le placement des parts du fonds;
- b) éliminer tout conflit ou autre incompatibilité qui pourrait exister entre les modalités des déclarations de fiducie et toute disposition des lois, des règlements ou des politiques applicables et qui pourrait toucher le fonds, le fiduciaire ou ses mandataires;
- c) apporter tout changement ou toute correction aux déclarations de fiducie qui est une correction typographique ou qui est nécessaire pour dissiper toute ambiguïté ou corriger toute disposition erronée ou incompatible ou toute omission ou erreur d'écriture dans les déclarations de fiducie;

- d) faciliter l'administration du fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement ou faire des modifications ou des ajustements pour tenir compte de toute modification existante ou proposée à la Loi de l'impôt ou à son application qui pourrait par ailleurs avoir une incidence sur le statut fiscal du fonds ou de ses porteurs de parts;
- e) protéger les porteurs de parts du fonds.

Assemblées des porteurs de titres

Vous disposez d'un droit de vote relativement à chaque titre entier que vous détenez, droit que vous pouvez exercer aux assemblées des porteurs de titres de votre fonds ou de votre série sur toute question qui exige l'approbation des porteurs de titres en vertu du Règlement 81-102, de l'acte constitutif du fonds et, dans le cas de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, des lois sur les sociétés par actions.

Vous êtes en droit de voter sur les questions suivantes :

- certaines restructurations de votre fonds (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);
- dans certains cas, pour les porteurs de titres autres que des titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série G, de série I, de série I (non couverte), de série N, de série NBF, de série O, de série FNB et certains titres de série T4, de série T6 et de série S (collectivement appelées les « **séries sans frais d'acquisition** »), une modification de la méthode de calcul de frais ou l'ajout d'autres frais qui risquent d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, tel qu'il est prévu dans le prospectus simplifié (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);
- certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs de votre fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* à la page 124 pour de plus amples renseignements);
- la nomination d'un nouveau gestionnaire de votre fonds, sauf si le nouveau gestionnaire est un membre du groupe du gestionnaire;
- toute modification des objectifs fondamentaux de placement de votre fonds; et
- toute diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative de votre fonds.

Si la nature de la question abordée à une assemblée concerne uniquement une série en particulier d'un fonds, seuls les porteurs de titres de cette série du fonds concerné auront le droit de voter et les droits afférents à ces titres seront exercés séparément, en tant que série.

En règle générale, nous ne demandons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard des titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention des titres de ces séries du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou de ses porteurs de titres ou si des frais devant être imposés à l'égard des titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais facturés aux séries ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres de ces séries recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imposés à l'égard de toute autre série d'un fonds risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, ou si des frais devant être facturés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, l'approbation des porteurs de titres de ces séries ne sera pas obtenue. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres des séries concernées recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Dans certains cas, le CEI, autorisé en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, approuvera une fusion de fonds à votre place. Vous recevrez alors un avis écrit de toute fusion proposée au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion.

Si un fonds détient des titres d'un autre OPC géré par nous ou une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe, il n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. Nous pourrions, à notre discrétion, prendre les dispositions nécessaires pour que ces droits de vote soient exercés par les porteurs de titres du fonds qui détient les titres du fonds sous-jacent.

Dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous pouvons modifier les droits des porteurs de titres d'un fonds en apportant des modifications à la déclaration de fiducie ou aux statuts de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le cas échéant. Veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* à la page 124 pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour pouvoir apporter un changement à l'égard duquel l'approbation des porteurs de titres est requise, à moins que le contraire ne soit exigé par les actes constitutifs des fonds ou par les lois sur les valeurs mobilières ou les lois sur les sociétés par actions applicables, selon le cas, une résolution doit être adoptée par au moins la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée de tous les fonds, sauf ceux constitués aux termes de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO (au sens attribué à la rubrique *Nom, constitution et historique des fonds – Fonds de fiducie BMO* à la page 127), a une voix prépondérante.

Distributions

Les distributions à l'égard du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO et de tous les fonds détenus dans des régimes enregistrés BMO sont toujours réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds que vous détenez. Les distributions à l'égard des séries OPC de tous les autres fonds, notamment des fonds détenus à l'extérieur d'un régime enregistré BMO, sont réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Compte tenu de la nature des titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 nous vous recommandons de demander des distributions en espèces. Vous trouverez des renseignements sur l'imposition des distributions à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90.

Les distributions à l'égard de la série FNB des fonds pertinents sont versées en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution soit égal au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Un régime de réinvestissement des distributions a été adopté pour la série FNB selon lequel un participant au régime peut choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces versées à l'égard des titres de série FNB qu'il détient dans des titres du régime, conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont un exemplaire peut être obtenu auprès de votre courtier) et à la convention de mandat relative au réinvestissement des distributions conclue entre le gestionnaire, au nom de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, qui peut être modifiée. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régime de réinvestissement des distributions de la série FNB* à la page 68 pour une description des principales modalités du régime de réinvestissement des distributions.

Nom, constitution et historique des fonds

Fonds de fiducie BMO

Les fonds de fiducie BMO sont des fiducies établies en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de deux déclarations de fiducie distinctes. Les fonds de fiducie BMO anciennement appelés les fonds de fiducie Épargnant et les fonds de fiducie Conseiller BMO (les « **fonds Épargnant et Conseiller BMO** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour en date du 27 mai 2022, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour en date du 28 mai 2025 (la « **déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO** »). Les autres fonds de fiducie BMO, anciennement appelés les fonds de fiducie BMO Guardian (les « **fonds BMO Guardian** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour en date du 25 mars 2022, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour en date du 22 novembre 2024 (la « **déclaration de fiducie cadre BMO Guardian** »).

La déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO et la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian sont désignées collectivement les « **déclarations de fiducie** » et, à l'égard de chaque fonds de fiducie BMO, la « **déclaration de fiducie** ».

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB obligations totales	24 mars 2023	
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	18 avril 2017	
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	18 avril 2017	
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	18 avril 2017	
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	18 avril 2017	
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	18 avril 2017	
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	25 août 2003	
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	24 novembre 1987	
BMO Portefeuille FNB équilibré	7 août 2013	
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	25 février 2022	
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	25 février 2022	
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	13 juin 2022	
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	24 novembre 1987	
BMO Fonds d'actions canadiennes	6 mai 1993	
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	4 novembre 2022	
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	6 mai 1993	
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	4 janvier 1999	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation (jusqu'au 30 mai 2023)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	12 décembre 2013	
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	26 mai 2021	
BMO Fonds concentré mondial équilibré	27 février 2006	BMO Fonds mondial diversifié (jusqu'au 17 novembre 2019)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	10 mai 2019	
BMO Portefeuille FNB conservateur	7 août 2013	
BMO Fonds d'obligations de base	5 novembre 2014	
BMO Fonds d'obligations de base Plus	4 mai 2018	
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	24 mars 2023	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	4 mai 2018	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	19 avril 2016	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	30 mai 2023	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	19 avril 2016	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or	28 mai 2025	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie	28 mai 2025	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	19 avril 2016	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	30 mai 2023	
BMO Fonds d'obligations mixtes	4 mai 2018	
BMO Portefeuille diversifié de revenu	1 ^{er} octobre 2004	
BMO Fonds de dividendes	31 mai 1994	
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	7 août 2013	
BMO Fonds des marchés en développement	31 mai 1994	
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	7 août 2013	
BMO Fonds européen	31 mai 1994	
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	4 mai 2018	
BMO Fonds de transition climatique mondiale	30 mai 2023	
BMO Fonds mondial de dividendes	22 octobre 1996	
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	5 septembre 2000 ¹⁾	
BMO Fonds mondial énergie	23 octobre 2008 ²⁾	
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	13 juin 2022	
BMO Fonds mondial d'actions	13 avril 2015	
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	30 mai 2023	
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	4 novembre 2022	
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	1 ^{er} octobre 2004	
BMO Fonds innovations mondiales	4 novembre 2022	
BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité	14 avril 2010 ³⁾	
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	1 ^{er} octobre 2004	
BMO Fonds FNB mondial de qualité	13 juin 2022	
BMO Fonds FPI mondiaux	30 mai 2023	
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	28 juillet 1994	
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	4 mai 2018	

¹⁾ Cette date reflète la date de création de la Catégorie mondiale de dividendes BMO, qui a fusionné avec le Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO le 25 août 2023.

²⁾ Cette date reflète la date de création de la Catégorie mondiale énergie BMO, qui a fusionné avec le Fonds mondial énergie BMO le 25 août 2023.

³⁾ Cette date reflète la date de création de la Catégorie FNB mondial à faible volatilité BMO, qui a fusionné avec le Fonds FNB mondial à faible volatilité BMO le 25 août 2023.

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB lingots d'or	28 mai 2025	
BMO Fonds Chine élargie	1 ^{er} octobre 2004 ⁴⁾	
BMO Fonds de croissance et de revenu	21 octobre 1996	
BMO Portefeuille FNB croissance	7 août 2013	
BMO Fonds d'occasions de croissance	13 avril 2015	
BMO Portefeuille FNB de revenu	7 août 2013	
BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	24 mai 2024	
BMO Fonds FNB d'actions internationales	11 février 1999	
BMO Fonds d'actions internationales	4 mai 2018	
BMO Fonds valeur internationale	12 décembre 2013	
BMO Fonds japonais	4 mai 2018	
BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	28 mai 2025	
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	10 mai 2019	
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	22 mai 2020	
BMO Portefeuille équilibré géré	1 ^{er} octobre 2004	BMO Portefeuille équilibré FondSélect ^{MD} (jusqu'au 30 mai 2023)
BMO Portefeuille conservateur géré	30 mai 2023	
BMO Portefeuille actions de croissance géré	1 ^{er} octobre 2004	BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect ^{MD} (jusqu'au 30 mai 2023)
BMO Portefeuille croissance géré	1 ^{er} octobre 2004	BMO Portefeuille croissance FondSélect ^{MD} (jusqu'au 30 mai 2023)
BMO Portefeuille de revenu géré	1 ^{er} octobre 2004	BMO Portefeuille de revenu FondSélect ^{MD} (jusqu'au 30 mai 2023)
BMO Fonds du marché monétaire	24 novembre 1987	
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	10 octobre 2002	
BMO Fonds de revenu mensuel	11 février 1999	
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	16 juillet 1974	
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	4 mai 2018	
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	26 mai 2021	
BMO Fonds de dividendes nord-américains	31 mai 1994	
BMO Fonds de métaux précieux	22 octobre 1996	

4) Cette date reflète la date de création de la Catégorie Chine élargie BMO, qui a fusionné avec le Fonds Chine élargie BMO le 25 août 2023.

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds FNB à rendement bonifié	24 mars 2023	
BMO Fonds privé à taux stratégique I	29 novembre 2024	
BMO Fonds de ressources	6 mai 1993	
BMO Portefeuille de retraite équilibré	13 décembre 2018	
BMO Portefeuille de retraite conservateur	13 décembre 2018	
BMO Portefeuille de retraite revenu	13 décembre 2018	
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	18 août 2015	
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	18 août 2015	
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	17 juillet 2006	
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	17 juillet 2006	
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	17 juillet 2006	
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	7 août 2013	
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	17 juillet 2006	
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	17 juillet 2006	
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	13 décembre 2018	
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	13 décembre 2018	
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques	30 mai 2023	
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	24 mai 2024	
BMO Portefeuille équilibré durable	22 mai 2020	BMO Portefeuille équilibré axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Fonds d'obligations durables	26 mai 2021	
BMO Portefeuille conservateur durable	22 mai 2020	BMO Portefeuille conservateur axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Portefeuille actions de croissance durable	30 mai 2023	
BMO Fonds mondial équilibré durable	5 novembre 2014	BMO Fonds mondial équilibré (jusqu'au 18 novembre 2021)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	4 mai 2018	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles (jusqu'au 18 novembre 2021)
BMO Portefeuille croissance durable	22 mai 2020	BMO Portefeuille croissance axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)
BMO Portefeuille de revenu durable	22 mai 2020	BMO Portefeuille de revenu axé sur les principes (jusqu'au 25 août 2020)

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	22 mai 2020	
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	19 avril 2016	BMO Fonds zéro combustible fossile (jusqu'au 9 mai 2019)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	13 décembre 2018	
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	13 décembre 2018	
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	13 décembre 2018	
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	13 avril 2015	
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	19 avril 2016	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	5 novembre 2014	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	5 novembre 2014	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	22 mai 2020	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045	28 mai 2025	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	5 novembre 2014	
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	30 mai 2023	
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	26 mai 2021	
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	13 juin 2022	
BMO Fonds de dividendes américains	5 novembre 2014	
BMO Fonds équilibré en dollars US	7 août 2013	
BMO Fonds de dividendes en dollars US	7 août 2013	
BMO Fonds indice-actions en dollars US	6 juillet 1998	
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	6 juillet 1998	
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	1 ^{er} octobre 2004	
BMO Fonds FNB d'actions américaines	22 octobre 1996	
BMO Fonds d'actions américaines	22 octobre 1996	
BMO Fonds d'actions américaines Plus	5 novembre 2014	
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	9 mai 2008	
BMO Fonds américain à petite capitalisation	4 mai 2018	
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	22 mai 2020	
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	22 mai 2020	
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	22 mai 2020	
BMO Fonds leadership féminin	4 mai 2018	
BMO Fonds universel d'obligations	6 mai 1993	

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu des lois de l'Ontario par statuts constitutifs datés du 3 février 1978 modifiés le 18 septembre 2000, le 30 août 2002, le 8 juillet 2003, le 6 juillet 2009, le 28 mars 2013 pour changer sa dénomination sociale pour celle de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le 10 décembre 2014 et le 10 novembre 2017.

Événements saillants des dix dernières années

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu

Le 25 août 2023, le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 1^{er} septembre 2015, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

Le 4 mars 2025, Matthews Global Investors (Hong Kong) Limited a été nommée sous-conseiller du fonds.

BMO Portefeuille FNB équilibré

Le 25 août 2023, la Catégorie Portefeuille FNB équilibré BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds d'actions canadiennes

Le 25 août 2023, la Catégorie actions canadiennes BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes

Le 30 mai 2023, le nom du fonds est devenu Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes BMO.

BMO Fonds concentré mondial équilibré

Avec prise d'effet le 6 décembre 2019, GuardCap Asset Management Limited a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

Avec prise d'effet le 15 novembre 2019, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Guardian Capital LP a pris la relève pour la tranche du portefeuille du fonds auparavant gérée par Matthews International Capital Management, LLC. De plus, le nom du fonds est devenu BMO Fonds concentré mondial équilibré et ses stratégies de placement ont été modifiées afin de permettre au fonds de maintenir une répartition d'actifs composée à 60 % de titres de capitaux propres et à 40 % de titres à revenu fixe canadiens.

Le 1^{er} septembre 2015, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

BMO Fonds d'obligations de base

Le 12 avril 2019, le Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

BMO Fonds d'obligations de base Plus

Le 15 septembre 2023, le Fonds d'obligations BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

BMO Fonds d'obligations mixtes

Le 15 novembre 2021, Taplin, Canida & Habacht, LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Portefeuille diversifié de revenu

Le 29 janvier 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

Le 14 octobre 2016, le Fonds canadien de revenu mensuel diversifié BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds de dividendes

Le 25 août 2023, la Catégorie dividendes BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 23 septembre 2016, le Fonds d'actions à revenu amélioré BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

Le 1^{er} avril 2022, Threadneedle Asset Management Limited a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du fonds.

Le 29 janvier 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds des marchés en développement

Le 1^{er} mars 2023, Polen Capital UK LLP a remplacé Columbia Threadneedle (EM) Investments Limited (auparavant, LGM Investments Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

BMO Portefeuille FNB actions de croissance

Le 25 août 2023, la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe

Le 15 septembre 2023, le Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux

Le 25 août 2023, la Catégorie mondiale de dividendes BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds mondial énergie

Le 25 août 2023, la Catégorie mondiale énergie BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds mondial d'actions

Le 25 août 2023, la Catégorie mondiale énergie BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

Le 19 novembre 2021, le Fonds mondial de croissance et de revenu BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 4 mai 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

Le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité

Le 25 août 2023, la Catégorie FNB mondial à faible volatilité BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds mondial à petite capitalisation

Le 29 janvier 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du style de placement de Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited).

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

Le 18 octobre 2024, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé PIMCO Canada Corp. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

BMO Fonds Chine élargie

Le 25 août 2023, la Catégorie Chine élargie BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille FNB croissance

Le 25 août 2023, la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille FNB de revenu

Le 25 août 2023, la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds d'actions internationales

Le 9 janvier 2024, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Columbia Management Investment Advisers, LLC comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds valeur internationale

Le 25 août 2023, la Catégorie valeur internationale BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille équilibré géré

Le 30 mai 2023, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille équilibré géré.

BMO Portefeuille actions de croissance géré

Le 30 mai 2023, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille actions de croissance géré.

BMO Portefeuille croissance géré

Le 30 mai 2023, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille croissance géré.

BMO Portefeuille de revenu géré

Le 30 mai 2023, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille de revenu géré.

BMO Fonds du marché monétaire

Le 8 juillet 2022, le Fonds Étape Plus 2022 BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 3 juillet 2020, le Fonds Étape Plus 2020 BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 30 juin 2017, le Fonds Étape Plus 2017 BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 3 juillet 2015, le Fonds Étape Plus 2015 BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds de revenu mensuel

Le 29 janvier 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

BMO Fonds de dividendes nord-américains

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}

Le 25 août 2023, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD}

Le 25 août 2023, le Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^{MD} BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}

Le 25 août 2023, le Portefeuille croissance CatégorieSélect^{MD} BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}

Le 25 août 2023, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD} BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Portefeuille équilibré durable

Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille équilibré durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Portefeuille conservateur durable

Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille conservateur durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Fonds mondial équilibré durable

Le 19 novembre 2021, le nom du fonds, BMO Fonds mondial équilibré, est devenu BMO Fonds mondial équilibré durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin d'adopter une méthode de placement responsable.

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables

Le 19 novembre 2021, le nom du fonds, BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles, est devenu BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables et ses objectifs de placement ont été modifiés afin d'adopter une méthode de placement responsable.

BMO Portefeuille croissance durable

Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille croissance durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Portefeuille de revenu durable

Le 26 août 2020, le nom du fonds est devenu BMO Portefeuille de revenu durable et ses objectifs de placement ont été modifiés afin de mentionner que les placements sont choisis au moyen d'une approche de placement responsable.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

Le 4 mai 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu

Le 3 juillet 2020, le Portefeuille d'éducation Objectif 2020 BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds de dividendes américains

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds équilibré en dollars US

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller à l'égard du volet titres à revenu fixe américains de ce fonds.

BMO Fonds de dividendes en dollars US

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller du fonds.

BMO Fonds du marché monétaire en dollars US

Le 19 novembre 2021, BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de sous-conseiller à l'égard du volet actions américaines de ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller à l'égard des volets titres à revenu fixe américains et obligations américaines à rendement élevé de ce fonds.

Le 7 mars 2017, Monegy, Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds, BMO Gestion d'actifs inc. a pris la relève à titre de gestionnaire de portefeuille pour le volet du portefeuille auparavant géré par Monegy, Inc. et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller pour ce volet du portefeuille.

BMO Fonds d'actions américaines

Le 25 août 2023, la Catégorie d'actions américaines BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé

Le 25 juin 2021, le Fonds de revenu à taux variable BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 15 novembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et Taplin, Canida & Habacht, LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

Le 7 mars 2017, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Monegy, Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller.

Le 14 octobre 2016, le Fonds d'obligations à rendement élevé BMO a fusionné avec ce fonds.

BMO Fonds américain à petite capitalisation

Le 16 décembre 2021, Columbia Management Investment Advisers, LLC a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

BMO Fonds universel d'obligations

Le 4 mai 2018, Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Nous attribuons un niveau de risque de placement à chacun des fonds pour vous donner d'autres renseignements qui vous aideront à déterminer si un fonds vous convient. La méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement d'un fonds, aux fins de publication dans l'aperçu du fonds ou l'aperçu du FNB, est une méthode normalisée de classification du risque prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières fondée sur la volatilité historique du fonds mesurée par l'écart-type sur 10 ans de ses rendements mensuels, ou dans le cas de certaines séries de titres du Fonds d'occasions de dividendes mondiaux BMO, du Fonds mondial énergie BMO, du Fonds FNB mondial à faible volatilité BMO et du Fonds Chine élargie BMO, sur les rendements mensuels de la série correspondante de la Catégorie mondiale de dividendes BMO, de la Catégorie mondiale énergie BMO, de la Catégorie FNB mondial à faible volatilité BMO et de la Catégorie Chine élargie BMO, respectivement, en supposant que toutes les distributions de revenus et de gains en capital sont réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds. Cependant, d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister. Il est également important de noter que la volatilité antérieure d'un fonds peut ne pas refléter sa volatilité future.

En appliquant la méthode préconisée, nous classons, en règle générale, dans l'une des catégories décrites ci-après le niveau de risque de placement associé à un fonds en tenant compte de l'écart-type historique du fonds sur une période de 10 ans :

- Faible
- Faible à moyen
- Moyen
- Moyen à élevé
- Élevé

Dans certains cas, cette méthode peut donner des résultats qui nous obligeraient à attribuer à un fonds un niveau de risque de placement plus faible qui ne traduirait pas correctement, à notre avis, sa volatilité future. Par conséquent, en plus d'utiliser la méthode normalisée de classification du risque décrite précédemment, nous pourrions augmenter le niveau de risque de placement d'un fonds si nous jugeons cette augmentation raisonnable dans les circonstances, en tenant compte d'autres facteurs qualitatifs, dont la conjoncture économique, les styles de gestion de portefeuille, la concentration dans un secteur, le type de placements effectués par le fonds et la liquidité de tels placements.

En outre, si un fonds n'a pas un historique de rendement d'au moins 10 ans, mais qu'un autre fonds ayant un historique de rendement sur 10 ans a le même gestionnaire, le même gestionnaire de portefeuille ou le même sous-conseiller et les mêmes objectifs et stratégies de placement que le premier fonds, on utilisera alors son historique de rendement pour le reste de la période de 10 ans pour calculer l'écart-type du premier fonds. Si aucun fonds ne peut servir de référence, on utilisera alors l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement ou, si le fonds est nouvellement constitué, qui devrait s'approcher raisonnablement de l'écart-type du fonds pour la période de 10 ans, ou pour le reste de la période de 10 ans, selon le cas, pour calculer l'écart-type du fonds. Le fonds dont les objectifs de placement ont été modifiés utilisera son propre historique suivant la modification et utilisera l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement de son écart-type pour le reste de la période de 10 ans. Ce niveau de risque de placement pourra être modifié lorsque le fonds aura un historique de rendement suffisant. Le niveau de risque de placement et l'indice de référence ou fonds de référence de chaque fonds sont examinés au moins une fois par année et lorsqu'ils ne sont plus raisonnables dans les circonstances, par exemple en cas de modification importante des objectifs et/ou des stratégies de placement du fonds.

Le tableau qui suit présente l'indice ou l'autre fonds de référence de chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans.

Fonds	Indice de référence ou fonds de référence
BMO Fonds FNB obligations totales	FINB BMO obligations totales
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice composé S&P/TSX et 40 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé S&P/TSX et 25 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	30 % indice composé S&P/TSX et 75 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé S&P/TSX et 55 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice composé S&P/TSX et 15 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie	Indice FTSE EPRA Nareit Developed
BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie – série F (couverte), série Conseiller (couverte)	Indice FTSE EPRA Nareit Developed (\$ US)
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable	Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50
BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable – série F (couverte), série Conseiller (couverte)	Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 (couvert en \$ CA) et indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 (\$ US)
BMO Fonds FNB de banques canadiennes	FINB BMO équi pondéré banques
BMO Fonds canadien de revenu et de croissance	30 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid (couvert en \$ CA), 40 % indice composé S&P/TSX, 20 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre	FINB BMO actions du secteur énergie propre et indice S&P Global Clean Energy
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales – série F (couverte) et série Conseiller (couverte)	Indice MSCI World (couvert en \$ CA)
BMO Fonds d'obligations de base Plus	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Fonds FNB obligations de sociétés	FINB BMO obligations de sociétés et indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada ^{MC}
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés canadiennes et indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes et indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total)

Fonds	Indice de référence ou fonds de référence
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie (ZWEN) et indice S&P Global 1200 Energy
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens et indice MSCI Europe Total Return (couvert en \$ CA)
BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or	Prix de l'or (\$ CA) London Bullion Market Association (LBMA)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie	Indice S&P North American Technology Sector
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines et indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités
BMO Fonds d'obligations mixtes	50 % indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate, 30 % indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate, 15 % indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY et 5 % indice ICE BofA European Currency High Yield BB, couvert en \$ CA
BMO Fonds de transition climatique mondiale	Indice MSCI ACWI
BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux	Indice MSCI World
BMO Fonds mondial de revenu amélioré	Indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	Indice MSCI World Health Care
BMO Fonds mondial de revenu et de croissance	30 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), 10 % indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid (couvert en \$ CA), 60 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds innovations mondiales	Indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial de qualité	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité et indice MSCI ACWI Quality
BMO Fonds FPI mondiaux	Indice MSCI World Real Estate
BMO Fonds FNB lingots d'or	Prix de l'or (\$ CA) London Bullion Market Association (LBMA)
BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	10 % indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (rendement total), 20 % indice Bloomberg U.S. Treasury : U.S. TIPS Total Return (couvert en \$ CA), 20 % Markit iBoxx USD Liquid High Yield TR, 20 % indice Bloomberg Inflation Sensitive Equity Net Return (\$ CA), 10 % indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed TR (\$ CA), 15 % indice Bloomberg Commodity ex-Precious Metals (\$ CA), 5 % prix de l'or (\$ CA) London Bullion Market Association (LBMA) (association du marché des lingots de Londres)
BMO Fonds d'actions internationales	Indice MSCI EAFE Total Return (\$ CA)
BMO Fonds japonais	Indice MSCI Japan Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur	50 % indice S&P 500 (\$ CA) et 50 % indice Bloomberg U.S. Treasury Total Return

Fonds	Indice de référence ou fonds de référence
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
BMO Portefeuille conservateur géré	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé S&P/TSX et 15 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	Indice S&P 500 (\$ CA)
BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	FINB BMO actions du Nasdaq 100 et indice NASDAQ-100
BMO Fonds FNB à rendement bonifié	FNB BMO à rendement bonifié et 60 % indice CBOE S&P 500 2 % OTM PutWrite (\$ CA) et 40 % indice CBOE S&P 500 BuyWrite (\$ CA)
BMO Fonds privé à taux stratégique I	Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
BMO Portefeuille de retraite équilibré	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 30 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en \$ CA) et 30 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille de retraite conservateur	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en \$ CA) et 15 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille de retraite revenu	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 20 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en \$ CA) et 5 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	Indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar (couvert en \$ CA)
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	Indice composé de rendement total S&P/TSX
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	50 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 50 % indice S&P 500 (\$ CA)
BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques	50 % indice CBOE S&P 500 PutWrite (\$ CA) et 50 % indice S&P/TSX 60
BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique	Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
BMO Portefeuille équilibré durable	40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 18 % indice composé de rendement total S&P/TSX, 18 % indice MSCI EAFE (\$ CA), 21 % indice S&P 500 (\$ CA) et 3 % indice MSCI Emerging Markets (\$ CA)
BMO Fonds d'obligations durables	Indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Portefeuille conservateur durable	60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 25 % indice MSCI EAFE (\$ CA)
BMO Portefeuille actions de croissance durable	30 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 75 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	35 % indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield, 21,67 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB US Corporate, 21,67 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate et 21,66 % indice ICE BofA 1-10 Year BBB Euro Corporate

Fonds	Indice de référence ou fonds de référence
BMO Portefeuille croissance durable	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille de revenu durable	75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 10 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 15 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables	Indice composé de rendement total S&P/TSX
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	40 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (\$ CA) et 60 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Indice MSCI World (couvert en \$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040	20 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX et 55 % indice MSCI World (\$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045	55 % indice MSCI World (\$ CA); 25 % indice composé de rendement total S&P/TSX; 20 % indice des obligations universelles FTSE Canada
BMO Fonds FNB obligations à très court terme	FNB BMO obligations à très court terme
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US	75 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (\$ US) et 25 % indice S&P 500 (\$ US)
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US	60 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (\$ US) et 40 % indice S&P 500 (\$ US)
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US	40 % indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (\$ US) et 60 % indice S&P 500 (\$ US)
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations	Indice S&P 1500
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	Indice Bloomberg U.S. Corporate Bond
BMO Fonds d'actions américaines – série A (couverte) et série F (couverte)	Indice S&P 500 (couvert en \$ CA)
BMO Fonds américain à petite capitalisation	Indice Russell 2500 Total Return (\$ CA)
BMO Fonds leadership féminin	Indice Barclays Women in Leadership North American (\$ CA)

Le tableau qui suit décrit chacun des indices de référence pour chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (\$ CA)	L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond est une mesure phare des titres de créance mondiaux de qualité. Cet indice à devises multiples comprend des bons du Trésor et des obligations d'organismes publics et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés développés et émergents.
Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond	L'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond donne une mesure générale des marchés des titres de créance américains à taux fixe de qualité. Il est constitué de quatre grands sous-indices : l'indice U.S. Government, l'indice U.S. Credit, l'indice U.S. Mortgage-Backed Securities et l'indice U.S. Asset-Backed Securities.
Indice Bloomberg U.S. Corporate Bond	L'indice Bloomberg U.S. Corporate Bond mesure le marché des obligations de sociétés de qualité imposables et à taux fixe. Il comprend des titres libellés en dollars américains émis dans le public par des émetteurs américains et non américains du secteur industriel, du secteur des services publics et du secteur financier.
Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid	L'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid est une composante de l'indice US Corporate High Yield qui est conçu pour suivre une composante plus liquide du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellées en dollars américains.
Indice Bloomberg Inflation Sensitive Equities	L'indice Bloomberg Inflation Sensitive Equity est conçu de manière à reproduire le rendement de sociétés classées dans les secteurs de l'énergie, des industries, des matériaux ou de l'immobilier qui présentent une forte corrélation positive avec l'inflation. L'indice cherche à représenter un panier équilibré composé de cinquante sociétés, choisies en fonction de leur classement bêta dérivé, de l'indice Bloomberg U.S. 3000.
Indice Bloomberg U.S. Treasury Inflation-Linked Bond (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg U.S. Treasury Inflation-Linked Bond (série-L) mesure le rendement du marché des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS). Les titres admissibles doivent avoir une durée jusqu'à l'échéance d'au moins un an, un encours supérieur à 500 millions de dollars américains, et le capital et les intérêts doivent être liés à l'inflation et libellés en dollars américains. Le risque de change lié au dollar américain est couvert en dollars canadiens.
Indice Bloomberg U.S. Treasury Total Return	L'indice Bloomberg U.S. Treasury Total Return mesure le rendement des titres de créance libellés en dollars américains à taux fixe et à valeur nominale émis par le Trésor américain.
Indice Bloomberg Commodity ex-Precious Metal	L'indice Bloomberg Commodity ex-Precious Metal est un sous-indice de l'indice Bloomberg Commodity. Il exclut les contrats à terme du secteur des métaux précieux et il reflète uniquement le rendement des fluctuations des prix des contrats à terme sur marchandises sous-jacents.
Indice Barclays Women in Leadership North American	L'indice Barclays Women in Leadership North American est conçu pour offrir une exposition aux sociétés établies en Amérique du Nord qui remplissent un critère ou les deux critères suivants concernant la diversité des genres, soit la présence d'une chef de la direction ou la présence d'un conseil d'administration composé au moins à 25 % de femmes.
Indice CBOE S&P 500 2 % OTM PutWrite	L'indice CBOE S&P 500 2 % OTM PutWrite représente la vente près de l'échéance de 2 % des options de vente hors du cours et la détention de bons du Trésor à court terme.
Indice CBOE S&P 500 BuyWrite	L'indice CBOE S&P 500 BuyWrite représente l'achat de titres de 500 émetteurs publics américains à grande capitalisation et la vente près de l'échéance des options d'achat presque à parité.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar	L'indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar reflète la variation des cours des titres inscrits au S&P 500, ainsi que la variation des prix découlant de la vente d'options d'achat sur indice à 110 % de la valeur de l'indice, et, chaque trimestre, de l'achat d'options de vente sur indice à 95 % de la valeur de l'indice.
Indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed	L'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed est un indice pondéré selon la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui reflète les actions réellement à la disposition des investisseurs sur le marché. Pour que ses titres puissent faire partie de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed, une société doit disposer d'une capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant d'au moins 500 millions de dollars américains et son volume de négociation quotidien moyen sur trois mois doit être d'au moins 1 million de dollars américains. Les titres des émetteurs constituants doivent également être inscrits à la cote d'une bourse nord-américaine. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure North American Listed et de ses émetteurs constituants auprès de S&P, sur son site Web situé à www.spglobal.com/spdji/en/ (en anglais seulement).
Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada ^{MC}	L'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada ^{MC} est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens dont la durée est supérieure à un an, qui sont notées BBB ou plus et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice est composé d'obligations de sociétés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes assorties d'une échéance supérieure à un an.
Indice FTSE EPRA Nareit Developed	L'indice FTSE EPRA Nareit Developed reproduit le rendement de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier (« FPI ») cotées en bourse partout dans le monde. Comme les titres constituants sont présélectionnés en fonction du flottant rajusté, de la liquidité, de la taille et des produits des activités ordinaires, il peut servir de base aux produits de placement tels que les dérivés et les FNB.
Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50	L'indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 représente le rendement d'actions de sociétés à grande, à moyenne ou à petite capitalisation à l'échelle mondiale qui répondent à la définition d'« infrastructure » établie par FTSE Russell. L'indice est pondéré en fonction de trois vastes secteurs industriels – services publics (50 %), transport (30 %, avec un plafond de 7,5 % pour le secteur ferroviaire) et un ensemble d'autres secteurs (20 %), notamment les pipelines, les satellites et les tours de télécommunication.
Indice des obligations de société à court terme FTSE Canada	L'indice des obligations de société à court terme FTSE Canada est composé d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel, libellées en dollars canadiens et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance varie entre un an et cinq ans.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes assorties d'une échéance supérieure à un an.
Indice bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont la durée jusqu'à l'échéance est de 91 jours.
Indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY	L'indice ICE BofA 1-10yr BB-rated U.S. HY suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BB1 à BB3, inclusivement.
Indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate	L'indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated European Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en euros qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur les marchés des euro-obligations et des membres de la zone euro, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate	L'indice ICE BofA 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate	L'indice ICE BofA 1-10 Year BBB Sterling Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en livres sterling qui sont issus de sociétés de qualité, qui sont négociés sur les marchés des euro-obligations ou sur le marché local du Royaume-Uni, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield	L'indice ICE BofA BB-B Global Non-Financial High Yield suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains, en dollars canadiens, en livres sterling ou en euros qui sont issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur les grands marchés locaux ou des euro-obligations, à l'exception de tous les titres d'émetteurs financiers.
Indice ICE BofA European Currency High Yield BB	L'indice ICE BofA European Currency High Yield BB suit le rendement de titres de créance libellés en euros ou en livres sterling issus de sociétés de moindre qualité et négociés sur le marché des euro-obligations, le marché local des livres sterling ou le marché local des euros, et qui ont obtenu une note de BB1 à BB3, inclusivement.
Cours de l'or établi par la London Bullion Market Association	Le cours de l'or établi par la LBMA est établi dans le cadre d'un processus d'enchère dirigé par ICE Benchmark Administration et publié par la London Bullion Market Association (LBMA).
Indice Markit iBoxx USD Liquid High Yield	L'indice Markit iBoxx USD Liquid High Yield se compose d'obligations liquides à rendement élevé libellées en dollars américains qui sont choisies afin d'offrir une représentation équilibrée de l'univers d'obligations de sociétés à rendement élevé libellées en dollars américains. Les indices font partie intégrante des familles d'indices Markit iBoxx, qui fournissent au marché des indices précis et objectifs permettant d'évaluer le rendement des marchés obligataires et des placements. L'indice est pondéré en fonction de la valeur de marché, plafonnée à 3 % pour chacun des émetteurs.
Indice MSCI ACWI	L'indice MSCI ACWI mesure le rendement total d'une sélection d'actions de marchés développés et de marchés émergents à l'échelle mondiale.
Indice MSCI ACWI Quality	L'indice MSCI ACWI Quality est fondé sur l'indice phare, soit l'indice MSCI ACWI, lequel se compose de titres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre et un faible emprunt.
Indice MSCI Canada Minimum Volatility (\$ CA)	L'indice MSCI Canada Minimum Volatility (\$ CA) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers des titres canadiens de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation de MSCI. Cet indice est calculé en optimisant l'indice MSCI Canada, son indice phare, en dollars canadiens pour réduire au minimum le risque absolu (au sein d'un ensemble de contraintes précises).
Indice MSCI EAFE Total Return	L'indice MSCI Europe, Australasia, Far East (« EAFE ») Total Return mesure le rendement des titres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation établies dans 21 marchés développés, notamment des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, à l'exclusion des États-Unis et du Canada.
Indice MSCI Europe Total Return	L'indice MSCI Europe Total Return établit une représentation des sociétés à grande ou à moyenne capitalisation dans 15 pays de marchés développés d'Europe.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice MSCI Japan Total Return	L'indice MSCI Japan Total Return est conçu pour mesurer le rendement des secteurs à grande ou à moyenne capitalisation du marché japonais. Renfermant 321 constituants, l'indice couvre environ 85 % de la capitalisation boursière au Japon, rajustée pour tenir compte du flottant.
Indice MSCI USA Minimum Volatility (\$ US)	L'indice MSCI USA Minimum Volatility (\$ US) vise à reproduire les caractéristiques de rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée à l'univers des titres américains de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation. L'indice est calculé en optimisant l'indice MSCI USA, son indice phare, en dollars américains pour réduire au minimum le risque absolu (au sein d'un ensemble de contraintes précises).
Indice MSCI World Health Care	L'indice MSCI World Health Care est composé de titres de capitaux propres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation dans des pays de marchés développés et comprend des titres d'entités qui font partie du secteur de la santé de la classification GICS.
Indice MSCI World	L'indice MSCI World est un indice général d'actions mondiales qui offre une représentation du rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation dans 23 pays des marchés développés. Il englobe environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant de chaque pays.
Indice MSCI World Real Estate	L'indice MSCI World Real Estate est composé de titres de capitaux propres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation dans des pays de marchés développés et comprend des titres d'entités qui font partie du secteur de l'immobilier de la classification GICS.
Indice NASDAQ-100	L'indice NASDAQ-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotées au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière.
Indice Russell 2500 Total Return	L'indice Russell 2500 Total Return est un indice général pondéré en fonction de la capitalisation boursière de titres de sociétés à petite ou moyenne capitalisations qui regroupe les 2 500 plus petites sociétés qui composent l'ensemble Russell 3000 des actions inscrites aux États-Unis.
Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return	L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté les dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.
Indice S&P 500	L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des 500 plus grandes sociétés ouvertes des États-Unis.
Indice S&P 1500	L'indice S&P 1500 mesure le rendement du vaste marché boursier américain, y compris les actions de sociétés à petite, à moyenne ou à grande capitalisation.
Indice S&P Global Clean Energy	L'indice S&P Global Clean Energy mesure les sociétés des marchés développés et des marchés émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre.
Indice S&P Global 1200 Energy	L'indice S&P Global 1200 Energy est composé des titres de toutes les sociétés figurant dans l'indice S&P Global 1200 qui font partie du secteur de l'énergie de la classification GICS.
Indice S&P North American Technology Sector	L'indice S&P North American Technology Sector mesure le rendement de titres américains classés dans le secteur des technologies de l'information selon la norme GICSMD ainsi que dans les sous-catégories Marketing de détail direct et en ligne, Divertissement à domicile interactif et Médias et services interactifs du classement.
Indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total)	L'indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (rendement total) mesure le rendement des titres de sociétés figurant dans l'indice S&P Canada BMI qui observent une politique d'augmentation constante des dividendes chaque année pendant au moins cinq ans.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice de dividendes composé S&P/TSX (rendement total)	L'indice de dividendes composé S&P/TSX (rendement total) cherche à offrir un indice de référence général des actions canadiennes sur lesquelles des dividendes sont versés. Cet indice est constitué de toutes les actions de l'indice composé de rendement total S&P/TSX qui avaient dégagé un rendement en dividendes annuel positif au dernier rééquilibrage de cet indice.
Indice composé de rendement total S&P/TSX	L'indice composé de rendement total S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX.
Indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total)	L'indice des banques diversifiées à pondération égale S&P/TSX (rendement total) mesure le rendement des titres des banques commerciales dont les activités proviennent principalement de prêts commerciaux et qui sont très présentes dans les secteurs des services bancaires aux particuliers et des prêts aux petites et moyennes entreprises, et il donne le même poids à ces éléments.
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX (rendement total)	L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (rendement total) est conçu pour suivre le rendement du marché des actions privilégiées canadiennes.
Indice S&P/TSX 60	L'indice S&P/TSX 60 est un indice pondéré selon la capitalisation boursière qui est composé des 60 titres les plus importants (en capitalisation boursière) et les plus liquides à la TSX.

Ces niveaux de risque de placement ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance au risque de l'investisseur. Nous vous prions de consulter votre conseiller financier pour obtenir des conseils à l'égard de votre situation personnelle.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque fonds, sur demande et sans frais. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez sans frais le 1 800 665-7700, écrivez à BMO Investissements Inc. au 100, rue King Ouest, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse fonds@bmo.com. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds, y compris les titres de série FNB, par l'entremise d'un courtier, composez sans frais le 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250, rue Yonge, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel aux adresses servicealaclientele.fonds@bmo.com ou bmo.etfs@bmo.com.

Guide d'utilisation des descriptions des fonds

Vous trouverez tous les renseignements essentiels au sujet de chacun des fonds en un seul endroit : les descriptions des fonds, qui commencent à la page 152. La description de chaque fonds est organisée en sections pour que vous puissiez facilement faire des comparaisons entre les fonds. Voici un bref guide des renseignements que vous trouverez dans chaque section des descriptions des fonds.

1. Détails du fonds

La section *Détails du fonds* présente un survol de certains des renseignements de base sur le fonds, comme le type de fonds dont il s'agit, la date à laquelle il a été créé et le type de titres qu'il offre.

Un organisme de placement collectif (« OPC ») peut être constitué en fiducie ou en société. Nous offrons ces deux types d'OPC aux termes du présent prospectus simplifié. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes

mensuels Ltée, vous souscrivez également des actions d'une société. Les fonds de fiducie BMO sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans un fonds de fiducie BMO, vous souscrivez des parts d'une fiducie. Les fonds peuvent offrir plus d'une série de titres. Chaque série s'adresse à un type d'investisseurs différent et peut comporter des frais de gestion différents.

Dans la section *Détails du fonds*, il est indiqué si le fonds est un placement admissible pour les régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin de savoir si un investissement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Cette section fournit les frais de gestion que nous pouvons exiger à l'égard des séries de titres des fonds. Nous pouvons à l'occasion renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série à notre gré et à quelque moment que ce soit.

Cette section comprend des renseignements concernant les frais d'administration de certains des fonds, le nom du gestionnaire de portefeuille de chaque fonds et le nom du sous-conseiller, s'il y a lieu, d'un fonds.

2. Dans quoi l'OPC investit-il?

Cette section vous indique les *objectifs de placement* et les *stratégies de placement* du fonds.

Objectifs de placement

Ce sont les objectifs que le fonds tente d'atteindre. Vous trouverez des renseignements sur les types de titres dans lesquels le fonds investit, ainsi que toute spécialisation particulière, dans un pays ou un secteur donné, par exemple.

Certains fonds, indiqués sur la page couverture des présentes, ont des objectifs de placement qui se rapportent au placement responsable.

Stratégies de placement

Cette section décrit la façon dont le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller tente d'atteindre les objectifs du fonds. Chacun des fonds suit les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements établies par la législation canadienne en valeurs mobilières, sauf si les autorités en valeurs mobilières du Canada ont donné leur autorisation au fonds de s'en écarter. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Ainsi que l'autorise la législation canadienne en valeurs mobilières, le CEI des fonds nous a donné l'autorisation de permettre aux fonds de se livrer à certaines opérations avec certaines personnes apparentées et d'acheter des titres de ces dernières. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Chaque fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché.

Un fonds peut acheter des titres de fonds sous-jacents (ou obtenir une exposition à des fonds sous-jacents en concluant des opérations sur dérivés). Un fonds peut investir dans des fonds sous-jacents d'une façon qui est conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en double des frais de gestion facturables à l'égard des titres détenus indirectement par un fonds par l'intermédiaire de ses placements dans les fonds sous-jacents et des frais de gestion facturés directement au fonds. Advenant qu'un fonds investisse dans un fonds sous-jacent et que les frais de gestion payables par le fonds sous-jacent soient supérieurs à ceux du fonds, le fonds pourrait payer indirectement les frais de gestion plus élevés à l'égard de la tranche de ses actifs investie dans le fonds sous-jacent, peu importe que le fonds sous-jacent soit géré par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens ou par un gestionnaire de fonds indépendant. Dans certains cas, lorsqu'un fonds investit dans des fonds sous-jacents, il investit principalement, ou même exclusivement, dans des fonds sous-jacents gérés par nous, un membre de notre groupe, ou une personne avec laquelle nous avons des liens, comme il est décrit dans la partie B du fonds concerné. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conflits d'intérêts inhérents aux placements par les fonds dans des fonds sous-jacents qui nous sont associés ou apparentés, veuillez vous reporter à la rubrique *Responsabilité de l'administration d'un OPC – Fonds de fonds* à la page 37.

Dans certains cas, la section sur les stratégies de placement d'un fonds peut préciser que le fonds doit respecter des restrictions concernant le pourcentage de ses placements dans certains types de titres ou d'autres restrictions concernant ces placements. Dans de telles situations, si la restriction a été respectée au moment du placement et que, par la suite, la valeur marchande du placement, la note du placement ou la valeur du fonds change et que ce changement se traduit par un dépassement de la restriction, cela ne constitue pas une violation de la restriction.

Utilisation des dérivés par les fonds

Un dérivé est un placement dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Il existe différents types de dérivés, mais ils prennent habituellement la forme d'un contrat visant l'achat ou la vente d'une action, d'une devise, d'une marchandise, d'un indice boursier ou d'un OPC.

Certains des dérivés les plus courants qu'un fonds peut utiliser sont les suivants :

- *les contrats à terme de gré à gré ou standardisés* : ces contrats sont conclus aujourd'hui en vue d'acheter ou de vendre une devise ou un titre précis ou un indice boursier à une date ultérieure précise et à un prix précis;
- *les contrats d'option* : ces contrats confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres au cours d'une période déterminée, à un prix précis;
- *les swaps* : il s'agit de contrats négociés entre des parties qui s'engagent à échanger des paiements ultérieurs périodiques en fonction du rendement de différents placements. Les swaps sont généralement l'équivalent d'une série de contrats à terme de gré à gré mis ensemble.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture que s'ils ont suffisamment de liquidités ou de titres pour couvrir leurs positions.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et les dispenses qu'ils ont obtenues, et ce, uniquement si leur utilisation est conforme à leurs objectifs de placement.

Stratégies de couverture du risque de change

Certains fonds achètent des titres libellés en devises. La valeur de ces titres varie en fonction de la valeur du dollar canadien. Pour se protéger contre la fluctuation des taux de change, ces fonds peuvent acheter ou vendre des contrats de change à terme ou des contrats à terme sur devises.

Chacun des fonds qui a recours à la couverture du risque de change effectue ses opérations de change soit au comptant aux taux en vigueur, soit au moyen de contrats à terme de gré à gré de un an ou moins. Les contrats de couverture de devises que nous concluons ne dépassent pas la valeur marchande des actifs que détient un fonds dans la devise en question. Nous pouvons rajuster les contrats de temps à autre.

Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

Tous les fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, comme il est décrit sous la rubrique *Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres* à la page 38.

Stratégies de vente à découvert

Certains des fonds peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils.

Une « **vente à découvert** » est une vente aux termes de laquelle un fonds emprunte des titres d'un agent prêteur (en règle générale, un dépositaire ou un courtier) et vend ensuite les titres empruntés sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète le même nombre et le même type de titres et les rend à l'agent prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit fournir en garantie des titres empruntés une couverture à l'agent prêteur duquel il emprunté des titres. Cette couverture peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de verser des frais d'emprunt à l'agent prêteur sur les titres empruntés, le fonds pourrait également devoir payer d'autres frais relativement à la vente à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend à l'agent prêteur, le fonds tire profit du montant de la variation de la valeur des titres (après déduction des frais d'emprunt et d'opérations).

BMO Fonds du marché monétaire

1

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 11 novembre 2009 Série I : le 10 mai 2010 Série FNB : le 29 novembre 2021 (symbole boursier : ZMMK) Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,32 % ^a Série F : 0,12 % ^a Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ^a Série FNB : 0,12 % ^a Série Conseiller : 0,32 % ^a
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)

^a Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, d'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais à la page 72 pour obtenir plus de détails.

^b Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

^c Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribués à la série FNB. À l'exception des frais du fonds, veuillez vous reporter à la rubrique Frais à la page 72 pour obtenir plus de détails.

2

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- préserver la valeur de votre placement
- produire un revenu d'intérêts élevé et assurer la liquidité.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres du marché monétaire de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être atteints qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il n'investit que dans des titres ayant reçu la note R-1 ou mieux de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 50,00 \$ ou plus pour les parts de série FNB, en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- même si le fonds prévoit maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller, et de 50,00 \$ ou plus pour les parts de série FNB, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs sur les marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller, et de 50,00 \$ pour les parts de série FNB.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité

152

3

- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

4

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres des séries A, F, I et Conseiller, le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois, et les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds.

Dans le cas des titres de série FNB, tout revenu net est cumulé quotidiennement et distribué mensuellement, et tout gain en capital net est distribué mensuellement, dans chaque cas en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série FNB, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

153

Un OPC ne peut avoir recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et que si cette stratégie est conforme à ses objectifs de placement.

Stratégies de placement responsable

Certains fonds, notamment les fonds dont les objectifs de placement se rapportent au placement responsable, ont recours à une ou plusieurs des stratégies suivantes :

- **intégration** : Le fonds tient expressément compte des facteurs ESG en plus d'autres facteurs pertinents lorsqu'il prend des décisions de placement. Les gestionnaires de portefeuille qui ont recours à cette stratégie utilisent différentes ressources afin d'évaluer et de surveiller ces facteurs ESG de manière qualitative et quantitative, notamment de la recherche interne et externe, des rapports de sociétés, des assemblées de sociétés, des publications du secteur, des publications d'information et/ou des rapports d'analystes.
- **tri par exclusion** : Le fonds exclut certains types de titres, d'émetteurs, de secteurs ou de régions de son portefeuille en fonction d'évaluations d'activités, de pratiques commerciales ou de segments d'activités fondées sur un ou plusieurs facteurs ESG.

- **tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie** : Le fonds cherche à investir dans des émetteurs dont le rendement est supérieur à celui de leurs pairs en fonction d'un ou de plusieurs indicateurs de rendement intégrant des facteurs ESG.
- **engagement et vote par procuration** : Le fonds utilise des activités d'engagement et/ou de vote par procuration pour évaluer la gestion des risques et des occasions liés aux enjeux ESG d'un émetteur. À cette fin, le fonds peut voter sur des résolutions de la direction et/ou des actionnaires conformément à certaines considérations ESG, et peut interagir avec la direction des émetteurs dans lesquels il a investi par le biais de réunions et/ou de communications écrites conformément à certaines considérations ESG.
- **placements thématiques** : Le fonds cherche à investir dans des titres, des émetteurs, des secteurs ou des régions qui devraient bénéficier de tendances macroéconomiques ou structurelles à long terme liées aux facteurs ESG.

3. Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Au moment de choisir les fonds dans lesquels vous allez investir, l'un des facteurs dont vous devez tenir compte est le risque. Cette section décrit les risques propres à un placement dans le fonds. Vous trouverez une description de chaque risque sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement* à la page 105.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des parts d'une série OPC d'un fonds donné représentant plus de 10 % de la valeur liquidative de ce fonds, cette participation est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour des raisons de confidentialité, les noms des investisseurs qui sont des personnes physiques sont caviardés; toutefois, vous pouvez obtenir ces renseignements en nous envoyant un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**.

Fonds	Investisseur	% du Fonds détenu
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	20,18
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	27,91
BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	20,33
BMO Fonds d'obligations de base	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	45,07
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	40,76
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie	BMO Investissements Inc.	25,77
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	65,01
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	24,82
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	37,33
BMO Fonds de transition climatique mondiale	BMO Investissements Inc.	61,82
BMO Fonds mondial d'actions	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	26,01
BMO Fonds mondial d'actions	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	44,98
BMO Fonds soins de la santé mondiaux	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	31,70
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	29,89
BMO Fonds innovations mondiales	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	26,46
BMO Fonds FPI mondiaux	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	50,58
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	30,44
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	30,08
BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation	BMO Investissements Inc.	100,00
BMO Fonds d'actions internationales	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	27,21
BMO Fonds d'actions internationales	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	68,22
BMO Fonds japonais	BMO Portefeuille équilibré géré	29,29
BMO Fonds japonais	BMO Portefeuille croissance géré	32,74
BMO Fonds privé à taux stratégique I	Investisseur 1	99,70
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	BMO Portefeuille de retraite équilibré	69,08
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	BMO Portefeuille de retraite conservateur	34,65
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	BMO Portefeuille de retraite équilibré	50,88
BMO Fonds d'obligations durables	BMO Portefeuille équilibré durable	33,40
BMO Fonds d'obligations durables	Investisseur 2	31,92
BMO Fonds mondial équilibré durable	BMO Fonds mondial équilibré	37,35
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables	BMO Gestion d'actifs inc.	39,45
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	32,24
BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	36,27
BMO Fonds universel d'obligations	Verecan Global Income Fund	26,09

CDS & Co., le prête-nom de la CDS, est le propriétaire inscrit des parts de série FNB de chaque fonds qui émet de telles parts, et détient ces parts pour divers courtiers et autres personnes au nom de leurs clients et d'autres personnes.

À l'occasion, les parts de série FNB d'un fonds donné représentant plus de 10 % de la valeur liquidative de ce fonds peuvent être détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, par :

- un courtier inscrit
- un courtier de FNB
- un autre courtier
- un Fonds
- un autre fonds d'investissement géré par nous, ou par l'une des personnes ayant un lien avec nous ou par l'un des membres de notre groupe.

4. Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quel moment vous pourriez recevoir des distributions d'un fonds et le type de distribution dont il pourrait s'agir.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des titres offerts par les fonds – Distributions* à la page 127.

BMO Fonds du marché monétaire

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 11 novembre 2009 Série I : le 10 mai 2010 Série FNB : le 29 novembre 2021 (symbole boursier : ZMMK) Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,32 % ¹⁾ Série F : 0,12 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série FNB : 0,12 % ³⁾ Série Conseiller : 0,32 % ¹⁾
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

³⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- préserver la valeur de votre placement
- produire un revenu d'intérêts élevé et assurer la liquidité.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres du marché monétaire de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il n'investit que dans des titres ayant reçu la note R-1 ou mieux de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 50,00 \$ ou plus pour les parts de série FNB, en accumulant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- même si le fonds prévoit maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller, et de 50,00 \$ ou plus pour les parts de série FNB, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs sur les marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 \$ pour les parts des séries A, F, I et Conseiller, et de 50,00 \$ pour les parts de série FNB.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité

- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres des séries A, F, I et Conseiller, le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois, et les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds.

Dans le cas des titres de série FNB, tout revenu net est cumulé quotidiennement et distribué mensuellement, et tout gain en capital net est distribué mensuellement, dans chaque cas en espèces. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série FNB, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB obligations totales

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Date de création	Série A : le 27 mars 2023 Série F : le 27 mars 2023 Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 27 mars 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,58 % ¹⁾ Série F : 0,08 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 0,58 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des obligations canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO obligations totales
- le FINB BMO obligations totales cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de l'ensemble des obligations, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC}. L'indice est conçu pour être une mesure générale du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés. L'indice se compose d'obligations à taux fixe et à versements semestriels qui sont émises à l'échelle nationale au Canada, qui sont libellées en dollars canadiens, dont l'échéance est supérieure à un an et qui ont obtenu une note de crédit d'au moins BBB. Chaque titre de l'indice est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière relative et rééquilibré quotidiennement. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web à l'adresse www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/canada-fixed-income (en anglais seulement)

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FINB BMO obligations totales, il peut investir dans des titres qui composent l'indice des obligations universelles FTSE Canada^{MC} dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FINB BMO obligations totales
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des obligations canadiennes en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou à une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds concentré mondial équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 29 août 2016 Série T6 : le 29 août 2016 Série F : le 27 février 2006 Série F (couverte) : le 8 juin 2020 Série F6 : le 28 novembre 2019 Série I : le 25 mai 2020 Série Conseiller : le 27 février 2006 Série Conseiller (couverte) : le 8 juin 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F (couverte) : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Série Conseiller (couverte) : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaires de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2006)
Sous-conseiller	GuardCap Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis décembre 2019)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un taux de rendement total concurrentiel composé de gains en capital et de revenu d'intérêts et de dividendes, tout en maintenant une volatilité inférieure à celle des fonds composés exclusivement d'actions, en plaçant son actif principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, sans restriction aucune quant à la capitalisation boursière des émetteurs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit l'actif du fonds dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
- il maintient habituellement une répartition cible de l'actif du fonds de 60 % de titres de capitaux propres et de 40 % de titres à revenu fixe canadiens, bien que la répartition variera au fil du temps
- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres mondiaux
- il investit dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises

par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises. Sous réserve de certaines conditions, le fonds a reçu des autorités en valeurs mobilières du Canada une dispense qui lui permet d'acheter de courtiers apparentés, qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadiens, ou de vendre à ces derniers des titres de créance non gouvernementaux ou des titres de créance gouvernementaux sur les marchés secondaires. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité

- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de base

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,35 % Série G : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,85 %
Frais d'administration	0,10 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de base Plus

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZCPB) Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,90 % Série F : 0,40 % Série G : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,50 % ²⁾ Série Conseiller : 0,90 %
Frais d'administration	0,10 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité et de moindre qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes, et dans des titres de créance, des prêts et d'autres types de créance de moindre qualité si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB obligations de sociétés

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
Date de création	Série A : le 27 mars 2023 Série F : le 27 mars 2023 Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 27 mars 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,65 % ¹⁾ Série F : 0,15 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 0,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des obligations de sociétés canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des

dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO obligations de sociétés
- le FINB BMO obligations de sociétés cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC}. L'indice est composé d'obligations à taux fixe et à versements semestriels libellées en dollars canadiens dont la durée est supérieure à 1 an, qui ont obtenu une note de crédit d'au moins BBB et dont la taille minimum de l'émission est de 100 millions de dollars. L'indice se compose d'obligations de sociétés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} et de ses émetteurs constituants auprès de FTSE Canada, sur son site Web à l'adresse www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/canada-fixed-income (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FINB BMO obligations de sociétés, il peut investir dans des titres qui composent l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada^{MC} dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FINB BMO obligations de sociétés
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des obligations de sociétés canadiennes en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres ou au lieu de ces placements, avoir recours

à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou à une partie de celui-ci

- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations mixtes

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés mondiales
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts et un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de catégorie investissement mais de qualité inférieure et dans des titres de catégorie spéculative mais de qualité supérieure, appelés obligations mixtes (crossover bonds), émis surtout par des sociétés par actions situées dans des marchés développés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des obligations et des débetures émises par des sociétés par actions situées dans des marchés développés, dont les États-Unis et l'Europe. Le fonds pourrait également investir dans des titres de créance émis par des émetteurs situés dans d'autres territoires
- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont note de BBB ou de BB accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues
- il s'appuie sur la recherche fondamentale et a recours à un style de placement dynamique et axé sur la valeur afin de tirer avantage des écarts de taux en repérant des secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit et la sélection des titres ainsi que sur une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif du fonds entre les différents secteurs
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement

- ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
 - le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille diversifié de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2006 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 29 août 2016 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 29 août 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2006)
Sous-conseiller	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et à revenu fixe canadiens et étrangers, des titres de fiducie de revenu et des titres d'OPC.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents qui sont choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront surtout dans des titres de capitaux propres mondiaux et des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier, dont des titres qui ont reçu une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 80 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des hypothèques auprès de certaines personnes liées, dont la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série T6 déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de marchés émergents
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série I (non couverte) : le 13 octobre 2022 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série I (non couverte) : s.o. Les frais de la série I (non couverte) sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I (non couverte). ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,30 % Série I : s.o. (pour la série I et la série I (non couverte), des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I ou de la série I (non couverte)) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2022, gestion du change uniquement) Threadneedle Asset Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs situés dans des pays à marché émergent ou par des pays à marché émergent, ou qui ont des liens financiers avec des pays à marché émergent, qu'ils soient libellés en dollars américains, dans une autre devise de négociation importante ou dans une devise locale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débetures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il utilise une méthode axée sur la valeur relative fondée sur la recherche qui met l'accent sur la sélection régionale, la sélection de secteurs, la sélection des titres et le positionnement sur les courbes de rendement, tout en tenant compte du positionnement de l'ensemble des échéances du fonds
- il recherche des occasions de placement libellées en devises locales et en dollars américains
- il choisit des titres à revenu fixe et d'autres instruments d'émetteurs qui sont économiquement liés à un pays à marché émergent, qui sont organisés ou ont des activités dans le pays, qui tirent la majeure partie de leur revenu d'activités dans le pays ou qui profitent d'une exposition à de tels marchés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ou de la série I (non couverte) ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire les répercussions négatives de la fluctuation des taux de change par le recours à des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme sur devises. Le gestionnaire de portefeuille établira le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation du marché des devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte, sauf en ce qui concerne les titres de série I (non couverte)
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ne couvrira pas l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série I (non couverte). Le rendement des titres de série I (non couverte) sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. L'approbation des porteurs de parts de série I (non couverte) sera obtenue avant la mise en œuvre de toute stratégie de couverture du change des placements libellés en devises attribués aux titres de série I (non couverte).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de ces séries seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres de série I (non couverte). Les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller seront exposés à un risque de change moindre que les titres de série I (non couverte) puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de revenu mensuel

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 22 octobre 2021 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 %
Frais d'administration	0,23 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2012)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des actions étrangères et dans des titres à revenu fixe étrangers.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres étrangers, des titres à revenu fixe étrangers ou les deux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au portefeuille d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir dans des actions privilégiées et des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies de placement immobilier étrangères ainsi que dans des fiducies de placement immobilier et des sociétés immobilières canadiennes dont les titres sont libellés en devises ou qui détiennent des biens étrangers, et ces titres doivent tous être de bonne qualité

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A et de série F, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe multisecteurs
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 9 mai 2008 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZGSB) Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,20 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,73 % ²⁾ Série Conseiller : 1,20 %
Frais d'administration	0,28 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2024)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe et d'offrir un potentiel de plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et débetures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues, des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il peut détenir une partie de l'actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines règles du Règlement 81-102 régissant les dérivés, permettant ainsi au fonds d'entreprendre les opérations sur dérivés décrites ci-dessous, à certaines conditions :

- conclure des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance d'une durée à l'échéance restante de plus de 3 ans;
- dans la mesure où une couverture en espèces est obligatoire relativement à des dérivés visés, couvrir des positions sur des dérivés visés au moyen :
 - d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres titres de créance qui sont liquides et qui ont une durée à l'échéance restante d'au plus 365 jours et une « notation désignée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102 (« Titres à revenu fixe »);

- de titres de créance ordinaires à taux variable tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102, dont le montant en capital a une valeur marchande à peu près égale à la valeur nominale chaque fois que le taux à payer change (« OTV ») :
 - ~ si les taux d'intérêt sont rajustés au plus tard tous les 185 jours;
 - ~ si les OTV sont émises par un gouvernement ou un organisme supranational accepté, que le capital et les intérêts de l'OTV sont garantis pleinement et sans condition par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux du Canada ou par un État des États-Unis d'Amérique, ou par le gouvernement d'un autre État souverain ou par un « organisme supranational accepté » tel qu'il est défini dans le Règlement 81-102 et que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102;
 - ~ si les OTV sont émises par une autre personne physique ou morale, que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102.
- lorsque le fonds a une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont un élément constitue une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, utiliser comme couverture :
 - des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur de marché, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - une combinaison des positions mentionnées aux sous-alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds d'acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré.

- lorsque le fonds a droit à des paiements en vertu d'un swap, utiliser comme couverture :
 - des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur de marché, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant global des obligations du fonds aux termes du swap moins les obligations du fonds aux termes du swap de compensation; ou
 - une combinaison des positions mentionnées aux alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds de faire face à ses obligations aux termes du swap.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques et BMO Fonds universel d'obligations* à la page 120.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de la série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution

mensuelle. Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veuillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Date de création	Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 2 janvier 2001 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 21 octobre 1996 Série Classique : le 21 octobre 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série T8 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série Conseiller : 1,50 % Série Classique : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1996)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série F, de série Conseiller et de série Classique, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés.

En ce qui concerne les titres de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 8 % de la valeur liquidative par titre de la série T8 déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens équilibrés
Date de création	Série F : le 15 juillet 2003 Série Conseiller : le 1 ^{er} janvier 1996 Série Classique : le 3 février 1978
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,60 % Série Conseiller : 1,60 % Série Classique : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 1978)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé fiscalement avantageux assorti d'une volatilité moyenne en faisant des placements principalement dans un portefeuille d'actions privilégiées de qualité supérieure de sociétés canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions privilégiées échangeables à taux fixe/variable, à taux variable, à durée indéterminée et rachetables au gré du porteur de sociétés canadiennes à grande capitalisation

- il s'efforce d'ajouter de la valeur en achetant des actions privilégiées dont les cours n'expriment pas la qualité de la solvabilité sous-jacente du titre en question
- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut aussi acheter des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds effectue des distributions mensuelles à titre de dividendes ordinaires ou de RC. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres des montants en excédent de la distribution mensuelle. Il distribue les dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Date de création	Série A : le 1 ^{er} avril 2013 Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 10 octobre 2002 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 25 août 2003 Série Conseiller : le 10 octobre 2002
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T5 : 1,60 % Série T8 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2002)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de revenu mensuel

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre canadien
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 19 octobre 2016 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série T6 : 1,30 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,12 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 1999)
Sous-conseiller	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu mensuel fixe
- préserver la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans :

- des titres à revenu fixe canadiens ayant un rendement supérieur à la moyenne, émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- des actions ordinaires et privilégiées
- des fiducies de placement immobilier
- des fiducies de redevances et d'autres placements à rendement élevé.

Pour rehausser son rendement, le fonds peut aussi investir :

- dans des titres canadiens ou étrangers à notation moins élevée ou non cotés
- dans des dérivés canadiens ou étrangers, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit tant dans des titres de capitaux propres que dans des titres à revenu fixe
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit la durée des titres en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt

- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
 - il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Date de création	Série A : le 16 juillet 1974 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % ¹⁾ Série F : 0,35 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,25 % ¹⁾
Frais d'administration	0,17 % ³⁾ Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1991)

¹⁾ À compter du 1^{er} septembre 2025, les frais de gestion des séries A et Conseiller seront de 0,92 % et les frais de gestion de la série F, de 0,42 %.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

³⁾ À compter du 1^{er} septembre 2025, les frais d'administration des séries A, F et Conseiller seront supprimés. Le gestionnaire continuera d'être responsable du paiement des frais d'administration des séries A, F et Conseiller du fonds, à l'exception des frais du fonds, qui continueront d'être payés directement par le fonds.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu conforme à ses placements dans des titres à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité et à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province ou d'une municipalité canadienne ou dans des titres émis par des sociétés. Il peut également investir dans :

- des créances hypothécaires assurées ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne
- des créances en première hypothèque ordinaires sur des immeubles situés au Canada, directement ou indirectement au moyen de placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il distribue les placements entre les titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il prévoit investir au moins 30 % des actifs du fonds directement ou indirectement dans des créances hypothécaires et des placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations garanties par des hypothèques et des titres semblables, et d'autres titres de créance de nature hypothécaire

- il n'investira que dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. Nous pouvons modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de parts.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des créances hypothécaires auprès de certaines parties apparentées dont la Banque de Montréal ou Société financière MCAP, toutes deux des membres du groupe du gestionnaire ou des

personnes ayant des liens avec lui, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice annuelle du fonds. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Restrictions en matière de placement

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO a adopté les restrictions et pratiques prévues par le Règlement 81-102, à l'exception des paragraphes 2.3(1)b) et 2.3(1)c). En outre, le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements en matière de valeurs mobilières. Le fiduciaire peut modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de titres.

Plus précisément, le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO n'investira pas dans :

- des créances hypothécaires sur un terrain vierge ou non développé, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada);
- des créances hypothécaires constituant un ratio prêt-valeur de plus de 75 %, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou que l'excédent ne soit assuré par une société d'assurance enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);
- une créance hypothécaire représentant plus de 2 % de la valeur liquidative du fonds;

- des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels représentant plus de 40 % de l'actif net du fonds, étant entendu que de telles créances hypothécaires, si elles dépassent 20 % de l'actif net du fonds, doivent être assurées par un organisme mandataire du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne;
- des créances hypothécaires ayant une période d'amortissement de plus de 30 ans, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*;
- des créances hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou industriels ayant une échéance de plus de 10 ans;
- des créances hypothécaires dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de cinq ans si 10 % de l'actif net du fonds est déjà investi dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels avec échéance n'excédant pas 10 ans;
- des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel une des personnes suivantes a un droit en tant que débiteur hypothécaire :
 - un haut dirigeant ou un fiduciaire du fonds ou du gestionnaire;
 - une personne physique ou morale qui est un porteur important de titres du fonds ou du gestionnaire;
 - une personne qui a des liens avec les personnes mentionnées ci-dessus ou qui est membre de leur groupe, sauf dans le cas d'une créance hypothécaire sur une habitation unifamiliale de moins de 75 000 \$.

Tous les placements dans les créances hypothécaires du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO sont assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada).

Liquidités

Conformément à l'exigence des autorités canadiennes en valeurs mobilières, lorsque les placements du fonds dans des créances hypothécaires représentent 50 % ou plus du portefeuille, le fiduciaire et le gestionnaire du fonds tentent de maintenir en tout temps dans le fonds des liquidités d'un montant total de 2 170 000 \$ plus 5 % du montant de l'actif net du fonds excédant 30 000 000 \$. Le fonds n'investira pas dans des créances hypothécaires supplémentaires qui auraient pour effet de réduire ses liquidités à un niveau inférieur à ce montant. Si

les demandes de rachat que reçoit le fonds un jour donné excèdent ce montant, le gestionnaire s'engage :

- à acheter ou à trouver une personne intéressée à acheter le nombre nécessaire de créances hypothécaires du fonds pour satisfaire aux demandes de rachat, et à vendre ces créances hypothécaires pour au moins 95 % de leur valeur (veuillez vous reporter à la rubrique *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO* pour de plus amples renseignements); ou
- à emprunter provisoirement à la Banque de Montréal le montant nécessaire pour satisfaire aux demandes de rachat, à un taux d'intérêt au moins aussi avantageux que le taux sur des prêts comparables accordés à d'autres personnes non membres du groupe de la Banque de Montréal. L'emprunt ne doit pas représenter plus de 5 % de l'actif net du fonds.

Le fonds ne prendra pas d'engagements d'acheter à une date ultérieure des créances hypothécaires dans les cas où l'exigence de liquidités ne serait pas respectée.

Acquisition de créances hypothécaires

Les OPC canadiens utilisent généralement quatre méthodes pour établir le prix des créances hypothécaires :

1. lorsque les créances hypothécaires sont achetées à une institution prêteuse à l'égard de laquelle l'OPC et son gestionnaire sont indépendants, le montant en capital doit produire un rendement semblable au rendement que les prêteurs hypothécaires peuvent obtenir dans des conditions semblables pour la revente de créances comparables non administrées;
2. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement égal au taux d'intérêt auquel les principales institutions prêteuses prennent, au moment de l'achat par l'OPC, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables;
3. le montant en capital doit produire pour l'OPC le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne soit pas plus éloignée que 120 jours de la date d'acquisition de la créance hypothécaire par l'OPC, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement;

4. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 0,25 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'institution prêteuse ait conclu un accord pour racheter les créances hypothécaires de l'OPC dans des circonstances où cela est avantageux pour l'OPC et que les autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent qu'un tel accord justifie la différence de rendement pour l'OPC.

Depuis le 1^{er} septembre 1977, le fonds utilise la méthode 4 pour acheter des créances hypothécaires de la Banque de Montréal. La méthode 4 produit un rendement inférieur aux méthodes 2 et 3 si les taux d'intérêt ne changent pas durant la période entre l'engagement et l'achat. Durant les périodes où les taux d'intérêt demeurent constants, les méthodes 2 et 3 produisent le même rendement pour l'OPC. Durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la hausse, la méthode 2 produit un rendement supérieur à la méthode 3, et durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse, la méthode 3 produit un rendement supérieur à la méthode 2.

Sous réserve du respect des exigences de la dispense des organismes de réglementation mentionnée ci-après, le fonds peut acheter ses créances hypothécaires auprès de la Banque de Montréal.

La Banque de Montréal administrera les créances hypothécaires du fonds, s'il en est, en vertu d'un contrat d'administration de créances hypothécaires intervenu entre le fonds et la Banque de Montréal le 1^{er} octobre 1987. En vertu de ce contrat, la Banque de Montréal rachète du fonds toute créance hypothécaire acquise de la Banque de Montréal si la créance :

- est en souffrance;
- ne constitue pas une créance en première hypothèque valide; et
- n'est pas payée à son échéance.

La Banque de Montréal rachètera ces créances hypothécaires à leur montant en capital, ajusté afin de prendre en compte l'amortissement de toute prime ou tout escompte payé par le fonds au moment de l'achat, plus tout intérêt couru.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO ne détient pas à l'heure actuelle de créances hypothécaires immobilières.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les mois et les gains en capital nets, en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 10 juillet 2024 Série F : le 10 juillet 2024 Série I : le 10 juillet 2024 Série Conseiller : le 10 juillet 2024
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,95 % ¹⁾ Série F : 0,45 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 0,95 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2024)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de générer un revenu, tout en préservant le capital, en investissant principalement dans des titres de créance d'émetteurs du monde entier. Le fonds peut effectuer ces placements directement, ou indirectement en utilisant des dérivés ou en investissant la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds d'investissement.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de créance d'émetteurs du monde entier, notamment à l'aide de dérivés et de billets structurés d'émetteurs offrant une exposition à des titres à revenu fixe mondiaux et/ou des titres de taux d'intérêt
- à l'occasion, il peut également détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire, notamment afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut revoir de façon dynamique l'exposition des placements du fonds sur les différents marchés mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement

• il peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, notamment aux fins suivantes :

- conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total structurés) visant un remboursement structuré, un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse), un panier de titres ou un actif de référence comme un indice
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
- acheter des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour accroître le potentiel de rendement
- vendre des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres qui plafonnent leur croissance et génèrent des flux de trésorerie
- acheter des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour réduire le risque de perte en cas de baisse
- vendre des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
- acheter des contrats à terme de gré à gré sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres.

La décision de participer à des opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture sera fondée sur la possibilité de plus-value du capital que procurent les opérations, ainsi qu'en prenant en compte l'exposition générale du portefeuille du fonds au risque lié au marché. La plus-value du capital obtenue par le fonds en recourant à ces stratégies liées aux dérivés peut être inférieure à la hausse de la valeur des titres sous-jacents au cours d'une même période. Les dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture afin de protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions. Les dérivés peuvent être utilisés afin de réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises ou d'options.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à la vente d'options d'achat
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre aux dépôts
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre à la vente d'options de vente
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue mensuellement tout revenu net et/ou RC, ainsi que tout gain en capital net en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations durables

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe canadiens
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2021 Série F : le 1 ^{er} juin 2021 Série I : le 1 ^{er} juin 2021 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2021
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un revenu assorti d'un potentiel de croissance en investissant principalement dans des titres de créance libellés en dollars canadiens en utilisant une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de qualité spéculative, des prêts et d'autres types de créance si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- il met l'accent sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie.

L'évaluation des émetteurs par le Fonds peut prendre en compte les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

En règle générale, le fonds n'achètera pas de titres d'un émetteur qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- son activité principale est la production d'armes (qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou nucléaires);
- son activité principale est l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de pétrole non conventionnel;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de tabac;
- il a reçu la note B ou CCC par MSCI ESG;
- il est impliquée dans une grave controverse ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles durables

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe multisecteurs
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : ZMSB) Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,60 % ²⁾ Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux selon une méthode de placement responsable.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, comme des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues et/ou des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie.

L'évaluation des émetteurs par le Fonds peut prendre en compte les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

En règle générale, le fonds n'achètera pas de titres d'un émetteur qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- son activité principale est la production d'armes (qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou nucléaires);
- son activité principale est l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de pétrole non conventionnel;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de tabac;
- il a reçu la note B ou CCC par MSCI ESG;
- il est impliquée dans une grave controverse ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés

- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre chaque trimestre. Le fonds distribue son revenu net et/ou un RC tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Le montant de la distribution trimestrielle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution trimestrielle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir des distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB obligations à très court terme

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à court terme canadiens
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,65 % ¹⁾ Série F : 0,15 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 0,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans une gamme de titres à revenu fixe dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de un an ou moins. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe à court terme en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds négociés en bourse détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO obligations à très court terme
- le FNB BMO obligations à très court terme vise à procurer une exposition à toute une gamme de titres à revenu fixe dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de un an ou moins. Le FNB BMO obligations à très court terme investira principalement dans des instruments du marché monétaire et des comptes d'épargne à intérêt élevé en plus d'investir directement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations de sociétés, des obligations du gouvernement du Canada, des obligations provinciales et des obligations municipales. Le FNB BMO obligations à très court terme peut investir dans des instruments à taux variable, des actions privilégiées à taux variable et d'autres titres à taux variable, pourvu que la date de rajustement du taux tombe dans moins de un an et que la durée ne soit pas supérieure à cinq ans

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO obligations à très court terme, il peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme ou dans des titres qui composent le FNB BMO obligations à très court terme dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FNB
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net ou un RC ou les deux tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe de sociétés mondiales
Date de création	Série A : le 13 juin 2022 Série F : le 13 juin 2022 Série I : le 13 juin 2022 Série Conseiller : le 13 juin 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance en investissant principalement dans des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des obligations de sociétés de qualité libellées en dollars américains
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité, des prêts et d'autres types de créance si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe à rendement élevé
Date de création	Série A : le 23 juin 2008 Série F : le 17 février 2009 Série I : le 9 mai 2008 Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : le 30 juillet 2012 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,20 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,175 % Série Conseiller : 1,20 %
Frais d'administration	0,25 % Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2021)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement total élevé au moyen d'un revenu et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés des États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débetures émises par des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il investit surtout dans des titres à rendement élevé qui se sont vu attribuer une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il investit dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement des États-Unis et/ou du Canada ou obtient une exposition à ces titres
- il cherche à obtenir les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à l'analyse fondamentale
- il peut détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou pour tenir compte de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds universel d'obligations

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe mondiaux
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 9 mai 2008 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,95 % Série F : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,95 %
Frais d'administration	0,30 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu d'intérêts élevé
- offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des obligations et des débetures ayant une échéance de plus de un an émises par :

- des gouvernements et des sociétés du monde entier
- des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il cherchera à optimiser les placements en portefeuille afin de limiter le risque auquel le portefeuille est exposé, tout en tentant d'obtenir un rendement ajusté au risque supérieur
- il aura recours à une méthode axée sur les données fondamentales qui privilégie la gestion de la durée, le positionnement de la courbe de rendement, la répartition par pays, le choix des titres et la répartition des actifs entre des agences de première qualité
- il choisira les obligations en tenant compte, globalement, de leur liquidité et de la taille du pays émetteur
- il pourrait obtenir une exposition au crédit en ayant recours à un ou à plusieurs fonds négociés en bourse diversifiés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques et BMO Fonds universel d'obligations* à la page 120.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions de l'Asie-Pacifique, sauf le Japon
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 7 juillet 2004 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 25 août 2003
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,95 % Série T6 : 1,95 % Série F : 0,95 % Série F6 : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,95 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Matthews International Capital Management LLC San Francisco (Californie) (sous-conseiller entre août 2003 et août 2015; gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2015)
Sous-conseiller	Matthews Global Investors (Hong Kong) Limited Hong Kong (sous-conseiller depuis mars 2025)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles libellés en dollars américains et de titres de capitaux propres à rendement plus élevé de sociétés asiatiques. Le fonds accorde une importance primordiale aux pays asiatiques, sauf le Japon. Le volet obligations convertibles du portefeuille permet aux investisseurs prudents de participer au potentiel de hausse des actions asiatiques, et ce, avec une volatilité moindre que dans un fonds composé uniquement d'actions, tout en offrant une certaine protection contre des fluctuations de change défavorables.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions et des obligations convertibles au moyen d'un processus de sélection ascendant axé sur la méthode de CAPR (croissance à un prix raisonnable)
- il emploie des techniques quantitatives et qualitatives pour repérer des sociétés bien gérées qui occupent une position dominante dans des industries de croissance, et dont les actions se vendent à un escompte par rapport à leur valeur commerciale et à leur potentiel de croissance
- à titre secondaire, il évalue la situation politique et économique pour repérer les sociétés en passe de tirer profit de la dynamique et des tendances à long terme propres au pays
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 10,45 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 11 novembre 2009 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,17 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la croissance de la valeur de votre placement à long terme.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition des actifs en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe
- il investit entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des actions, entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des obligations et jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont une note de BBB ou mieux accordée par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente accordée par d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
 - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
 - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds

- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
 - il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des créances hypothécaires autorisées
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie

Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés immobilières
Date de création	Série A : le 25 février 2022 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 25 février 2022 Série F (couverte) : le 3 mars 2022 Série F6 : le 13 juin 2022 Série I : le 25 février 2022 Série FNB : le 1 ^{er} mars 2022 (symbole boursier : TOWR) Série Conseiller : le 25 février 2022 Série Conseiller (couverte) : le 3 mars 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % ¹⁾ Série T6 : 1,80 % ¹⁾ Série F : 0,80 % ¹⁾ Série F (couverte) : 0,80 % ¹⁾ Série F6 : 0,80 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série FNB : 0,80 % ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 % ¹⁾ Série Conseiller (couverte) : 1,80 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Brookfield Public Securities Group LLC New York (New York) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2022)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Ce fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen d'un revenu et de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie, y compris les centres de données, les infrastructures de télécommunications et les produits industriels
- il a recours à une sélection de titres suivant une méthode fondamentale ascendante et axée sur la valeur
- il tient compte de la conjoncture du marché, de la valeur des actifs, des projections de flux de trésorerie et de la structure du capital
- il évalue la taille des positions en se fondant sur la conviction, la valeur relative, la taille des sociétés et la liquidité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir dans des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une

manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un

risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 11,01 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Cellnex Telecom SA.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et/ou un RC chaque trimestre et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être

versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur et 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable

Détails du fonds

Type de fonds	actions d'infrastructures mondiales
Date de création	Série A : le 25 février 2022 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 25 février 2022 Série F (couverte) : le 3 mars 2022 Série F6 : le 13 juin 2022 Série I : le 25 février 2022 Série FNB : le 1 ^{er} mars 2022 (symbole boursier : GRNI) Série Conseiller : le 25 février 2022 Série Conseiller (couverte) : le 3 mars 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % ¹⁾ Série T6 : 1,80 % ¹⁾ Série F : 0,80 % ¹⁾ Série F (couverte) : 0,80 % ¹⁾ Série F6 : 0,80 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série FNB : 0,80 % ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 % ¹⁾ Série Conseiller (couverte) : 1,80 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Brookfield Public Securities Group LLC New York (New York) (gestionnaire de portefeuille depuis février 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Ce fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen d'un revenu et de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des sociétés mondiales d'infrastructures durables et d'énergie renouvelable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des sociétés mondiales d'infrastructures durables et d'énergie renouvelable, notamment :
 - du secteur de l'énergie éolienne et solaire, y compris les propriétaires et exploitants d'actifs, les promoteurs et les chaînes d'approvisionnement
 - du secteur de l'énergie propre, y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique et de biomasse
 - du secteur de la technologie propre, y compris l'électrification du réseau au moyen des véhicules électriques, la modernisation du réseau, l'efficacité énergétique et la production décentralisée
 - du secteur de la durabilité des ressources hydriques, y compris les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées, les services publics et les chaînes d'approvisionnement
 - les sociétés faisant l'objet de transition opportunistes, y compris celles axées sur les investissements en matière d'électrification et de production d'énergie
- il peut investir dans des sociétés en commandite principales
- il peut investir dans des titres à revenu fixe
- il a recours à une sélection de titres suivant une méthode fondamentale ascendante et axée sur la valeur

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- il tient compte de la conjoncture du marché, de la valeur des actifs, des projections de flux de trésorerie et de la structure du capital
- il évalue la taille des positions en se fondant sur la conviction, la valeur relative, la taille des sociétés et la liquidité
- il évalue le rendement en matière de durabilité des sociétés et peut notamment tenir compte de ce qui suit :
 - facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement
 - facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne
 - facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires
 et exclura les sociétés participant à de graves controverses sur le plan ESG. Le fonds n'est pas autorisé à acheter des placements qui ne respectent pas notre concept de placement responsable
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité ou sur l'analyse ESG du gestionnaire de portefeuille
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- tri par exclusion
- placements thématiques.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et/ou un RC chaque trimestre et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur et 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T6 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB de banques canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Date de création	Série A : le 13 juin 2022 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 13 juin 2022 Série F6 : le 13 juin 2022 Série I : le 13 juin 2022 Série Conseiller : le 13 juin 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % ¹⁾ Série T6 : 1,25 % ¹⁾ Série F : 0,25 % ¹⁾ Série F6 : 0,25 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,25 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des titres de banques canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO équilibré banques
- le FINB BMO équilibré banques cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice diversifié et pondéré également de banques canadiennes, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks, qui comprend des titres d'entités inscrites à la cote de bourses de valeurs canadiennes qui sont classées au sein du secteur diversifié des banques. Les éléments constitutants sont sélectionnés en fonction d'une capitalisation boursière et d'une liquidité minimales. En outre, chaque titre de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks se voit attribuer une pondération équivalente plutôt qu'une pondération en fonction de la capitalisation boursière. Des renseignements additionnels concernant l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks et ses émetteurs constitutants peuvent être obtenus sur le site Web de Solactive à l'adresse www.solactive.com (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO équilibré banques, il peut investir dans des titres qui composent l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FINB BMO équilibré banques

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres de banques canadiennes en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veuillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 17 juillet 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,55 % ¹⁾ Série F : 0,05 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
- le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire le rendement, dans la mesure du possible, de l'indice composé plafonné S&P/TSX, déduction faite des frais. L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX. Il s'agit de l'indice ayant la plus grande portée de la famille d'indice S&P/TSX et il constitue la base de nombreux sous-indices. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducies de revenu. Des renseignements additionnels concernant l'indice composé plafonné S&P/TSX et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse www.spglobal.com/spdji/en/ (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, il peut investir dans des titres qui composent l'indice composé plafonné S&P/TSX dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO S&P/TSX composé plafonné

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifié à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,16 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes bien établies.

Les objectifs de placement fondamental du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les entités dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds canadien de revenu et de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre canadien
Date de création	Série A : le 4 novembre 2022 Série T6 : le 4 novembre 2022 Série F : le 4 novembre 2022 Série F6 : le 4 novembre 2022 Série I : le 4 novembre 2022 Série Conseiller : le 4 novembre 2022
Titres offert	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, en combinant une analyse macroéconomique descendante et une analyse fondamentale
- il tient compte du rendement, de la croissance et de l'inflation dans la composition du portefeuille
- il investit de 25 % à 75 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres et de 25 % à 75 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe
- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et il tient compte du rendement boursier
 - il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit des placements de durées jusqu'à l'échéance variées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
 - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le rendement et la croissance du portefeuille
 - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
 - il investit dans des obligations de première qualité et des obligations à rendement élevé

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille,

sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être rajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres un montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds alpha intelligent d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 30 juillet 2012 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série F : le 15 juillet 2003 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 4 janvier 1999
Titres offert	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T5 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2012)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et de dividendes, en faisant des placements principalement dans un portefeuille composé d'actions et de titres apparentés à des actions canadiens de sociétés à grande capitalisation, choisis surtout parmi les actions des sociétés généralement considérées comme les plus grandes sociétés canadiennes en fonction de la capitalisation boursière.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui ont, de l'avis général, une grande capitalisation
- il aura recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse.
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres des séries T5 et F6 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres des séries T5 et F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 8 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série I : le 31 octobre 2008 ¹⁾ Série NBA : le 22 janvier 1997 ¹⁾ Série NBF : le 31 octobre 2008 ¹⁾ Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série NBA : 1,50 % Série NBF : 0,50 % Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ (pour la série NBA et la série NBF, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement, sous réserve d'un montant plafonné) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2004)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'importantes sociétés canadiennes qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns. Le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns a été absorbé par le présent fonds avec prise d'effet le 15 décembre 2013. Aux termes d'une dispense accordée dans le cadre de l'opération de fusion de fonds, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces dates de création par le fonds.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds concentré d'actions mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série T6 : le 16 mai 2019 Série F : le 14 mai 2018 Série F (couverte) : le 8 juin 2020 Série F6 : le 16 mai 2019 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018 Série Conseiller (couverte) : le 8 juin 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série T6 : 1,80 % Série F : 0,80 % Série F (couverte) : 0,80 % Série F6 : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 % Série Conseiller (couverte) : 1,80 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	GuardCap Asset Management Limited Londres (Angleterre) (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions et de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs du monde entier.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des actions de sociétés qui sont négociées à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres mondiaux
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série F (couverte), de série I, de série Conseiller et de série Conseiller (couverte), le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sur ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui de un ou plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds négociés en bourse détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du Canada qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres des sociétés choisies auront un potentiel de plus-value du capital à long terme. Plutôt que d'investir dans des titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à

dividendes élevés peut également investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres. Aux termes de ces options d'achat, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice donné ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent, jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- s'il n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, le fonds peut investir dans des titres de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis

- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds négociés en bourse sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des services financiers
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de banques canadiennes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de banques canadiennes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds négociés en bourse détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de banques canadiennes en vue de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes investira principalement dans des titres de banques canadiennes, dans des fonds négociés en bourse ou dans une combinaison de ceux-ci, et détiendra de tels titres. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes à un

- prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, il peut investir dans des titres de banques canadiennes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
 - il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
 - il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
 - il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
 - il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'énergie
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % ¹⁾ Série F : 0,65 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres inscrits à des bourses nord-américaines en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds négociés en bourse détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés d'énergie et des secteurs liés à l'énergie, ce qui peut comprendre l'énergie propre (c'est-à-dire l'énergie renouvelable), afin de réaliser un revenu et une plus-value du capital à long terme, tout en réduisant le risque de baisse au moyen d'options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie investira dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir son exposition aux devises par rapport au dollar canadien. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable), et détiendra de tels titres. Les titres seront choisis

au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du potentiel de croissance et du rendement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie, il peut investir dans des titres de sociétés d'énergie ou liées au secteur de l'énergie, ce qui peut comprendre des sociétés d'énergie propre (c.-à-d. d'énergie renouvelable) ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes d'énergie dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FNB
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat

- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou à une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir son exposition aux devises par rapport

au dollar canadien. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement, du ratio de versement et de l'admissibilité. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or

Détails du fonds

Type de fonds	marchandises
Date de création	Série F : le 9 juin 2025 ¹⁾ Série I : le 9 juin 2025 ¹⁾ Série Conseiller : le 9 juin 2025 ¹⁾
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,65 % ²⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ³⁾ Série Conseiller : 1,65 % ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2025)

¹⁾ Les parts des séries F, I et Conseiller du fonds ne sont actuellement pas offertes aux fins de souscription et le seront dans l'éventualité où la dispense relative à la structure à trois niveaux (définie ci-dessous) est accordée.

²⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

³⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition au prix du lingot d'or, déduction faite des frais et charges, principalement par la voie de placements directs ou indirects dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge tout en atténuant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une stratégie d'écart sur options d'achat couvertes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- le gestionnaire a demandé une dispense, sous réserve de certaines conditions, afin de permettre une structure de fonds à trois niveaux (la « **dispense relative à la structure à trois niveaux** »). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118
- une fois la dispense relative à la structure à trois niveaux accordée, le fonds investira jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or
- le FNB BMO écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or est un « **OPC métaux précieux** » au sens du Règlement 81-102 et cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition au prix du lingot d'or, déduction faite des frais et charges, principalement par la voie de placements directs ou indirects dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge, tout en atténuant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'une stratégie d'écart sur options d'achat couvertes. À l'heure actuelle, le FNB BMO écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or investit principalement dans le FNB BMO lingots d'or. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or achètera et/ou vendra

- des options d'achat sur les titres de certains ou de tous les fonds sous-jacents qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote
- la responsabilité de gestion du portefeuille relève :
 - du FNB BMO écart sur options d'achat couvertes de lingots d'or, en ce qui concerne le choix des fonds de troisième niveau et des autres actifs qu'il détient, y compris le FNB BMO lingots d'or
 - du FNB BMO lingots d'or, en ce qui concerne le choix des actifs qu'il détient
 - il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse, les titres et/ou les lingots d'or en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent, les titres et les lingots d'or peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
 - il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
 - le fonds peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent, des titres et/ou des lingots d'or, avoir recours ou être exposé à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.
- Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre aux marchandises
- le risque propre à la surveillance de la garde
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre à la diminution du nombre de lingots d'or
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre au titre et à la qualité
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à des frais d'opérations plus élevés
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre à la perte de lingots d'or
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de technologie

Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Date de création	Série F : le 28 mai 2025 Série I : le 28 mai 2025 Série Conseiller : le 28 mai 2025
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,65 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2025)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement similaire à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des technologies, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents détenus par les fonds négociés en bourse et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie cherche à générer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition aux titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des technologies, tout en réduisant une partie du risque de perte en cas de baisse au moyen d'options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des technologies. Les titres de capitaux propres sont évalués en fonction d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de variables comme notamment : la qualité, le potentiel de croissance, le rendement boursier et la liquidité. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie vendra des options d'achat sur une partie ou la totalité des titres de capitaux propres qu'il détient. Ces options d'achat peuvent être réglées par livraison physique ou au moyen d'espèces, et elles peuvent être négociées à une bourse ou sur un marché hors cote

- s'il n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie, le fonds peut investir dans des titres d'émetteurs du secteur des technologies ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de technologie dans une proportion essentiellement égale à celle du fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- le fonds peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou dans des titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou à une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut avoir recours à des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes en vue de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse par le recours à des options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de

- sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines, il peut investir dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
 - il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
 - il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
 - il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % ¹⁾ Série F : 0,65 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Les gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés de services aux collectivités, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes largement reconnues comme étant des sociétés de services aux collectivités en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds négociés en bourse détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés de services aux collectivités afin de réaliser un revenu et une plus-value du capital à long terme, tout en réduisant le risque de perte en cas de baisse au moyen d'options d'achat couvertes. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités investira dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir son exposition aux devises par rapport au dollar canadien. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes largement reconnues comme étant des sociétés de services aux collectivités, qui peuvent également comprendre des entreprises de télécommunications et de transport par pipelines, et détiendra de tels titres. Selon la volatilité du

marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités, il peut investir dans des titres de sociétés de services aux collectivités ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FNB
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci

- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes à revenu et à dividendes
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,13 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1994)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu après impôts élevé, comprenant un revenu de dividendes et des gains en capital tirés de la croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies
- il peut également investir dans des titres à revenu fixe
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.

Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.

Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds

- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe composé de revenu net ou d'un RC ou des deux par titre tous les trimestres. Le fonds distribue son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle en décembre.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 ou de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds européen

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,65 %
Frais d'administration	0,28 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de janvier 2015 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés qui sont inscrites à la cote de bourses reconnues et qui sont susceptibles de bénéficier des fusions et de la réduction des obstacles au commerce résultant de la restructuration des marchés et des économies européens. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de sociétés pour repérer des placements potentiels intéressants
- il utilise une approche ascendante en matière de placement basée sur les données fondamentales qui met l'accent sur la croissance et la stabilité des gains tout en respectant des critères rigoureux en matière d'évaluation
- il recherche des sociétés dont la production de flux de trésorerie disponibles est élevée, régulière et en progression
- il passe en revue l'information financière d'une société, sa situation concurrentielle et ses perspectives
- il peut également rencontrer la direction de la société et prendre en considération les tendances économiques et sectorielles générales
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de transition climatique mondiale

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui peuvent se concentrer sur la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des sociétés mondiales qui sont des facilitateurs d'une transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone ou qui adoptent celle-ci
- il envisage les placements dans des sociétés de certains secteurs, notamment :
 - les solutions à faibles émissions de carbone : les sociétés qui offrent des solutions à faibles émissions de carbone au moyen d'une efficacité énergétique améliorée, de fabrication, de processus industriels, d'ingénierie et de construction de pointe, de matériaux de pointe ou d'autres innovations technologiques.
 - l'énergie propre : les sociétés qui participent à l'électrification et au développement, au déploiement, à la transmission et à la distribution d'énergie éolienne, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, de biomasse, hydroélectrique, nucléaire, hydrogène et d'autres sources d'énergie renouvelables ou à faible émission de carbone et au stockage d'énergie.
 - le transport et la mobilité : les sociétés qui permettent un transport de personnes et de biens plus efficace en ce qui a trait aux émissions de carbone, notamment dans le secteur ferroviaire, de l'expédition, des véhicules électriques et autonomes, des infrastructures intelligentes, de l'optimisation et de la logistique.
 - les solutions résilientes : les sociétés qui élaborent et fournissent des solutions résilientes afin de faciliter la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.
 - l'efficacité des ressources : les sociétés qui soutiennent l'extraction, la récupération, l'utilisation et la réutilisation circulaire continue efficace des ressources à travers l'économie.
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres qui peuvent offrir un potentiel de plus-value supérieur
- les analyses fondamentales consisteront entre autres à évaluer les activités de la société, sa situation financière, sa stratégie globale et d'autres facteurs pertinents

- il cible les sociétés de divers secteurs dont les perspectives futures sont alignées favorablement sur un investissement accru et mettent l'accent sur la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. Bien qu'aucun secteur ne soit exclu, le fonds privilégiera habituellement les sociétés des secteurs des services publics, des produits industriels, du transport, des matières premières, des biens de consommation discrétionnaires, de l'énergie et de la technologie
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur rentabilité et leur concordance avec l'objectif de placement du fonds
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- engagement et vote par procuration
- placements thématiques.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,35 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, tiré de la valeur de votre placement, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés partout dans le monde donnant droit à des dividendes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes
- il recherche des rendements à long terme, composés de dividendes en constante croissance et d'un revenu régulier, axés sur une philosophie de croissance des dividendes et de durabilité
- il a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées
- il utilise un processus multifactoriel exclusif, élaboré à l'interne (qui comprend l'utilisation de technologie d'intelligence artificielle), qui effectue des comparaisons entre les régions pour repérer l'endroit où survient un changement positif fondamental sur les marchés mondiaux
- il diversifie les actifs du fonds par régions, pays et secteurs pour réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans quelques secteurs, la valeur de ses parts peut varier davantage que celle des fonds qui investissent dans nombre de secteurs.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au modèle quantitatif
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 ¹⁾ Série T5 : le 11 novembre 2009 ¹⁾ Série F : le 11 novembre 2009 ¹⁾ Série I : le 10 mai 2010 ¹⁾ Série FNB active : le 30 mai 2023 (symbole boursier : BGDV) Série Conseiller : le 3 novembre 2008 ¹⁾
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T5 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série FNB active : 0,75 % ³⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ³⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui versent des dividendes ou qui devraient verser des dividendes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des sociétés mondiales qui versent des dividendes ou qui devraient verser des dividendes
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des dividendes
- il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées de la Catégorie mondiale de dividendes BMO. Chaque série de la Catégorie mondiale de dividendes BMO a été absorbée par la série correspondante du fonds le 25 août 2023.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

³⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs de la série T5 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque mois, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de revenu amélioré

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 13 juin 2022 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 13 juin 2022 Série F6 : le 13 juin 2022 Série I : le 13 juin 2022 Série FNB : le 21 juin 2023 (symbole boursier : ZWQT) Série Conseiller : le 13 juin 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,65 % ²⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu et une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui obtiennent un rendement supérieur à celui du marché plus général des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres distincts.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira principalement dans des fonds négociés en bourse
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui obtiennent un rendement supérieur à celui du marché plus général des titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque mois, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veuillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds mondial d'actions

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série FNB active : le 27 juin 2023 (symbole boursier : BGEQ) Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB active : 0,75 % ²⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse situées partout dans le monde et qui offrent des possibilités de croissance importantes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses reconnues de pays partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tout revenu net et tout gain en capital net en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds soins de la santé mondiaux

Détails du fonds

Type de fonds	actions sectorielles
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série FNB active : le 27 juin 2023 (symbole boursier : BGHC) Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB active : 0,90 % ²⁾ Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur des soins de santé ou qui devraient profiter des activités de ce secteur, à l'échelle mondiale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des sociétés mondiales du secteur des soins de santé ou liées au secteur des soins de santé
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres du secteur des soins de santé négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 11,47 % et 13,31 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions d'Eli Lilly and Company et de UnitedHealth Group Inc., respectivement.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial de revenu et de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 4 novembre 2022 Série T6 : le 4 novembre 2022 Série F : le 4 novembre 2022 Série F6 : le 4 novembre 2022 Série I : le 4 novembre 2022 Série Conseiller : le 4 novembre 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, en combinant une analyse macroéconomique descendante et une analyse fondamentale
- il tient compte du rendement, de la croissance et de l'inflation dans la composition du portefeuille
- il investit de 25 % à 75 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres et de 25 % à 75 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe
- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et il tient compte du rendement boursier
 - il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit des placements de durées jusqu'à l'échéance variées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt

- il analyse les notes de crédit de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le rendement et la croissance du portefeuille
- il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il investit dans des obligations de première qualité et des obligations à rendement élevé
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être rajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	actions d'infrastructures mondiales
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2006 Série F : le 8 avril 2014 Série I : le 17 novembre 2008 Série FNB active : le 27 juin 2023 (symbole boursier : BGIF) Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB active : 1,05 % ²⁾ Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un rendement total élevé, comprenant les dividendes et les gains en capital, en investissant surtout dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur des infrastructures ou qui devraient profiter des activités de ce secteur, à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de ces sociétés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions de sociétés exerçant leurs activités dans le secteur des infrastructures cotées en bourse
- il peut également investir dans des titres de créance de sociétés ayant des activités connexes au secteur des infrastructures
- il cherche à investir dans des titres qui devraient produire des flux de trésorerie stables à long terme
- il diversifie les actifs du fonds en les plaçant dans différents secteurs d'activité et différents pays dans le but de réduire le risque
- il entend par « infrastructures », au sens large, les services publics et installations de base nécessaires au fonctionnement d'une collectivité ou d'une société, notamment dans les secteurs du transport (routes à péage, aéroports, ports de mer et chemins de fer), de l'énergie (transmission, distribution et production de gaz et d'électricité), de l'eau (pipelines et usines de traitement), des télécommunications (diffusion, satellite et câble), sociaux (hôpitaux, écoles et prisons), des services d'ingénierie, minier, du transport des marchandises, des énergies de remplacement, de la construction et du béton
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général impossibles. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série Conseiller et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle de chacune de ces séries est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque mois, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds innovations mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 4 novembre 2022 Série T6 : le 4 novembre 2022 Série F : le 4 novembre 2022 Série F6 : le 4 novembre 2022 Série I : le 4 novembre 2022 Série FNB active : le 27 juin 2023 (symbole boursier : BGIN) Série Conseiller : le 4 novembre 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série F : 0,75 % Série F6 : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB active : 0,95 % ²⁾ Série Conseiller : 1,75 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde actives dans le domaine du développement de produits, de procédés ou de services novateurs et de sociétés qui pourraient tirer profit de ces innovations.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux de sociétés actives dans le domaine du développement de produits, de procédés ou de services novateurs et de sociétés qui pourraient tirer profit de ces innovations
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 11,63 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Nvidia Corp.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue trimestriellement son revenu net et/ou un RC.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veuillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 3 mai 2010 ¹⁾ Série T6 : le 26 novembre 2010 ¹⁾ Série F : le 26 avril 2010 ¹⁾ Série F6 : le 22 octobre 2021 ¹⁾ Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 26 avril 2010 ¹⁾
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées de la Catégorie FNB mondial à faible volatilité BMO. Chaque série de la Catégorie FNB mondial à faible volatilité BMO a été absorbée par la série correspondante du fonds le 25 août 2023.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe mondiaux et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds selon ce qu'il prévoit pour chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir de 10 à 90 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de capitaux propres
- il peut investir de 10 à 90 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il cherchera des fonds négociés en bourse à faible volatilité pour le portefeuille du fonds
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net ou un RC ou les deux tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

La première distribution pour les titres de série T6 et de série F6 sera cependant effectuée en mai 2023 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial de qualité

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 13 juin 2022 Série T6 : le 13 juin 2022 Série F : le 13 juin 2022 Série F6 : le 13 juin 2022 Série I : le 13 juin 2022 Série Conseiller : le 13 juin 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % ¹⁾ Série T6 : 1,45 % ¹⁾ Série F : 0,45 % ¹⁾ Série F6 : 0,45 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,45 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux assortis d'un pointage de qualité calculé en fonction de critères établis. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
- le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de titres de capitaux propres émis sur divers marchés développés et émergents, déduction faite des frais, soit l'indice MSCI ACWI Quality. L'indice MSCI ACWI Quality se compose de titres de sociétés à grande ou à moyenne capitalisation exerçant des activités dans des pays de marchés développés et émergents. L'indice MSCI ACWI Quality vise à reproduire le rendement de titres de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare, l'indice MSCI ACWI, en relevant les titres assortis d'un pointage de qualité fondé sur les trois principales variables fondamentales, soit un rendement des capitaux propres élevé, une croissance stable des bénéfices d'une année à l'autre, laquelle peut se mesurer par l'écart-type de la croissance des bénéfices au cours des cinq derniers exercices, et un faible emprunt, lequel peut se mesurer par le ratio d'endettement. Le pointage de qualité de chaque titre est calculé au moyen de la normalisation des trois variables fondamentales en ayant recours aux pointages Z. Le calcul d'un pointage Z est une méthode largement répandue

- pour normaliser une variable afin de la regrouper avec d'autres variables pouvant avoir une unité de mesure différente ou une échelle différente. Selon les pointages de qualité, un nombre fixe de titres constituants est choisi pour l'indice MSCI ACWI Quality. L'indice MSCI ACWI Quality établit la pondération des titres selon le produit de la pondération de leur capitalisation boursière au sein de l'indice phare et le pointage de qualité. L'indice MSCI ACWI Quality pondère de nouveau les titres de croissance de qualité sélectionnés au sein de l'indice phare afin de mettre l'accent sur les titres assortis de pointages de qualité élevés. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice MSCI ACWI Quality et de ses émetteurs constituants auprès de MSCI, sur son site Web, au www.msci.com
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FINB BMO MSCI Monde de haute qualité, il peut investir dans des titres qui composent l'indice MSCI ACWI Quality dans environ la même proportion que celle qu'ils représentent dans le FINB BMO MSCI Monde de haute qualité
 - il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres mondiaux de qualité en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
 - il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou d'une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada
 - il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
 - il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les investisseurs des séries T6 et F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net ou un RC ou les deux sur une base trimestrielle et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres des séries T6 et F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FPI mondiaux

Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés immobilières
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série FNB active : le 27 juin 2023 (symbole boursier : BGRT) Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB active : 0,90 % ²⁾ Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des fiducies de placement immobilier et des titres de capitaux propres de sociétés immobilières en exploitation et/ou de sociétés qui fournissent des services au secteur immobilier à l'échelle mondiale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des FPI à l'échelle mondiale et dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés immobilières, mais il peut investir dans des débentures convertibles
- il peut investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés liées au domaine de l'immobilier
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des FPI dont les titres sont négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque mois, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB lingots d'or

Détails du fonds

Type de fonds	marchandises
Date de création	Série A : le 28 mai 2025 Série F : le 28 mai 2025 Série G : le 28 mai 2025 Série I : le 28 mai 2025 Série Conseiller : le 28 mai 2025
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,20 % ¹⁾ Série F : 0,20 % ¹⁾ Série G : 0,55 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,20 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2025)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement qui cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement du prix du lingot d'or principalement au moyen de placements directs ou indirects dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge et de taille internationale de 400 onces troy.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO lingots d'or
- le FNB BMO lingots d'or est un « OPC métaux précieux », au sens du Règlement 81-102, et cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement du prix du lingot d'or en investissant dans des avoirs à long terme composés de lingots d'or non grevés d'une charge et de taille internationale de 400 onces troy. Ces avoirs consisteront principalement en des lingots d'or purs, raffinés et non grevés d'une charge sous forme de lingots bonne livraison. Le FNB BMO lingots d'or ne fera aucune spéculation quant à la fluctuation à court terme du prix des lingots d'or, et ses avoirs en lingots d'or ne sont pas gérés activement
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse, les titres et/ou les lingots d'or en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent, les titres et les lingots d'or peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent, des titres et/ou des lingots d'or ou au lieu de ces placements, avoir recours ou être exposé à des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les fluctuations des prix de l'or auront une incidence sur le prix par part du fonds.

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque propre à la surveillance de la garde
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre à la diminution du nombre de lingots d'or
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre au titre et à la qualité
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à des frais d'opérations plus élevés
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre à la perte de lingots d'or
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds Chine élargie

Détails du fonds

Type de fonds	actions de la Chine élargie
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 ¹⁾ Série F : le 24 juin 2013 ¹⁾ Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 3 novembre 2008 ¹⁾
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Polen Capital HK Limited Hong Kong (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées de la Catégorie Chine élargie BMO. Chaque série de la Catégorie Chine élargie BMO a été absorbée par la série correspondante du fonds le 25 août 2023.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir la croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de sociétés de la Chine élargie, qui comprend la Chine continentale, Hong Kong et Taïwan, ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui tirent avantage de leur exposition à la Chine élargie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des titres de capitaux propres cotés aux bourses de la Chine continentale, de Hong Kong ou de Taïwan, de même que dans des titres cotés à des bourses hors Chine qui bénéficient de l'exposition à la Chine élargie
- il peut aussi investir dans des titres convertibles et dans d'autres titres apparentés à des titres de capitaux propres ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il cherche à investir dans des sociétés dont la croissance est supérieure aux attentes du marché, qui récupèrent plus rapidement, qui ont une valeur non identifiée qui est sur le point de se réaliser ou qui bénéficient de changements économiques ou réglementaires d'une manière non encore prévue par les autres investisseurs
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 10,20 %, 13,81 %, 12,59 % et 13,95 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions d'AIA Group Ltd, de Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, Ltd, de Taiwan Semiconductor SP SDR et de Tencent Holdings Ltd, respectivement.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'occasions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres du monde entier
- il a recours à une analyse ascendante fondée sur les données fondamentales pour choisir les titres de capitaux propres du monde entier qu'il estime être le meilleur placement, peu importe la capitalisation boursière et la répartition par secteur, en mettant l'accent sur les titres dont le cours est attrayant et qui sont émis par des sociétés susceptibles de connaître une croissance élevée des bénéfices
- en outre, il recherche des sociétés dont les données fondamentales s'améliorent, dont le cours est attrayant et qui sont touchées par d'autres facteurs qui peuvent entraîner une augmentation du cours
- le fonds a recours à des méthodes d'analyse des titres de capitaux propres fondées sur les données fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 75 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,70 % ¹⁾ Série F : 0,20 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions internationales. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, déduction faite des frais. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD est un indice boursier qui reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays de marchés développés à l'échelle mondiale, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est également couverte par rapport au dollar canadien. Des renseignements additionnels concernant l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de MSCI à l'adresse www.msci.com
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres qui composent l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2024)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou dans d'autres sociétés qui tirent profit de leur exposition au marché international.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents pays, secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au marché international, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds et ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds valeur internationale

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 7 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série I : le 23 décembre 2013 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N. ²⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,30 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Pyrford International Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés pour la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 50, pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne ou à grande capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions de sociétés établies qui sont négociées à escompte par rapport à leur valeur à long terme, à des bourses reconnues de pays situés partout dans le monde, sauf en Amérique du Nord
- il a recours à une perspective de rendement absolu fondée sur la valeur. Au niveau des actions, le gestionnaire de portefeuille repère les sociétés qu'il considère comme évaluées adéquatement ou sous-évaluées par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices à long terme
- il cherche à surpondérer les placements dans les pays qui devraient offrir une bonne valeur par rapport à leurs perspectives à long terme
- il peut investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant.

En ce qui concerne les titres de chaque série, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois composé de revenu net ou d'un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série de titres est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans chaque série de titres, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds japonais

Détails du fonds

Type de fonds	actions de diverses régions géographiques
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'août 2017 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- le fonds investit dans un portefeuille de base de titres de capitaux propres qui sont choisis en examinant les données financières de chaque placement potentiel à la recherche de facteurs comme la taille de la société, la tendance, le secteur et la sensibilité de chaque placement potentiel aux fluctuations du marché (coefficient bêta)
- dans une moindre mesure, le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de sociétés que le gestionnaire de portefeuille juge comme étant de bonne qualité en examinant les statistiques financières de chaque placement potentiel, à la recherche de facteurs comme une gestion et une gouvernance solides, et à un prix intéressant
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et différentes sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 16 mai 2019 Série T4 : le 15 octobre 2019 Série F : le 16 mai 2019 Série F4 : le 15 octobre 2019 Série I : le 16 mai 2019 Série Conseiller : le 16 mai 2019
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série T4 : 1,25 % Série F : 0,25 % Série F4 : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2019)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
- le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et à détenir de tels titres. Les titres seront choisis parmi les titres canadiens les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon à ce que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité, il peut investir directement dans des actions canadiennes à faible volatilité
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada

- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T4 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F4 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série T4 : 1,25 % Série F : 0,25 % Série F4 : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit actuellement jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
- le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés américaines qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et à détenir de tels titres. Les titres seront choisis parmi les titres américains les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon à ce que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité, il peut investir directement dans des actions américaines à faible volatilité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds à l'extérieur des États-Unis
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou d'autres titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou d'autres titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du

fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada

- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de change
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions multi-factorielles

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui sont sélectionnés en fonction de facteurs qui tiennent compte des ratios financiers et des rendements selon le cours.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
 - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- l'équipe utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
 - maximise l'exposition à la CAPR
 - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
 - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2021 Série F : le 1 ^{er} juin 2021 Série I : le 1 ^{er} juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un fonds négocié en bourse qui investit principalement dans des actions américaines comprises dans l'indice NASDAQ 100, ou son indice de remplacement. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse ou de son indice de référence.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO actions du Nasdaq 100
- le FINB BMO actions du Nasdaq 100 cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice de sociétés cotées au Nasdaq, déduction faite des frais, qui est actuellement l'indice NASDAQ-100. L'indice NASDAQ-100 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui suit 100 des principaux titres de sociétés ne faisant pas partie du secteur financier cotés au Nasdaq Stock Market selon la capitalisation boursière. Des renseignements additionnels concernant l'indice NASDAQ-100 et ses émetteurs constitutants peuvent être obtenus sur le site Web de NASDAQ à l'adresse indexes.nasdaqomx.com/ (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO actions du Nasdaq 100, il peut investir dans des titres qui composent l'indice NASDAQ-100 dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO actions du Nasdaq 100
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans les titres cotés au Nasdaq en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou dans les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières

- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes nord-américains

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 24 juin 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,30 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (portefeuille canadien) (gestionnaires de portefeuille depuis octobre 1994)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (portefeuille américain) (sous-conseiller depuis décembre 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un niveau élevé de rendement total sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille américain) emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des titres de capitaux propres nord-américains
- ils examinent les données financières de chaque société dans laquelle ils envisagent d'investir afin de déterminer si les titres de la société sont offerts à un prix intéressant et si celle-ci affiche des bénéfices constants
- ils surveillent les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les trimestres et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB à rendement bonifié

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 27 mars 2023 Série F : le 27 mars 2023 Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 27 mars 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % ¹⁾ Série F : 0,65 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui visent à procurer une exposition à un portefeuille de sociétés américaines à grande capitalisation, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés afin de procurer une plus-value du capital à long terme, de produire un revenu et d'atténuer le risque de perte en cas de baisse. Le

fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un fonds négocié en bourse qui investit dans de tels titres, investir directement dans des titres sous-jacents que ce fonds négocié en bourse détient et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction du fonds négocié en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO à rendement bonifié
- le FNB BMO à rendement bonifié vise à procurer une exposition au rendement d'un portefeuille de sociétés américaines à grande capitalisation, principalement en investissant dans des titres de capitaux propres américains et des dérivés afin de procurer une plus-value du capital à long terme, de produire un revenu et d'atténuer le risque de perte en cas de baisse. Les titres seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la qualité, du rendement et de la liquidité. Le FNB BMO à rendement bonifié peut également avoir recours à des stratégies liées aux dérivés. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options d'achat qui seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options d'achat sur des titres en portefeuille et des FNB, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB à un prix d'exercice. Les options d'achat que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Les options d'achat vendues procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB a reçues lorsqu'il a vendu les options. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options d'achat afin d'obtenir une exposition éventuelle aux titres de capitaux

propres américains et aux marchés américains. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut vendre des options de vente en vue de réduire le coût net de l'acquisition de titres en portefeuille. Ces options seront vendues uniquement à l'égard des titres dans lesquels le FNB BMO à rendement bonifié est autorisé à investir et seront choisies en tenant compte de la volatilité, de l'analyse fondamentale et technique, de la sensibilité des cours par rapport au marché en général et de la diversification par secteur. Au moment de la vente d'options de vente sur des titres en portefeuille et des FNB, le FNB BMO à rendement bonifié vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit de vente du titre à un prix d'exercice. Les options de vente que le FNB vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse. Selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO à rendement bonifié peut acheter des options de vente afin de limiter éventuellement la perte attribuable à la chute marquée des cours des titres de capitaux propres américains et des marchés américains

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO à rendement bonifié, il peut investir dans des titres qui composent le FNB dans des proportions comparables à celles qu'ils représentent dans le FNB
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et les placements directs peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse sous-jacent ou à une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 6 décembre 2018 Série F : le 6 décembre 2018 Série I : le 6 décembre 2018 Série FNB : le 6 décembre 2018 (symbole boursier : ZFC) Série Conseiller : le 6 décembre 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,75 % ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2018)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis novembre 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres canadiens
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui pourraient offrir des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut déroger temporairement aux objectifs de placement du fonds et détenir la totalité ou une partie de des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme, la trésorerie ou des instruments du marché monétaire à court terme et/ou des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (exception faite des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme susmentionnés), y compris des fonds qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe et une personne avec laquelle nous avons des liens et des fonds non apparentés
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds pourrait avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidence fiscale pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 6 décembre 2018 Série F : le 6 décembre 2018 Série I : le 6 décembre 2018 Série S : le 10 janvier 2020 Série FNB : le 6 décembre 2018 (symbole boursier : ZFN) Série Conseiller : le 6 décembre 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série S : 0,35 % Série FNB : 0,80 % ²⁾ Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2018)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis novembre 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille fortement concentré de titres de capitaux propres nord-américains
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui pourraient offrir des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut déroger temporairement aux objectifs de placement du fonds et détenir la totalité ou une partie de des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme, la trésorerie ou des instruments du marché monétaire à court terme et/ou des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (exception faite des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe à court terme susmentionnés), y compris des fonds qui sont gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe et une personne avec laquelle nous avons des liens et des fonds non apparentés
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres canadiens ou américains
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds pourrait avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I, de série S et de série Conseiller, le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série S : le 29 janvier 2025 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % ¹⁾ Série F : 0,45 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série S : 0,35 % ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails. BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille	(gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer aux investisseurs une possibilité de plus-value du capital et de distributions régulières tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse associé à un placement direct dans les marchés boursiers nord-américains et/ou mondiaux en investissant principalement, directement ou indirectement,

dans des titres de capitaux propres nord-américains et/ou mondiaux, notamment à l'aide de dérivés et/ou de billets structurés d'émetteurs nord-américains et/ou internationaux offrant une exposition à des titres de capitaux propres nord-américains et/ou mondiaux. Le fonds cherchera à reproduire le résultat d'un portefeuille géré activement de billets structurés diversifiés offerts par des émetteurs nord-américains et/ou internationaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres nord-américains et/ou mondiaux, notamment à l'aide de dérivés et de billets structurés d'émetteurs nord-américains et/ou internationaux offrant une exposition à des titres de capitaux propres nord-américains et/ou mondiaux
- à l'occasion, il peut également détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire, notamment afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut revoir de façon dynamique l'exposition des placements du fonds sur les différents marchés nord-américains et/ou mondiaux
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- il peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, notamment aux fins suivantes :
 - acheter des options d'achat (notamment des options d'achat numériques) sur un titre

- (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour accroître le potentiel de rendement
- vendre des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres qui plafonnent leur croissance et génèrent des flux de trésorerie
 - acheter des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour réduire le risque de perte en cas de baisse
 - vendre des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
 - acheter des contrats à terme de gré à gré sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
 - conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total structurés) visant un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse), un panier de titres ou un actif de référence comme un indice.

La décision de participer à des opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture sera fondée sur la possibilité de plus-value du capital que procurent les opérations, ainsi qu'en prenant en compte l'exposition générale du portefeuille du fonds au risque lié au marché. La plus-value du capital obtenue par le fonds en recourant à ces stratégies liées aux dérivés peut être inférieure à la hausse de la valeur des titres sous-jacents au cours d'une même période. Les dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture afin de protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions. Les dérivés peuvent être utilisés afin de réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises ou d'options.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Incidences fiscales supplémentaires

Des incidences fiscales fédérales canadiennes peuvent s'ajouter à celles décrites à la rubrique *Incidences fiscales* à la page 87 et s'appliquer au fonds et à ses porteurs de titres en raison de certaines stratégies de placement décrites ci-dessous auxquelles peut recourir le fonds. Les principales incidences fiscales fédérales canadiennes supplémentaires qui s'appliquent généralement à ces stratégies sont décrites ci-après.

Le présent résumé portant sur les incidences fiscales fédérales canadiennes supplémentaires doit être lu conjointement avec le résumé figurant à la rubrique *Incidences fiscales* à la page 87. Il s'appuie sur les restrictions et les hypothèses énoncées dans ce résumé et repose sur l'hypothèse que le fonds sera admissible, ou réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Généralités

Dans le calcul du revenu du fonds pour l'application de la Loi de l'impôt, les gains ou les pertes réalisés à la disposition de titres dans lesquels le fonds a investi constitueront généralement des gains en capital ou des pertes en capital du fonds au cours de l'année durant laquelle ils ont été réalisés, sauf si le fonds est considéré comme négociant des titres ou faisant le commerce de tels titres ou exploitant de

quelque façon une entreprise qui consiste à acheter et à vendre des titres ou que le fonds a acquis les titres dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial, auquel cas de tels gains ou de telles pertes seront généralement comptabilisés comme du revenu.

Le fonds fera le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt pour que chaque « **titre canadien** » (au sens de la Loi de l'impôt) qu'il détient soit traité comme une immobilisation, de sorte que tout gain réalisé ou toute perte subie par le fonds à la disposition de tels titres sera imposé à titre de gain en capital ou de perte en capital, selon le cas.

Billets structurés

Dans certaines circonstances, des dispositions de la Loi de l'impôt peuvent faire en sorte que de l'intérêt soit réputé s'accumuler sur les « **créances visées par règlement** » (au sens donné à cette expression pour l'application de la Loi de l'impôt). Le fait qu'un billet structuré donné acquis par le fonds soit une créance visée par règlement dépendra de ses modalités. Selon les règles de la Loi de l'impôt ainsi que les règlements pris en application de celle-ci qui s'appliquent aux créances visées par règlement, un contribuable est généralement tenu de comptabiliser le montant de tout intérêt ou de toute prime à recevoir à l'égard de la créance pendant la durée de la créance, en fonction du montant maximal d'intérêt ou de prime pouvant être payable à l'égard de la créance. Cependant, dans certains cas, la pratique administrative de l'ARC est à l'effet qu'aucun montant n'est réputé s'accumuler avant qu'il ne devienne calculable, sauf en cas de vente, de cession ou de tout autre transfert du billet structuré avant son échéance, auquel cas l'excédent, le cas échéant, du produit de disposition du contribuable sur le montant en capital du billet structuré sera inclus dans son revenu. Le fonds entend se fier à la position administrative de l'ARC dans la mesure où celle-ci s'applique à un billet structuré qu'il acquiert.

Obligations coupon zéro

Dans le cadre de ses stratégies de placement, le fonds peut acquérir des obligations coupon zéro à escompte, lesquelles constitueront des créances visées par règlement. Selon les règles de la Loi de l'impôt ainsi que les règlements pris en application

de celle-ci applicables à une telle obligation coupon zéro, le fonds est tenu d'inclure annuellement dans son revenu un montant prescrit à l'égard d'un tel escompte.

Swaps

Dans le cadre de ses stratégies de placement, le fonds peut conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total structurés) visant des titres sous-jacents (y compris des titres de fonds négociés en bourse), des paniers de titres ou des actifs de référence dans le cadre desquels le rendement du swap reproduit le rendement qui pourrait être obtenu avec des billets structurés. Le fonds considérera les paiements effectués et reçus aux termes de ces swaps et d'autres swaps tels que des swaps de taux d'intérêt comme du revenu.

Certaines stratégies liées aux dérivés

Le fonds peut également conclure des contrats à terme de gré à gré aux termes desquels il s'engage à acheter auprès de la contrepartie pertinente des titres (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres (les « **titres de référence** ») à une date ultérieure déterminée à un prix correspondant au cours des titres de référence à la date de conclusion du contrat. Les titres de référence seront des « **titres canadiens** » (au sens de la Loi de l'impôt). Le nombre de titres de référence achetés aux termes d'un contrat à terme de gré à gré conclu par le fonds ne sera pas ajusté en fonction des dividendes ou des distributions versés par les émetteurs de ces titres de référence (sauf dans certains cas, en ce qui a trait aux émetteurs des titres de référence qui sont des fiducies, en fonction des distributions de gains en capital imposables) entre la date de conclusion du contrat à terme de gré à gré et la date d'acquisition des titres de référence par le fonds.

Pour établir son revenu aux fins fiscales, le fonds :

- ne tiendra pas compte des montants relatifs à un contrat à terme de gré à gré tant que les titres de référence ne seront pas acquis à l'échéance ou à la résiliation partielle du contrat;
- constatera le gain ou, sous réserve des règles relatives au report d'une perte, la perte, accumulé à l'acquisition de tels titres de référence au moment où ces titres de référence sont vendus ou par ailleurs aliénés;
- considérera un tel gain ou une telle perte comme un gain en capital ou une perte en capital.

Le fonds peut également vendre ou acheter des options sur les titres de référence. En règle générale, le prix d'exercice de ces options sera le cours des titres de référence à la date à laquelle les options sont conclues, même si le fonds vendra des options de vente qui sont substantiellement hors du cours. Le fonds anticipe que les options « en cours » seront réglées physiquement à l'échéance. Bien que le fonds fera le choix prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt que chaque « **titre canadien** », notamment les titres de référence, détenu par le fonds soit réputé être une immobilisation détenue par le fonds, une option sur les titres de référence ne constitue pas un titre canadien. Le fonds entend se fier à la pratique administrative de l'ARC selon laquelle, en règle générale, le gain ou la perte réalisé par un contribuable à l'égard d'options est de même nature que les opérations du contribuable sur les titres sous-jacents.

Si le fonds reçoit une prime à l'occasion de la vente d'une option d'achat ou de vente sur les titres de référence, le montant de cette prime sera considéré par le fonds comme étant un gain en capital réalisé par le fonds au cours de l'année durant laquelle il la reçoit, sauf si l'option est subséquemment exercée, auquel cas la prime réduira le coût des titres de référence acquis par le fonds ou sera ajoutée au produit de disposition des titres de référence vendus par le fonds.

Si le fonds verse une prime à l'occasion de l'achat d'une option d'achat ou de vente sur les titres de référence et que le fonds exerce l'option, le montant de la prime s'ajoute au prix d'exercice de l'option pour établir le coût des titres de référence acquis ou est déduit du produit de disposition des titres de référence vendus par le fonds.

Advenant qu'une option arrive à échéance sans avoir été exercée, le fonds traitera le montant de la prime comme une perte en capital survenue dans l'année où l'option arrive à échéance.

La Loi de l'impôt contient des règles (les « **règles sur les CDT** ») qui ciblent certaines ententes financières, décrites comme des « **contrats dérivés à terme** » (les « **CDT** »), qui tentent de réduire l'impôt par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, du rendement d'un investissement qui serait autrement traité comme un revenu ordinaire. Les règles sur les CDT sont rédigées en termes généraux et pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations, y compris à certaines options.

Si un contrat à terme de gré à gré conclu par le fonds devait être considéré comme donnant lieu à un CDT, à la livraison des titres de référence au fonds par la contrepartie, le fonds serait généralement tenu d'inclure (de déduire) dans le calcul de son revenu l'excédent (l'insuffisance) de la juste valeur marchande des titres de référence à ce moment sur le prix d'achat de ces titres de références. La définition des CDT a récemment été élargie en limitant l'une des exceptions à la définition pouvant être invoquée lorsque la différence entre la juste valeur marchande des titres de référence et le prix d'achat est fondée sur la fluctuation de la juste valeur marchande des titres de référence pendant la durée du contrat. Selon la modification pertinente, un contrat à terme de gré à gré conclu par le fonds ne sera pas visé par la portée d'une telle exception s'il peut raisonnablement être considéré que l'un des buts principaux de la série d'opérations ou d'événements, ou d'une opération ou d'un événement dans cette série, dont fait partie le contrat à terme de gré à gré, est de faire en sorte que la totalité ou une partie du gain en capital réalisé par suite d'une disposition (autre qu'une disposition par le vendeur aux termes du contrat) d'un titre canadien (qui fait partie de la même série) soit attribuable à des dividendes ou, lorsque l'émetteur des titres de référence est une fiducie, à des distributions de revenu autre que des gains en capital imposables, payés sur les titres de référence pendant la durée du contrat. Étant donné que le nombre de titres de référence achetés aux termes d'un contrat à terme de gré à gré conclu par le fonds ne sera pas ajusté en fonction des dividendes ou des distributions sur de tels titres de référence (sauf dans certains cas, si l'émetteur des titres de référence est une fiducie, en fonction des distributions sur les gains en capital imposables) entre la date de conclusion du contrat à terme de gré à gré et la date d'acquisition des titres de référence par le fonds, tout gain en capital réalisé par le fonds à la disposition des titres de référence ne devrait pas être attribuable à des dividendes payés sur les titres de référence pendant la durée du contrat à terme de gré à gré ou, lorsque l'émetteur des titres de référence est une fiducie, à des distributions de revenu autre que des gains en capital imposables pendant la durée du contrat à terme de gré à gré. Par conséquent, les contrats à terme de gré à gré devraient être visés par la portée de l'exception à la définition des CDT.

Bien que les règles sur les CDT soient rédigées en termes généraux et qu'elles pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations, y compris à certaines options, il n'est pas anticipé qu'elles s'appliqueront aux options sur les titres de référence vendues ou achetées par le fonds si le prix d'exercice de ces options correspond au cours des titres de référence à la date à laquelle l'option est conclue ou, dans le cas d'options de vente vendues par le fonds, si les options sont hors du cours.

Options d'achat numériques

Une option d'achat numérique acquise par le fonds procurera un montant fixe si le cours des actifs sous-jacents excède le prix d'exercice à échéance. Si le cours des actifs sous-jacents n'excède pas le prix d'exercice à échéance, le fonds ne recevra aucun montant. Étant donné que les options d'achat numériques viseront uniquement des règlements en espèces, le fonds a l'intention de comptabiliser de telles options à titre de revenu et reconnaîtra les gains ou les pertes à l'égard de ces options lorsque ceux-ci se réaliseront.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à la vente d'options d'achat
- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre aux dépôts
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité

- le risque propre au placement responsable
- le risque propre à la vente d'options de vente
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Autres facteurs de risque liés à la fiscalité

Un placement dans le fonds est exposé à certains autres facteurs de risque liés à la fiscalité en ce qui a trait aux stratégies de placement décrites à la rubrique *Incidences fiscales supplémentaires – Certaines stratégies liées aux dérivés* à la page 345.

Aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été demandée à l'ARC ni obtenue de cette dernière en ce qui concerne le moment ou la qualification du revenu, des gains ou des pertes du fonds.

Le rendement après impôt des porteurs de titres pourrait être réduit et le fonds pourrait être assujéti à un impôt sur le revenu non remboursable ou pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux investisseurs non résidents, ce qui réduirait la valeur des placements des porteurs de titres, notamment si :

- le fonds n'était pas en droit de se fier à la position administrative de l'ARC relativement à un billet structuré acquis par le fonds;
- le fonds n'était pas une fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt et était considéré comme un « **négociant en valeurs ou courtier en valeurs mobilières** »;
- dans le cas des contrats à terme de gré à gré décrits à la rubrique *Incidences fiscales supplémentaires – Certaines stratégies liées aux dérivés* à la page 345, l'acquisition de titres de référence par le fonds aux termes d'un contrat à terme de gré à gré constituait une opération imposable, la nature d'un gain à la disposition des titres de référence acquis par le fonds aux termes du contrat à terme de gré à gré ou le moment où il a été réalisé n'en faisait pas un gain en capital réalisé à la disposition de ces titres de référence ou le contrat à terme de gré à gré constituait un CDT, que ce soit par l'application de la règle générale anti-évitement ou par suite d'un changement dans la loi ou autrement;

- les opérations du fonds décrites à la rubrique *Incidences fiscales supplémentaires – Certaines stratégies liées aux dérivés* à la page 345 en ce qui a trait aux options étaient comptabilisées comme du revenu, que ce soit par suite d'un changement dans la loi ou dans la pratique administrative de l'ARC ou autrement.

Le fonds pourrait être assujéti aux règles relatives à la « **perte apparente** » énoncées dans la Loi de l'impôt. Nous entendons gérer le fonds de manière à éviter l'application des règles relatives à la perte apparente lorsque les efforts sur le plan commercial pour ce faire sont raisonnables.

Dans certains cas, la contrepartie aux contrats à terme de gré à gré et aux contrats sur options avec le fonds, décrits à la rubrique *Incidences fiscales supplémentaires – Certaines stratégies liées aux dérivés* à la page 345, peut être la Banque de Montréal, un membre du groupe du gestionnaire. Si le fonds et la Banque de Montréal sont considérés comme ayant des liens de dépendance au moment où la Banque de Montréal livre les titres de référence au fonds aux termes d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat sur options, et que le prix de ces titres de référence est par ailleurs supérieur à leur juste valeur marchande, le prix de ces titres de référence pour le fonds sera réputé être cette juste valeur marchande. On fera la moyenne entre le prix de ces titres de référence et le prix de base rajusté de tout titre de référence identique détenu par le fonds immédiatement avant ce moment, ce qui aura pour effet de réduire toute perte en capital (ou d'accroître tout gain en capital) à la disposition subséquente de ces titres de référence, et le fonds pourrait potentiellement être assujéti à un impôt sur le revenu non remboursable. À l'opposé, si le fonds et la Banque de Montréal sont considérés comme ayant des liens de dépendance au moment où le fonds livre les titres de référence à la Banque de Montréal aux termes d'un contrat sur options, et que la juste valeur marchande de ces titres de référence est supérieure au produit de disposition du fonds par ailleurs établi, le fonds sera réputé avoir reçu un produit égal à une telle juste valeur marchande, ce qui accroîtra le gain en capital ou réduira la perte en capital réalisé lors d'une telle disposition.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC, selon ce que détermine le gestionnaire. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial équilibré durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de novembre 2014 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer en même temps la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux selon une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- l'actif du fonds est réparti entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe
- pour son volet titres à revenu fixe, le fonds met l'accent principalement sur l'analyse des titres, du secteur, du crédit et de la courbe de rendement au moment de prendre sa décision de placement et peut retenir tant des titres de qualité que des titres de moindre qualité. Le volet titres à revenu fixe sera investi principalement dans des titres émis par des émetteurs qui sont des États, des gouvernements, des sociétés et des émetteurs de produits financiers structurés
- pour son volet titres de capitaux propres, le fonds recherche les titres qui sont considérés comme les meilleures occasions à l'échelle mondiale, ce qui peut notamment comprendre des titres de sociétés à petite ou à grande capitalisation. Le gestionnaire de portefeuille a recours à la recherche fondamentale pour établir la valeur intrinsèque d'une société, ce qui lui permet de repérer les titres de capitaux propres dont le cours est inférieur à cette valeur
- le gestionnaire de portefeuille tient compte des perspectives économiques, de l'évolution des placements et des tendances du marché pour composer un portefeuille équilibré bien diversifié

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie.

L'évaluation des émetteurs par le Fonds peut prendre en compte les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

En règle générale, le fonds n'achètera pas de titres d'un émetteur qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- son activité principale est la production d'armes (qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou nucléaires);
- son activité principale est l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de pétrole non conventionnel;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de tabac;
- il a reçu la note B ou CCC par MSCI ESG;
- il est impliquée dans une grave controverse ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir des distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O : le 17 décembre 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables BMO privé, série O : 0,05 % ²⁾ Série Conseiller : 1,50 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Les porteurs de titres de série O versent des frais distincts directement à leur courtier, dont une partie peut nous être versée par le courtier. Ces frais sont établis par le courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 50, pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en utilisant une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en examinant fondamentalement les statistiques financières de chaque société pour déterminer si les titres de capitaux propres ont un cours intéressant
- il passe en revue les activités d'exploitation et de recherche et de développement des sociétés pour évaluer le potentiel de croissance de chaque société
- il investit dans des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des émetteurs par le Fonds peut prendre en compte les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

En règle générale, le fonds n'achètera pas de titres d'un émetteur qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- son activité principale est la production d'armes (qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou nucléaires);
- son activité principale est l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de pétrole non conventionnel;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de tabac;
- il a reçu la note B ou CCC par MSCI ESG;
- il est impliquée dans une grave controverse ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O : le 22 novembre 2019 Série S : le 18 novembre 2019 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO privé, série O : 0,15 % Série S : 0,30 % Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de mai 2018 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille mondialement diversifié de titres de capitaux propres qui exclut les émetteurs ayant pour activités principales la valorisation des combustibles fossiles et les infrastructures liées à ceux-ci.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans un portefeuille mondialement diversifié de titres de capitaux propres
- il n'investira pas dans les titres d'émetteurs qui :
 - exercent des activités d'exploration, de traitement, de raffinage et/ou de distribution liées au charbon, au pétrole et/ou au gaz
 - produisent et/ou transportent de l'électricité tirée de combustibles fossiles
 - transportent du gaz naturel
- il investit dans des entreprises de grande qualité dotées d'une direction solide et évaluées favorablement
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des émetteurs par le Fonds peut prendre en compte les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

En règle générale, le fonds n'achètera pas de titres d'un émetteur qui présente les caractéristiques suivantes :

- son activité principale est la production d'armes (qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou nucléaires);
- son activité principale est l'extraction et/ou la distribution de charbon thermique;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de pétrole non conventionnel;
- son activité principale est la production et/ou la distribution de tabac;
- il a reçu la note B ou CCC par MSCI ESG;
- il est impliquée dans une grave controverse ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'avril 2015 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de

titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- les fonds sous-jacents qui constituent le portefeuille investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela

augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 8 avril 2014 Série FNB : le 8 janvier 2019 (symbole boursier : ZZZD) Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série G : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,70 % ²⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, il n'y a aucuns frais d'administration fixes) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'août 2013 à mai 2022)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier en faisant principalement des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres productifs de revenu. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net chaque mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série T4 : le 27 août 2018 Série F : le 28 avril 2016 Série F4 : le 21 décembre 2018 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T4 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F4 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2016)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille mondialement diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et peut investir dans d'autres titres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4 et de série F4 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4 et de série F4, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 4 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4 et de série F4, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série S : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série S : 0,60 % Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2015)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des fonds intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur.

Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Patrimoine Quintessence Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller d'avril 2016 à mai 2022)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui mettent l'accent sur la croissance. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et peut également investir dans d'autres titres de capitaux propres et titres à revenu fixe
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le gestionnaire de portefeuille tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc

diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2021 Série F : le 1 ^{er} juin 2021 Série I : le 1 ^{er} juin 2021 Série FNB : le 7 juin 2021 (symbole boursier : ZACE) Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série F : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,75 % ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)
Sous-conseiller	BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (sous-conseiller depuis mai 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines de toutes les capitalisations boursières.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines
- il adopte une analyse fondamentale ascendante rigoureuse pour repérer des données fondamentales en matière de valeur, de croissance régulière et de temps opportun
- il investit dans des sociétés de toutes les capitalisations boursières
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes américains

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- les titres de capitaux propres de sociétés américaines sont choisis suivant un examen des données financières de chaque placement éventuel et une recherche visant à repérer un prix intéressant, des bénéfices constants, une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société, la possibilité de verser des dividendes et la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- l'actif du fonds est diversifié au moyen d'une répartition parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres autres qu'américains

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 4 novembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,58 % ¹⁾ Série F : 0,08 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens, déduction faite des frais. L'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des sociétés américaines ouvertes les plus importantes que fournit S&P, couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500, sur lequel se fonde l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens, est souvent utilisé comme une mesure du rendement des marchés boursiers américains en général. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse www.spglobal.com/spdji/en/ (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens, il peut investir dans des titres qui composent l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens dans une proportion en grande partie égale au FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série A (couverte) : le 2 mai 2016 Série F : le 3 novembre 2008 Série F (couverte) : le 2 mai 2016 Série I : le 5 mars 2008 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 1 ^{er} avril 2013 Série Conseiller (couverte) : le 2 mai 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série A (couverte) : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F (couverte) : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N. ²⁾ Série Conseiller : 1,50 % Série Conseiller (couverte) : 1,50 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des actions de sociétés américaines bien établies qui peuvent être sous-évaluées sur le marché.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés pour la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 50, pour obtenir plus de renseignements.

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série A (couverte), de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, les frais de couverture sont attribués à la série A (couverte), à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions américaines Plus

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)
Sous-conseiller	BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (sous-conseiller depuis décembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes
- il investit dans le cadre d'une gestion tactique dans des titres de capitaux propres canadiens, élargissant l'univers de titres possibles pour améliorer le potentiel de croissance et la constance des rendements
- il adopte une analyse fondamentale ascendante rigoureuse pour repérer des données fondamentales en matière de valeur, de croissance régulière et de temps opportun
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds leadership féminin

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série FNB : le 23 mai 2018 (symbole boursier : WOMN) Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,35 % ²⁾ Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration qui sont attribuées à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des titres d'émetteurs qui favorisent la mixité au sein de leur équipe de direction.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- engagement et vote par procuration
- placements thématiques.

Le fonds investira seulement dans les titres de capitaux propres d'un émetteur qui respecte un ou plusieurs des critères suivants :

- au moins un des membres de la haute direction visés est une femme;
- au moins 25 % des membres du conseil d'administration sont des femmes;
- d'autres critères qui visent à faire progresser l'égalité des genres, y compris en abordant les obstacles aux promotions et l'écart de rémunération entre les genres.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, s'il en est, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon à ce que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement des distributions. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, notamment relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions d'entreprises canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,27 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser à long terme une croissance de la valeur de votre placement supérieure à la moyenne en investissant dans de petites et de moyennes entreprises canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres de petites et de moyennes entreprises canadiennes
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il peut se concentrer sur certains secteurs particuliers offrant un rendement possible élevé ou sur des sociétés susceptibles de bénéficier de tendances telles que le vieillissement de la population
- il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre

Détails du fonds

Type de fonds	actions d'entreprises canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2021 Série F : le 1 ^{er} juin 2021 Série I : le 1 ^{er} juin 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des sociétés qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans les fonds négociés en bourse, investir directement dans les titres sous-jacents détenus par les fonds négociés en bourse et/ou utiliser des dérivés dans le but de procurer au fonds un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans les titres du FINB BMO actions du secteur énergie propre
- à l'heure actuelle, le FINB BMO actions du secteur énergie propre cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P Global Clean Energy. L'indice S&P Global Clean Energy est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière modifié qui procure une exposition aux sociétés des marchés développés et émergents qui participent à des entreprises liées au secteur de l'énergie propre. L'indice vise à reproduire le rendement de sociétés dont les activités principales sont exercées dans le secteur de l'énergie propre, en utilisant un score d'exposition. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P Global Clean Energy et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse www.spglobal.com/spdji/en/ (en anglais seulement)
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du FINB BMO actions du secteur énergie propre, il peut investir dans les titres qui composent l'indice S&P Global Clean Energy dans une proportion essentiellement semblable à celle de l'indice
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres qui composent l'indice, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou les titres qui composent l'indice ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré

et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou à une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir directement dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter les exigences quant à la couverture en espèces ou financer les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- placements thématiques.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds des marchés en développement

Détails du fonds

Type de fonds	actions de marchés émergents
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,70 %
Frais d'administration	0,30 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Polen Capital UK LLP Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés établies dans des pays faisant l'objet d'une industrialisation rapide.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays émergents tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, la Grèce, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, le Pakistan, Taïwan et la Turquie. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il procède à une analyse fondamentale pour se concentrer sur des sociétés ayant de fortes perspectives de croissance, une direction solide et un rendement durable de leurs titres qui devrait fortement contribuer au rendement total à long terme
- il investit principalement dans des titres d'émetteurs situés sur des marchés émergents ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui bénéficient de leur exposition à ces marchés
- il peut aussi investir dans des titres convertibles, dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial énergie

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur de l'énergie
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 ¹⁾ Série F : le 24 juin 2013 ¹⁾ Série I : le 27 mars 2023 Série Conseiller : le 3 novembre 2008 ¹⁾
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2023)

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées de la Catégorie mondiale énergie BMO. Chaque série de la Catégorie mondiale énergie BMO a été absorbée par la série correspondante du fonds le 25 août 2023.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde actives dans le domaine de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou des secteurs connexes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde actives dans les secteurs de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou de secteurs connexes, y compris les sociétés qui se consacrent à l'exploration, à la mise en valeur, à la production et à la distribution de marchandises comme les combustibles fossiles, le charbon, l'uranium, l'énergie éolienne et l'eau
- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 11,00 % et 10,95 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions d'Exxon Mobil Corp. et de Shell PLC, respectivement.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds mondial à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales de sociétés à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série F : le 5 juillet 2006 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 1 ^{er} janvier 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022; sous-conseiller de janvier 2018 à mai 2022)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation établies dans le monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des sociétés mondiales à capitalisation restreinte
- il a recours à une approche ascendante rigoureuse en matière de placement qui met l'accent sur l'évaluation de la qualité, de la valeur et des risques afin de repérer des entreprises de grande qualité ayant des avantages concurrentiels dans leur secteur, une direction solide et une croissance des bénéfices supérieure
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de métaux précieux

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des métaux précieux
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 24 juin 2013 Série I : le 10 janvier 2011 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,18 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1997)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de sociétés principalement canadiennes du secteur des métaux précieux.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés canadiennes se consacrant à l'exploration, à l'exploitation, à la production ou à la distribution de métaux précieux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques habituelles en ce qui concerne l'achat et la vente de marchandises. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 20 % de son actif dans des métaux précieux, y compris l'argent et le platine. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les variations des prix des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 12,11 %, 11,05 %, 10,31 % et 10,84 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Mines Agnico Eagle Limitée, de Société aurifère Barrick, de Franco Nevada Corp. et de Wheaton Precious Metals Corp., respectivement.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de ressources

Détails du fonds

Type de fonds	actions du secteur des ressources naturelles
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés canadiennes de ressources naturelles.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs mobilières canadiennes et qui exercent des activités dans les secteurs des métaux précieux, des métaux communs, du pétrole et du gaz naturel et des produits forestiers. Il peut aussi acheter des métaux précieux directement.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à des analyses fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue les activités de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques ordinaires en ce qui concerne l'achat et la vente de marchandises. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 10 % de son actif net directement dans des marchandises comme des métaux précieux et d'autres métaux et minéraux, ou dans des certificats représentant de tels métaux et minéraux. Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, reportez-vous à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les variations des prix des ressources naturelles et des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux marchandises
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

* Au cours de la période de 24 mois précédant immédiatement le 28 avril 2025, jusqu'à 10,52 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans des actions de Mines Agnico Eagle Limitée.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds américain à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions de sociétés américaines à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 14 mai 2018 Série F : le 14 mai 2018 Série I : le 14 mai 2018 Série S : le 28 mai 2025 Série Conseiller : le 14 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série S : 0,60 % Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés américaines à petite ou à moyenne capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - la qualité et la durabilité des données financières sur l'entreprise
 - l'évaluation relative de chaque action
 - l'opinion de divers participants du marché
- puis il procède au classement des différentes actions afin de dresser une courte liste de celles qui sont fondamentalement solides, qui ont obtenu une évaluation favorable et qui suscitent un intérêt croissant auprès des investisseurs
- chaque investissement sera ensuite analysé en profondeur en fonction de multiples facettes du risque, tant fondamentales, statistiques que macroéconomiques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe mondiaux
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,75 % Série F : 0,25 % Série F2 : 0,25 % Série G : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,75 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investit la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série F2 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série F2, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 2 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série F2, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F4 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant principalement des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et en ayant une exposition moindre aux fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et, dans une moindre mesure, d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 17 février 2017 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un portefeuille équilibré en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 14 mai 2018 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB actions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un certain potentiel de croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un potentiel de croissance modéré en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds et les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série T6 : le 17 août 2020 Série F : le 17 août 2020 Série F6 : le 17 août 2020 Série I : le 17 août 2020 Série Conseiller : le 17 août 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un équilibre entre la production d'un revenu et la possibilité d'une croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds équilibré en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (portefeuille d'actions américaines et portefeuille de titres à revenu fixe américains) (sous-conseiller depuis novembre 2021 pour le portefeuille de titres à revenu fixe américains et depuis décembre 2021 pour le portefeuille d'actions américaines)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier. Il investit principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il emploie une approche de répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés de moyenne à grande capitalisation libellés en dollars américains
- pour choisir les titres de capitaux propres, il fait ce qui suit :
 - il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - ~ un prix intéressant
 - ~ des bénéfices constants
 - ~ une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
 - il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- pour choisir les titres à revenu fixe, il fait ce qui suit :
 - il analyse les données financières et les autres sources d'information et évalue la qualité de la direction et procède à des entrevues avec des membres de la société, si possible
 - il analyse les perspectives financières et de gestion de sociétés en particulier et de leur secteur
 - il évalue la conjoncture des marchés de crédit, la courbe de rendement et les perspectives de la conjoncture monétaire

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds de dividendes en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres axés sur les dividendes et libellés en dollars américains
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
 - la possibilité de verser des dividendes
 - la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à la stratégie de placement fondée sur des facteurs
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds indice-actions en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1 ^{er} octobre 1998 Série F : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,30 %
Frais d'administration	0,10 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un rendement semblable à celui de l'indice de rendement total Standard & Poor's 500 (l'« **indice S&P 500** »). Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents compris dans l'indice S&P 500 ou utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, fondés sur l'indice S&P 500.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- l'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter le rendement des actions de sociétés américaines à grande capitalisation. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 et ses émetteurs constitutifs peuvent être obtenus sur le site Web de S&P à l'adresse www.spglobal.com/spdji/en/ (en anglais seulement)
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres sous-jacents en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres en dollars américains de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 ou à une partie de celui-ci
- le fonds peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter les exigences quant à la couverture en espèces des placements dans des dérivés.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les autorités en valeurs mobilières permettent aux OPC indiciels de dépasser les limites normales de concentration des placements, au besoin, pour reproduire l'indice pertinent. Conformément aux exigences des organismes de réglementation, le fonds peut reproduire ainsi l'indice.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds du marché monétaire en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire américain
Date de création	Série A : le 1 ^{er} octobre 1998 Série F : le 22 octobre 2021 Série I : le 5 mars 2008 Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,49 % ¹⁾ Série F : 0,29 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O : s.o. Chaque porteur de titres de série O verse directement des frais de gestion de patrimoine à son courtier. ³⁾ Série Conseiller : 0,49 % ¹⁾
Frais d'administration (uniquement pour la série Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O)	Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O : 0,15% ⁴⁾ Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2016)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé en dollars américains tout en assurant la liquidité et en préservant la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, ce fonds investit surtout dans divers titres du marché monétaire émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres en dollars américains, y compris du papier commercial, ayant reçu la note A ou mieux (ou l'équivalent) d'une ou de plusieurs agences de notation nord-américaines reconnues ou qui, selon le gestionnaire de portefeuille, sont de qualité comparable
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ US en attribuant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois, mais il est possible que la valeur liquidative par part varie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains.

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

³⁾ Les porteurs de titres de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais peut nous être versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 50, pour obtenir plus de renseignements.

⁴⁾ À compter du 1^{er} septembre 2025, relativement à la série Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O, les frais d'administration seront supprimés et des frais de gestion de 0,05 % seront institués.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- même si le fonds cherche à maintenir une valeur liquidative par part de 1,00 \$ US, rien ne garantit que nous pouvons le faire puisque la valeur des titres en portefeuille du fonds pourrait fluctuer dans certaines circonstances, notamment quand les taux d'intérêt sont bas ou inférieurs à zéro. Pendant les périodes de rendements inférieurs des marchés, la valeur liquidative par part pourrait tomber en deçà de 1,00 \$ US.

Les stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le revenu net est attribué tous les jours et distribué tous les mois et tout gain en capital net est distribué en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 11 novembre 2009 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T5 : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2009)
Sous-conseiller	Columbia Management Investment Advisers, LLC Boston (Massachusetts) (sous-conseiller depuis novembre 2021 pour le portefeuille de titres à revenu fixe américains et le portefeuille d'obligations américaines à rendement élevé, et depuis décembre 2021 pour le portefeuille d'actions américaines)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant surtout dans des actions américaines et dans des titres à revenu fixe américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des titres libellés en dollars américains de toutes les catégories d'actifs
- ils investissent dans des actions ordinaires et des fiducies de placement immobilier en examinant les statistiques financières de chaque placement éventuel, tout en recherchant :
 - un cours intéressant
 - des bénéfices réguliers
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- ils investissent dans des obligations de sociétés, d'organismes gouvernementaux et des gouvernements émises par des sociétés et les gouvernements des États-Unis et par des sociétés canadiennes
- ils investissent dans des obligations et des débentures à rendement élevé qui ont reçu une note de BB ou moins émises par des gouvernements et des sociétés des États-Unis ainsi que dans des obligations et des débentures convertibles de sociétés canadiennes
- ils peuvent aussi, de façon opportuniste, investir dans des catégories d'actifs à l'extérieur des États-Unis
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- intégration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net et d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veuillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BM0 Portefeuille de revenu géré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BM0 Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu d'intérêts en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des catégories d'actifs plus sûres, comme la trésorerie et des équivalents, et dans des placements en titres à taux fixe ne comportant qu'une exposition moindre aux OPC qui investissent leur actif dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur géré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un potentiel de croissance modéré en investissant principalement dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré géré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série NBA : 1,55 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous offrir un équilibre de revenu et de croissance en investissant surtout dans divers OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance géré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série NBA : 1,55 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme et une protection contre l'inflation en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, les membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous gérons et des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance géré

Détails du fonds

Type de fonds	mondial d'actions
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série F : le 22 octobre 2021 Série NBA : le 15 décembre 2013 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série NBA : 1,55 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des charges opérationnelles directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme exceptionnelle en investissant surtout dans des OPC à risque élevé dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ou des fonds non apparentés
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe mondiaux
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 22 octobre 2021 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,20 % Série T6 : 1,20 % Série F : 0,70 % Série F6 : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,20 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu en faisant des placements principalement dans des OPC qui investissent dans des catégories d'actifs à faible risque au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, comme la trésorerie ou des équivalents ou des titres à revenu fixe, et en offrant une exposition moindre aux OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie ou des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série F : 0,75 % Série F6 : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver le capital et de produire un revenu élevé en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélectTM

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série T6 : 1,80 % Série F : 0,80 % Série F6 : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé et une plus-value du capital en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T6 : 1,90 % Série F : 0,90 % Série F6 : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital équilibrés en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial d'actions
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série T6 : 2,10 % Série F : 1,10 % Série F6 : 1,10 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,10 %
Frais d'administration	0,25 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu de dividendes en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
 - l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
 - il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a de liens avec nous gérons
 - il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
 - il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
 - le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 121.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe à court terme canadien
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,60 % Série F : 0,40 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer aux porteurs de titres un revenu relativement stable tout en préservant le capital et la liquidité. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse, dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui souhaitent financer des études postsecondaires qui sont sur le point de commencer ou qui sont en cours.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison diversifiée de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie directement ou en investissant jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui sont principalement exposés à des titres à revenu fixe et à des équivalents de trésorerie, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres de capitaux propres, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les placements dans des fonds sous-jacents seront notamment répartis en tenant compte des objectifs et des stratégies de placement de chacun de ces fonds sous-jacents
- il peut investir jusqu'à 25 % des actifs du fonds dans des titres à rendement élevé
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres entre les titres à revenu fixe, les équivalents de trésorerie et les titres de capitaux propres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux obligations à taux variable
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2030
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2030
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2030. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible

approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2030.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2030, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de

trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents

auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2035
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2035
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2035. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents

de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2035.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2035, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI,

dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-

jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2035+
Date de création	Série A : le 17 août 2020 Série F : le 22 octobre 2021
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2040
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2040. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2040.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2040, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO

ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille,

sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2045

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2035+
Date de création	Série A : le 28 mai 2025 Série F : le 28 mai 2025
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2045
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	devrait être un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % ¹⁾ Série F : 0,80 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2025)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2045. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de

trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2045.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Web pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2045, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du CEI,

dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents

auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de retraite revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T4 : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une certaine plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille de retraite conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T4 : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F4 : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value modérée tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille de retraite équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série G : le 11 mars 2019 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T4 : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F4 : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

Détails du fonds

Type de fonds	divers – autres
Date de création	Série I : le 25 août 2015
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir une possibilité de revenu tout en réduisant la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres à revenu fixe, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres à revenu fixe et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres à revenu fixe dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison de contrats à terme standardisés et d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
- toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'actions Réduction du risque

Détails du fonds

Type de fonds	divers – autres
Date de création	Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 25 août 2015
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,15 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement, à offrir la possibilité d'une plus-value et à réduire la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres de capitaux propres, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres de capitaux propres et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux titres de capitaux propres sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres de capitaux propres dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
 - toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le

fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMG Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 150.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 150.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et le potentiel de croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 150.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

*Veillez vous reporter à la rubrique **Incidences fiscales pour les investisseurs** à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.*

BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 150.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 13 août 2018 Série F : le 18 septembre 2017 Série F6 : le 22 octobre 2021
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMG Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2017)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il investit la quasi-totalité de ses actifs dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et pourraient aussi investir dans des titres à revenu fixe, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses applicables au fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement – BMO Portefeuilles Ascension^{MC} et BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD}* à la page 150.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le cas des titres de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille de revenu durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des fonds sous-jacents par le fonds peut comprendre les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

Le fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent :

- auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « A »;
- auquel MSCI ESG n'a pas attribué de note ESG;
- dont le portefeuille comprend les titres de tout émetteur auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « BB », ou qui a une participation directe importante, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille, dans l'une des activités suivantes : la fabrication d'armes controversées ou d'armes nucléaires, la production ou la distribution d'armes à feu civiles, la production d'alcool, la propriété ou l'exploitation d'installations de jeu ou l'octroi de licences pour des produits de jeu (aux fins du présent fonds, un « **émetteur exclu** »),

mais les exclusions qui précèdent ne s'appliquent pas à un fonds sous-jacent qui investit la quasi-totalité de son actif dans des titres de créance émis par le gouvernement fédéral canadien ou américain.

Si un fonds sous-jacent acquiert les titres d'un émetteur exclu, le gestionnaire de portefeuille cherchera à faire en sorte que ce fonds sous-jacent dispose de ces titres. Si le fonds sous-jacent ne dispose pas de ces titres, le gestionnaire de portefeuille liquidera son placement dans ce fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par le fonds et auxquels MSCI ESG a attribué une note ESG auront une note ESG moyenne pondérée en fonction de l'actif d'au moins « AA ».

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille conservateur durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des fonds sous-jacents par le fonds peut comprendre les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

Le fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent :

- auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « A »;
- auquel MSCI ESG n'a pas attribué de note ESG;
- dont le portefeuille comprend les titres de tout émetteur auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « BB », ou qui a une participation directe importante, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille, dans l'une des activités suivantes : la fabrication d'armes controversées ou d'armes nucléaires, la production ou la distribution d'armes à feu civiles, la production d'alcool, la propriété ou l'exploitation d'installations de jeu ou l'octroi de licences pour des produits de jeu (aux fins du présent fonds, un « **émetteur exclu** »),

mais les exclusions qui précèdent ne s'appliquent pas à un fonds sous-jacent qui investit la quasi-totalité de son actif dans des titres de créance émis par le gouvernement fédéral canadien ou américain.

Si un fonds sous-jacent acquiert les titres d'un émetteur exclu, le gestionnaire de portefeuille cherchera à faire en sorte que ce fonds sous-jacent dispose de ces titres. Si le fonds sous-jacent ne dispose pas de ces titres, le gestionnaire de portefeuille liquidera son placement dans ce fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par le fonds et auxquels MSCI ESG a attribué une note ESG auront une note ESG moyenne pondérée en fonction de l'actif d'au moins « AA ».

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille équilibré durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la possibilité d'une plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres de capitaux propres et 40 % de titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des fonds sous-jacents par le fonds peut comprendre les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

Le fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent :

- auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « A »;
- auquel MSCI ESG n'a pas attribué de note ESG;
- dont le portefeuille comprend les titres de tout émetteur auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « BB », ou qui a une participation directe importante, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille, dans l'une des activités suivantes : la fabrication d'armes controversées ou d'armes nucléaires, la production ou la distribution d'armes à feu civiles, la production d'alcool, la propriété ou l'exploitation d'installations de jeu ou l'octroi de licences pour des produits de jeu (aux fins du présent fonds, un « **émetteur exclu** »),

mais les exclusions qui précèdent ne s'appliquent pas à un fonds sous-jacent qui investit la quasi-totalité de son actif dans des titres de créance émis par le gouvernement fédéral canadien ou américain.

Si un fonds sous-jacent acquiert les titres d'un émetteur exclu, le gestionnaire de portefeuille cherchera à faire en sorte que ce fonds sous-jacent dispose de ces titres. Si le fonds sous-jacent ne dispose pas de ces titres, le gestionnaire de portefeuille liquidera son placement dans ce fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par le fonds et auxquels MSCI ESG a attribué une note ESG auront une note ESG moyenne pondérée en fonction de l'actif d'au moins « AA ».

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille croissance durable

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondial
Date de création	Série A : le 14 septembre 2020 Série T6 : le 14 septembre 2020 Série F : le 14 septembre 2020 Série F6 : le 14 septembre 2020 Série G : le 9 août 2021 Série I : le 14 septembre 2020 Série Conseiller : le 14 septembre 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2020)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres de capitaux propres et 20 % de titres à revenu fixe
- il répartit les actifs entre les FNB et autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement respectifs, entre autres facteurs
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur.

Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des fonds sous-jacents par le fonds peut comprendre les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

Le fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent :

- auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « A »;
- auquel MSCI ESG n'a pas attribué de note ESG;
- dont le portefeuille comprend les titres de tout émetteur auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « BB », ou qui a une participation directe importante, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille, dans l'une des activités suivantes : la fabrication d'armes controversées ou d'armes nucléaires, la production ou la distribution d'armes à feu civiles, la production d'alcool, la propriété ou l'exploitation d'installations de jeu ou l'octroi de licences pour des produits de jeu (aux fins du présent fonds, un « **émetteur exclu** »),

mais les exclusions qui précèdent ne s'appliquent pas à un fonds sous-jacent qui investit la quasi-totalité de son actif dans des titres de créance émis par le gouvernement fédéral canadien ou américain.

Si un fonds sous-jacent acquiert les titres d'un émetteur exclu, le gestionnaire de portefeuille cherchera à faire en sorte que ce fonds sous-jacent dispose de ces titres. Si le fonds sous-jacent ne dispose pas de ces titres, le gestionnaire de portefeuille liquidera son placement dans ce fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par le fonds et auxquels MSCI ESG a attribué une note ESG auront une note ESG moyenne pondérée en fonction de l'actif d'au moins « AA ».

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Portefeuille actions de croissance durable

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 16 juin 2023 Série T6 : le 16 juin 2023 Série F : le 16 juin 2023 Série F6 : le 16 juin 2023 Série G : le 16 juin 2023 Série I : le 16 juin 2023 Série Conseiller : le 16 juin 2023
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série G : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2023)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux choisis au moyen d'une méthode de placement responsable.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- l'actif du fonds sera réparti environ de 95 % à 100 % dans des titres de capitaux propres
- il répartit les actifs entre les FNB et autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement respectifs, entre autres facteurs
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans de la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des taux de change par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise les stratégies suivantes :

- intégration
- tri par exclusion
- tri en fonction des meilleurs résultats dans la catégorie
- engagement et vote par procuration.

L'évaluation des fonds sous-jacents par le fonds peut comprendre les éléments suivants :

- facteurs environnementaux, comme l'empreinte carbone, le changement climatique, le risque lié à l'eau, l'efficacité des ressources et l'impact sur l'environnement;
- facteurs sociaux, comme les relations avec les employés, les clients, les fournisseurs et les collectivités, les impacts sur la santé publique et les droits de la personne;
- facteurs de gouvernance, comme la rémunération de la haute direction, la structure et la supervision du conseil et la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

Le fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent :

- auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « A »;
- auquel MSCI ESG n'a pas attribué de note ESG;
- dont le portefeuille comprend les titres de tout émetteur auquel MSCI ESG a attribué une note ESG inférieure à « BB », ou qui a une participation directe importante, selon ce que détermine le gestionnaire de portefeuille, dans l'une des activités suivantes : la fabrication d'armes controversées ou d'armes nucléaires, la production ou la distribution d'armes à feu civiles, la production d'alcool, la propriété ou l'exploitation d'installations de jeu ou l'octroi de licences pour des produits de jeu (aux fins du présent fonds, un « **émetteur exclu** »),

mais les exclusions qui précèdent ne s'appliquent pas à un fonds sous-jacent qui investit la quasi-totalité de son actif dans des titres de créance émis par le gouvernement fédéral canadien ou américain.

Si un fonds sous-jacent acquiert les titres d'un émetteur exclu, le gestionnaire de portefeuille cherchera à faire en sorte que ce fonds sous-jacent dispose de ces titres. Si le fonds sous-jacent ne dispose pas de ces titres, le gestionnaire de portefeuille liquidera son placement dans ce fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par le fonds et auxquels MSCI ESG a attribué une note ESG auront une note ESG moyenne pondérée en fonction de l'actif d'au moins « AA ».

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en juillet 2023 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative par titre initiale de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans les titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation

Détails du fonds

Type de fonds	stratégies multiples
Date de création	Série A : le 17 juillet 2024 Série F : le 17 juillet 2024 Série I : le 17 juillet 2024 Série Conseiller : le 17 juillet 2024
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,10 % Série I : s.o. (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2024)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller ou la série A.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de créance et/ou des titres de capitaux propres d'émetteurs du monde entier. Le fonds peut effectuer ces placements directement, ou indirectement en utilisant des dérivés ou en investissant la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds d'investissement. Le fonds cherche à maintenir un portefeuille qui résiste à l'inflation. Le fonds utilise des dérivés, ce qui peut entraîner un effet de levier pour le fonds. Le fonds peut également emprunter des fonds et vendre des titres à découvert. L'exposition globale maximale du fonds aux ventes à découvert, aux emprunts de fonds et aux dérivés utilisés aux fins de levier ne peut pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds, calculée quotidiennement.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit, directement ou indirectement, dans des titres de créance, tels que des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, y compris des obligations indexées sur l'inflation
- il investit, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du monde entier
- il peut investir dans des titres à rendement élevé ayant obtenu une note égale ou inférieure à BB+ attribuée par Standard and Poor's Rating Service ou une note équivalente attribuée par d'autres agences de notation reconnues
- à l'occasion, il peut également détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire, notamment afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou de répondre aux demandes de rachat
- il peut revoir de façon dynamique l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés

- il peut investir, directement ou indirectement, dans des marchandises
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- il peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, notamment aux fins suivantes :
 - conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total) visant un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse), un panier de titres ou un actif de référence comme un indice
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat ou la vente de contrats de change à terme
 - obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement
 - acheter des options d'achat (notamment des options d'achat numériques) sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour accroître le potentiel de rendement
 - vendre des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres qui plafonnent leur croissance et génèrent des flux de trésorerie
 - acheter des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour réduire le risque de perte en cas de baisse
 - vendre des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
 - acheter des contrats à terme de gré à gré sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie.

La décision de participer à des opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture sera fondée sur la possibilité de plus-value du capital que procurent les opérations, ainsi qu'en prenant en compte l'exposition générale du portefeuille du fonds au risque lié au marché. La plus-value du capital obtenue par le fonds en recourant à ces stratégies liées aux dérivés peut être inférieure à la hausse de la valeur des titres sous-jacents au cours d'une même période. Les dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture afin de protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions. Les dérivés peuvent être utilisés afin de réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises ou d'options.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 116.

Le fonds peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre des titres à découvert, la valeur marchande globale des titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut utiliser un levier financier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés. L'exposition globale aux sources d'effet de levier d'un fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci et correspondra à la somme de ce qui suit, divisée par la valeur liquidative du fonds : i) la valeur marchande globale des emprunts du fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du fonds, à l'exclusion des dérivés visés utilisés à des fins de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières ou par toute dispense de l'application de ces dernières.

Stratégies de placement responsable

Parmi les stratégies de placement décrites à la rubrique *Stratégies de placement responsable* à la page 149, le fonds utilise la stratégie suivante :

- engagement et vote par procuration.

Bien que le fonds utilise des stratégies de placement responsable, la prise en compte des facteurs ESG joue un rôle limité dans son processus de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux emprunts
- le risque propre à la vente d'options d'achat
- le risque propre aux marchandises
- le risque propre à la cybersécurité

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre aux dépôts
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre à l'effet de levier
- le risque propre à la vente d'options de vente
- le risque propre au placement responsable
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds FNB d'actions américaines à positions acheteur et vendeur

Détails du fonds

Type de fonds	principalement d'actions
Date de création	Série F : le 28 mai 2025 Série I : le 28 mai 2025 Série Conseiller : le 28 mai 2025
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,65 % ¹⁾ Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série Conseiller : 1,65 % ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2025)

¹⁾ Le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 73 pour obtenir plus de détails.

²⁾ Le total des frais de gestion et des charges de la série I ne peut dépasser les frais de gestion exigés pour la série Conseiller.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de générer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis. L'excédent de trésorerie sera investi, directement ou indirectement, dans des titres de créance.

Le fonds est un OPC alternatif qui peut avoir recours, ou être exposé, à des dérivés, ce qui peut se traduire par un niveau d'effet de levier qui n'est pas autorisé aux OPC traditionnels. En outre, contrairement aux OPC traditionnels, le fonds n'est pas tenu de détenir des titres de créance à court terme liquides ou d'autres types de couverture en espèces en ce qui concerne ses expositions au marché obtenues par l'utilisation de dérivés. L'exposition globale du fonds aux emprunts en espèces, aux ventes à découvert et aux opérations sur dérivés visés utilisés aux fins de levier ou à des fins autres que de couverture ne peut dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds, calculée quotidiennement, sauf si le Règlement 81-102 ou une dispense de l'application de celui-ci l'autorisent.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit actuellement jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur
- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans les titres du FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur, il peut investir directement dans des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis et dans des titres de créance
- le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur vise à procurer une plus-value du capital à long terme, principalement en prenant des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs des États-Unis; il investira, directement ou indirectement, la trésorerie excédentaire dans des titres de créance;

et il peut utiliser l'effet de levier pour accroître les rendements et, dans ce cas, la somme des positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative. Les titres de capitaux propres sont évalués d'après leurs caractéristiques fondamentales, qui peuvent comprendre des facteurs liés à la valeur, à la qualité et à la croissance, des indicateurs techniques et l'attitude du marché. En règle générale, le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur aura des positions acheteur sur des titres de capitaux propres jugés favorables par le gestionnaire de portefeuille, et il peut avoir des positions vendeur sur des titres de capitaux propres jugés défavorables par le gestionnaire de portefeuille. Le FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur investira la trésorerie excédentaire dans des titres de créance, y compris dans des titres du Trésor, des titres de créance à court terme, des obligations provinciales ou des obligations de sociétés. Le portefeuille du FNB BMO d'actions américaines à positions acheteur et vendeur est géré tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, et, bien que la somme de ses positions acheteur et vendeur sur des actions dépassera généralement 100 % de sa valeur liquidative, ses positions acheteur, déduction faite des positions vendeur, ne dépasseront généralement pas 100 % de sa valeur liquidative

- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et/ou des placements directs dans des titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds peut avoir recours ou être exposé à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés, à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, notamment aux fins suivantes :
 - conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total) visant un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse), un panier de titres ou un actif de référence comme un indice
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
 Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable

- des fluctuations des taux de change par l'achat ou la vente de contrats de change à terme
- obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement
- acheter des options d'achat (notamment des options d'achat numériques) sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour accroître le potentiel de rendement
- vendre des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres qui plafonnent leur croissance et génèrent des flux de trésorerie
- acheter des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour réduire le risque de perte en cas de baisse
- vendre des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
- acheter des contrats à terme de gré à gré sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie

La décision de participer à des opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture sera fondée sur la possibilité de plus-value du capital que procurent les opérations, ainsi qu'en prenant en compte l'exposition générale du portefeuille du fonds au risque lié au marché. La plus-value du capital obtenue par le fonds en recourant à ces stratégies liées aux dérivés peut être inférieure à la hausse de la valeur des titres sous-jacents au cours d'une même période. Les dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement.

Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture afin de protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions. Les dérivés peuvent être utilisés afin de réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises ou d'options.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 121.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de leur valeur liquidative et vendre des titres à découvert, la valeur marchande globale des titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de leur valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le fonds et le fonds sous-jacent est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de leur valeur liquidative respective.

Le fonds et le fonds sous-jacent peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut avoir recours ou être exposé à un levier financier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés. L'exposition globale aux sources d'effet de levier d'un fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci et correspondra à la somme de ce qui suit, divisée par la valeur liquidative du fonds : i) la valeur marchande globale des emprunts du fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du fonds, à l'exclusion des dérivés visés utilisés à des fins de couverture.

L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières ou par toute dispense de l'application de ces dernières.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux emprunts
- le risque propre à la vente d'options d'achat
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre à l'effet de levier
- le risque propre à la vente d'options de vente
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

BMO Fonds privé à taux stratégique I

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 6 décembre 2024
Titres offerts	parts de fiducie
Admissible aux régimes enregistrés	non admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 0,55 %
Frais d'administration	0,10 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 73 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2024)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de générer un revenu, tout en préservant le capital, en investissant principalement dans des titres de créance d'émetteurs du monde entier. Le fonds peut effectuer ces placements directement, ou indirectement en utilisant des dérivés ou en investissant la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds d'investissement.

Le fonds est un OPC alternatif ayant recours à des dérivés, ce qui peut se traduire par un niveau d'effet de levier qui n'est pas autorisé aux OPC traditionnels. En outre, contrairement aux OPC traditionnels, le fonds n'est pas tenu de détenir des titres de créance à court terme liquides ou d'autres types de couverture en espèces en ce qui concerne ses expositions au marché obtenues par l'utilisation de dérivés. L'exposition globale du fonds aux emprunts en espèces, aux ventes à découvert et aux opérations sur dérivés visés utilisés aux fins de levier ou à des fins autres que de couverture ne peut dépasser

300 % de la valeur liquidative du fonds, calculée quotidiennement, sauf si le Règlement 81-102 ou une dispense de l'application de celui-ci l'autorisent.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de créance d'émetteurs du monde entier, notamment à l'aide de dérivés et/ou de placements dans des billets structurés d'émetteurs offrant une exposition à des titres à revenu fixe mondiaux ou à d'autres titres portant intérêt et/ou à des taux d'intérêt
- à l'occasion, il peut également détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, des instruments du marché monétaire et/ou des fonds du marché monétaire, notamment afin de répondre aux demandes de rachat
- il peut revoir de façon dynamique l'exposition des placements du fonds sur les différents marchés mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- il peut utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, aux fins de couverture et à des fins autres que de couverture, notamment aux fins suivantes :
 - conclure des swaps (y compris des swaps sur rendement total structurés ou des swaps de taux) visant un remboursement structuré, un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse), un panier de titres ou un actif de référence comme un indice ou un taux de référence
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable

des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme. L'exposition du fonds aux devises est habituellement pleinement couverte

- acheter des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour accroître le potentiel de rendement
- vendre des options d'achat sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres qui plafonnent leur croissance et génèrent des flux de trésorerie
- acheter des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour réduire le risque de perte en cas de baisse
- vendre des options de vente sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres pour générer des flux de trésorerie
- acheter des contrats à terme de gré à gré sur un titre (y compris des titres de fonds négociés en bourse) ou un panier de titres.

Ainsi que l'autorise la législation canadienne en valeurs mobilières, le CEI nous a donné l'autorisation de permettre au fonds de se livrer à certaines opérations avec certaines personnes apparentées et d'acheter des titres de ces dernières. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à la page 118

La décision de participer à des opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture sera fondée sur la possibilité de revenu et de plus-value du capital que procurent les opérations, ainsi qu'en prenant en compte l'exposition générale du portefeuille du fonds au risque lié au marché. La plus-value du capital obtenue par le fonds en recourant à ces stratégies liées aux dérivés peut être inférieure à la hausse de la valeur des titres sous-jacents ou de tout autre actif ou niveau de référence pertinent au cours d'une même période. Les dérivés peuvent également être utilisés pour obtenir une exposition à des titres sans les acheter directement. L'utilisation de dérivés de cette manière et l'exposition au marché du fonds qui découle de cette utilisation peuvent se traduire par un niveau d'effet de levier qui n'est pas autorisé aux OPC traditionnels. Veuillez vous reporter ci-après pour plus de détails sur le montant de l'effet de levier que le fonds peut utiliser.

Les dérivés peuvent être utilisés aux fins de couverture afin de protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions. Les dérivés peuvent être utilisés afin de réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux de change par l'achat de contrats de change à terme, de contrats à terme standardisés sur devises ou d'options.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres* à la page 121.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer son rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds peut avoir recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut utiliser un levier financier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés. L'exposition globale aux sources d'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieure à 300 % de la valeur liquidative de celui-ci et correspondra à la somme de ce qui suit, divisée par la valeur liquidative du fonds : i) la valeur marchande globale des emprunts du fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur

dérivés visés du fonds, à l'exclusion des dérivés visés utilisés aux fins de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières ou par toute dispense de l'application de ces dernières.

Le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de la conjoncture du marché.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 105 :

- le risque propre aux emprunts
- le risque propre à la vente d'options d'achat
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de crédit
- le risque propre aux dépôts
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre à l'effet de levier
- le risque propre à la vente d'options de vente
- le risque propre aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre aux modifications fiscales
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Si, au 30 avril 2025, un investisseur détenait des titres du fonds représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative, cette participation est indiquée dans le tableau qui commence à la page 150.

Une telle participation peut faire augmenter le risque d'opérations importantes associé à un placement dans ce fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque d'opérations importantes* à la page 113).

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 90 pour obtenir plus de renseignements.

Fonds d'investissement BMO

Comment nous joindre :

**BMO Investissements Inc.,
1 First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1**

**BMO Investissements Inc.,
250, rue Yonge, 8^e étage,
Toronto (Ontario) M5B 2M8**

1 800 665-7700

ou

1 800 304-7151

fonds@bmo.com

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans leurs aperçus du fonds ou aperçus du FNB, rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, communiquez avec nous au numéro sans frais 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250, rue Yonge, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **servicealaclientele.fonds@bmo.com** ou **bmo.ets@bmo.com**.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents. Vous pouvez vous procurer ces documents et d'autres informations sur les fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web **www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire** ou **www.sedarplus.ca**.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

^{MD} Marque déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et ailleurs.

^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada.